DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE - N° 13512 - 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   - VENDREDI 8 JUILLET 1988

Au Sénat

M. Estier ... président du groupe sociali...

Le chef d'état-ma... soviétique à Wash...

Moins de théorie pour le tiers-monde

Miroir des courants de pensée qui se succèdent sur la façon d'aider le tiers-monde à retrouver le chemin d'une croissance équilibrée, les organisations internationales semblent se réfugier dans le pragmatisme. Pour avoir mesuré, sur le terrain, les limites et les dangers de certaines théories, les experts de la Banque mondiale viennent d'en apporter une intéressante illustration.

Oubliée l'apologie du secteur privé qui avait marqué le début des années 80, à la grande satisfaction d'un président Reagan fraîchement élu à Washington. Le « Rapport sur le développement » que l'institution vient de publier en appelle au réalisme. Entre la paralysie du « tout Etat » et la jungle du « tout privé », les auteurs du rapport s'en tiennent à l'étude des avantages comparatifs du secteur privé et d'un secteur public partiellement réhabilité. Au premier d'assurer une certaine dynamique ; au second d'en adoucir les conséquences pour les plus pauvres, notamment.

C'est aussi au nom des populations les plus déshéritées que la Banque mondiale demande aux gouvernements d'améliorer leur gestion. Vieille requête, relayée par l'institution sœur de la banque, le Fonds monétaire international, saisi lui aussi d'une poussée de fièvre pragmatique. Le tiers-monde ne saurait être tenu pour seul responsable des difficultés dans lesquelles il se débat aujourd'hui. Incapable d'influencer les cours des matières premières ou de calmer les tempêtes monétaires internationales, les gouvernements des pays en développement doivent affronter des priorités souvent contradictoires avec des moyens en argent et en hommes des plus limités.

Consciente de ces défis, la Banque mondiale prône la modération. Il est moins coûteux de prêcher par excès de prudence que par euphorie, plaident les auteurs du rapport sur le développement. Les coups d'accordéon budgétaires ou monétaires sont à l'origine de toutes les défiances, fuite des capitaux ou réticence des banquiers étrangers à accorder de nouveaux prêts.

Le directeur général du FMI soulignait récemment, comme en écho, que rien n'est plus pervers qu'une aide financière mal utilisée. Tous les pays donateurs le confirmeront. Les « éléphants blancs » — ces investissements surdimensionnés qui ont coûté cher à nombre de pays du tiers-monde — restent présents dans leur mémoire.

Ces plaidoyers pour le réalisme et la politique des petits pas étaient sans doute bienvenus. L'objectif ultime de la Banque mondiale, la lutte contre la pauvreté, avait été quelque peu occulté ces dernières années. Le fait que le FMI veuille apporter une attention particulière aux déshérités dans les politiques de rigueur qu'il recommande renforce encore cette ligne de pensée. Mais il y a une part de constat d'échec dans cette politique d'humilité, celui de décennies de théories — marxistes ou libérales — sur le développement dans le tiers-monde.

(Lire nos informations page 25.)







Sous l'autorité des préfets

Le revenu minimum serait alloué par des commissions locales

Priorité du gouvernement, le projet instituant un revenu minimum d'insertion sera examiné par le conseil des ministres le 13 juillet. Un dispositif très compliqué devra être mis en place. Deux questions font débat : la décentralisation et le choix entre les notions d'« insertion » et d'« activité ». Il est acquis que des commissions locales choisiront les bénéficiaires sous l'autorité des préfets.

« *S'il s'agissait simplement de verser une allocation, la mise en place d'un revenu minimum serait facile.* » Prononcé sous forme de boutade, le propos résume bien la situation. Dans son énoncé, le projet paraît tellement limpide que, de gauche à droite, un apparent consensus a pu se réaliser autour d'un thème provoqué par l'émergence de la nouvelle pauvreté. Mais, au-delà du principe, les difficultés surgissent vite quand on veut préciser le contenu de la mesure, bien plus complexe dans son application qu'il n'y semble.

Deux points, essentiels, donnent la dimension des débats possibles. Défini « *de droit* », le revenu minimum est-il directement payé par l'Etat ou sa gestion est-elle confiée à un échelon de décision plus proche de la réalité du terrain ? Qu'entend-on par « *insertion* » qui s'opposerait à une autre notion, celle de revenu minimum d'« *activité* » ?

Intimement liés, les deux sujets constituent le nœud gordien d'un dispositif qui peut soit verser dans l'assistance généralisée, soit se révéler sélectif. Aveugle, il pourrait accueillir plus que les cinq cent mille personnes prévues, et même se grossir année après année de nouveaux bénéficiaires. A l'inverse, il peut tout aussi bien réduire son champ à quelques dizaines de milliers d'allocataires, pour peu que l'on impose une contrepartie sous la forme d'un travail d'intérêt collectif.

ALAIN LEBAUBE.

(Lire la suite page 27.)

Catastrophe en mer du Nord

155 disparus dans l'explosion d'une plate-forme pétrolière

Un mort et cent cinquante-cinq disparus. Tel est le bilan provisoire de l'explosion qui a transformé en brasier, dans la nuit du 6 au 7 juillet, la plate-forme « Piper Alpha ». Cette plate-forme appartient à la compagnie occidentale Petroleum et se trouve dans le secteur britannique de la mer du Nord, à quelque 200 kilomètres au nord-est d'Aberdeen.

Deux cent trente-deux personnes se trouvaient sur « Piper Alpha » au moment de l'explosion qui a immédiatement mis le feu à toute la plate-forme. En début de matinée, le 7 juillet, une cinquantaine de personnes avaient été secourues, la plupart étant gravement brûlées. Selon les premiers témoignages des blessés, de nombreuses personnes se sont jetées à la mer pour échapper à « *ce véritable enfer de flammes* ». On peut espérer que quelques-unes d'entre elles ont pu être récupérées — mais non encore recensées — par une vingtaine de navires et des dizaines d'hélicoptères qui sont arrivés au cours de la nuit sur le lieu de la catastrophe. Mais la possibilité de survie des personnes qui n'ont pu être repêchées très vite autorise toutes les craintes : à cette latitude (58,50° environ), les eaux de la mer du Nord sont à 6°C ou 7°C, et, sans la combinaison spéciale de survie, on ne peut resister que cinq à dix minutes. Il s'agit là probablement du plus grave accident qui se soit produit sur une plate-forme pétrolière.

« Piper Alpha » est une plate-forme de production haute de 152 mètres, qui est fixée sur le fond de la mer du Nord, profonde à cet endroit de 144 mètres. Son poids, avec les ponts et tous les équipements, est de 34000 tonnes. Sur « Piper Alpha » sont regroupés tous les équipements : logements pour deux cent quarante et une personnes, derrick de forage et de manœuvres, trente-six têtes de puits, séparateurs, etc. Elle a commencé à produire le pétrole de Piper en 1976.

(Lire nos informations page 30.)

Les difficultés de M. Rocard avec les représentants de la « société civile »

Les désagréments de ministres « atypiques »

L'hôtel Matignon a publié, le mercredi 6 juillet, un communiqué maintenant les mesures d'isolement pour les détenus impliqués dans des crimes de sang. Le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, avait annoncé, la veille, la levée des mesures d'isolement de certains détenus. D'autre part, les initiatives de M. Léon Scharzenberg, ministre délégué à la santé, provoquent de vifs remous. Ces deux ministres ont en commun d'être des représentants au gouvernement de la « société civile ».

Gris et confus. L'équipe de M. Michel Rocard a vécu un début de semaine à l'image de la météo. Après moins de sept jours d'existence, le gouvernement Rocard II a connu, mardi et mercredi, un lot de cafouillages et de maladresses, qui doivent faire réfléchir le premier ministre sur les difficultés de faire admettre à la classe politique l'ouverture à la « *société civile* » et le « *gouverner autrement* ».

L'histoire ne se répète pas, mais elle bégaie : ces débuts difficiles rappellent ceux du premier septennat de M. Mitterrand, qui avaient ancré dans l'opinion l'image d'une gauche brouillonne et peu efficace. La trêve des vacances vient à point nommé pour le chef du gouvernement et peut permettre à chacun de reprendre ses esprits. Mais M. Rocard sait que deux ou trois cafouillages sur des sujets très « publics » causent, dans l'opinion, des dégâts qui peuvent effacer les effets positifs de son indéniable succès sur la Nouvelle-Calédonie.

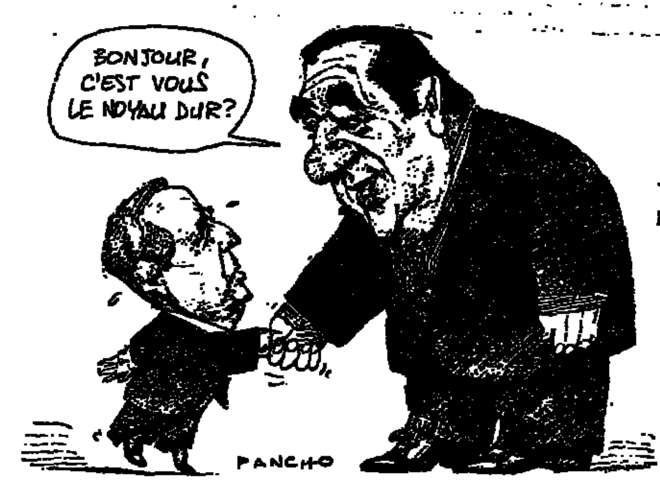
Le plus important des faux pas de ces derniers jours est, évidemment, la maladresse du ministre de la justice sur la fin des mesures d'isolement des terroristes détenus. Celle-ci a ouvert une brèche dans laquelle s'est logiquement engouffrée l'opposition. Elle a contraint le premier ministre à désavouer son garde des sceaux. Elle a fait craquer le vernis consensuel qui recouvrait l'Assemblée nationale depuis la rentrée parlementaire du jeudi 23 juin. Cette maladresse a obligé le gouvernement, pour faire adopter son texte sur l'amnistie (qui n'avait pas de rapport direct avec le problème soulevé par M. Arpaillange), à revenir à une configuration classique de majorité d'union de la gauche, au prix de concessions au PCF non prévues à l'origine.

Les initiatives du ministre délégué à la santé, le professeur Léon Schwarzenberg, en matière de toxicomanie, de dépistage du SIDA et d'institution d'un carnet de santé, ont, au même moment, provoqué de fortes turbulences.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

(Lire la suite page 7.)

M. Maxwell pourrait entrer dans le capital d'Havas



M. Robert Maxwell aurait acheté 5 % du capital d'Havas sur le marché et compte reprendre les 5 % détenus par la Société générale de Belgique. Le magnat de la presse britannique menace ainsi le « noyau dur » d'Havas mis en place en 1987 par M. Edouard Balladur. Surtout s'il reçoit le soutien du gouvernement décidé à desserrer l'emprise des « amis du RPR » sur le grand groupe de communication.

(Lire page 22 l'article de JEAN-FRANÇOIS LACAN.)

Avant la visite de M. Gorbatchev à Varsovie

Les taches de l'histoire soviéto-polonaise

M. Gorbatchev doit se rendre, le 11 juillet, en Pologne pour une visite officielle de quatre jours. Ensuite, les 15 et 16, il y assistera à une réunion des pays du pacte de Varsovie. Parmi ce qu'il est convenu, à Varsovie et à Moscou, d'appeler les « taches blanches » de l'histoire polono-soviétique figurent les massacres de Katyn. Une commission bipartite a été constituée pour combler les vides des livres officiels. A Moscou, on commence à admettre l'éventualité de la responsabilité soviétique dans la mort de milliers d'officiers polonais, en 1943.

VARSOVIE
de notre envoyée spéciale

Il y a quelques mois, un résident occidental à Varsovie commanda quelques livres à l'étranger. Le colis lui parvint incomplet : certains ouvrages avaient été jugés indignes par les services officiels de pénétrer sur le territoire polonais. Parmi ceux-ci, un livre d'histoire, en français, sur le massacre de milliers d'officiers polonais, découvert en avril 1943 à Katyn, en Biélorussie (1).

Le plus légalement du monde, le refus était accompagné d'une explication : « *L'auteur y attribue au pouvoir soviétique, sans aucune équivoque, le meurtre d'officiers polonais à Katyn.* »

Katyn. Pour l'immense majorité des Polonais, ce nom, doté d'une charge émotionnelle considérable, symbolise à lui seul tout un contentieux, celui des relations avec l'Union soviétique.

Car, officiellement à ce jour, les familles de quelque quinze mille officiers et sous-officiers polonais, faits prisonniers et emmenés, en 1939, par les Soviétiques dans trois camps de Biélorussie et d'Ukraine, ignorent qui les a tués ou même, pour la plupart d'entre eux, quel a été exactement leur sort.

SYLVIE KAUFFMANN.

(Lire la suite page 4.)

(1) *Katyn, l'armée polonaise assassinée*, par Alexandra Kwiatkowsha, Editions « Complexe », Paris.

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Débats

MÉDIAS

La télévision la plus française du monde...

par PATRICK MENEY (*)

VOILA donc le PAF, paysage audiovisuel français, suspendu à une nouvelle réforme. Voilà encore ses responsables, ses acteurs et ses sous-traitants plus préoccupés par leur avenir à très court terme que par les grilles de programmes de la rentrée. A raison d'une réforme tous les cinq ans depuis 1959, avec des mises en place d'un an et des incertitudes de six mois, auxquelles il faut ajouter les flottements pré et post-électoraux, on peut dire que la télévision est plus, en France, une question de réforme que de forme. Ce *zapping* essentiellement politique amuse sans doute les observateurs étrangers. Mais il devrait définitivement nous alerter : notre télévision, qu'elle soit publique ou privée, ne peut plus se permettre cette roue de l'infortune. Ce serait suicidaire.

En effet, la télé n'est plus seulement une question de saltimbanques. C'est un enjeu économique et intellectuel, peut-être le plus important du vingt et unième siècle, où s'affrontent les plus puissants des investisseurs mondiaux. Mais la France y a pris un retard considérable, au point de ne plus être aujourd'hui dans la course aux images, elle qui croyait sérieusement posséder la meilleure télévision du monde. Nous sommes en réalité, dans ce secteur, en voie de marginalisation, c'est-à-dire de colonisation, car nous ne sommes capables ni de résister aux programmes étrangers ni d'exporter. Chacun le sait, mais refuse d'aborder le problème d'une façon cohérente, pour la simple raison qu'il y a des idées et des amis à caser.

Pour participer à la compétition au plan international, c'est-à-dire pour continuer à exister, il faudrait avoir une triple approche du problème : une approche professionnelle, réaliste et pragmatique. C'est – hélas ! – en contradiction avec l'« esprit français ».

L'approche professionnelle imposerait de bannir définitivement les tentations et les arrière-pensées idéologiques. Elles ont trop souvent inspiré les réformes et les nominations aux plus hauts niveaux, faisant souvent échec aux véritables compétences. A l'intérieur des chaînes, cette attitude a faussé le jeu et considérablement démobilisé le personnel. A l'étranger, cela a fortement altéré notre crédibilité.

Pas la meilleure

L'approche réaliste aurait dû s'imposer d'elle-même, au moment où les Français se réconcilient avec l'économie. Il aurait fallu traiter la télévision comme n'importe quel autre enjeu économique et se préparer à la concurrence internationale. On aurait vite compris que notre télévision n'est pas compétitive au-delà de nos frontières. Non, elle n'est pas la meilleure du monde. Elle est simplement la plus française du monde, et est de ce fait une des plus difficiles à exporter. Car le prétendu label français est un leurre. Sur le marché télévisé mondial, il n'y a pas de prime au produit *made in France*, pour la simple raison que nous n'avons pas un savoir-faire spécifique, contrairement aux Américains avec leurs séries, aux Anglais avec leurs documentaires ou leurs animaliers, aux Japonais avec leurs dessins animés ou aux Brésiliens avec leurs Novelas.

Il reste à faire pour notre production télévisée le même chemin qu'ont parcouru, dans leur domaine, en vingt ans, Renault et Peugeot, pour affronter Toyota, Fiat, Ford ou Honda.

Cela nous conduit tout naturellement à un troisième volet : le pragmatisme, au lieu du romantisme. En effet, l'évolution la plus fondamentale est la concentration de l'industrie télévisée entre les mains de quelques magnats, surpuissants. Qu'on apprécie ou non, c'est irréversible. Or, face à ces « poids lourds » qui ne seront au bout du compte que six ou sept à l'échelle mondiale, – nous opposons une multitude de sociétés artisanales. Elles ne résisteront pas au choc, étant trop précaires financièrement, dans un secteur à hauts risques nécessitant de forts investissements. Il faut savoir qu'en 1987 un millier de sociétés de production se sont créées sur Paris. Les deux tiers d'entre elles ne passeront pas l'année. Observant notre pays, devenu un de leurs objectifs prioritaires, les *raiders* mondiaux de l'audiovisuel doivent trouver cela folklorique, sympathique peut-être, mais ni sérieux ni dangereux pour leurs ambitions.

Il y a donc urgence à réagir, comme on l'a fait avec succès dans d'autres secteurs industriels menacés, sous peine de ne plus passer la rampe. Le temps n'est plus aux interrogations métaphysiques, ni aux débats politiques, mais au plan de sauvetage.

S'adapter pour exporter

Le salut ne se trouve pas, en effet, dans le repli ni dans l'autosatisfaction nationaliste. Il est dans l'exportation, condition indispensable à la survie d'une véritable industrie audiovisuelle quand le marché intérieur, trop restreint, paye – à quelques exceptions près – moins cher que le coût de production. L'exportation est, à mon avis, l'unique façon de défendre notre identité, tout en assurant la viabilité économique de notre production. Elle rendra les producteurs plus indépendants par rapport aux diffuseurs français, dont ils sont actuellement les otages, mais également par rapport aux pouvoirs publics et aux sponsors.

Toutefois, pour exporter, il faut s'adapter totalement aux normes internationales. En sommes-nous capables, en matière de télévision ? Pas évident.

Cela nous oblige en effet à penser international, avant de penser français. Cela est vrai pour le sujet, pour le style, pour le rythme, mais aussi... pour la langue. Un produit télévisé mis sur le marché étranger en version française ne se vend pas. Il faudra peut-être, comme l'a noté le sénateur Jean Cluzel, produire en langue anglaise, car *« il est préférable de faire passer le message dans une langue étrangère que d'en préserver la forme et de ne pas le diffuser »*. Question de vie ou de mort : si l'AFP est aujourd'hui une des trois agences de presse mondiales, c'est qu'elle diffuse en anglais, en espagnol, en allemand, en portugais ou en arabe. Et pourtant, elle participe bel et bien au rayonnement de la France dans le monde. En l'occurrence, les clients n'achètent pas une information française, mais une bonne information, rapide et fiable.

Il en sera de même pour notre industrie télévisée. On n'exportera pas une langue que la plupart des clients ne comprennent pas, mais un concept et un contenu dans lesquels ils seront capables de se reconnaître. Le succès des séries américaines et brésiliennes se trouve là. Ce qui ne signifie pas qu'il faut tout imiter. Il faut simplement trouver notre « créneau », qui peut être celui de la qualité, mais toujours en faisant l'effort de la vision internationale des choses.

Aujourd'hui, très peu de producteurs français ont cette vision et cette démarche, soit qu'elle les heurte, soit qu'ils n'en n'aient pas les moyens, notamment commerciaux, soit qu'ils manquent tout simplement d'ouverture d'esprit. Mais il est vrai, aussi, qu'une telle offensive sur le marché international de l'audiovisuel ne peut être lancée sans une solide base nationale. Or cette base n'existe pas, contrairement à ce qui existe ailleurs.

Les Américains et les Japonais disposent d'un marché intérieur suffisant pour s'autofinancer. Mais d'autres pays, beaucoup plus petits, bénéficient de véritables aides à l'exportation. C'est le cas du Canada et de la plupart des pays européens. Or, chez nous, la politique d'aides à la production est essentiellement nationalė. Elle tend pratiquement à pénaliser les programmes exportables au profit de la production franco-française. C'est une aberration. L'argent du contribuable va soutenir plus volontiers un projet marginal et sans aucune ambition internationale qu'une série magazine capable de s'exporter.

Et on se refuse systématiquement à subventionner un programme d'information à portée mondiale, sous prétexte qu'il s'agit d'une denrée périssable, tout en finançant certaines œuvres dont personne n'entendra jamais plus parler. Bref, on préfère se faire plaisir entre nous, plutôt que d'échanger des talents contre des devises. Produisons français pour les Français, tel semble être le mot d'ordre en matière de télévision. Inutile alors de se lamenter sur l'invasion des séries américaines, sur la médiocrité de notre PAF ou sur la balance commerciale déficitaire.

Plus que jamais, si nous refusions cette révolution culturelle, nous n'aurions que la télévision que nous méritons. Cette attitude nous a déjà fait prendre un retard considérable, dont chaque Français est témoin quotiennement en zappant de la Une à la 6. Pour être sauvée, notre industrie télévisée n'a pas besoin d'une nouvelle réforme intérieure, mais en priorité, tout de suite, d'une offensive sur les marchés étrangers. Elle ne se fera pas en ordre dispersé, ni avec de petits moyens. Il y a une approche et une crédibilité à trouver. Il y a des produits à inventer et un marché à connaître. Il y a surtout des encouragements concrets à mettre en place, pour offrir aux producteurs français les mêmes conditions de compétitivité que leurs concurrents internationaux, y compris européens.

(*) Directeur général et rédacteur en chef de l'agence Gamma-Télévision.

BONHEURS

Contrariétés

par ALBERT MEMMI

L'UNE de mes amies disait : *« J'ai honte de me plaindre. Comme on dit, j'ai tout pour être heureuse, mais le fait est que je ne le suis pas : je ne suis pas heureuse simplement parce que je suis contrariée, oui, contrariée ! Je dois manger quand je n'ai pas faim, dormir quand je n'ai pas sommeil, sortir quand je préfère rester à lire dans mon fauteuil !... Résultat, je n'ai jamais faim à table, je dors mal et je m'ennuie en société ! »*

Contre qui en avait-elle ? Apparemment, contre sa famille qui lui impose un rythme autre que le sien, des obligations qui lui pèsent.

∴

Il est exact que les nécessités de la vie commune ne concordent pas toujours avec les besoins de chacun. Toutefois, la plainte de mon amie était-elle tout à fait justifiée ?

S'il est vrai que toute relation humaine est contraignante, il n'y a guère de relation humaine qui ne se puisse aménager. Même celle que nous imposent les tyrans, sinon elle finit par éclater, d'où les révolutions. On peut toujours, à l'intérieur de l'ensemble domestique, sauvegarder quelque domaine personnel.

Personne ne peut vraiment nous empêcher de grignoter lorsque nous avons faim, de prendre un café à dix heures, un thé à cinq heures, avec petits gâteaux si nous sommes de la race des grignoteurs. A la table familiale, nous offrirons notre compagnie et jouirons de celle des autres devant une assiette habilement mesurée. Si l'on n'a pas sommeil à l'heure de tous, on peut toujours organiser un coin, lit ou simple fauteuil, où se réfugier un moment, en expliquant avec gentillesse que l'on rejoindra plus tard le lit conjugal. Passées les premières défiances, le conjoint en prendra l'habitude.

∴

Au lieu d'attendre votre salut d'autrui, faites-le vous même. Gâtez-vous au lieu de soupirer après les gâteries que vous attendez des autres, qui, peut-être, ne pourraient pas même vous les procurer. Si votre femme ou votre mari n'est pas un gourmet, il ne pensera pas à découvrir le restaurant où l'on trouve ces merveilles dont l'évocation vous fait saliver. Découvrez-le vous-même et emmenez-y votre conjoint.

Cessez d'accumuler les objections (vous en trouverez toujours) : c'est trop compliqué, c'est trop cher, etc. Tout se paye, en effet, en temps ou en argent. Ce n'est pas Noël tous les jours, mais vous avez bien droit à un Noël supplémentaire de temps en temps.

Demandez-vous plutôt pourquoi vous vous êtes laissé contrarier si longtemps : n'est-ce pas que, dans une large mesure, vous vous contrariez vous-même ?

VILLA MEDICIS

« Bonsoir de Rome »

DANS une lettre du 14 juin, M. Jean-Marie Drot, directeur de l'Académie de France à Rome, informait les pensionnaires que Frédéric Mitterrand consacrerait à la Villa Médicis une émission en direct sur TF1. *« J'ai pensé,* écrivait-il, *que vous pourriez peut-être y participer afin de parler de vos recherches, de votre travail, d'une façon plus générale de votre séjour à Rome ou de tout ce qu'il vous plaira. »*

Avec « Bonsoir de Rome », réalisé dans le cadre prestigieux de la Villa Médicis, la France entière a pu suivre, le 24 juin, de 22 h 30 à minuit, une émission de variétés entrecoupée de défilés de mode, d'évocations nostalgiques du cinéma italien des trente dernières années, d'interviews d'écrivains, tous étrangers à la Villa (aucun des cinq écrivains actuellement pensionnaires ne faisait-il l'affaire ?), le tout ponctué par des interventions de M. Drot sur son rôle de directeur et son ambition d'ouvrir l'institution sur l'Italie et sur le monde afin d'y célébrer, à la veille de l'échéance de 1992, *« le mariage des cultures de la Méditerranée et de l'Europe du Nord »*.

Quant aux pensionnaires, auxquels il a été fait allusion, par-ci, par-là, au cours de la soirée, ils furent les grands absents de cette émission.

Non seulement personne ne les a vus ni entendus – à l'exception de l'une d'entre eux, restauratrice, dont le rôle se limita à faire de la figuration après que la parole lui eut été octroyée pendant 57 secondes sur l'heure et demie qu'a duré l'émission, – mais à aucun moment M. Drot n'a fait état de *« leurs recherches et leurs travaux »*. Mentionner, par exemple, les récents concerts donnés par les musiciens à la Radio italienne et à Saint-Louis-des-Français, les livres publiés par les écrivains, les expositions organisées par les plasticiens, architectes, restaurateurs et historiens de l'art, n'aurait pourtant pas nui à l'image culturelle de l'Académie de France.

Une émission comme celle-là, destinée à un large public, était justement l'occasion rêvée pour expliquer à la très grande majorité des téléspectateurs qui l'ignorent probablement, ce qu'est réellement l'Académie et qui sont ses pensionnaires.

En 1971, la réforme dite Malraux modernisa l'institution, qui avait été fondée en 1666. L'appellation de « Prix de Rome », tombée en désuétude, fut supprimée ; le concours d'entrée remplacé par un nouveau mode de recrutement ; le séjour des pensionnaires à Rome réduit à une ou deux années ; l'Académie, qui n'accueillait jusqu'alors que des peintres, des sculpteurs, des graveurs, des musiciens et des architectes, fut ouverte à de nouvelles disciplines : littérature, photographie, cinéma, restauration et histoire de l'art.

Une dérive

Depuis cette réforme, les pensionnaires, au nombre d'une vingtaine, qui résident et travaillent en permanence à la Villa Médicis, sont sélectionnés sur dossier et sur projet par un jury national et sont nommés par décret du ministre de la culture. L'Académie de France à Rome est administrée conjointement par un directeur et un conseil d'administration de onze membres que préside un conseiller d'Etat.

Nous ne sommes pas certains que l'image de notre maison sorte grandie de l'émission de télévision de l'autre soir, dont Frédéric Mitterrand lui-même pria ses invités d'excuser le caractère *« peut-être un peu superficiel »*.

∴

Aucun d'entre nous n'est *a priori* hostile – pourquoi le serait-on ? – à une politique d'ouverture culturelle de la Villa Médicis sur l'extérieur. L'institution s'y prête par sa nature, et la chose est prévue par la loi. Sans aller jusqu'à vouloir célébrer les noces de la Méditerranée et de la mer Baltique, l'organisation mesurée d'échanges de qualité avec Rome et avec l'Italie pourrait être profitable à tous. Mais encore faudrait-il qu'une telle politique d'échanges culturels restât proportionnée aux capacités de l'institution, prestigieuse certes mais de dimensions modestes ; qu'une telle politique ne se fît pas systématiquement au détriment et au mépris des pensionnaires et de leurs conditions de travail ; enfin, et surtout, qu'elle ne débouchât pas sur une dépréciation de l'image culturelle de la France dans un pays étranger.

L'émission du 24 juin était à cet égard, hélas, symptomatique de cette dérive dans le sens d'une politique culturelle sans cohérence, démagogique, spectaculaire. Nous sommes véritablement inquiets devant une telle dégradation. Si l'on n'y prend garde avant qu'il ne soit trop tard, nous risquons de voir bientôt cette institution, unique en son genre, transformée en une banale maison de la culture, vidée de ses créateurs et de ses chercheurs.

A ce train-là, le jour n'est plus très loin où le cadre somptueux de la Villa Médicis ne servira plus, sous des projecteurs de télévision, que de décor à une sous-culture en play-back dont Desirless nous a donné l'autre nuit, dans « Bonsoir de Rome », un saisissant avant-goût.

Ce texte a été signé par dix-sept pensionnaires de l'Académie de France : Jean-Jacques Couapel, historien de l'art ; Pierre Derrida, écrivain ; Jean-Baptiste Devillers, compositeur ; Frédéric Durieux, compositeur ; Jean Duron, musicologue ; Eve Ganchegui, restauratrice ; Michel Hilaire, historien de l'art ; Emmanuel Hocquard, écrivain ; Carolyn Horton, restauratrice ; Philippe Hurel, compositeur ; Philippe Hurteau, peintre ; Serge Landois, sculpteur ; Philippe Mazury, peintre ; Danielle Petit-Shirman, cinéaste ; Eugène Savitzkaya, écrivain ; Jean-Marc Singier, compositeur et Catherine Strasser, historienne de l'art.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09

Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1986

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Tarif	FRANCE	BENELUX	SUISSE TUNISIE	AUTRES PAYS voie normale
3 mois	354 F	399 F	504 F	687 F
6 mois	672 F	762 F	972 F	1 337 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 404 F	1 952 F
1 an	1 200 F	1 380 F	1 800 F	2 530 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner
RENVOYER CE BULLETIN
accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐

6 mois ☐

9 mois ☐

1 an ☐

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AFGHANISTAN : au sein de la résistance

La fracture entre chefs politiques et combattants de l'intérieur s'élargit

Treize morts et une trentaine de blessés : tel est le bilan de deux attaques, une à la voiture piégée et une autre à la roquette, perpétrées le mercredi 6 juillet, à Kaboul par les moudjahidins afghans. Par ailleurs, Moscou a démenti les informations selon lesquelles son aviation avait bombardé la ville de Maydan-Chahr (*le Monde* du 7 juillet) et que Pagman, à 17 kilomètres de Kaboul, était tombée aux mains de la résistance. « *A ce jour*, a déclaré un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, *aucune localité habitée ne s'est rendue aux rebelles.* »

PESHAWAR
de notre envoyé spécial

« Essayez d'imaginer le tableau : Yunus Khalès, le chef du Hezb-I-Islami, à pied sur les pistes poussiéreuses du Nangarhar, suivi par une troupe de moudjahidins. Avec son turban, sa Kalachnikov, ses cartouches barrant sa poitrine et son ventre bedonnant, « Barberousse » suait sang et eau. Il y avait un côté presque comique et, en même temps, on ne pouvait qu'être rempli d'admiration devant la performance physique du vieux chef. »

La scène, rapportée par un habitué des voyages à l'« *intérieur* », se déroulait à la fin du mois de juin près de Mamakhel. Gulbuddin Hekmatyar, le chef de l'autre Herz-I-Islami (1), qui n'a pas beaucoup bougé de Peshawar depuis le début de la guerre, a, lui aussi, récemment effectué plusieurs déplacements de l'autre côté de la frontière. D'autres témoignages confirment que depuis quelque temps les chefs des partis politiques ont quitté le confort de leurs villas de Peshawar pour se rendre sur le terrain à la rencontre des « commandants »... Le phénomène est à la fois nouveau et instructif : il signifie que les « politiques » de la résistance ont jugé urgent de combler le fossé qui ne cesse de s'élargir entre eux-mêmes et les commandants de l'intérieur et qu'ils s'inquiètent de l'absence manifeste de crédibilité de l'Alliance qu'ensemble ils composent. La nomination récente d'un gouvernement moudjahidin (*le Monde* du 21 juin) n'a pas arrangé les choses, au contraire.

« *Quatorze noms*, résume un intellectuel afghan, *deux par parti en comptant le président Ahmed Shah, qui ne sont connus ni des Afghans de l'intérieur, ni des commandants, ni des réfugiés. C'est un gouvernement nommé par sept personnes qui ne représentent qu'elles-mêmes.* » Pir Sayed Ahmed Gaylani, chef du parti Mahaz (« traditionaliste royaliste ») et ... nouveau président de l'Alliance, n'est pas loin de partager la sévérité de ce jugement. Curieux président qui admet que « son » gouvernement ne « *sera reconnu par aucun pays* » et que ses activités seront nécessairement « *très restreintes* ». Ahmed Gaylani, aristocrate fortuné, homme courtois et diplomate, résume sa philosophie personnelle en une phrase : « *Nous sommes dans une période éphémère et nous* [la résistance] *entreront* (avec le départ des Soviétiques) *dans une période de transition.* »

Opposé à Gulbuddin Hekmatyar sur le mode de nomination du gouvernement, il a cédé pour ne pas créer de nouvelles tensions au sein de l'Alliance. Il reste cependant convaincu que la seule façon pour le peuple afghan de se choisir des représentants, même intérimaires, et de « *renforcer la crédibilité de l'Alliance* » est d'organiser une *jirgah* (grande assemblée du peuple) traditionnelle. « *Dans le passé*, rappelle-t-il, *il n'y a jamais eu de quotas selon les tribus.* » Le nouveau porte-parole de la résistance afghane souhaite que des élections soient organisées le plus rapidement possible quitte, en raison de la situation militaire, à limiter cette consultation à la seule population des camps de réfugiés au Pakistan.

Un tel corps électoral sera-t-il représentatif du peuple afghan ? Pir Gaylani balaie l'objection : « *Si trois millions de personnes élisent une assemblée de cent cinquante représentants*, remarque-t-il, *ce sera toujours mieux que l'« assemblée » de sept personnes qui existe actuellement.* » Ensuite il faudra une *loya jirgah* (2) qui aura à choisir un gouvernement national. Le chef du Mahaz constate que « *l'espoir du retour du roi augmente avec le départ des Soviétiques* » et il demeure persuadé que l'ex-souverain Zahir Shah est « *la seule personne qui puisse garantir l'unité nationale* ». Il explique que le rôle des commandants est d'être « *sur le champ de bataille et non de figurer dans le gouvernement* » (3), tout en admettant l'existence de divergences profondes entre chefs de guerre et chefs politiques. Les premiers réalisent en effet des alliances locales sur le terrain sans en référer aux partis politiques.

« Pouvoir légal » et « pouvoir réel »

Certains commandants ont toujours mal accepté d'être dépendants des formations politiques de Peshawar pour acquérir armes et munitions. Avec la constitution de stocks personnels souvent considérables, ces liens d'allégeance ont tendance à se relâcher. Inexistante sur le plan local, l'Alliance a beaucoup de mal à imposer son autorité aux « *grands commandants* » devenus de véritables gouverneurs, voire les « *proconsuls* » de plusieurs provinces. Dans ces régions où l'administration centrale est inexistante ou combattue, les structures traditionnelles sont restées vivaces.

D'abord tribale, la société afghane est fondamentalement rebelle à toute tentative d'unité politique, et cette tendance s'est plutôt renforcée depuis la guerre. A la mi-juin, quelque cent vingt représentants de neuf provinces de l'ouest et du sud-ouest de l'Afghanistan se sont retrouvés à Peshawar pour délivrer un message aux chefs de l'Alliance. En substance, nous rejetons votre gouvernement qui ne représente pas le peuple afghan. Les membres de cette délégation de « barbes blanches » (voir *le Monde* du 6 juillet) ont ajouté qu'en tant que chefs traditionnels et tribaux, ils détenaient le seul pouvoir qui compte, le pouvoir « *moral* ». Ce discours a été très mal accueilli par les chefs « fondamentalistes » de la résistance, notamment Gulbuddin Hekmatyar. La fracture entre « pouvoir légal » (le gouvernement de Peschawar) et « pouvoir réel » (les commandants et les chefs tribaux) est profonde. Entre le regroupement ou l'atomisation de ses forces, la résistance afghane n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse claire.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Le Hezb-I-Islami est le nom commun à deux partis « fondamentalistes » sunnites de la résistance, l'un dirigé par Yunus Khalès, l'autre par Gulbuddin Hekmatyar.

(2) La *loya jirgah* – qui, à la différence d'une simple jirgah, ne peut être tenue que sur le sol afghan – est une sorte de « grand conseil » chargé de se prononcer sur des événements importants. Depuis le dix-septième siècle, les *loya jirgah* marquent les étapes de l'histoire de l'Afghanistan.

(3) En réalité, les chefs de partis politiques ont tenté, en vain, de convaincre certains commandants d'entrer au gouvernement. Jalaludin Hagani, l'un des commandants les plus prestigieux du Hezb (Khalès), aurait ainsi refusé le poste de ministre de la défense.

CORÉE : un geste du président Roh Tae Woo

Séoul propose une amélioration radicale de ses relations avec Pyongyang

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Dans un geste d'ouverture marquant une rupture dans la politique de Séoul, le président Roh Tae Woo a annoncé, le jeudi 7 juillet, qu'il s'engageait à établir des relations fondées sur un esprit de coopération avec la Corée du Nord et à mettre fin à une situation de confrontation qui prévaut entre les deux pays. M. Roh a notamment déclaré qu'il demanderait aux Etats-Unis et au Japon de contribuer à intégrer davantage Pyongyang dans la communauté internationale, mettant implicitement fin à la politique traditionnellement menée par Séoul visant à l'isolement diplomatique de la Corée du Nord et renforcée à la suite de l'attentat dont fut victime en décembre dernier un appareil de Korean Air au large de la Thaïlande. Séoul avait demandé notamment à Washington et à Tokyo de prendre des sanctions à l'égard de Pyongyang. Ce que firent Américains et Japonais.

Soulignant l'existence d'une « *seule et même communauté nationale coréenne* », M. Roh, qui s'adressait à ses « *soixante millions de compatriotes* » (c'est-à-dire aussi aux habitants du Nord), a insisté sur la nécessité de « *restaurer une confiance mutuelle* » qui doit se traduire par « *un arrêt de la confrontation sur la scène internationale* ».

Les propositions en six points de M. Roh sont, certes, encore assez vagues. Beaucoup tiennent du souhait, notamment en ce qui concerne l'échange des personnes avant la conclusion des pourparlers en cours entre les deux Croix-Rouge. De même le développement des échanges commerciaux entre les deux pays qui « *doivent être considérés comme relevant du commerce à l'intérieur d'une même communauté nationale* », c'est-à-dire sans barrière douanière.

Les « pays amis » et le Nord

En 1985, déjà, le Nord et le Sud avaient envisagé de commercer, mais la rupture des négociations (Pyongyang prenant prétexte des manœuvres militaires conjointes américano-coréennes) avait rendu caduque cette initiative. Plus concrète est la proposition que les Coréens résidant à l'étranger puissent visiter librement les deux Corées (ce qui n'est pas le cas actuellement : un Coréen se rendant au Nord n'ayant pas le droit d'entrer au Sud).

Autre point particulièrement significatif de la nouvelle politique de Séoul à l'égard du Nord : l'affirmation que la Corée du Sud ne s'opposera plus au développement des échanges entre des « *pays amis* » et le Nord. Jusqu'à présent, Séoul considérait qu'il s'agissait d'un acte des « *plus inamicaux* » : au début des années 80, Paris avait dû prestement renoncer à renforcer ses liens avec Pyongyang afin d'éviter des « représailles » qui se seraient traduites par l'annulation d'importants contrats. La partie la plus nébuleuse du discours de M. Roh concerne l'aide que pourrait apporter le Sud au Nord dans la promotion des relations de Pyongyang avec les Etats-Unis et le Japon.

Jusqu'à présent Séoul a manifesté une sensibilité d'écorché à la moindre initiative américaine en direction du Nord. Considérant que le gouvernement sud-coréen n'est qu'un « *fantoche* » manipulé par Washington, le Nord a toujours exigé un dialogue direct avec les Etats-Unis qui exclurait le Sud. Séoul était en revanche d'accord pour l'établissement de relations diplomatiques croisées : d'un côté, les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Nord ; de l'autre la Chine, l'URSS et la Corée du Sud.

C'est la première fois qu'un président sud-coréen prend une initiative qui va aussi loin. La déclaration doit cependant être située dans le contexte de la politique générale d'ouverture menée depuis l'arrivée au pouvoir de M. Roh Tae Woo et de la perspective des Jeux olympiques que Séoul compte utiliser pour renforcer sa position internationale.

En arrière-plan, l'initiative de M. Roh reflète enfin le climat de détente Est-Ouest et la conviction chez les Coréens que tant l'Union soviétique de M. Gorbatchev que la Chine de Deng Xiaoping peuvent exercer une influence modératrice sur Pyongyang. Le président entend également, et peut-être surtout, désamorcer les demandes des étudiants en vue de la réunification de la péninsule, coupée en deux à la suite de la guerre de Corée (1950-1953), ou du moins isoler les plus radicaux dans le mouvement étudiant qui ont prévu une Marche de la paix sur Panmunjun le 15 août.

La grande inconnue est l'accueil que réservera Pyongyang aux initiatives de Séoul. Ni la question des Jeux olympiques ni celle de la sécurité (notamment la présence des troupes américaines au Sud), dont Pyongyang demande le retrait comme préalable à un véritable dialogue, n'ayant été évoquées par M. Roh, Pyongyang risque fort de considérer cette initiative comme un geste de « propagande ».

PHILIPPE PONS.

JAPON

Un scandale boursier éclabousse le premier ministre

Le scandale boursier qui secoue le Japon depuis une semaine s'est étendu, le jeudi 7 juillet, au premier ministre, M. Noburu Takeshita, dont l'ancien secrétaire, M. Ihei Aoki a avoué s'être enrichi à la suite de spéculations douteuses.

Révélée par les quotidiens japonais, l'affaire a déjà éclaboussé une bonne partie du monde politique, dont l'ancien premier ministre, M. Nakasone, l'actuel ministre des finances, M. Miyazawa, l'un de ses prédécesseurs, M. Watanabe, l'ancien ministre de l'agriculture, etc. Tous ces gens, auxquels il faut ajouter quelques hautes personnalités de la presse financière, ont en quelque sorte bénéficié d'informations privilégiées et de la possibilité, *via* leur entourage, d'acquérir à bas prix des actions d'une société, deux ans avant son introduction publique en Bourse. Les dites actions ont été revendues sur le marché boursier quatre fois plus cher, en moyenne, et les profits se montent à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Jeudi, le président du *Nihon Keizai Shimbum*, l'influent quotidien financier du Japon, plus connu sous le nom de Nikkeï, qui s'est lui-même enrichi de plusieurs centaines de milliers de dollars grâce à sa position privilégiée, a présenté sa démission. *Idem* pour M. Hiromasa Ezoe, président de la société qui avait imprudemment offert ses actions à soixante-seize notables de Tokyo deux ans avant d'inviter le grand public à les acquérir au prix fort... Son entreprise, Recruit Co. (six mille quatre cents salariés pour 1,4 million de dollars de chiffre d'affaires), forme un véritable empire, fondé sur les annonces immobilières et d'emploi.

Légalement, les transactions dont ont bénéficié les soixante-seize personnalités impliquées n'ont rien de répréhensible. Elles posent cependant un problème d'éthique évident et illustrent les liens plutôt troubles qui unissent au Japon le monde des affaires et celui de la politique. Certains des profits auraient notamment servi à alimenter les caisses des organisations politiques conservatrices. L'affaire, en tout cas, ne pouvait pas tomber à un plus mauvais moment pour M. Takeshita, celui-ci jouant actuellement son avenir politique sur une refonte controversée du système fiscal, qui prévoit notamment l'introduction d'un nouvel impôt de 3 % sur la consommation. « *Tout cela aura une influence négative* », a admis le chef du gouvernement.

● **PAKISTAN : cinq Palestiniens condamnés à mort.** – Cinq Palestiniens ont été condamnés à mort le mercredi 6 juillet au Pakistan pour le détournement en septembre 1986 d'un Boeing 747 de la compagnie américaine Pan Am sur l'aéroport de Karachi. Vingt-deux des trois cent quatre-vingt-dix passagers et membres d'équipage à bord de l'appareil avaient été tués. Quatre des cinq Palestiniens avaient été arrêtés au cours de l'assaut donné par des commandos pakistanais. Le cinquième homme avait été ultérieurement interpellé. Les cinq condamnés ont quarante jours pour interjeter appel. – *(Reuter.)*

Europe

Avant la visite de M. Mikhaïl Gorbatchev à Varsovie

Les taches de l'histoire soviéto-polonaise

(Suite de la première page.)

En avril 1943, la radio allemande annonça que quatre mille cent quarante-trois corps d'officiers polonais fusillés avaient été découverts dans la forêt de Katyn, affirmant que le massacre était l'œuvre du NKVD, le prédécesseur du KGB. L'URSS riposta en créant une commission d'enquête, qui accusa formellement, en janvier 1944, les nazis d'avoir fusillé les officiers polonais. La position officielle soviétique ne devait plus varier. Quant aux dix mille autres militaires polonais, personne ne sait ce qu'ils sont devenus. La seule certitude, c'est que tous ces prisonniers cessèrent d'écrire à leur famille en avril 1940, date à laquelle la Biélorussie et l'Ukraine occidentales étaient encore sous le contrôle de l'URSS. Pour les familles des victimes, il ne fait pas de doute que le massacre a été perpétré par les Soviétiques.

Depuis un peu plus d'un an, on prononce le mot de Katyn à voix haute non plus seulement en Pologne, mais aussi de l'autre côté de la frontière, depuis que MM. Mikhaïl Gorbatchev et Wojtiech Jaruzelski ont décidé, un jour d'avril 1987 à l'issue d'une rencontre à Moscou et au nom de la transparence », qu'il fallait remplir les « pages blanches » de l'histoire des relations entre leurs deux pays. Pour ce faire, une commission mixte d'historiens fut créée. Elle a déjà tenu deux réunions plénières, en mai 1987 puis en mars 1988.

« Tout cela, c'était le territoire du silence », observe Krystyna Kersten, historienne polonaise proche de l'opposition et dont le père est mort à Katyn. *« A présent, on a réveillé un immense espoir. L'espoir que, officiellement, on va dire la vérité, sur laquelle une croix avait été faite depuis si longtemps. Mais je me demande si Gorbatchev et Jaruzelski s'imaginaient à quel point cela serait difficile. »*

« Ou bien Gorbatchev arrive avec Katyn dans ses valises, ou bien la vérité sur cet épisode est reportée aux calendes grecques », renchérit Jacek Kuron, l'une des principales figures de l'opposition polonaise. Mais à en croire les historiens membres de la commission, on est encore bien loin du coup de théâtre qui permettrait aux deux voisins de se regarder en face : la tâche est ardue et les travaux avancent à très, très petits pas.

Et il n'y a pas que Katyn. La commission s'est fixé pour objectif principal la *« recherche objective, l'éclaircissement des épisodes inconnus, peu connus ou encore obscurs des relations soviéto-polonaises, l'élimination des « taches blanches » qui alourdissent l'atmosphère de coopération entre nos deux pays »*. Selon un membre polonais de la commission, ces *« taches blanches »* couvrent une période qui va de 1917 à 1945. Le coprésident soviétique de la commission, le professeur Gueorgui Smirnov, directeur de l'Institut du marxisme-léninisme, les a regroupées en cinq thèmes, au cours d'une table ronde dont la revue soviétique *Mejdounarodnaia Jizn* a rendu compte en mai dernier :

— Les relations bilatérales de 1917 à 1921, avec en particulier la guerre polono-soviétique de 1920.

— La dissolution du Parti communiste polonais par le Komintern en 1938.

— L'année 1939 et le pacte germano-soviétique conclu entre Molotov et Ribbentrop.

— L'agression allemande contre la Pologne, *« la campagne des troupes soviétiques pour la défense des habitants d'Ukraine et de Biélorussie occidentale »*, les déportations de centaines de milliers de Polonais vers l'URSS.

— *« Tout ce qui est lié au déroulement de la lutte commune contre l'envahisseur germano-fasciste, l'agression contre l'URSS, la résistance, la mission libératrice de l'URSS, etc, la question de l'insurrection de Varsovie. »*

Selon des indications fournies par des membres de la commission à Varsovie, il semble que seul le premier chapitre ait été réellement résolu, les deux parties convenant que cette guerre était *« mauvaise et injuste »*. Mais cette période ne pose pas de problème de sources, les historiens n'ayant pas eu à collecter *« de nouveaux matériaux »* ; il s'agissait plutôt de rassembler le matériel existant pour réaliser la version la plus complète et la plus objective possible de cet épisode.

Il n'en va pas de même pour les autres sujets. La dissolution du PCP, par exemple, a certes été dénoncée en février 1956 par les cinq partis communistes dont les représentants avaient adopté la décision en 1938. Mais on ne s'est guère étendu depuis sur les raisons qui avaient amené le Komintern à prendre cette mesure, ni sur les circonstances dans lesquelles les dirigeants du PCP furent victimes de la terreur, comme tant d'autres.

Là, un procès a cependant été enregistré lors des travaux de la commission. Les Soviétiques ont fourni deux documents dont les Polonais n'avaient jamais disposé : la décision de la dissolution du PCP, et celle du comité exécutif du Komintern du 26 mai 1939 sur le rétablissement d'un parti communiste polonais. Mais cela n'apporte pas la réponse à la question de nombre de communistes polonais : *« Pourquoi ? »*

Charger Staline

Une tendance se dessine sur ce thème, qui confirme en fait la tendance actuelle du réexamen de l'histoire de l'URSS : *« charger »* un homme, Staline, qui contrôlait à l'époque l'appareil du Komintern — et éviter ainsi une véritable révision des relations d'Etat à Etat.

Pour les autres chapitres des *« taches blanches »*, l'un des plus gros problèmes réside dans le manque de documents et la difficulté de l'accès aux archives, ce qui s'ajoute à la question d'une réelle volonté politique de faire toute la lumière.

« Il n'est pas possible de faire quoi que ce soit de sérieux sans avoir accès aux archives polonaises et soviétiques », a déclaré, le mois dernier, un historien polonais, le professeur Duraczynski, à l'hebdomadaire *Polityka*. *« Mais il n'existe pas une quantité énorme de documents, soit qu'ils n'aient jamais été créés, soit qu'ils aient été détruits. En tout état de cause, il serait bon de pouvoir vérifier cela. »* Un historien soviétique, M. Alexandre Tchoubarian, a reconnu que, *« dans nos conversations avec nos collègues polonais, nous nous servons davantage de documents publiés en Occident que de matériel publié chez nous »*. Un de ses collègues, M. Oleg Rjechevski, s'étonne de *« n'avoir jamais vu, bien qu'on dise beaucoup qu'ils existent, les documents de travail de la délégation soviétique »* aux entretiens des missions militaires française, britannique et soviétique du 22 août 1939 à Moscou.

Tout porte donc à croire que la commission a encore de beaux jours devant elle. *« Il nous faut du temps*, plaident ses membres, *nous ne voulons pas remplacer des demi-vérités par d'autres demi-vérités. »* Tous sont bien sûr membres du parti de leur pays respectif, et les deux co-présidents, le professeur Smirnov et le professeur Jarema Maciszewski, ne sont pas considérés comme les plus audacieux en matière de révision de l'histoire officielle. *« Nous sommes plus de vingt historiens dans la commission, et il y a parfois de profondes divergences entre nous, qui n'épousent d'ailleurs pas nécessairement le clivage soviéto-polonais »*, confie l'un d'eux.

Qui freine ? Les Polonais ou les Soviétiques ? La réponse n'est apparemment pas si simple. Nul doute que des deux côtés, tandis que les appels à la vérité sur Katyn se multiplient, comme celui du cardinal Jozef Glemp lancé à la presse soviétique au mois de juin, on évalue les risques d'une besogne rapide — les nostalgiques du stalinisme ne manqueraient sans doute pas l'occasion d'attaquer un dossier mal ficelé.

Des archives gardées par le KGB

Au cours de la table ronde dont a rendu compte *Mejdounarodnaia Jizn*, les historiens soviétiques ont brusquement changé de ton lorsque la dernière question, Katyn, a été abordée. *« On veut discréditer le socialisme »*, s'est écrié l'un d'eux. Un autre a tenu à souligner que les historiens occidentaux n'avaient trouvé aucun témoignage permettant de corroborer la version nazie et, a-t-il ajouté, la commission n'a pas pu non plus découvrir un quelconque nouveau document... Le professeur Smirnov, quant à lui, a préféré rappeler la belle fraternité d'armes des combattants polonais et soviétiques.

Pendant ce temps, à peine les premiers signes d'une volonté soviétique de reconnaître Katyn se font-ils jour, ça et là, dans les médias soviétiques, qu'en Pologne des historiens d'opposition s'interrogent sur le sort d'autres « taches blanches », après 1945 : celles-ci ne figurent pas au programme de la commission.

Le 10 mars dernier, un député catholique, Ryszard Bender, a fait sensation en prononçant pour la première fois le mot de Katyn dans l'enceinte du Parlement polonais : *« Pour l'élimination des taches blanches, il faut aux chercheurs des décisions politiques*, a-t-il dit. *Ce sont elles qui ouvriront les archives, ce sont elles qui livreront les documents jusqu'ici inaccessibles sur des événements parfois secrets. »*

Mais le secret a la vie dure, surtout lorsqu'il est gardé par des militaires. De manière générale, d'après plusieurs historiens, l'accès aux archives en URSS ne s'est pas considérablement élargi depuis un an. Et ce sont, semble-t-il, les historiens militaires qui ont le plus de mal à accéder aux documents nécessaires. Lors d'une pause en marge d'une réunion de membres de la commission mixte, une historienne militaire soviétique serait ainsi venue trouver un de ses collègues polonais qui s'était élevé en séance contre ce type de problèmes : *« Je peux vous dire que ces archives existent*, lui a-t-elle dit ; *elles sont au ministère de la défense, mais le KGB ne veut pas les lâcher. Ne vous découragez pas, cela prendra du temps, mais vous y arriverez. »*

Pour Mme Kersten, *« de même qu'il n'existait pas d'ordre écrit de Hitler pour la solution finale, il n'existe sans doute pas d'ordre écrit de Staline ou de Beria pour le massacre de Katyn. Mais on peut reconstruire la vérité avec des sources indirectes. Il y a tellement de témoignages et de sources concordantes qu'on ne peut pas contester la thèse* [de la responsabilité soviétique]. *Le problème est donc purement politique. »*

SYLVIE KAUFFMANN.

URSS : les troubles en Arménie

Forte tension à Erevan avant les obsèques d'un manifestant tué par balle

La situation s'est brusquement tendue à Erevan avec la mort, le mardi 5 juillet, d'un jeune manifestant arménien. Les obsèques de la victime — la première tombée devant les forces de l'ordre depuis le début des troubles au mois de février — devaient avoir lieu vendredi dans la capitale arménienne. Dans la matinée de jeudi, les troupes ne stationnaient plus, comme les jours précédents, sur les places du centre de la ville, mais les consignes de grève générale avaient été maintenues.

MOSCOU
de notre correspondant

Khatchig Zakharian, vingt-deux ans, a été tué d'une balle dans la tête sur la route de l'aéroport, indique l'agence locale Armen Press. L'incident s'est produit à un barrage établi par l'armée, qui venait de chasser de l'enceinte de l'aéroport des centaines de manifestants. Ceux-ci l'occupaient depuis deux jours, paralysant ainsi le trafic aérien ; plusieurs dizaines d'entre eux ont été blessés.

Selon la version officielle, c'est *« l'armée de l'intérieur »* — dépendant du ministère de l'intérieur de l'URSS — qui a mené seule l'intervention à l'aéroport, après une heure de sommations restées sans effet. Un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Moscou, M. Vadim Perfiliev, avait démenti mercredi le décès d'un Arménien *« en liaison avec les incidents de l'aéroport »*. Un Arménien était bien mort ce jour-là, avait-il ajouté, mais à l'hôpital, des suites de blessures reçues lors d'actes de « hooliganisme » survenus dans une autre partie de l'Arménie.

La télévision, montrant mercredi soir des images de l'aéroport dont les manifestants avaient envahi les salles d'attente, les toits et le Tarmac n'a pas fait état de morts. Trente-six personnes ont été blessées lorsque les forces armées sont intervenues pour disperser les manifestants qui les bombardaient de *« bouteilles et de pierres »*, a indiqué le commentateur.

Mais tous les Arméniens interrogés mercredi à Erevan étaient formels : Zakharian a bien été tué par balle près de l'aéroport et un autre manifestant serait dans un état grave.

M. Yalastian Hambartsoum, membre du Comité Karabakh (officiellement dissous en mars), a ajouté que des commandos de l'armée régulière et des chars avaient aussi pris position autour de l'aéroport et que la dispersion des piquets de grève s'y est faite violemment et sans sommations. Il a affirmé que soixante personnes au moins avaient été blessées, généralement à coups de matraques.

Dès le retour, dimanche, à Erevan, des délégués à la conférence du PCUS à Moscou, les meetings de masse avaient repris, assortis d'une grève qui s'est étendue mercredi à la plupart des villes d'Arménie. Les délégués n'avaient en effet rien ramené de Moscou qui soit susceptible de contrebalancer l'effet produit par la phrase de M. Mikhaïl Gorbatchev excluant tout *« redécoupage des frontières »*. Cette phrase avait été perçue comme une nouvelle fin de non-recevoir à leur demande d'un transfert des quelque cent vingt mille Arméniens du Haut-Karabakh de la tutelle azerbaïdjanaise à celle du pouvoir central, à défaut d'un rattachement à l'Arménie.

Une nouvelle journée « ville morte »

C'est lors d'un rassemblement, mardi, place de l'Opéra, à Erevan, de plus de cent mille personnes, relaté également pour la première fois par la télévision centrale soviétique, que quelque trois mille d'entre elles (les éléments les plus jeunes ou les plus *« incontrôlés »*) se sont dirigés vers l'aéroport pour renforcer les militants qui s'y trouvaient déjà depuis la veille.

Le comité de grève, nouvelle mouture du Comité Karabakh, avait tenté en vain de s'opposer à cette initiative. Celle-ci a été prise par des *« irresponsables »*, selon la presse arménienne de mercredi, qui utilise un terme ambivalent en russe pour dire qu'il y a eu soit des morts, soit des blessés à l'aéroport et qu'une enquête a été ouverte par le parquet.

Lorsque des témoins des affrontements sont revenus dans la soirée place de l'Opéra pour en rendre compte, le meeting qui s'y tenait toujours s'est dispersé à l'appel du comité, qui a donné la consigne d'observer mercredi une nouvelle journée *« ville morte »* comme il y en a eu en mars.

Au matin, les troupes occupaient la place de l'Opéra et les rues étaient presque vides. Plus tard dans la journée de mercredi, des centaines de jeunes sont sortis, malgré les consignes du comité, tournant à pied ou en voiture autour de la place, huant les soldats — des appelés de diverses régions d'URSS — qui y stationnaient.

Des troupes, avec hélicoptères et blindés, avaient déjà été envoyées à Erevan la semaine précédant le 26 mars, jour prévu de la première grande manifestation après celles de février.

Des renforts militaires avaient également été dépêchés dans la ville la semaine dernière, au moment où s'ouvrait à Moscou la conférence du parti. Mais aucun affrontement ne s'était produit, et les Arméniens étaient fiers de l'organisation sans faille de leur mouvement, rendant inutile, affirmaient-ils, cette présence militaire. Une des cinq demandes du comité de grève, réaffirmée avec force après les incidents, était précisément le départ de ces troupes.

La principale revendication concernait bien sûr le Haut-Karabakh, dont la population arménienne est en grève depuis le 23 mai. Selon plusieurs sources, le premier secrétaire du parti de cette région, M. Guenrikh Pogossian, a été reçu lundi à Moscou par M. Gorbatchev. Le chef du Kremlin, qui avait aussi reçu séparément le même jour les premiers secrétaires d'Arménie et d'Azerbaïdjan, n'aurait fait aucune nouvelle proposition. Il aurait seulement promis d'assister, à son retour de Pologne à la mi-juillet, à la réunion du présidium du Soviet suprême de l'URSS, qui doit examiner les appels que lui ont adressés en juin le Parlement d'Arménie et l'Assemblée des députés du Haut-Karabakh. Ce présidium pourrait se borner à constater l'impasse constitutionnelle créée par les votes contradictoires des Parlements d'Arménie et d'Azerbaïdjan, déplorait-on à Erevan.

La situation se trouve apparemment à un point crucial. Les *Izvestia* affirmaient, le mercredi 6 juillet : *« Elle est aujourd'hui pire qu'hier »*, et la plupart des dirigeants locaux se sont montrés incapables de dialoguer avec la population. Une constatation en forme de menace, à un moment où M. Gorbatchev doit aborder par ailleurs la phase délicate du lancement des mécanismes des réformes politiques prévues par la conférence du parti. La tournure prise par les événements en Arménie ne peut que lui compliquer la tâche.

(Intérim.)

GRANDE-BRETAGNE : quarante ans après sa création exemplaire

Le service de la santé publique au péril du thatchérisme

LONDRES
de notre correspondant

Le quarantième anniversaire du Service national de santé, le système de soins médicaux gratuits mis en place après la seconde guerre mondiale, qui a longtemps fait l'orgueil de la Grande-Bretagne, vient d'être célébré dans une atmosphère houleuse.

Aux Communes, le mardi 5 juillet, ce fut une belle empoignade. Le leader de l'opposition travailliste, M. Neil Kinnock, martelait son pupitre pour mieux souligner son indignation devant le refus réitéré de Mme Thatcher d'accorder des fonds supplémentaires à cette institution en difficulté. A ces critiques, le premier ministre a répondu par un mépris plus cinglant qu'à l'accoutumée.

« Je le lui demande encore une fois : va-t-elle fournir oui ou non dès maintenant l'argent nécessaire pour éviter une crise du Service national de santé ? », s'est écrié M. Kinnock. *« Je sais que l'arithmétique n'est pas le fort* [du chef de l'opposition], a répliqué Mme Thatcher. *Les sommes allouées ont été de 8 milliards de livres en 1978 et de 23 milliards en 1988* (1). *Même lui peut comprendre que ce dernier chiffre est plus élevé. »* C'est donc en vain que l'on chercherait l'ombre d'un consensus pour ces quarante ans du National Health Service (NHS), le plus ambitieux système de ce genre jamais mis en place dans un pays occidental.

Fleuron de l'Etat-providence, le NHS n'a pas la cote auprès des conservateurs. Ils font valoir cependant que le redressement de l'économie a permis d'augmenter chaque année dans des proportions considérables l'enveloppe accordée à une administration lourde (un million de salariés), dont ils contestent pourtant le bien-fondé. Mme Thatcher n'avait pas choisi au hasard son année de référence : 1978 est la dernière année budgétaire dont les travaillistes ont été entièrement responsables...

Il faut le constater : le NHS n'a pas le moral. Certes, la recherche de pointe reste au meilleur niveau mondial comme l'a encore démontré, le 7 mars dernier, un professeur de neurochirurgie de Birmingham, en réalisant le premier traitement expérimental réussi de la maladie de Parkinson par injection dans le cerveau d'une patiente de cellules cérébrales prélevées sur un embryon, mais l'intendance ne suit pas.

Les hôpitaux publics totalement gratuits (il n'y a pas de ticket modérateur) sont souvent vétustes. Les listes d'attente pour certaines opérations atteignent plusieurs mois. Les médecins généralistes de quartier sont rétribués au nombre de clients potentiels inscrits et de consultations effectuées. Ils ont tendance à forcer sur les cadences et ne se déplacent pratiquement jamais à domicile.

La partie la plus aisée de la population a fui cet univers quelque peu kafkaïen au profit de la médecine privée. Les 23 milliards de livres cités par Mme Thatcher ne doivent pas faire illusion. Les Britanniques consacrent proportionnellement moins d'argent à se soigner que les Américains et la plupart des Européens. Les dépenses de santé, secteur public et privé confondus, représentent 5,9 % du revenu national, alors que cette proportion est de 10,5 % aux Etats-Unis et de 8,6 % en France. Le secteur privé est deux fois moins important en Grande-Bretagne qu'en France.

Une idée née de la guerre

Le long débat consacré au NHS par les Communes a été moins caricatural que l'échange initial d'invectives entre M. Kinnock et Mme Thatcher. L'ancien leader travailliste, M. Michael Foot, a voulu replacer l'événement dans le long terme et a rappelé les circonstances de la création de ce système, le 5 juillet 1948.

En 1942 — en pleine guerre — lord Beveridge, grande figure du Parti libéral et l'un des pères de l'Etat-providence, avait lancé l'idée d'un système global de soins gratuits. Son ambition était de faire bénéficier l'ensemble de la population des progrès de la médecine britannique alors considérée comme la meilleure du monde. Conformément à un optimisme social rendu possible par la solidarité nationale manifestée dans l'épreuve, il écrivait en toute simplicité que des citoyens mieux soignés n'en travailleraient que davantage.

Un Livre blanc exposait, en 1944, la philosophie d'ensemble du projet. *« L'époque était au consensus, et le cabinet de guerre, formé de conservateurs et de travaillistes, était d'accord sur l'objectif à atteindre »*, rappelait M. John Moore, l'actuel ministre des services sociaux, qui exerce la tutelle sur le NHS. M. Foot reprochait cependant amèrement à ce dernier d'avoir oublié de citer le nom de Nye Bevan, le « père » travailliste du NHS.

Ces querelles d'historiens ne sont pas fortuites. La création du NHS, en juillet 1948, par le gouvernement travailliste de Clement Attlee, se fit, en effet, contre la volonté des conservateurs, qui jugeaient urgent d'attendre avant de se lancer dans une réforme sociale aussi coûteuse. Le consensus avait déjà disparu, et Bevan devait d'ailleurs démissionner à son tour en 1950 pour protester contre la décision du cabinet Attlee de faire payer certains soins dentaires et oculaires... Le sujet est toujours d'actualité et soulève les mêmes passions.

Augmenter la part du secteur privé

M. John Moore a répété mardi le vœu du gouvernement conservateur : le secteur privé doit suppléer davantage aux carences du NHS. Il souhaite qu'une plus grande concurrence soit ainsi instaurée pour le plus grand bien du consommateur. En préconisant le développement des assurances médicales privées, ses projets enlèvent évidemment beaucoup de crédibilité à l'affirmation selon laquelle le besoin médical et non la capacité à payer doit déterminer l'accès aux soins.

Certains experts conservateurs vont beaucoup plus loin. Ils proposent un crédit d'impôts pour les citoyens qui souscrivent une assurance médicale privée. L'idée fait son chemin bien qu'elle soit encore fermement rejetée par une majorité de Britanniques. Mme Thatcher attend son heure pour l'imposer. Ce sera peut-être le fameux *« grand dessein »* de l'année 1989...

Le Parti travailliste a eu droit, le mardi 5 juillet, à cinq minutes de publicité à la BBC. Un texte défilait lentement sous les yeux du téléspectateur : *« Nous célébrons les quarante ans du NHS. Pendant cette période, ce système a été la fierté de la Grande-Bretagne, l'envie du reste du monde et un monument durable élevé aux valeurs socialistes. »* Cet éloge, involontairement sans doute, avait un peu le style d'une épitaphe.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) 1 livre vaut 10,25 francs.

Europe

Brève occupation du Parlement par des ouvriers en grève

Un ancien prêtre irlandais aurait servi d'intermédiaire entre l'IRA et le colonel Kadhafi

Europe

YOUGOSLAVIE : à Belgrade

Brève occupation du Parlement par des ouvriers en grève

Quelque quinze cents ouvriers des usines Borovo de Vukovar, en Croatie, ont pénétré le mercredi 6 juillet en force dans le Parlement fédéral à Belgrade pour contraindre les dirigeants politiques à prendre publiquement position sur leurs revendications.

Cette spectaculaire manifestation fait suite à des débrayages qui se sont multipliés ces derniers mois en Yougoslavie, où la politique d'austérité du gouvernement de M. Branko Mikulic rencontre une hostilité croissante. Les ouvriers réclament des hausses salariales, une gestion plus efficace et une réduction des dépenses publiques. Mercredi, en début d'après-midi, une délégation des grévistes a été reçue par le vice-président du gouvernement fédéral, M. Milos Milosavljevic, et par le président du Parlement, M. Dusan Popovski, qui les a convaincus de reprendre place sur les marches devant le Parlement en leur assurant que les dirigeants fédéraux et locaux viendraient discuter avec eux.

Aucun incident ne s'est produit pendant la demi-heure au cours de laquelle les ouvriers sont restés maîtres du hall du Parlement. Pendant cette brève occupation des lieux, les manifestants scandaient : « *L'Assemblée appartient au peuple.* »

Les grévistes, qui réclament une augmentation des salaires de 100 %, ont ensuite demandé à rencontrer d'urgence le premier ministre et le ministre de l'économie, M. Nenad Krekic, ancien PDG de Borovo, qu'ils accusent d'avoir mené ces usines – le plus important combinat du cuir et du caoutchouc du pays – au bord de la faillite.

Les travailleurs yougoslaves reprochent au programme du gouvernement Mikulic, qui se propose de ramener l'inflation de 159 % l'an dernier à 95 % cette année, de répartir de manière inégale sur les différentes couches de la société les sacrifices à consentir. Les salaires sont strictement limités tandis que les prix, nouvellement libérés, montent en flèche, menaçant les objectifs de la politique gouvernementale.

Fait sans précédent : les syndicats, jusqu'à hier simple courroie de transmission de l'Etat, ont révisé leur attitude face à ces grèves dont ils prennent de plus en plus souvent la direction au niveau local. – *(AFP.)*

Arrêté à Bruxelles

Un ancien prêtre irlandais aurait servi d'intermédiaire entre l'IRA et le colonel Kadhafi

LONDRES
de notre correspondant

L'IRA est un mouvement clandestin, et le premier devoir de ses « volontaires en service actif » est, par définition, de ne pas parler. Il ne faut donc vraisemblablement pas trop attendre de confidences de la part de M. Patrick Ryan, un prêtre irlandais défroqué, interpellé le 30 juin à Bruxelles, et qui n'est actuellement inculpé par la justice belge que de détention de faux passeport.

Londres avait demandé aux autorités belges de retarder, autant que possible, l'annonce de son arrestation pour mieux remonter les pistes fournies par divers contacts de l'ex-ecclésiastique en Europe continentale. Cette arrestation n'a donc été rendue publique que le mardi 5 juillet. M. Ryan, lui-même s'est présenté aux policiers belges comme un « *sympathisant de l'IRA* » et a refusé d'en dire plus.

Les services de sécurité de Sa Gracieuse Majesté semblent cependant en savoir long et ont largement ouvert leurs dossiers aux journalistes britanniques spécialisés. M. Ryan aurait servi d'intermédiaire entre l'IRA et le colonel Kadhafi et joué un rôle de banquier et de « technicien » spécialisé dans l'acquisition, en Suisse, du matériel nécessaire à la commande à distance d'engins explosifs. Ces faits seraient difficiles à prouver devant un tribunal, et M. Ryan, dit-on, ne serait pas coupable directement de « crime de sang ». Scotland Yard aimerait l'interroger, mais Londres n'envisage pas pour l'instant de réclamer son extradition.

Agé de cinquante-huit ans, de nationalité irlandaise, M. Ryan a été ordonné prêtre en 1954 et est entré dans l'ordre des Frères Pallotins. Missionnaire en Tanzanie, puis curé dans la banlieue est de Londres à partir de 1968, il fut exclu de son ordre en 1973 après avoir reconnu, devant ses supérieurs, avoir détourné des fonds d'Eglise au profit de l'IRA.

Il était en fait entré dans la clandestinité depuis le début des années 70. Les services britanniques le connaissaient apparemment très bien dès cette époque et ont suivi puis perdu sa trace à travers l'Europe. Scotland Yard avait déjà signalé son cas aux policiers belges en 1979 ; il a été arrêté à plusieurs reprises dans divers pays européens au cours des années 70, mais toujours relâché, faute de preuves.

Lors de son arrestation, M. Ryan avait sur lui une importante somme d'argent. Il venait d'Espagne, son lieu de résidence habituel, où il aurait rencontré, avant qu'ils ne soient abattus le 6 mars dernier par des tireurs d'élite de l'armée britannique, les trois membres de l'IRA qui préparaient apparemment un attentat à Gibraltar. Les policiers belges ont découvert dans l'appartement de Bruxelles qu'il occupait des manuels spécialisés dans la fabrication d'explosifs et d'équipements électroniques de commande à distance.

Selon le *Times*, il avait ouvert des comptes bancaires en Suisse et au Luxembourg, se serait rendu à plusieurs reprises à Tripoli pour y rencontrer le colonel Kadhafi et aurait reçu du dirigeant libyen 1 million de livres (environ 11 millions de francs) destinées à l'IRA.

La presse populaire britannique est encore plus catégorique ; selon le *Sun*, M. Ryan a fourni le détonateur qui a servi à l'attentat du 20 juillet 1982 à Hyde Park, au cours duquel quatre cavaliers de la garde royale avaient été tués. Il aurait également joué un rôle dans diverses opérations dont ont été victimes, ces dernières années, des soldats britanniques en Allemagne de l'Ouest et aux Pays-Bas.

D. Dh.

• **RFA : démission d'un responsable d'une organisation juive.** – Le secrétaire général du conseil central des juifs d'Allemagne fédérale, M. Alexander Ginsburg, quitte définitivement ses fonctions, a-t-on annoncé, le mercredi 6 juillet, au siège du conseil. A la suite de la découverte, en mai dernier, du détournement de fonds de l'Etat destinés à indemniser les victimes du nazisme, il avait été mis en « congé ». M. Ginsburg était déjà secrétaire général sous la présidence de M. Werner Nachmann, impliqué dans ce scandale et qui est décédé en janvier 1988. M. Nachmann était accusé d'avoir détourné plus de 100 millions de francs entre 1980 et 1987. – *(AFP.)*

• **Interdiction des vols à basse altitude.** – Le Parlement du Land de Rhénanie-Palatinat s'est prononcé à l'unanimité, le mercredi 6 juillet, pour l'interdiction des vols d'entraînement à basse altitude des avions militaires. Depuis le début de l'année, une vingtaine d'appareils ouest-allemands ou alliés se sont écrasés au sol en RFA. Cette résolution n'aura cependant aucun effet pratique, car c'est du gouvernement fédéral à Bonn et des armées alliées que dépend l'organisation des vols. – *(AFP.)*

• **TURQUIE : la canicule fait neuf victimes.** – La vague de chaleur qui s'est abattue sur l'ouest de la Turquie, en particulier sur la côte anatolienne, où la température moyenne était de 40 degrés, a déjà fait neuf victimes pour la seule journée du mardi 6 juillet. C'est ce qu'a rapporté la presse turque mercredi, en précisant que quatre des victimes avaient succombé à une crise cardiaque, les cinq autres des suites de noyades. – *(AFP.)*

Amériques

MEXIQUE : multiples irrégularités aux élections générales

L'opposition menace de ne pas reconnaître le prochain gouvernement

Officiellement, aucun résultat n'avait encore été rendu public, Ce jeudi 7 juillet en fin de matinée, mais M. Salinas de Gortari, candidat de la formation au pouvoir, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), a revendiqué la victoire à l'élection présidentielle qui s'était tenue la veille au Mexique. Il a déclaré, au cours d'une allocution télévisée, qu'il l'emportait de façon *« légale et incontestable »*. L'opposition, en revanche, devant les rumeurs de fraude de plus en plus précises, a annoncé qu'elle était fermement décidée à contester le résultat du scrutin.

MORELIA
(Etat de Michoacan)
de notre envoyé spécial

La démocratie mexicaine a-t-elle fait un *« pas en avant »* à l'occasion des élections générales organisées, le mercredi 6 juillet, ainsi que l'affirme le président de la République en exercice, M. Miguel de la Madrid, et comme semble l'indiquer la participation massive de l'électorat ? Ou alors faut-il croire l'opposition qui menace de ne pas reconnaître un gouvernement issu d'*« élections frauduleuses »* et dénonce les *« nombreuses irrégularités »* commises, selon elle, par les autorités, afin d'assurer la victoire de leur candidat, M. Carlos Salinas de Gortari ?

En l'absence de chiffres même partiels, il est impossible pour l'instant de trancher entre les deux versions. Les candidats de l'opposition à la présidence de la République ont été reçus dans la soirée de mercredi, à leur demande, par le ministre de l'intérieur, M. Manuel Bartlett, auprès de qui ils ont dénoncé de nombreuses anomalies dans le déroulement du vote. Selon le porte-parole du Parti d'action national (PAN, droite), M. Oscar Vera, les représentants des partis d'opposition ont été agressés dans plusieurs bureaux de vote, en particulier dans les Etats de Oaxaca, de Puebla et de Chihuahua, ainsi que dans la capitale. Le PAN signale plusieurs blessés parmi ses militants, dont certains auraient été arrêtés. Selon M. Vera, l'armée a eu recours à la force pour fermer arbitrairement plusieurs bureaux de vote. Elle aurait aussi bourré les urnes dans certains cas.

La version du porte-parole du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir depuis soixante ans, M. Juan Henriquez, est tout à fait différente : *« Les élections,* dit-il, *se sont déroulées dans le calme et il n'y a eu des incidents que dans deux cent cinquante et un bureaux de vote sur cinquante-cinq mille. Dans la plupart des cas, il s'agissait simplement de problèmes techniques liés souvent à la présence sur les lieux de représentants de l'opposition qui ne disposaient pas de l'accréditation nécessaire pour surveiller le déroulement du scrutin. »* M. Henriquez dénonce, d'autre part, l'attitude agressive de certains membres de l'opposition. *« Ils ont essayé de faire voter des gens qui n'avaient pas de carte d'électeur et, dans certains cas, ils ont même brûlé les urnes, en particulier dans le village de Cuchitan, dans l'Etat de Oaxaca »* (au sud de la capitale).

Au cours des dernières semaines, l'opposition a dénoncé une série d'irrégularités troublantes, en particulier dans l'établissement des listes électorales et dans le processus d'impression et de répartition des bulletins de vote. La presse, qui jouit d'une liberté très relative et pratique beaucoup l'autocensure, a, elle aussi, abordé le problème de la fraude à de très nombreuses reprises, au point qu'elle était devenue le thème central de la campagne.

Guerre non déclarée

Les dénégations du PRI et de son candidat, M. Salinas de Gortari, qui s'était engagé à faire des *« élections propres »* et à *« tenir compte de la volonté des Mexicains »*, ont laissé tout le monde sceptique, tant le long passé du PRI est lourd en matière d'irrégularités. L'assassinat, quatre jours avant le scrutin de deux proches collaborateurs du candidat de l'Union du centre et de la gauche, M. Cuauhtemoc Cardenas, n'a rien fait pour rassurer l'opposition.

Une des victimes, Xavier Ovando, qui était chargé de la tâche délicate de mettre sur pied un système de contrôle informatique pour dénoncer les manipulations éventuelles de la part du gouvernement, a été enterré la veille des élections à Morelia, la capitale de l'Etat du Michoacan (400 kilomètres à l'ouest de Mexico). Les élections revêtaient une importante particulière dans cet Etat à cause des événements violents survenus au cours des dernières années entre les dirigeants locaux du PRI et les dissidents de cette formation politique qui ont décidé de présenter leur propre candidat à l'élection présidentielle, M. Cardenas, lui-même ancien gouverneur du Michoacan, dont il est originaire.

Une véritable guerre non déclarée se déroule dans cet Etat, entre le nouveau gouverneur élu en 1986, M. Luis Martinez Villacana, et son prédécesseur. Malgré son jeune âge, le premier fait partie de l'aile traditionnelle du PRI, qui ne voit pas l'utilité de démocratiser le fonctionnement du parti. M. Martinez Villacana affirme, en effet, qu'il est *« insultant »* de laisser entendre que son parti pratique la fraude. Il refuse également contre toute évidence de reconnaître que le PRI est en perte de vitesse, voire qu'il est contraint de recourir à la coercition pour faire venir des centaines de milliers de personnes — paysans, ouvriers, fonctionnaires — à ses meetings électoraux.

Plus grave encore, le gouverneur du Michoacan est accusé par l'opposition d'être à l'origine des actes de violence commis contre les partisans de M. Cardenas. Il rejette cependant toute responsabilité dans l'assassinat depuis 1986 de cinq personnalités liées à M. Cardenas, affirmant que ces crimes sont, en fait, imputables aux trafiquants de drogue. *« Nous connaissons les responsables,* nous-a-t-il déclaré, *mais la police n'a pas encore réussi à les arrêter. »*

BERTRAND DE LA GRANGE.

● **COLOMBIE : onze personnes assassinées.** — Onze Colombiens, dont deux femmes et trois fillettes, ont été tués par des inconnus dans la province de Boyaca, à 150 kilomètres au nord de la capitale Bogota. Ces assassinats font suite à la mort de seize autres personnes dans la province de Meta, le dimanche 3 juillet (*le Monde* du mardi 5 juillet). Depuis le début de l'année, plus de cent quatre-vingt-six personnes ont ainsi été assassinées dans différentes régions du pays. — *(AFP.)*

Proche-Orient

L'affaire de l'Airbus d'Iran Air

La menace apparente qui a poussé le « Vincennes » à tirer semble avoir été grandement surestimée

Tandis que le Conseil de sécurité des Nations unies fixait au mardi 12 juillet l'examen de la plainte déposée par l'Iran contre les Etats-Unis à la suite de la destruction de l'Airbus d'Iran Air, les informations mettant en doute la thèse du Pentagone sur cette affaire se multiplient.

Le Pentagone avait affirmé, mardi, que l'Airbus avait émis, d'une part, des signaux d'identification correspondant à ceux des appareils militaires, et, d'autre part, des signaux normaux utilisés par les avions civils. Selon M. Lee Aspin, président de la commission des forces armées de la Chambre des représentants, le croiseur *Vincennes* a peut-être capté des signaux venant d'un appareil qui n'était pas l'Airbus d'Iran Air, le prenant pour un avion de combat iranien ayant des intentions hostiles. M. Aspin a estimé, à l'issue d'une réunion avec des responsables du Pentagone, que ces signaux avaient peut-être été destinés à la tour de contrôle de Bandar-Abbas, d'où décollent des avions militaires. Un porte-parole de la marine américaine, le lieutenant Brian Cullin, a affirmé pour sa part qu'*« il n'y avait pas d'autre appareil dans la zone »*.

Selon les spécialistes américains de l'aérospatiale, la menace apparente qui a poussé le croiseur *Vincennes* à tirer deux missiles a été grandement surestimée. D'anciens pilotes américains de F-14 ont démenti que cet avion puisse faire peser une grave menace sur le croiseur. Selon un pilote interrogé par le *Washington Post*, le F-14 n'est pas équipé d'un armement qui aurait pu mettre réellement en danger le *Vincennes* et la trajectoire de l'Airbus (pris pour un F-14) ne présentait pas un risque majeur pour un croiseur de ce type.

« L'affaire ne fait que commencer »

Les enquêteurs américains pourront peut-être trancher ce débat technique un jour. Mais il n'y a pas de doutes pour la plupart des Américains sur la justesse de la décision du commandant du *Vincennes* : 75 % d'entre eux estiment que le capitaine Rogers a eu raison de tirer, selon un sondage du quotidien *USA-Today*, et 71 % affirment qu'ils auraient fait la même chose à sa place. Pour 61 % des personnes interrogées, l'Iran est le principal responsable de la catastrophe, alors que seuls 14 % des Américains jugent que la faute incombe d'abord aux Etats-Unis.

Selon un autre sondage, commandé par la chaîne ABC et le *Washington Post*, 61 % des Américains s'opposent à l'indemnisation des familles des victimes. Des habitants de la ville américaine de Vincennes (Indiana) multiplient leurs dons en vue d'ériger un monument pour rendre hommage, non aux victimes, mais au *Vincennes*, le croiseur de la marine américaine responsable de la destruction de l'Airbus. La collecte est destinée à financer la construction d'une pyramide de granit qui célébrera également les hauts faits d'autres navires.

A Bandar-Abbas, une foule nombreuse a manifesté, mercredi, son hostilité aux Etats-Unis à l'occasion des obsèques des victimes. Dans le cadre de leur campagne visant à exploiter la vague de sympathie internationale que leur vaut la destruction de l'Airbus, les autorités iraniennes ont autorisé des journalistes — triés sur le volet — à couvrir les marches de protestation. Venant de Téhéran ou de Doubai, équipes de télévision et autres reporters ont été conduits à Bandar- Abbas, où ils ont pu voir les corps des passagers de l'Airbus. Une centaine de corps ont ensuite été transportés à Téhéran, où devaient se dérouler, jeudi, de nouvelles funérailles et des manifestations anti-américaines. *« L'affaire du Golfe ne fait que commencer »*, a déclaré, mercredi, le président Khamenei, répondant aux déclarations du président Reagan, qui, la veille, avait affirmé que *« l'incident était clos »*.

Les otages américains détenus au Liban risquent-ils de subir des représailles ? Rien n'est moins sûr si l'on prend en compte les appels à la prudence de M. Rafsandjani, qui a mis en garde contre tout acte de vengeance prématuré, et le fait que, depuis l'entrée des troupes de Damas dans la banlieue sud chiite de Beyrouth, il est moins facile de disposer des otages sans défier ouvertement la Syrie. La carte des otages américains a pourtant été brandie par l'Organisation de la justice révolutionnaire, qui détient deux ressortissants américains. Plus exactement comme un des volets d'une riposte qui en comporterait plusieurs autres, à en croire le communiqué diffusé jeudi à l'aube, à Beyrouth-Ouest, par cette organisation qui a authentifié sa menace par une photocopie du passeport de la victime désignée, Edward Austin Tracy, enlevé le 21 octobre 1986. — *(AFP, Reuter, AP.)*

En visite à Washington

Le chef d'état-major soviétique ne juge « pas opportun » de commenter l'incident

Washington *(AFP)*. — Le maréchal Akhromeev, chef d'état-major de l'armée soviétique et premier vice-ministre de la défense d'URSS, a rejeté, le mercredi 6 juillet, toute comparaison entre la tragédie de l'Airbus et celle du Boeing-747 de la compagnie sud-coréenne KAL abattu par la chasse soviétique en 1983.

Dans une conférence de presse tenue au Pentagone, il a indiqué qu'il *« n'établirait aucune comparaison »* entre les deux drames, ajoutant qu'il avait discuté *« pendant un moment »* de la tragédie de l'Airbus avec son collègue américain, l'amiral William Crowe.

Le maréchal Akhromeev a ajouté qu'il *« n'avait pas jugé opportun »* de donner son avis à son interlocuteur. *« Il m'est impossible d'analyser objectivement l'affaire sans avoir connaissance de tous les détails, et pour cela je devrais faire partie du commandement de l'armée des Etats-Unis »*, a-t-il fait remarquer.

Salué à son arrivée par une salve de dix-neuf coups de canon, le chef d'état-major soviétique va faire une tournée à travers les Etats-Unis, au cours de laquelle il aura l'occasion de monter à bord d'un bombardier stratégique B 1 et d'un porte-avions.

Signature d'un accord sur les réparations financières entre la Grande-Bretagne et l'Iran

Londres *(AFP)*. — La Grande-Bretagne et l'Iran ont signé, le mercredi 6 juillet à Londres, un accord sur les réparations financières pour les dommages causés à leurs ambassades respectives à Téhéran et Londres, a annoncé le Foreign Office.

L'accord formel a été signé au Foreign Office pour l'Iran par le chargé d'affaires iranien, M. Akhunzadeh Basti. Il reprend les termes de l'accord de principe auquel étaient parvenus les deux gouvernements le 10 juin dernier, a précisé un porte-parole du Foreign Office.

« Cet accord ne fait pas partie d'un prix à payer pour avoir de meilleures relations [avec l'Iran] », a-t-il ajouté.

La Grande-Bretagne paiera à l'Iran 1,8 million de livres (environ 20 millions de francs) pour les dégâts provoqués par un assaut des forces spéciales britanniques contre l'ambassade d'Iran à Londres pour libérer des opposants au régime de Téhéran en 1980. De son côté, l'Iran paiera 980 000 livres en compensation des dommages subis par les représentations diplomatiques en Iran en 1979-1980. Quelques heures après la signature de cet accord, le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a déclaré que son pays n'était pas encore prêt à rétablir des relations diplomatiques avec l'Iran. Ce dernier, a-t-il dit, *« devra d'abord cesser de soutenir le terrorisme, accepter la résolution de l'ONU appelant à la cessation des hostilités avec l'Irak et garantir les droits des diplomates* [en poste sur son territoire] ».

Des policiers israéliens se seraient déguisés en journalistes américains

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Est-ce un nouvel épisode du conflit entre les autorités israéliennes et la presse étrangère — avec, cette fois, en filigrane, la volonté de discréditer cette dernière auprès de la population palestinienne des territoires occupés ? Des membres des services de sécurité — le Shin Beth — sont soupçonnés de s'être fait passer pour des journalistes de la chaîne de télévision américaine ABC, alors qu'ils procédaient à une arrestation dans un village de Cisjordanie. ABC a consacré un reportage minutieux à cette affaire ; la chaîne a demandé des éclaircissements aux bureaux du premier ministre, dont dépend le Shin Beth, et le porte-parole de la présidence du Conseil a promis, le mercredi 6 juillet, *« une enquête approfondie »*.

L'histoire se déroule en deux temps. Le 16 juin dernier, l'armée a dynamité la maison d'une famille du village de Salfit (près de Naplouse) dont un membre, Nizar Daqduk, était *« suspecté d'activités terroristes »*, et notamment d'avoir lancé un cocktail Molotov sur un véhicule israélien. Cependant, le suspect, un adolescent, n'avait jamais été inculpé ni même appréhendé. Le lendemain, il était interviewé par la télévision israélienne, à laquelle il déclarait son étonnement : *« Je n'ai jamais été interrogé mais voilà qu'ils viennent et démolissent ma maison. »*

La suite de l'histoire — telle qu'elle a été reconstituée par ABC — n'est pas moins surprenante. Le 23 juin, deux voitures de location, portant des autocollants ABC, pénètrent à Salfit et s'arrêtent devant la nouvelle maison de la famille Daqduk. Les occupants des voitures, équipés de matériel de télévision, se présentent comme étant des journalistes de la chaîne américaine. Ils demandent à interviewer Nizar : ils proposent de l'emmener pour que l'entretien ait lieu devant l'ancienne demeure de la famille, celle qui a été démolie. Nizar aurait accepté, serait monté à bord d'une des voitures et, quelques jours plus tard, on apprendra qu'il a été emprisonné...

Un responsable d'ABC à Tel-Aviv nous a indiqué que c'était à la suite d'une intervention de la famille Daqduk, inquiète du sort de Nizar, que la chaîne, qui ignorait évidemment tout de cette affaire, a décidé de mener son enquête.

Celle-ci, fondée sur les témoignages de la famille et des habitants du village, n'a pour le moment pas été démentie.

ALAIN FRACHON.

L'Egypte réintégrée au sein de l'ALECSO

TUNIS
de notre correspondant

L'Egypte a été réintégrée au sein de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) dont elle avait été « suspendue » en même temps que de la Ligue arabe en 1979 après la signature des accords de Camp David. La décision annoncée, le mercredi 6 juillet, par le conseil exécutif de l'ALECSO réuni à Tunis, a été prise en dépit de l'opposition de la Libye, des réserves de la Syrie et de l'abstention du Liban.

Cette réintégration, qui n'implique pas le retour du siège de l'ALECSO — désormais installé à Tunis — au Caire, devrait permettre à l'Organisation de récupérer ses avoirs financiers et des documents qui y sont retenus depuis plus de neuf ans.

La levée de la « suspension » de l'Egypte de la Ligue arabe, souhaitée par une majorité des membres de l'Organisation, se heurte toujours à des oppositions sérieuses. Quatre pays n'ont pas encore rétabli leurs relations diplomatiques rompues en 1979 avec Le Caire : La Libye, la Syrie, le Liban et l'Algérie.

M. D.

Afrique

ÉTHIOPIE

Afflux de réfugiés somaliens

Addis-Abeba. — Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a fait part, le mercredi 6 juillet, de ses graves inquiétudes à propos d'un afflux massif en Ethiopie de réfugiés somaliens qui fuient les combats entre rebelles et armée gouvernementale dans leur pays.

Selon M. Albert-Alain Peters, représentant du HCR en Afrique, ces réfugiés arrivent en Ethiopie au rythme de deux mille par jour. Le passage de quarante mille à cinquante mille a déjà été signalé à un seul poste frontière, proche de la ville de Harchine. D'après le gouvernement éthiopien, soixante-dix mille autres ont été recensés à un autre poste frontière, à Aware, dans une région reculée située à environ 600 kilomètres à l'est d'Addis-Abeba.

« Si la communauté internationale ne réagit pas rapidement, une catastrophe de proportions inimaginables pourrait se produire », a indiqué M. Peters.

Quelques cas de varicelle ont déjà été signalés et on redoute des épidémies. Le plus grave problème dans l'immédiat est celui de l'eau.

Cet exode est la conséquence des combats qui opposent, depuis mai, dans le nord de la Somalie, les rebelles du MNS aux forces de Mogadiscio. — *(Reuter.)*

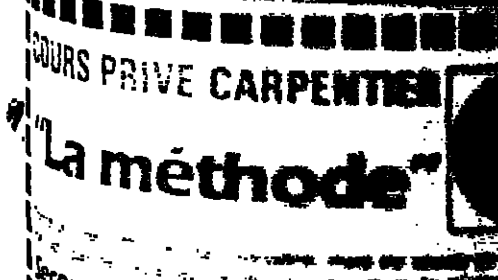
● **CONGO : le capitaine Anga tué par les forces de sécurité.** — Le capitaine Pierre Anga, ancien dignitaire du régime congolais, qui avait pris le maquis l'été dernier après être entré en rébellion armée, a été tué par les forces de sécurité dans la région d'Owando (nord du Congo), a-t-on appris le jeudi 7 juillet de sources sûres à Brazzaville. Membre du comité militaire du parti de 1977 à 1979 (la plus haute instance congolaise à cette époque), il avait pris les armes à Owando, sa ville natale, avec une vingtaine de compagnons, en août 1987, après avoir refusé d'être entendu dans le cadre d'une enquête pour *« complot contre la sécurité de l'Etat »*. — *(AFP)*

● **MALI : visite du ministre français de la coopération.** — Le ministre français de la coopération et du développement, M. Jacques Pelletier, était attendu, le jeudi 7 juillet, à Bamako, où il devait être reçu par le chef de l'Etat malien, le général Moussa Traoré. L'aide française au Mali a été, en moyenne, pour les trois dernières années, supérieure à 430 millions de francs par an. M. Pelletier doit se rendre, ensuite, au Niger. — *(AFP.)*

● **COTE-D'IVOIRE : adoption d'une loi sur les dépôts de déchets toxiques.** — Le Parlement ivoirien a adopté, le mercredi 6 juillet, un projet de loi condamnant à des peines de quinze à vingt ans de prison et à une amende de 100 à 500 millions de francs CFA (2 à 10 millions de francs) toute personne qui se sera rendue coupable d'infraction en matière de dépôt toxique et nucléaire dans les eaux territoriales et sur toute l'étendue du territoire ivoirien. — *(AFP.)*

● ***AFRIQUE DU SUD : un appel d'Israël en faveur des « six de Sharpeville ».*** — Le vice-premier ministre et ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, vient de lancer un appel au chef de la diplomatie sud-africaine, M. « Pik » Botha, lui demandant d'user de son influence pour que les peines de mort des « six de Shapeville » soient commuées, a annoncé l'ambassade d'Israël à Pretoria. Dans ce message M. Pérès fait part de l'« inquiétude » du gouvernement de Jérusalem à propos du sort des « six ». — *(AFP.)*

● **NAMIBIE : attentat à Windhoek.** — Un noir a été tué et dix-huit autres personnes ont été blessées, le mercredi 6 juillet, par l'explosion d'une bombe dans une boucherie de Windhoek, capitale de la Namibie. Selon la police, cet attentat serait l'œuvre de l'Organisation des peuples du Sud-Ouest africain (SWAPO). Un second engin avait été placé sous un camion stationné devant le domicile d'un soldat des forces armées namibiennes, contrôlées par l'Afrique du Sud. Il n'y a pas eu de victimes. — *(AFP, Reuter.)*



Les premières difficultés du gouvernement Rocard

Le communiqué du premier ministre

« L'isolement pourra continuer à s'imposer... »

L'Hôtel Matignon a rendu public, mercredi après-midi 6 juillet, le communiqué suivant :

« La mesure d'isolement qui a touché certains détenus ne constitue pas une fin en soi. C'est pourquoi le garde des sceaux a décidé le retour au droit commun.

» Toutefois, le premier ministre est convenu avec le ministre de la justice que l'isolement pourra continuer à s'imposer pour l'instant à l'égard de ceux des détenus qui sont poursuivis pour des crimes de sang. »

M. Poperen : la sécurité dans le respect du droit

M. Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement, a déclaré dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 juillet devant le Sénat : *« Le premier ministre a apporté une utile précision à la décision du garde des sceaux. A partir de là, nous devrions considérer cette question avec plus de sérénité : dans nos sociétés fragiles, et en France notamment, compte tenu d'événements qui sont encore très présents dans toutes les mémoires, des décisions comme celles qu'a annoncées M. Arpaillange peuvent aviver les sensibilités. Le gouvernement comprend qu'il ait pu y avoir émotion : celle-ci ne serait justifiée que si le gouvernement avait, en ces matières, toute la légèreté qu'on lui prête. Pour la sécurité des citoyens, pour le respect de la loi républicaine, le gouvernement ne néglige et ne négligera rien. Mais, tous ici, je le pense, parce que nous croyons en la démocratie, nous croyons que la sécurité ne vaut et qu'elle n'est en fin de compte efficace que dans le respect du droit. C'est dans cet esprit qu'agit le gouvernement, qu'a agi M. le garde des sceaux et que s'est exprimé, aujourd'hui, le premier ministre. »*

Une lettre ouverte de la veuve du PDG de Renault

Mme Besse « bouleversée »

Se déclarant *« bouleversée »* par la décision d'assouplissement de l'isolement carcéral imposé aux détenus « politiques », Mme Françoise Besse, veuve de Georges Besse, le PDG de la régie Renault dont l'assassinat, le 17 novembre 1986 à Paris, fut revendiqué par Action directe, a adressé, le mercredi 6 juillet, une lettre ouverte à M. Pierre Arpaillange, ministre de la justice.

Cette lettre qui, précisons-le, a été écrite avant que les services du premier ministre n'annoncent, mercredi après-midi, que *« l'isolement pourra continuer à s'imposer pour l'instant »* à l'égard des détenus *« poursuivis pour des crimes de sang »*, est la suivante :

« Depuis l'assassinat de Georges Besse, mon mari, et depuis l'arrestation de celles et ceux qui en sont accusés, mes enfants et moi, notre avocat aussi, avons absolument écarté toutes les sollicitations de déclaration. Déposant devant le magistrat instructeur, j'ai explicitement refusé le mot et l'esprit de « vengeance » pour confier simplement notre attente de l'œuvre de « justice ».

» Ma famille avait été émue par la quasi-unanimité du pays pour rendre hommage à Georges Besse et flétrir son assassinat. Nous avions entendu des plus hautes autorités de l'Etat que rien n'excusait l'horreur du terrorisme et nous avions entendu et lu qu'il était refusé à ces crimes la qualification de « politiques ».

» Vous venez de mettre fin à « l'isolement » des « détenus politiques ». La mesure bénéficie à ceux qui sont accusés d'avoir assassiné Georges Besse.

» Nous en sommes bouleversés pour nous-mêmes mais nous sommes aussi dans la peur pour d'autres qui lui ressemblent car il a dû être porté à votre connaissance le contenu des correspondances saisies qui sont au dossier relatif à l'assassinat de mon mari. Les accusés s'y réjouissent de l'occasion donnée par un récent procès qui leur a permis d'avoir « des discussions... avancées et positions très importantes » menées avec « intensité et fraternité » pour mener d'autres luttes de « guerilla ». Il est difficile d'être plus clair.

» Le refus proclamé de l'amnistie des terroristes s'accompagne donc d'une mesure qui, objectivement, facilite l'action criminelle de l'aveu même des intéressés.

» Devons-nous considérer que sa mort n'est même pas leçon pour la sauvegarde de la vie des citoyens dévoués au service de l'Etat ou de la nation ?

» Recevez, Monsieur le garde des sceaux, l'expression de nos sentiments très affligés. »

SOS-Attentats a réclamé un statut pour les victimes

Mme Françoise Rudetzki, victime d'un attentat au restaurant « Le Grand Véfour », le 23 décembre 1983, à Paris, et présidente-fondatrice de l'association SOS-Attentats, a rendu public, le mercredi 6 juillet, un communiqué de cette association faisant suite aux mesures décidées la veille par le garde des sceaux à propos des détenus « politiques ». Voici ce communiqué, rédigé avant la mise au point du premier ministre :

« Nous, victimes du terrorisme, laissons à M. le garde des sceaux l'entière responsabilité des conséquences de sa décision de mettre fin à l'isolement des terroristes condamnés. Les victimes du terrorisme réitèrent leur demande d'un statut de « victime de la politique » *au nom de la solidarité nationale. Ce statut accorderait des droits élémentaires tels que : les soins gratuits, une priorité d'emploi pour leur réinsertion sociale, le statut de pupilles de la nation pour les orphelins. Qui prendra un jour en compte la torture que subissent les victimes du terrorisme ? »*

Prisons : les risques d'une volte-face

Politiquement, il fallait désamorcer la bombe et tenter au plus vite de limiter les dégâts provoqués par la décision de mettre fin à l'isolement des détenus politiques. C'est le sens du coup de téléphone – orageux pour le moins – passé mercredi 6 juillet en début d'après-midi par M. Michel Rocard à M. Pierre Arpaillange. Officiellement arrivés à un accord, officiellement *« en phase »*, le premier ministre et le garde des sceaux ont décidé – ensemble – de limiter l'allégement de l'*isolement aux seuls détenus « terroristes »* qui ne sont pas impliqués dans des crimes de sang. Diffusé par Matignon – et non par la chancellerie, – le communiqué ne se voulait pas un désaveu du ministre de la justice et, à Matignon, on démentait avec sérénité toute rumeur de démission de M. Arpaillange. Considérée dans ses modalités et non sur le fond comme une bévue, la décision du ministère de la justice ainsi amendée devait, espérait-on, calmer les ardeurs de la droite et montrer que le « couac » n'était pas une « bavure ». Dans le monde judiciaire, dans le monde pénitentiaire, ce qu'il faut bien appeler un tête-à-queue entraîne, au contraire, des remous aux imprévisibles conséquences.

En effet, contrairement à ce qui a été dit, les juges d'instruction n'avaient pas été parfaitement informés de la décision de la Chancellerie. On leur avait bien fait savoir, mardi matin, que les mesures d'isolement décidées par l'administration allaient être levées. En revanche, ils ignoraient que des mesures de regroupement – deux détenus de la même mouvance en cellule, pas plus de cinq « terroristes » toutes tendances confondues en promenade – allaient être prises. Transmises oralement, lundi soir 4 juillet, par le directeur de l'administration pénitentiaire, M. François Bonnelle, aux directeurs de prison, les consignes étaient claires : la décision devait être exécutée le mardi à midi. Malgré leurs réticences, les directeurs ont obtempéré. Les politiques placés au quartier d'isolement, dès lors qu'ils ne le refusaient pas, ont donc gagné les quartiers normaux de détention et ont été placés à deux en cellule. Les autres, détenus seuls mais selon le régime général, ont été regroupés à deux.

Incident à la Santé

Appliquées immédiatement, ces mesures ont donc concerné les *quarante-quatre « politiques »* de la Santé, à l'exception de quatre détenus du Proche-Orient impliqués dans les attentats de septembre 1986 et pour qui le juge d'instruction avait pris les devants, – les soixante de Fresnes et les quelque quatre-vingts détenus « sensibles » de Fleury-Mérogis. Narquois, Philippe Bidart, du mouvement Iparretarrak, a ainsi rejoint son ami Henri Perez en cellule. A Fleury-Mérogis, Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron ont quitté l'isolement et se sont chacune trouvées en cellule avec une détenue de droit commun.

Un vif incident à la Santé a opposé les treize Corses du FLNC à la direction : les Corses demandaient plus et assuraient qu'on leur avait promis un quartier réservé où ils pourraient se réunir. Il a fallu temporiser et leur faire accepter une mesure de bienveillance qui, selon eux, n'allait pas assez loin.

De leur côté, les juges d'instruction concernés, sidérés, réagissaient avec vigueur, donnant aux directeurs de prison, dans la mesure de leurs prérogatives, les consignes de ne pas regrouper des détenus impliqués dans une même affaire. *« Opérer des regroupements à l'insu des magistrats est inacceptable*, nous a déclaré l'un d'entre eux. *Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de la décision de la chancellerie qui n'en a vraisemblablement pas mesuré la portée. En revanche, nous ne pouvons pas ne pas réagir lorsque l'exécutif, de fait, empiète sur nos prérogatives. Les détenus ne sont pas en prison pour pouvoir se concerter. S'ils se rencontrent, ce doit être dans le cabinet du juge d'instruction et non dans la même cellule. »*

Très fermes lorsque les conséquences pratiques de la décision de la chancellerie sont entrées en contradiction avec les consignes qu'ils avaient données, ces magistrats ont donc réagi auprès du ministère et auprès des établissements pénitentiaires. Ainsi le regroupement de deux militants guadeloupéens de l'Armée révolutionnaire caraïbe, Henri Amedien et Marcel Viardot, à la Santé a provoqué une esclandre. Le tête-à-queue opéré à l'initiative de Matignon n'a pas contribué à faire revenir le calme.

« A force de manier la nitroglycérine, ça va finir par péter », nous déclarait très inquiet un responsable pénitentiaire.

Alors qu'en fin de matinée, jeudi 7 juillet, aucune disposition pratique n'avait suivi le communiqué de Matignon, les responsables d'établissements pénitentiaires étaient très inquiets. *« Avant de faire volte face, savait-on au gouvernement que les mesures d'isolement ont déjà été levées ? Il nous faut maintenant expliquer à des détenus particulièrement difficiles qu'il y a eu maldonne et qu'il leur faut regagner soit le quartier d'isolement, soit être à nouveau seuls en cellule »*. Extrêmement fragile, l'équilibre des prisons résiste mal aux décisions brusques. *« Je vais au carton. Je suis convaincu que ça peut foutre le feu à la maison »*, nous confiait un directeur de prison.

Les détenus qui ont suivi ces récentes péripéties à la télévision et à la radio ne vont pas rester inertes. Ballotés, les responsables pénitentiaires ne savent plus ce qu'ils doivent faire. Ils attendent, surpris de n'être ni consultés ni avertis des changements de cap qu'ils apprennent eux aussi à la radio...

Juges d'instruction et parquetiers devaient, dans la journée de jeudi 7 juillet, être consultés par le ministère de la justice, pour tenter enfin d'atténuer les contradictions. Après avoir méconnu les effets pervers d'une mesure dictée par la générosité, il faut maintenant endosser les risques d'une volte-face.

AGATHE LOGEART.

Les désagréments de ministres « atypiques »

(Suite de la première page.)

Les déclarations du nouveau ministre ont suscité un tir de barrage du RPR, par la voix de Mme Michèle Barzach, et aussi... du PS, M. Claude Evin, ministre de tutelle de M. Schwarzenberg, annonçant pour sa part qu'il solliciterait l'avis des présidents du comité consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, de l'Académie nationale de médecine et du Conseil national de l'ordre des médecins.

Le choix, comme ministres issus de la *« société civile »*, de personnalités très connues montrait le souci de M. Rocard de bénéficier certes des retombées médiatiques de ce choix, mais aussi de se conformer à son discours de la méthode. Le moins qu'on puisse dire est qu'il est servi, mais pas comme il l'entendait : les deux difficultés importantes qui ont surgi, quasi simultanément, viennent de deux ministres qui ont en commun d'être des représentants de la *« société civile »*. L'immédiateté et la violence du rejet de leurs propositions témoignent, de la part de la classe politique, d'un réflexe quasi « corporatiste » vis-à-vis de ces ministres étrangers au sérail. Avant d'avoir ouvert la bouche, MM. Arpaillange et Schwarzenberg étaient suspects aux yeux des « vrais » politiques qui étaient, à l'évidence, à l'affût de leur premier faux pas.

Le fait d'être soumis à ce réflexe de rejet est, néanmoins, loin de légitimer la démarche de deux ministres qui ont eu pour premier tort, au pis, d'oublier qu'ils appartenaient à un gouvernement, au mieux, d'en ignorer les règles de fonctionnement. L'absence de concertation préalable avec le premier ministre ou le ministre de tutelle n'est pas seulement contraire aux règles du *« gouverner autrement »* définies par M. Rocard. Elle est inacceptable pour tout chef de gouvernement. S'y ajoute l'absence de concertation avec les instances professionnelles et même les instances administratives intéressées, qui, dans le cas de M. Schwarzenberg, représente la meilleure façon d'enterrer ces projets, quelle qu'en soit la justification éventuelle.

Certes, au cabinet du premier ministre, on s'employait mercredi à faire bonne figure. L'un des principaux conseillers de M. Rocard affirmait ainsi : *« Ce sont des ministres atypiques. Il est normal qu'ils aient des comportements qui ne soient pas typiques. Ils sont vingt-quatre* [hors PS]. *Cela fera au maximum vingt-quatre faux pas... Ça se tassera. »* Mais, en attendant ce tassement éventuel et les retombées positives de cette ouverture – pour un premier ministre qui a toujours voulu jouer sur le long terme – ces bavures « atypiques » fragilisent un gouvernement à peine naissant.

En outre, M. Rocard est confronté, sur d'autres terrains, à des difficultés plus classiques, mais tout aussi ennuyeuses. Ainsi, ce maudit mercredi a-t-il vu M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale – qui n'a pas l'excuse d'être un débutant en politique, – répondre, lui aussi, de façon « atypique » à une question au gouvernement posée par M. Georges Hage, député communiste du Nord, sur la rentrée scolaire. M. Jospin s'est attaché, avant tout, à dégager sa responsabilité dans l'organisation de la prochaine rentrée. Il a semblé *prendre son parti des difficultés* prévisibles dans les lycées et collèges et a eu recours au trop fameux « c'est la faute à la presse » pour minimiser les difficultés d'inscription dans quelques universités.

Les pesanteurs

Dernier front sur lequel M. Rocard rencontre des difficultés avec ses propres amis : le Parlement. En dehors des problèmes créés par M. Arpaillange, les députés socialistes ont manifesté leur autonomie, voire leur mauvaise humeur, dans la discussion du projet de loi d'amnistie. Les pesanteurs politiques ont repris leurs droits face au *« gouverner autrement »*. A l'intérieur même du cabinet de M. Rocard, l'élaboration d'un compromis acceptable par les députés socialistes, qui trouvaient le texte trop timide, a été ardue.

Enfin, la concertation ne semble pas vraiment permanente entre le Palais-Bourbon et l'hôtel Matignon : le cabinet du premier ministre ignorait, mercredi, que la conférence des présidents, réunie la veille, avait décidé de lancer une réflexion sur l'augmentation du nombre de séances de questions au gouvernement chaque semaine...

Le prochain sur lequel se rouvrira, après la trêve estivale, le débat entre les députés socialistes et le gouvernement est déjà connu : dès maintenant, nombre de parlementaires socialistes ne cachent pas leur désaccord avec le projet d'impôt sur la fortune tel qu'il se dessine. Le débat sur les taux, qui avait déjà opposé M. Rocard à M. Bérégovoy, devrait rebondir à l'intérieur d'un groupe socialiste dont la mauvaise humeur ne se dément pas. Le premier ministre n'a pas fini de goûter les fruits amers de l'ouverture...

JEAN-LOUIS ANDREANI.

Le RPR triomphe

« Nous avons été entendus. » M. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, n'a pas caché sa satisfaction, le mercredi *6 juillet* dans les couloirs du Palais-Bourbon, à la suite de la diffusion du communiqué de l'Hôtel-Matignon revenant sur la décision de M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, de supprimer la mesure d'isolement frappant certains détenus. Ce communiqué est, selon l'ancien secrétaire général du RPR, *« un désaveu du garde des sceaux de la part du premier ministre »*. *« Cela prouve*, a ajouté M. Pons, *que* [le RPR] *a bien fait de soulever ce problème qui était extrêmement grave et que nous nous étions exprimés avec suffisamment de force pour être entendus. »*

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe des députés de l'UDF, n'a pas manqué, pour sa part, de relever *« le couac »* gouvernemental, sans pour cela *« aller jusqu'à parler de désaveu »*. Mettant cette affaire sur le compte du *« manque d'expérience parlementaire »* de M. Arpaillange, le député (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône a néanmoins prédit que *« il y aura d'autres* [couacs] *avec le gouvernement socialiste »*. *« On a parlé de bourreau. Mais qui est le bourreau là-dedans ? Est-ce M. Arpaillange ou est-ce M. Rocard ? Que ces messieurs se mettent d'accord »*, a ajouté M. Gaudin qui faisait allusion à la réponse du ministre de la justice à *M. Jacques Toubon*, député *(RPR) de Paris, au cours de la discussion*, la veille, du projet de loi d'amnistie. M. Arpaillange avait alors rétorqué : *« Je ne suis pas un bourreau et les établissements pénitentiaires ne sont pas des camps de concentration. »*

« Le gouvernement nous donne raison : il désavoue le garde des sceaux », s'est félicité M. Toubon. *« Si gouverner autrement*, a-t-il fait observer, *c'est l'absence de concertation, on ne peut que s'inquiéter car cet aller-retour est la pire des choses et nous fait craindre une recrudescence des difficultés. »*

« Le recul du gouvernement », mis en avant par M. Toubon, a été contesté par M. Jean Le Garrec, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Selon ce dernier, le décision de M. Arpaillange nécessitait des précisions qui ont été apportées par le communiqué de Matignon.

Les avocats des militants d'Action directe emprisonnés ont vivement réagi contre ce revirement du gouvernement. *« C'est une concession exclusivement commandée par des soucis politiques*, a affirmé Me Marie-Christine Etelin, *mais qui n'a rien à voir avec le code de procédure pénale. »* *« C'est carrément illégal »*, a renchéri Me Thierry Lévy, qui a ajouté :c *« On avait, auparavant, une application violente de la loi, une irrégularité, maintenant, c'est une illégalité. »*

281 « politiques »

Sur les cinquante-quatre mille détenus de métropole et d'outre-mer, deux cent quatre-vingt-un se *« réclament d'idéaux politiques »*, selon la terminologie de l'administration. Trente-trois étaient placés en isolement, la plupart dans la région parisienne. Seize d'entre eux étaient « isolés » depuis l'année 1987 dont neuf depuis plus d'un an, *deux depuis juillet* 1986. *L'un de* ces détenus a été isolé à sa demande, quatre sur décision de juges d'instruction, les autres par mesure d'ordre et de sécurité.

L'article D. 170 du code de procédure pénale autorise le placement à l'isolement d'un détenu pour trois mois soit sur sa demande, soit par mesure de sécurité décidée par le chef *d'établissement qui en rend* compte au juge d'application des peines et au directeur régional de l'administration pénitentiaire. Dans ce cas, la décision notifiée au détenu est motivée ; il peut à son tour émettre des observations. Si la prolongation de cette période de trois mois est envisagée, le directeur de l'établissement adresse un rapport à la commission d'application des peines de l'établissement et la décision est prise par la direction régionale.

La levée de l'isolement décidée par le ministère de la justice concerne ce type de mesures, largement et systématiquement utilisé depuis 1986 et qu'il ne faut pas confondre avec l'interdiction de communiquer totale prévue par l'article 116 du code de procédure pénale prévue pour une durée de dix jours renouvelable une fois à la demande du juge d'instruction.

Le magistrat peut aussi exiger, pour les nécessités de son enquête, que l'administration pénitentiaire *interdise* la *communication* entre détenus.

Politique

Les travaux du Parlement

La majorité sénatoriale (RPR-UDF) rejette l'amnistie

Le Sénat, qui devait examiner le projet de loi portant amnistie, a voté par 212 voix contre 89 (1), dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 juillet, une question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération et dont l'approbation équivaut à un rejet du texte. L'Assemblée nationale devait jeudi revenir au texte qu'elle avait précédemment adopté (*le Monde* du 7 juillet). Une commission mixte paritaire devait ensuite tenter de trouver un accord sur une version commune des dispositions restant en discussion. Ce compromis ayant peu de chances de se réaliser, les navettes entre les deux assemblées se concluront par le vote définitif des députés. M. Poperen, ministre chargé des élections avec le Parlement, qui était interrogé sur France-Inter, jeudi matin 7 juillet, a « regretté », la décision « de la majorité de droite au Sénat », où *« certains,* a-t-il dit, *ont sauté sur une occasion pour faire capoter le débat.*

Si le gouvernement ne dispose que d'une majorité relative à l'Assemblée nationale, son opposition en détient une, absolue, au Sénat. Au Palais-Bourbon, le RPR avait voté contre, tandis que l'UDC et l'UDF s'abstenaient. Pour leur collègues siégeant au palais du Luxembourg, qui depuis 1981 ont fait de leur « union » un leitmotiv, de telles différences de position sont à éviter. Elles n'avaient pu l'être tout à fait en première lecture, où neuf élus de droite s'étaient opposés au texte revu et corrigé par la majorité sénatoriale de façon telle que la gauche ne l'avait pas approuvé (*le Monde* du 2 juillet).

La majorité sénatoriale avait prévu de proposer au Sénat le maintien de ses choix de première lecture sur les dispositions essentielles, et notamment sur la réintégration des élus du personnel. Ce point, pomme de discorde entre la gauche et la droite, laissait mal augurer d'un vote consensuel sur l'ensemble du texte.

Est venue se greffer l'« affaire » de la banalisation des conditions d'incarcération appliquées aux détenus pour faits de terrorisme. M. Pierre Arpaillange a servi sur un plateau à une droite qui ne pouvait rêver mieux l'occasion d'en découdre avec le gouvernement avant l'été. Il n'a pas fallu moins de trois réunions de « concertation » entre responsables des groupes de droite pour arrêter une position. Certains (à l'UDF) jugeaient que le communiqué du premier ministre constituait un désaveu suffisant pour ne pas mettre en branle l'artillerie lourde. D'autres (au RPR notamment) souhaitaient une intervention plus musclée du chef du gouvernement, dont, au passage, la présence dans l'hémicycle était réclamée.

A la place de M. Michel Rocard, c'est M. Jean Poperen qui a répondu à l'interpellation de M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), qui voulait entendre de la bouche du gouvernement qu'aucun des terroristes détenus pour crime de sang ne pourrait bénéficier d'une mesure mettant fin à son isolement.

« Apaiser » ou « attiser »

La réponse du ministre chargé des relations avec le Parlement ne correspondait pas à la fermeté souhaitée par la droite ni n'était susceptible de mettre un terme au *« trouble »* qui, selon M. Dailly, touche *« la France entière ».*

Bon gré mais aussi mal gré — dans les rangs de l'UDF, — une ultime suspension de séance se concluait par le dépôt d'une question préalable. Dénonçant un éventuel retour *« au laxisme de 1981 »*, M. Dailly a justifié le recours à cette procédure par la nécessité de traduire devant l'opinion la *« crainte »* que les prisons ne deviennent des *« centrales du terrorisme ».* M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) n'avait aucune chance d'être entendu quand il a rappelé à ses collègues que le rôle de la représentation nationale consiste plutôt à *« apaiser »* qu'à *« attiser »* les inquiétudes.

La majorité sénatoriale a-t-elle retrouvé ses habitudes de l'époque 1981-1986 pendant laquelle elle se prévalait d'être *« le rempart contre la gauche » ?* Elle a, en tous les cas, succombé à cette tentation que la médiatisation du faux pas du garde des sceaux par M. Charles Pasqua n'est pas venue démentir.

La majorité sénatoriale a également innové dans l'utilisation de la question préalable. Quand la gauche était au pouvoir, elle a eu recours à cette procédure expéditive pour marquer son opposition formelle à certains textes. Dans la période de la cohabitation, la question préalable était censée revêtir un caractère *« positif »* pour accélérer la discussion parlementaire. Cette fois, la majorité du Sénat en a usé comme d'une marque de défiance à l'égard d'une mesure non contenue dans le projet qui lui était soumis. Pour M. Pierre Arpaillange, le banc du gouvernement ressemblait au banc des accusés.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Ont voté pour 16 des 32 membres de la Gauche démocratique, 77 RPR, 63 Union centriste, 52 RI et les 4 non-inscrits.

Ont voté contre 14 communistes, 15 Gauche démocratique (MRG, div. g. et majorité présidentielle) et 60 socialistes.

Se sont abstenus : MM. Guy Besse (Gauche dém.), Daniel Millaud, Marcel Rudloff, reporteur de la commission des lois, Louis Virapoullé (Un. cent.).

6 000 délégués syndicaux concernés

Selon M. Louis Viannet (CGT)

Dans une déclaration, le mercredi 6 juillet, M. Louis Viannet, numéro deux de la CGT, s'est félicité du vote par l'Assemblée nationale des amendements concernant l'amnistie des syndicalistes sanctionnés. Il a estimé que le rôle joué par la *« majorité parlementaire que constituent »* le PS et le PCF avait permis *« une amélioration considérable du contenu de la loi ».* Selon ses décomptes, 6 000 délégués syndicaux ou élus mandatés devraient bénéficier des possibilités offertes, *« ce qui montre au passage la vigueur de la répression syndicale ». Les « dix »* de Renault-Billancourt seraient tous concernés ainsi qu'un militant cégétiste de Renault-Douai, si le texte devait demeurer en l'état.

Le premier volet de l'accord de sur la Nouvelle-Calédonie définitivement adopté avec l'appui unanime du Sénat

Le projet de loi visant à confier à l'Etat le soin d'administrer directement la Nouvelle-Calédonie, pendant un an, à dater du 14 juillet, a été approuvé à l'unanimité, le mercredi soir 6 juillet, sans modification, et à main levée, par le Sénat. Ce texte, qui consacre le premier volet de l'accord conclu le 26 juin, à l'hôtel Matignon, par les délégués du FLNKS et ceux du RPCR, est donc définitivement adopté.

La parole est maintenant aux Calédoniens, et en particulier aux militants nationalistes dont les prises de position, le 14 juillet, lors du nouveau comité directeur de l'Union calédonienne, puis, le 16 juillet, au terme de la convention du FLNKS convoquée à Thio, seront déterminantes pour l'avenir du Caillou.

Les sénateurs aiment beaucoup la Nouvelle-Calédonie. Ils lui portent, depuis plusieurs années, des soins attentifs en y multipliant les missions parlementaires. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient souhaité bonne chance à la périlleuse entreprise de paix engagée par le gouvernement de M. Michel Rocard.

C'est le rapporteur de la commission des lois, M. Jean-Marie Girault (Calvados), membre du groupe des Républicains indépendants, souvent sur la brêche dans les débats provoqués par ce casse-tête, qui en a parlé avec le plus d'émotion et de lucidité : *« La Nouvelle-Calédonie serait-elle maudite parce que la France du Second Empire l'a conquise ? Sûrement pas. Maudite parce que nous n'aurions pas su y exercer un pouvoir fraternel et juste ? La question peut être posée. Si nous avons commis des erreurs, réparons-les. Si nous avons commis des fautes, effaçons-les par un autre comportement. Avons-nous tout fait pour assurer un meilleur partage des chances entre les deux communautés ? Sans doute non. Si la situation est explosive, c'est nous qui avons fabriqué l'explosif. Si l'égalité est une utopie et le demeurera malgré la commémoration de la Révolution française, lorsque l'inégalité franchit un certain seuil, elle est génératrice de drames. La revendication mélanésienne d'indépendance est le produit d'inégalités excessives, trop longtemps maintenues. Désamorçons l'explosif ! »*

M. Girault a donné le ton. Nous sommes tous des démineurs, lui ont répondu, en substance, tous ses collègues. Et d'abord le président de la commission des lois, M. Jacques Larché (Seine-et-Marne), autre membre influent de l'UREI, qui s'est réjoui des entretiens *« constructifs »* noués par le Sénat avec M. Rocard, qui s'était personnellement déplacé au Palais du Luxembourg la semaine dernière, pour présenter son projet de loi. Mais, a souligné M. Larché, il faut prendre quelques précautions : veiller au rétablissement de la paix civile sur le territoire en assurant la liberté de circulation et de résidence, veiller à l'impartialité de l'action de l'Etat, ne pas soumettre les citoyens à une législation particulière en matière d'immigration... Autant de réserves discrètes sur le second volet du plan gouvernemental.

Il faut surtout, selon la majorité sénatoriale, bien préparer le référendum national, prévu pour l'automne, afin que cette consultation ait l'ampleur que souhaite le premier ministre. Voilà pourquoi M. Larché a proposé que l'élaboration du texte qui sera soumis à l'avis des Français *« s'accompagne d'une délibération du Parlement ».*

M. Etienne Dailly (Seine-et-Marne), orateur du groupe de la Gauche démocratique, qui s'est beaucoup investi, lui aussi, dans le dossier calédonien, est allé un peu plus loin. Le référendum national, qui est, par nature, *« un acte incontrôlable »*, aurait encore plus de *« valeur morale »*, à ses yeux, si, au lieu d'être simplement adressée, au président de la République par le gouvernement, la demande de consultation était formulée, comme le prévoit également l'article 11, de la Constitution *« sur proposition conjointe des deux Assemblées ».* Le gouvernement, que représentait le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, n'a pas dit non.

Tout le reste n'a été que nuances dans l'approbation de la démarche rocardienne. Nuances œcuméniques de la part de M. Claude Estier, qui, au nom du groupe socialiste, a insisté sur la nécessité d'éviter *« les polémiques rétrospectives ».* Nuances restrictives de la part de M. Jean-Luc Bécart (Pas-de-Calais), qui, au nom du groupe communiste, a affirmé que le dispositif gouvernemental devait être complété par la fin des *« opérations coups de poing »* contre les tribus canaques et par la libération des prisonniers politiques.

Hypothèse d'école

Les seules dissonances perceptibles sont venues des rangs du RPR, dont l'orateur, M. Jean Chérioux (Paris), reprenant presque mot pour mot l'intervention de M. Jacques Toubon devant l'Assemblée nationale, a fait l'éloge... du statut mis en place l'an dernier par M. Bernard Pons, en reprochant aux socialistes de n'avoir pas aidé le gouvernement de M. Jacques Chirac à faire en sorte, de 1986 à 1988, que la population calédonienne se remette, selon lui, du *« traumatisme provoqué par les plans de M. Pisani ».*

M. Dailly en a profité pour observer que plus personne ne parlait d'« indépendance » et souligner que beaucoup d'eau était passée sous les ponts socialistes...

La majorité sénatoriale a d'ailleurs relevé que, selon le gouvernement lui-même, l'échec de la tentative de conciliation en cours aboutirait à un retour au statut Pons. Cette évantualité apparaît toutefois comme une hypothèse d'école.

On imagine mal, en effet, dans l'hypothèse où l'accord de Matignon ne serait pas avalisé par les militants du FLNKS ou par ceux du RPCR, que le gouvernement revienne au *statu quo ante,* dont l'application avait engendré la mobilisation armée du mouvement indépendantiste. Il est plutôt vraisemblable que l'Etat serait alors contraint d'étendre et de renforcer encore davantage sa tutelle sur le territoire pour s'interposer entre les antagonistes.

A. R.

Le sort des délinquants étrangers

Plusieurs associations demandent une extension de la loi d'amnistie

Plusieurs associations ont demandé, le mercredi 6 juillet, dans un communiqué, *« que les étrangers condamnés à la peine d'interdiction du territoire pour la seule infraction aux règles du séjour ne soient pas écartés »* de la loi d'amnistie. Dans ce communiqué, le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés), la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature soulignent que *« rien ne saurait justifier au fond l'exclusion de cette peine du bénéfice de l'amnistie alors que le délit sanctionné reste, à l'évidence, moins grave que les autres délits concernés par l'amnistie ».*

Ces associations *« en appellent à la nouvelle Assemblée pour empêcher une telle discrimination qui contredirait, d'entrée de jeu, la volonté affirmée par le nouveau pouvoir à l'issue des dernières élections de mettre fin à toute pratique d'exclusion ».*

De son côté, une délégation de SOS-Racisme conduite par Harlem Désir a été reçue, mercredi matin, par le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, et lui a exprimé *« ses plus vives inquiétudes quant aux conséquences de la loi d'amnistie pour les étrangers »*, demandant son amendement *« par souci humanitaire ».*

Les responsables de SOS-Racisme estiment en effet que la loi d'amnistie *« se traduira dans les faits par la reconduite à la frontière de centaines d'étrangers en quelques jours »*, notamment des *« catégories d'étrangers qui étaient non expulsables avant la loi Pasqua, comme les mineurs, les étrangers résidant en France depuis l'âge de dix ans, les étrangers résidant en France depuis plus de quinze ans, les étrangers mariés depuis au moins six mois et dont le conjoint est de nationalité française ».*

Les questions d'actualité à l'Assemblée nationale

« Je me considère comme le ministre des usagers des transports publics »

déclare M. Michel Delebarre

La première séance des questions au nouveau gouvernement a été essentiellement consacrée, le mercredi 6 juillet aux problèmes de la vie quotidienne, et en particulier à ceux de la sécurité ferroviaire et de l'embouteillage du ciel. M. Delebarre, ministre des transports et de la mer, a donc été particulièrement sollicité.

A M. **René Rouquet** (PS, Val-de-Marne), qui l'interrogeait sur les dispositions que le gouvernement compte prendre pour améliorer la sécurité dans les chemins de fer, après l'accident de la gare de Lyon : *« la SNCF s'emploie sans cesse à l'amélioration permanente de la sécurité, que rend nécessaire l'accroissement du trafic ferroviaire. Il faudra tirer les leçons de cet accident, améliorer encore la formation des hommes, l'entretien du matériel, envisager des dispositions techniques pour éviter l'entrée en gare d'un tel train. »*

A M. **Xavier Dugain** (RPR, Essonne), qui s'inquiétait des mêmes problèmes, le ministre a indiqué : *« il est vrai que l'exploitation des lignes de banlieue reste très difficile, compte tenu de l'accroissement du trafic : près de 20 % en dix ans (...). On ne saurait affirmer que rien n'a été fait dans la banlieue de la gare de Lyon. Je veillerai à ce que l'amélioration soit poursuivie. Nous en parlerons au moment du budget. »*

M. Delebarre a précisé que la SNCF renouvelle son parc *« notamment par la mise en service des trains à double niveau, dont la banlieue sud-est bénéficiera en priorité ».*

Quant à la concertation, *« je rappellerai cette obligation à la SNCF et à toutes les entreprises concernées : je me considère d'abord et avant tout comme le ministre des usagers des transports publics ».*

A M. **Michel Barnier** (RPR, Savoie), qui lui demandait la mise en œuvre d'une loi d'orientation contraignante sur la sécurité routière, le ministre a déclaré : *« Je ne puis vous dire aujourd'hui si le gouvernement est prêt à suivre votre proposition, mais je ne suis pas opposé à un débat d'orientation générale sur ce problème dans les prochains mois. »* A propos de la désorganisation du trafic aérien, M. Delabarre a répondu à M. Pierre Pasquini (RPR, Haute-Corse), qui se demandait si les retards actuels sont vraiment dus à l'encombrement de l'espace aérien ou à un excès de zèle des contrôleurs aériens : *« A certaines périodes, on arrive à une véritable congestion des couloirs aériens, aggravée pour les passagers par certains mouvements de personnels. Le contrôle est saturé du fait d'une reprise de la croissance ou du trafic qui n'avait pas été prévue. (...) La reprise du recrutement des contrôleurs n'a commencé qu'en 1987, alors qu'il faut quatre ans pour les former. Des décisions ont été prises à l'échelle européenne. Quant aux mouvements de personnels, le gouvernement apportera son concours au dialogue social et cherchera les moyens d'améliorer les conditions d'attente des passagers. »*

Transports aériens : « clarification » à l'automne

A M. **Pascal Clément** (UDF-Loire), préoccupé par les grèves dans les transports aériens, M. Delebarre a déclaré : *« Ces mouvements ne sont pas nouveaux. Si les problèmes avaient été réglés avant mon arrivée, je n'y serais pas confronté. La guerre d'Air Inter a pour objet le pilotage à deux du nouvel Airbus. Nous sommes déterminés à trouver une issue convenable à ce conflit, et nous y associerons tous les intéressés. »*

Enfin, comme M. Jacques Barrot (UDC, Haute-Loire) lui demandait de mettre au point très vite un système d'information des usagers, le ministres a répondu : *« Tous ceux qui concourent à l'aviation civile en France remplissent à mes yeux une mission de service public. Hier, simple député, je supportais difficilement les retards occasionnés par les grèves imputables aux pilotes, aux contrôleurs ou aux salariés des aéroports. Membre du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, je m'interroge sur les chances de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, si responsables et investisseurs potentiels sont soumis à des retards trop fréquents.* (Applaudissements sur les bancs du groupe UDC). *A présent ministre des transports, je ne trouve pas normal ce que hier j'avais du mal à supporter... Certes, dans des professions dond le sort est commandé par le progrès technique, le développement de la fréquentation et l'ouverture vers l'Europe, il est légitime que l'on éprouve de l'inquiétude et que l'on revendique : lorsque j'étais ministre du travail, je me suis toujours battu pour la liberté d'exercer le droit de grève ; mais un ministre des transports ne peut accepter de gérer le service public dans les seuls espaces laissés disponibles par une succession quasi ininterrompue de conflits sociaux.*

Plutôt que de considérer la situation catégorie par catégorie, mieux vaut tracer de véritables perspectives de carrière, et cela implique dialogue, concertation, délai de négociation. D'ici à l'automne mes collaborateurs et moi-même resterons à l'écoute de tous ceux qui revendiquent, après quoi nous proposerons les éléments de clarification propres à débloquer la situation. J'agirai avec détermination et raison. Pendant la période d'intense concertation qui s'ouvrira, il appartiendra à chacun de respecter le droit des usagers. Nos concitoyens considèrent le transport aérien comme un service public ; c'est dire à quel point il est urgent de trouver les solutions qu'ils attendent ! » (M. Delebarre a été applaudi sur les bancs du groupe socialiste et du groupe UDC.)

Mme Dorlhac s'occupe des rapatriés

A l'occasion de la séance des questions au gouvernement, le mercredi 6 juillet à l'Assemblée nationale, M. Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne) s'est étonné qu'il n'y ait pas de ministre chargé des *« problèmes spécifiques »* des rapatriés dans le deuxième gouvernement Rocard. Le député socialiste s'est inquiété de savoir comment serait traitée cette catégorie de la population.

En réponse, le premier ministre a indiqué qu'il n'avait *« pas voulu désigner de ministre ou de secrétaire d'Etat chargé des rapatriés, qui aurait sans nul doute déclaré, après chacun de ses prédécesseurs, qu'il était le dernier, tous les problèmes étant désormais réglés après lui ! On connait la litanie ».* Cependant, M. Michel Rocard a précisé que Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat chargé de la famille, *« prendra les initiatives nécessaires pour assurer le caractère global »* d'une politique *« appuyée par tous les départements ministériels, et non mendiée par l'un des plus petits d'entre eux ! »* M. Rocard a enfin précisé qu'il s'agit pour son gouvernement de *« veiller à l'application »* de la loi d'indemnisation votée en 1987.

● **Les socialistes du Nord critiquent l'« ouverture ».** — M. Bernard Roman, premier secrétaire de la fédération socialiste du Nord, a publié, le mercredi 6 juillet, un communiqué affirmant : *« Oui, nous étions pour l'ouverture, mais l'entrée de deux députés UDF, élus contre nous par des voix de droite, au gouvernement, est-ce là l'ouverture ? Pourquoi ces deux ministres, et, pour l'un d'eux surtout, pourquoi cette place de ministre de l'emploi, donnée par un premier ministre socialiste à un parlementaire qui a voté, il y a un an, pour la suppression de l'autorisation préalable de licenciement ou la déréglementation du travail de nuit pour les femmes ? »*



Politique

Plusieurs dirigeants du PS souhaitent un renforcement du futur impôt sur la fortune

M. Pierre Mauroy a ouvert au bureau exécutif du Parti socialiste, le mercredi 6 juillet, un débat sur les projets d'impôt sur la grande fortune (IGF) et de minimum social garanti, le premier devant faire l'objet d'un projet de loi examiné le 13 juillet par le conseil des ministres. M. Henri Emmanuelli, « numéro deux » du PS, ancien secrétaire d'Etat au budget, a plaidé pour un relèvement des taux du futur impôt, dont M. Michel Rocard avait indiqué, le 3 juillet, que le niveau maximal serait inférieur à 1 %.

M. Emmanuelli s'est prononcé pour un taux maximal de 1,5 % comme cela était le cas pour l'IGF institué en 1982. M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, estime, lui aussi, que, dès lors que l'assiette de l'impôt n'est pas élargie, il convient de maintenir, sur la base imposable de 1982, un taux identique.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, qui était, lui aussi, favorable à un taux d'imposition plus élevé que celui retenu par le premier ministre, s'est déclaré d'accord avec la méthode qui consiste à laisser au Parlement des possibilités d'amendement, étant entendu que les socialistes devront faire prévaloir leur propre position, et non pas celle, soit des communistes, soit des centristes.

Le rôle des collectivités locales

MM. Alain Richard, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, et Gérard Fuchs, chargé des affaires européennes, tous deux rocardiens, membres du secrétariat national du PS, ont défendu la position du premier ministre.

Ils ont fait valoir que le futur IGF devra, comme l'avait dit M. Rocard au comité directeur, le 2 juillet, *« résister à l'Europe »* et ne pas avoir d'effets négatifs sur l'emploi, particulièrement dans le secteur du bâtiment.

Le débat sur cet impôt s'annonce difficile. Il semble que le président de la République, en désaccord sur ce point avec le premier ministre, souhaite un taux maximal d'imposition de 1,5 %. Du côté des députés socialistes, l'exonération des actifs professionnels a toute chance d'être contestée, avant que ne soit mise en avant, dans un second temps, la demande de taux plus élevés.

Le minimum social garanti ou revenu minimum d'insertion a donné lieu au bureau exécutif, à une discussion moins précise qui a porté, principalement, sur le rôle des collectivités locales.

Cette prestation, qui serait assortie, pour les étranger, de l'obligation de posséder le titre de séjour de dix ans (acquis, au minimum, au bout *de deux ans de résidence en* France), relèvera de l'autorité des préfets, mais les départements et les communes seront associés à sa mise en œuvre.

L'actualité la plus récente a été brièvement abordée au bureau exécutif, M. Mauroy indiquant qu'il avait fait part à M. Rocard de son désaccord avec la décision prise par le garde des sceaux, M. Pierre Arpaillange, de mettre fin à l'isolement des condamnés pour actes de terrorisme.

La répartition des postes

Les participants à la réunion se sont intéressés, pour le reste, à la suite de la répartition des responsabilités à la direction du parti le bureau exécutif ayant à approuver la nomination de six secrétaires généraux adjoints.

Les rocardiens ont obtenu trois de ces six postes, dont deux sur des secteurs « sensibles » : les élections (M. Alain Richard) et les fédérations (M. Daniel Frachon). Le troisième, *la formation, revient* à Mme Colette Deforeit, nouveau membre du bureau exécutif, qui présente la particularité d'être, probablement, le premier chef d'entreprise appartenant à cette instance du PS.

Les rocardiens sont particulièrement satisfaits de détenir un droit de regard sur la gestion des fédérations, secteur qui avait toujours été monopolisé, depuis le congrès d'Epinay, en 1971, par les « conventionnels » (proches de M. Mitterrand). En revanche, M. Laurent Fabius, faute d'avoir obtenu un poste d'adjoint aux fédérations pour l'un des siens, M. Claude Bartolone, a insisté pour que celui-ci participe à la gestion « collégiale » prévue pour ce secteur comme pour celui des élections et pour celui des entreprises. Le second adjoint aux élections (et aux études politiques) est, en effet, M. Gérard Le Gall, proche de M. Lionel Jospin, et, aux fédérations, M. Frédéric Rosmini, proche de M. Mauroy, tandis que M. Michel Charzat, membre du secrétariat national chargé des entreprises, sera assisté d'un adjoint, M. Pierre Carassus, qui est, comme lui, un proche de M. Jean-Pierre Chevènement.

Le premier secrétaire a fait écho au malaise de certains membres de l'ex-courant A (mitterrandiste) devant la division de plus en plus ressentie de ce courant entre amis de M. Fabius et amis de M. Jospin. M. Louis Mexandeau, membre du secrétariat national, chargé de la formation, s'était ainsi élevé contre *« ces divisions largement artificielles »* et, ne reconnaissant que *« un seul patronage, celui de M. François Mitterrand »*, avait souligné qu'il n'entend se situer que dans *« le courant AB »* (mitterrandiste et mauroyiste), issu du congrès de Lille. Il est à noter que la troisième composante mitterrandiste, formée par les amis de M. Jean Poperen, qui n'avait obtenu aucun poste au secrétariat national, n'en occupe aucun, non plus, parmi les adjoints.

PATRICK JARREAU.

Le report des projets socialistes de réforme du mode de scrutin cantonal

Un déséquilibre persistant entre la ville et la campagne

Les élections cantonales resteront fixées à l'automne. M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a confirmé, le mercredi 6 juillet, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualités à l'Assemblée nationale, les dates des 25 septembre et 2 octobre, veille de la rentrée parlementaire, différée, cette année, de vingt-quatre heures conformément à l'article 28, alinéa 4 de la Constitution (1). Le Sénat a, définitivement adopté le 6 juillet, la proposition de loi tendant à reporter l'organisation des élections cantonales partielles, pour les sièges vacants avant le 5 juin, lors du renouvellement général.

Le report des élections cantonales prévues pour l'automne avait, au lendemain de l'élection présidentielle, été envisagé afin qu'elles coïncident avec les municipales de mars 1989. Il se serait agi d'un premier pas vers un regroupement, à terme, des élections locales. Mais le renouvellement cantonal, initialement prévu en mars dernier, avait déjà été repoussé de six mois pour éviter la collision avec la campagne présidentielle. Seule une modification en profondeur du mode d'élection des conseillers généraux aurait pu justifier un nouveau report.

Lors de son précédent passage au ministère de l'intérieur, M. Pierre Joxe avait ouvert le dossier d'une réforme du mode de scrutin cantonal. En dépit du gel de la situation pour le prochain renouvellement, une telle réforme reste appelée de leurs vœux pour de nombreux conseillés généraux.

Sa mise en œuvre se justifierait, *selon M. Jean-Pierre Bonin-Moulins*, spécialiste des questions électorales au cabinet de M. Joxe, par l'existence, au sein d'un même département, de disparités *« choquantes »* de représentation.

Dans les Bouches-du-Rhône, par exemple, le conseiller général des Saintes-Maries-de-la-Mer, qui compte 2 000 habitants, siège au côté de celui d'Istres qui en « pèse » plus de 65 000. De même, dans le Bas-Rhin, la voix du conseiller général de Saales, qui représente 3 000 habitants, compte autant que celle de l'élu de Haguenau, où vivent près de 45 000 habitants.

L'élection des conseillers généraux au suffrage majoritaire à deux tours a été instaurée par la loi du 10 août 1871, mais le découpage de la France en cantons remonte à la Révolution française. Les limites actuelles des circonscriptions cantonales en conservent d'ailleurs la trame, *aucun redécoupage général* de territoire n'ayant été fait depuis lors, en dehors de ceux, ponctuels, liés aux contingences politiques qui interviennent à la veille de chaque renouvellement. L'essor de la population française et son corollaire, son urbanisation, n'ayant pas été réellement pris en compte dans le découpage cantonal, le poids des élus *ruraux apparaît disproportionné par* rapport à ceux des villes dans de nombreuses assemblées départementales.

Une réforme du mode de scrutin irait de pair avec la recherche de l'équité démographique au sein du département. Chaque élu devrait représenter une population comparable. *Plusieurs solutions sont envisagées* pour parvenir à ce résultat, avec pour préalable, la non-diminution du nombre des conseillers généraux par département.

Par les cages d'escalier

Si une réforme conservait le mode de scrutin majoritaire, il s'agirait alors soit de morceler encore les *villes au point, prévient M. Bonin-*Moulins, de *« faire passer les limites cantonales par les cages d'escalier »*, ce qui est *« infaisable »*, ; soit de procéder à un regroupement des cantons ruraux, une option que redouterait, pour sa part, *M. Gérard Saumade, président* socialiste du conseil général de l'Hérault.

Prenant l'exemple du canton de Caylor, situé sur le plateau du Larzac et qui compte moins d'un millier d'habitants, ce dernier craint que si ce canton était associé à l'un de ses voisins, plus personne ne souhaitehabiter cette région. La présence d'un élu politique est, selon lui, *« indispensable »* pour retenir les populations dans les cantons déshérités. Une telle réforme irait d'ailleurs à l'encontre, renchérit M. Raymond Courrière, président socialiste du conseil général de l'Aude, de la lutte contre la désertification du territoire nationale menée, parallèlement, par le gouvernement. Selon M. Courrière le *conseil général doit être « la dernière collectivité locale qui représente l'espace dans se cantonner à la représentation des hommes »*.

Une meilleure représentativité des populations serait-elle mieux assurée avec l'introduction d'une dose de proportionnelle ? Défendue depuis toujours par les communistes, la représentation proportionnelle dans le cadre départemental apparaît séduisante. *Un scrutin de* liste présente, en effet, l'avantage de la clarté et celui de donner aux élus une *vision départementale et pas* seulement cantonale des problèmes.

Néanmoins, les conseillers généraux *redoutent, d'une part, que les* partis politiques ne se mêlent de la composition des listes et, d'autre part, qu'ils ne fassent appel, comme le souligne M. Courrière, *« aux représentants des villes pour faire plus de voix »*, au risque d'annuler purement et simplement le poids des cantons ruraux au sein de l'assemblée départementale.

D'autres élus, tel M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du Parti socialiste, se déclarent plutôt favorables à un scrution d'arrondissement. Une solution qui serait certes satisfaisante dans des départements tels que l'Allier, qui compte trois arrondissements démographiquement équilibrés, mais qui ne le serait plus en Haute-Garonne, par exemple. Dans ce département, l'agglomération toulousaine regroupe quelque 650 000 habitants, tandis que les arrondissements de Saint-Gaudens et de Muret représentent respectivement 80 000 et 120 000 personnes.

En revanche, l'instauration de la proportionnelle dans les zones urbaines rencontre un écho favorable auprès de nombreux conseillers généraux. Dans les villes, explique M. Saumade, les représentants départementaux ont *« des difficultés pour exister »* aux côtés des députés, conseillers régionaux et conseillers municipaux. Rares sont d'ailleurs ceux qui connaissent exactement les limites des cantons qu'ils représentent.

En fait, la synthèse, pour la gauche, de ces approches se retrouve dans la proposition de M. Bernard Derosier, président socialiste du conseil général du Nord, qui envisage la cohabitation des deux modes de scrutin : majoritaire dans les cantons ruraux, proportionnel dans les autres. Une façon de concilier les deux réalités départementales, même si elle risque de renforcer les clivages entre élus des champs et élus des villes.

La conception du rôle de l'assemblée départementale soustend, en réalité, le débat sur le mode de scrutin cantonal. La décentralisation a *délégué* de nouveaux pouvoirs aux conseils généraux, notamment en matière d'étucation (collèges), qui ont encore renforcé les besoins budgétaires des cantons urbains, alors que les départements sont souvent dirigés par une majorité d'élus ruraux. Cette distorsion est apparue nettement lors de l'adoption, le 10 février dernier, du budget du Puy-de-Dôme. M. Maurice Pourchon (PS), *élu du canton de* Clermont-Ferrand-Nord, n'a pas pris part au scrutin pour protester contre le report de la création d'un syndicat mixte d'étude de l'aménagement de son canton, alors que la majorité socialiste de l'assemblée avait attribué une subvention de 250 000 francs pour l'entretien des cimetières locaux... A cet argument, M. Courrière oppose que *« les cantons urbains sont déjà largement représentés au sein de l'Assemblée nationale, des régions et des communes »*.

Des présidences à gauche

Le souhait qu'avait M. Joxe d'envisager une modification du mode de scrutin cantonal n'était pas exempt d'arrière-pensées politiques : elle aurait permis sans doute à la *gauche de récupérer la présidence* de conseils généraux, actuellement dirigés par la droite, dans des départements où la gauche est majoritaire en voix. C'est le cas, par exemple, de la Seine-Maritime, où le PS et le PC étaient majoritaires en voix lors des trois derniers renouvellements cantonaux, mais où M. Jean Lecanuet (UDF-CDS) a conservé la présidence. De même, en Saône-et-Loire, où M. Joxe a été réélu député, la gauche était majoritaire de 1973 à 1986, mais elle n'a détenu le pouvoir au Conseil général que de 1983 à 1985.

Il reste que la synthèse des points de vue est délicate ; le premier ministre et les instances nationales du PS se gardaient, de trancher en *faveur d'une thèse ou d'une autre* pour une réforme qui, de toute façon, n'est plus d'actualité. Leur prudence s'explique, notamment, par la volonté du gouvernement de ne pas provoquer ceux des élus socialistes qui sont hostiles à toute réforme.

Seul point de consensus susceptible d'être trouvé à relativement court terme : le renouvellement de tous les cantons en une seule fois. Les élus de gauche comme de droite sont d'accord pour regretter que le renouvellement par moitié des cantons dans chaque département tous les trois ans limite les capacités de gestion à plus long terme. M. Jean-Jack Salles, ancien député (UDF-CDS) de Seine-Saint-Denis, avait d'ailleurs déposé, en avril dernier, une proposition de loi allant dans ce sens.

V.D.

(1) Cet article dispose que *« si le 2 octobre est un jour férié, l'ouverture de la session a lieu le premier jour ouvrable qui suit »*.

Seine-Maritime

La propriété de M. Lecanuet

ROUEN
de notre correspondant

En Seine-Maritime, le conseil général est la propriété de son président, M. Jean Lecanuet. Avec 31 élus UDF, 11 RPR et 3 divers droite, il gouverne sans partage. En face de lui, les 13 socialistes et les 11 communistes n'ont qu'un rôle consultatif. Dans un département où la gauche est majoritaire (50,3 % en *mars 1986, 52,4 le 24 avril dernier* et 56,4 le 5 juin), il apparaît peu probable que l'actuel équilibre politique de l'assemblée soit bouleversé.

Sur les 35 cantons renouvelables en septembre prochain, la gauche en détient 13. En prenant comme référence le résultat du 8 mai, elle pourrait au mieux en reconquérir 6 nouveaux, au profit des socialistes, mais ceux-ci n'y croient pas trop. Au PS, on caresse l'espoir de gagner la majorité... en 1991, si le courant favorable ne s'inverse pas. *« Des cantons ruraux peuvent être gagnés, mais ils sont fragiles »*, constate M. Marc Massion, président du groupe socialiste. Et, à l'appui de cette réflexion, il rappelle le gain de 3 cantons dans les Pays de Caux en *1979*, perdus en *1985*.

Changer le mode de scrutin, instituer la proportionnelle départementale intégrale ne satisferait pas pour autant le PS. Il est vrai que les équilibres socio-économiques ne sont pas respectés. Dans un département où 75 % de la population vit dans les villes, les élus cantonaux urbains ne sont que 36 sur 70. Le plus petit canton, *Ourville-en-Caux*, ne compte que 4 193 habitants et 2 999 électeurs inscrits. Le plus peuplé, Mont-Saint-Aignan, 30 872 habitants et 19 507 électeurs.

« Le redécoupage de 1982 a seulement amélioré des choses », dit encore M. Massion. Les déséquilibres subsistent car en ville, comme au Havre (de 4 196 à 29 517 habitants entre deux cantons), les élus socialistes qui se sont forgé des bastions dans des zones péri-urbaines notamment, n'apprécieraient pas d'être coupés de leurs électeurs par la proportionnelle. *« En revanche, dans les grandes villes, un conseiller général, cela ne veut rien dire. Les gens ne le connaissent pas*, ajoute M. Marc Massion. *On pourrait donc instituer la proportionnelle dans les grandes métropoles et laisser les cantons ruraux avec un scrutin uninominal majoritaire. »*

ETIENNE BANZET.

Les tentatives de rapprochement entre l'UDF et le RPR

M. Giscard d'Estaing remet M. Léotard à sa place

MM. François Léotard et Alain Juppé étaient contents. Il y avait de quoi. *En bon compères zélateurs* de l'union de l'opposition, le secrétaire général du Parti républicain et le nouveau secrétaire général du RPR venaientde réaliser un bon « coup » en annonçant, le mercredi 6 juillet, à l'issue d'un déjeuner, *la prochaine* constitution de deux groupes de travail communs à l'UDF et au RPR sur deux sujets importants : la préparation de l'échéance européenne de 1993 et l'emploi.

Officiellement, il ne s'agissait encore que d'une proposition conjointe à soumettre à l'aval des instances des deux mouvements, mais la réponse positive de celles-ci allait évidemment de soi. Et chacun des deux se félicitait déjà de cette éminente contribution à l'entente de l'opposition libérale. A partir de là, l'UDF et le RPR allaient enfin opérer, concrètement, un *« rapprochement des idées »* qui finirait bien par déboucher sur un rapprochement des appareils des deux mouvements.

Par la même occasion, MM. Léotard et Juppé faisaient chacun une bonne opération personnelle. Le premier manifestait son autonomie vis-à-vis de son aîné, M. Valéry Giscard d'Estaing, rempli d'ardeur nouvelle depuis son accession à la présidence de l'UDF. Le second montrait à ses tuteurs qu'il savait voler de ses propres ailes et prendre des initiatives au moment où d'autres, tel M. Philippe Séguin, mettent en doute l'avenir du RPR.

Tous deux pourraient même se prévaloir ensuite d'œuvrer à la formation du grand courant libéral-conservateur qui finira bien par s'opposer un jour avec succès, disent-ils, au grand parti *social-démocrate appelé implicitement* de ses vœux par M. François Mitterrand.

Rappel à l'ordre

La suite de l'histoire ressemble à une fable classique qui pourrait illustrer les éternels déboires des jeunes loups qui se risquent à faire de la provocation devant les vieux lions. Car si l'on n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces l'on n'apprend pas non plus la musique politique à M. Giscard d'Estaing. Le nouveau président de l'UDF a réagi avec vivacité.

M. Léotard, en effet, avait eu la fâcheuse idée de se livrer à ce duo le jour même où l'ancien chef de l'Etat avait décidé de donner un éclat particulier à la première réunion du bureau politique de l'UDF convoquée sous sa présidence. Le jeunot a été sèchement rappelé à l'ordre.

Non seulement M. Giscard d'Estaing a catégoriquement répondu *« non ! »* quand on lui a demandé à la fin de cette réunion, si les deux commissions *proposées par MM. Léotard et Juppé* lui paraissaient *« viables »* mais il a lui-même bloqué les velléités d'autonomie du secrétaire général du PR : *« Nous avons réaffirmé que les relations avec le RPR sont de la compétence de l'UDF, a-t-il souligné, et ceci a été accepté par toutes les composantes de l'UDF. »* On ne pouvait mieux dire que le maire de Fréjus s'était mêlé de ce qui ne le regardait pas et il n'a pipé mot sous la remontrance. Le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie s'est bien amusé de voir le secrétaire général du PR, qui n'apprécie pas du tout son cavalier seul parlementaire, remis ainsi à sa place par l'ancien chef de l'Etat.

Enfonçant le clou, M. Giscard d'Estaing a ajouté que la question de la *« stratégie commune avec le RPR »* serait traitée au cours d'une prochaine réunion de deux délégations de l'UDF et du mouvement chiraquien.

ALAIN ROLLAT.

25 septembre et 2 octobre

Le dialogue n'était pas assez *« prolo » pour avoir été écrit* par Patrick Besson, romancier des faubourgs, célèbre auteur de *l'Humanité* et du *Figaro Magazine*. Il n'était pas, non plus, assez « NAP », abréviation de Neuilly-Auteuil-Passy, pour avoir été inventé par Jean d'Ormesson. On l'aurait dit sorti d'un polar américain, film noir pour *travées clean*.

D'abord, le président a donné la parole à « Bob », dit Robert Pandraud. L'ancien ministre chargé de la sécurité s'inquiétait, le mercredi 6 juillet à l'Assemblée nationale, de la santé des fonctionnaires du ministère de l'intérieur, des préfectures et des communes *« qui ont à organiser leur emploi du temps »*. C'était rapport aux dates des prochaines élections. Accent traînant inimitable et patte gauche tétanisée, « Bob » voulait savoir surtout à quoi devaient s'en tenir les candidats aux conseils généraux.

Tout aussi shérif, Pierre Joxe s'est levé lentement en roulant juste ce qu'il faut des épaules. On ne voyait pas ses yeux, mais on se doutait qu'ils rigolaient en douce. Il a saisi son micro comme on brandit sa carte de police quand on est ministre de l'intérieur. Solennellement. La question était bien pour lui. Et la *réponse était bien pour l'autre.*

« Je vous remercie de la sollicitude durable qui est la vôtre pour les fonctionnaires méritants », a balancé gentillement Pierre à « Bob » avant de lui faire comprendre qu'il n'était pas utile d'essayer de la ramener. A lui, on ne la fait pas. Il ne s'appelle pas Arpaillange. *« La réponse à votre question,* a poursuivi le ministre, *se trouve dans la loi que vous-même avez fait adopter le 8 janvier — et que j'ai votée. »* Quelques députés de droite s'impatientaient. Alors, ces élections, c'est pour quand ? *« Comme il n'est pas d'usage d'organiser ces élections pendant la session parlementaire — cela ne s'est jamais produit depuis 1871, — je suppose,* a ironisé le ministre, *que vous avez envisagé qu'elles auraient lieu les 25 septembre et 2 octobre prochains, seules dates possibles aux termes mêmes de votre loi .»*

Après la caresse au menton, Pierre Joxe a lâché un direct au foie. *« J'ai déjà répondu à cette question »* a-t-il dit, mais, le vendredi précédent, *« il est vrai qu'il était une heure du matin et que nous n'étions pas très nombreux »*. Rideau.

OLIVIER BIFFAUD.

Société

MÉDECINE

Discordances dans la politique de santé du gouvernement

M. Claude Evin soumet au comité d'éthique les propositions du professeur Schwarzenberg

M. Léon Schwarzenberg, ministre délégué chargé de la santé, doit se sentir bien seul aujourd'hui. Aucune des réactions qui ont suivi l'annonce des mesures qu'il souhaitait prendre (création d'un carnet de santé pour les patients hospitalisés, dépistage systématique du SIDA pour les femmes enceintes et les opérés, distribution de drogue pour les toxicomanes) ne lui est favorable. A commencer par celle de son ministre de tutelle, M. Claude Evin, qui a officiellement demandé le mercredi 6 juillet au président du Comité national d'éthique, le professeur Jean Bernard, ainsi qu'au président de l'Académie nationale de médecine et au président du Conseil national de l'ordre des médecins, d'examiner avant que toute décision soit prise les modalités d'un dépistage systématique ou optionnel du SIDA chez la femme enceinte et chez les opérés. M. Evin a également demandé aux trois présidents de se pencher sur *« les questions posées par la remise obligatoire aux patients hospitalisés d'un carnet de santé comportant les éléments du diagnostic et du traitement »*.

Pour sa part, le délégué national à la santé du Parti socialiste, le docteur Claude Pigement, a également publié un communiqué dans lequel il regrette le manque de concertation ayant précédé les déclarations de M. Schwarzenberg. Il estime que *« la distribution de drogue aux toxicomanes, non seulement ne résout pas le problème comme le montrent les exemples étrangers, mais risque de brouiller l'organisation d'une politique de prévention, seule réelle réponse à la toxicomanie »*. A propos de la création d'un carnet de santé pour les malades hospitalisés, le docteur Pigement rappelle que *« la transmission à un malade d'un diagnostic engageant son pronostic vital pose une question grave d'éthique médicale qui mériterait un débat approfondi »*. Enfin, au dépistage systématique du SIDA, pour les femmes enceintes et les futurs opérés, le délégué national du PS préférerait que le test soit simplement *« proposé »* par les praticiens *« en fonction d'un contexte apprécié médicalement »*.

Dans l'opposition, la critique est unanime et Mme Michèle Barzach, l'ancien ministre de la santé a eu beau jeu de critiquer les propositions de son successeur. A propos du dépistage du SIDA, elle aurait préféré *« la proposition »* à *« l'obligation »*. *« Il y a une contradiction*, a déclaré Mme Barzach, *entre le droit des malades dont M. Schwarzenberg se fait le garant aujourd'hui et le droit de refus qu'il faut pouvoir préserver »*. L'ancien ministre de la santé, aujourd'hui secrétaire nationale du RPR chargée de la prospective, a également critiqué les propositions de M. Schwarzenberg concernant la lutte contre la toxicomanie et l'instauration du carnet de santé.

Désamorcer la polémique

Dans ces conditions, que va faire le gouvernement ? En se donnant le temps de la concertation (il aurait sans doute été préférable de commencer par là), il espère sans doute *désamorcer une polémique qui* n'aurait pas manqué d'agiter les milieux médicaux dans les prochains jours. Il n'en reste pas moins que les déclarations de M. Schwarzenberg posent un problème de fond : l'absence de concertation préalable, ne serait-ce qu'avec son ministre de *tutelle ou avec le premier ministre*, risque à terme de rendre incompréhensible la politique du gouvernement en matière de santé. Ainsi a-t-on pu entendre, au cours de la même conférence de presse, M. Claude Evin rendre hommage à la politique menée jusqu'à présent en matière de lutte contre le SIDA et se féliciter du rôle phare joué dans ce domaine par la France au sein de la CEE ; et M. Schwarzenberg prendre cette politique à contre pied en proposant deux mesures de dépistage systématique...

FRANCK NOUCHI.

La distribution officielle de drogue

L'échec d'Amsterdam

Le professeur Léon Schwarzenberg, ministre délégué à la santé, qui a envisagé le mardi 5 juillet, lors d'une conférence *de presse, la possibilité de distribuer de la drogue aux toxicomanes en manque pour « bloquer le trafic »*, a renouvelé sa proposition le mercredi 6 juillet sur Antenne 2. *« Je ne pense pas choquer l'opinion publique si je lui dis qu'il faut s'efforcer de diminuer le nombre de drogués et particulièrement à l'école »*, a-t-il expliqué. Toutefois, *« ce problème*, a-t-il ajouté, *va être soumis à une commission de psychiatres éminents »*. Une tentation en ce sens avait déjà été faite aux Pays-Bas l'an dernier. Elle s'était soldée par un échec.

AMSTERDAM
de notre correspondant

La municipalité d'Amsterdam aura pratiquement tout essayé pour venir à bout du fléau de la *drogue dure*. L'idée, lancée l'an dernier, de fournir de l'héroïne gratuite à des drogués avait valu *tant de reproches à la capitale* néerlandaise qu'elle a dû rapidement renoncer à ce projet *« bien intentionné »*, selon la formule d'un responsable de la ville.

Cette ébauche de solution peu orthodoxe avait comme objectif de libérer les drogués de la *nécessité* de se procurer plusieurs centaines de florins par jour afin d'éviter le manque. Ces *jeunes gens n'auraient plus* eu recours à la criminalité dite petite, qui a terni sérieusement l'image d'Amsterdam.

Quand, il y a un peu plus d'un an, la ville fit timidement connaître cette approche nouvelle, elle souligna que les participants seraient tenus de respecter plusieurs conditions. Ainsi, les quelque quatre cents héroïnomanes *concernés, constituant le* « noyau dur » des huit mille drogués de la ville, devaient être domiciliés à Amsterdam. *Les* doses seraient administrées dans des locaux choisis par la ville et sous le contrôle de médecins chargés, également, de convaincre les participants à l'expérience de se soumettre à un programme de désintoxication.

Ces nuances avaient été omises dans bon nombre de dépêches d'agence et d'articles de correspondants étrangers aux Pays-Bas. Certains organes de la presse étrangère brossèrent un tableau d'Amsterdam comme étant une ville où l'héroïne était gratuite pour tout le monde, sans restriction. Des gouvernements étrangers firent part à La Haye de leur mécontentement.

Amsterdam eut maille à partir *aussi avec le gouvernement de* La Haye, qui fit remarquer que la mauvaise réputation de la ville *risquait de se détériorer* davantage. C'est alors que les promoteurs de l'expérience commencèrent à faire marche arrière en prenant en compte les arguments avancés, dès le début, par leurs adversaires : la distribution gratuite d'héroïne aurait un effet *redoutable sur des drogués* de tous les pays d'Europe qui, même s'ils étaient exclus de *l'expérience, ne quitteraient pas* Amsterdam de sitôt, ce qui attirerait davantage de marchands de drogue, etc.

Finalement, l'initiative fut abandonnée discrètement, ce qui explique que bon nombre d'étrangers s'imaginent qu'elle est *toujours en vigueur...* A défaut de l'héroïne elle-même, la ville d'Amsterdam met seulement à la disposition des drogués, gratuitement, quelque soixante-dix mille seringues par mois, cela pour combattre l'épidémie de SIDA.

D'autre part, l'administration gratuite de méthadone, produit de substitution, est en cours depuis plusieurs années, mais les résultats restent maigres. La méthadone ne remplace guère la sensation provoquée par l'héroïne, dont la demande reste *importante, et son usage ne* conduit pas à la désintoxication.

RENÉ TER STEEGE.

ÉDUCATION

Les inscriptions dans les universités

Les établissements du centre de Paris affichent « complet » en droit, administration, communication et langues étrangères appliquées

Après la ruée, mardi 5 juillet, des bacheliers reçus directement sans oral, les inscriptions dans les universités se poursuivent cette semaine, pour les bacheliers du « deuxième tour », admis après l'oral de rattrapage. les files d'attente devant quel*ques universités* parisiennes ont largement confirmé les prévisions établies à partir du système RAVEL : ce recensement automatisé des vœux des élèves de terminale de la région parisienne faisaient, en effet, apparaître, dans quelques disciplines, une demande *nettement supérieure au nombre de* places disponibles, en particulier dans les universités du centre de Paris.

En droit, par exemple, les universités de Paris I-Panthéon, Paris II-Assas, Paris V-Malakoff et Paris X-Nanterre ont fait le plein en quelques heures, alors qu'il restait encore des places, jeudi matin, à Paris XI-Sceaux, Paris XII-Saint-Maur et Paris XIII-Villetaneuse. Même constat pour les sciences économiques et la gestion : Paris I, Paris II et Paris X affichent com*plet, tandis que Paris XII*, Paris XIII et l'antenne de Melun de Paris II disposent encore d'un nombre de places non négligeables. Le cas de Paris IX-Dauphine est particulier : cette université n'admet, en principe, que des bacheliers ayant obtenu au moind 12 de moyenne et, comme l'an dernier, Dauphine n'a pas encore fait le plein.

En revanche, la situation s'est très vite bloquée dans trois disciplines où les capacités d'accueil des universités parisiennes (du centre comme de la périphérie) sont notoirement *inférieures à la demande* : dans toutes les filières communication (Paris I, Paris II, Paris VIII, Paris X et Paris XIII) les inscriptions ont été closes très rapidement et il ne reste plus de places. En AES (administration économique et sociale), le constat est à peu près identique : Paris I, Paris VII, Paris X et Paris XIII. Enfin en LEA (langues étrangères appliquées), il ne restait *que* de rares places à Paris XII et Paris XIII. Dernière discipline tendue : la psychologie, où Paris V et Paris VII ont rempli, dès mercredi leur capacité d'acceuil.

Pour les bacheliers parisiens admis avec l'oral de rattrapage, les inscriptions à l'université *risquent* donc d'être laborieuses. A moins qu'ils ne veuillent faire leurs études *dans l'une des disciplines où la situa*tion n'est pas saturée : les sciences, lettres, l'histoire ou géographie, sociologie, philosophie ou langues étrangères (hors LEA). Ce qui laisse évidemment des possibilités, mais ne correspond pas nécessairement aux désirs des nouveaux bacheliers.

G. C.

Le Conseil national des universités rejette la titularisation de M. Claude Quin

Discrimination politique ou réflexe corporatiste ? Le Conseil national des universités vient de refuser la titularisation de *M. Claude Quin comme professeur* d'économie à Paris-IX Dauphine.

L'ancien président (communiste) de la RATP entre 1981 et 1986 présentait pourtant un dossier solide. Titulaire d'un doctorat d'Etat en économie, après avoir soutenu, en *1964*, sa thèse sur l'appareil commercial français, M. Quin a été professeur associé à *mi-temps* à l'université de Dauphine, entre 1974 et 1981, puis à nouveau professeur associé *dans la même université*, à plein temps cette fois-ci, depuis 1986. Les deux rapports sur sa candidature étaient favorables. L'un des deux rapporteurs était M. Bernard Ducros, président de la section concernée du Conseil national des universités (la cinquième section d'économie).

C'est pourtant cette section qui a écarté, le 17 juin, la candidature de M. Quin. Sur les douze membres de la section, six ont voté pour et six ont voté blanc. L'appartenance de M. Quin au Parti communiste français n'a évidemment pas été évoquée. On peut toutefois noter que onze des douze membres de la section appartiennent au syndicat autonome de l'enseignement supérieur qui n'a *jamais caché ses affinités* avec les partis de l'actuelle opposition. En revanche, il est certain que la création d'un poste de professeur de première classe, à Paris, taillé sur mesure pour la candidature de M. Claude Quin a provoqué une réaction d'agacement de la part de membres de la section.

Cette procédure de recrutement est cependant parfaitement légale : *le décret du 6 juin 1984 prévoit*, pour pourvoir un poste sur neuf au maximum, la possibilité de recruter des candidats présentant des travaux et une expérience professionnelle sérieuse. Une sorte de tour extérieur dans lequel s'inscrivait M. Claude Quin.

Cette affaire a pris une tournure politique, puisque M. André Lajoinie, *ancien candidat communiste* à l'élection présidentielle, s'est adressé, le 4 juillet, à M. Michel Rocard, pour lui demander le *« règlement sans délai »* de la situation de M. Quin. Le président du groupe communiste à l'Assemblée déclare : *« L'exclusion de M. Quin constitue un véritable interdit professionnel. »*

G. C.

Le magot des forts en thème

Les bacheliers de l'académie de Paris qui ont obtenu la mention « très bien » au baccalauréat (c'est-à-dire 16 de moyenne) ont été reçus, le mercredi 6 juillet, à la Sorbonne par Mme Hélène Ahrweiler, recteur de l'*académie, et M. Jean-René* Bernard, président du Crédit industriel et commercial de la capitale. *Le CIC a décidé*, en effet, de récompenser ces « forts en thème ». Il leur offre à chacun 5 000 F, un stage de formation au CIC après deux ans d'études supérieures, un « parrain » au CIC, un « prêt études » à taux préférentiel et un voyage dans les capitales *européennes*.

Une soixantaine de bacheliers bénéficieront de cette initiative qui devrait être étendue, l'année prochaine, aux académies de Créteil et de Versailles. Sur les quarante bacheliers présents au rectorat, vingt-cinq avaient un bac C, quatorze un bac A et un seul un bac B.

CIRCULATION

● **Départs de juillet : plus d'accidents, moins de tués.** — La direction de la sécurité et de la circulation routière a dénombré 1 950 accidents pour les trois premiers jours de juillet. Un bilan en hausse de 15,3 % par rapport à 1987. Cependant, les *routes des* vacances ont été *moins meurtrières*, le *nombre des tués* étant de 112, en *diminution de 15,8 %*. En revanche, les *blessés* sont nettement plus nombreux, 2 924, soit une augmentation de 21,1 %.

ENVIRONNEMENT

Sept cent mille bateaux immatriculés en France

Les nuisances de la plaisance

Certains jours d'été, le golfe de Saint-Tropez devient un véritable enfer. La mer est sillonnée de hors-bord, cabin-cruisers, hydrojets, scooters marins et, depuis trois ou quatre ans, par ces nouveaux monstres appelés *officiellement* « off-shore » et familièrement « cigares », qui fendent la vague à près de 200 à l'heure avec un vrombissement d'avion.

En haute saison, la seule ville de Saint-Tropez (6 248 habitants) reçoit jusqu'à 80 000 visiteurs *par jour ! Port saturé, voirie bloquée*, plages bondées. Et « plaisance » se met à rimer avec nuisance.

L'explosion de la plaisance — 700 000 bateaux immatriculés en France (dont 68 % à moteur) contre 20 000 en 1960 — rend sa pratique de moins en moins « plaisante » pour ceux qui s'y adonnent, et surtout pour tous *les autres : baigneurs, plongeurs*, planchistes, riverains et gestionnaires du rivage. La Côte d'Azur, *au bord de l'asphyxie par le tourisme* et les loisirs à terre, risque d'être achevée par la plaisance en mer.

Mais que faire pour lutter contre le bruit, les pollutions et l'insécurité qu'engendre l'afflux des plaisanciers dans les sites *les plus pittoresques*, comme Porquerolles, ou abrités, comme le golfe de Saint-Tropez ? Tous les partenaires de cette difficile gestion de la plaisance en ont débattu récemment au cours d'un colloque *réuni précisément à* Saint-Tropez, autrefois capitale des nuits chaudes de la côte et aujourd'hui *capitale de la plaisance* motorisée — 260 bateaux off-shore y sont immatriculés.

La circulation en mer, d'emblée, pose problème. Si le maire est souverain dans la zone des 300 mètres depuis la loi « littoral » de 1986, il n'est cepen*dant pas responsable de la régle*mentation de la vitesse, en principe limitée partout à 5 *nœuds dans cette même zone* de 300 mètres. Le maire peut donc, par arrêté municipal, instituer un chenal pour la planche à voile, mais c'est un arrêté préfectoral qui définira le chenal réservé aux départs de ski nautique ! Quant à la répression des excès de vitesse, elle reste très aléatoire. A moins de disposer d'une vedette en maraude, prête à pourchasser *le contrevenant* — en admettant qu'elle puisse le rattraper ! — il faut identifier l'embarcation à distance pour pouvoir la verbaliser lors de son retour au port. Or tous les bateaux à moteur ne sont pas immatriculés, surtout les bateaux étrangers, *particulièrement nombreux sur* la Côte d'Azur. En outre, les radars de contrôle ne sont efficaces qu'à partir d'une vitesse de 10 nœuds. En deçà, dans la zone litigieuse comprise entre 5 et 10 nœuds, c'est l'« estimation » : on évalue la vitesse au soulèvement de l'étrave, lorsque le bateau « déjauge ». Enfin, les contrôles dans un espace ouvert comme la *mer — même très encombrée* — sont beaucoup plus difficiles à effectuer que sur route, où le parcours est imposé.

L'indiscipline des vacanciers ?

Lorsque, comme le *directeur* des affaires maritimes du Var, M. Christian Morand, on doit surveiller 75 000 bateaux immatriculés « locaux » et les milliers d'« étrangers », qui ne trouvent que 25 000 places à quai dans les soixante ports ou abris du département, on est forcément débordé sauf pendant les trois mois d'hiver. La discipline est *d'autant plus difficile à faire* observer que l'on a affaire à des vacanciers avides de liberté, qui *se croient tout permis parce qu'ils* évoluent sur la « grande bleue ». Selon M. Morand, la plaisance près de la côte varoise est devenue un parcours d'obstacles, *« avec les planchistes qui rasent les étraves, les scooters qui font de l'épate, les plongeurs plus ou moins bien signalés, et même maintenant les zones d'aquaculture de pleine eau »*.

La montée du motonautisme aux dépens de la voile, et surtout l'augmentation de la puissance des moteurs (en cinq ans, les moins de 10 ch ont baissé de 10 % et les plus de 150 ch ont doublé), induisent une pollution sonore qu'aucune règle, actuellement, ne contrôle. *Seuls les plans* d'eau fermés sont soumis à la norme des 75 décibels à 25 mètres. Ce sont donc aujourd'hui des bateaux « surmotorisés » qui tiennent le haut du pavé, sans aucune contrainte de silence. On compte en Méditerra*née quelque 1500 bateaux de* 400 à 1000 ch, sans compter les visiteurs étrangers et les fameux « cigares » qui dépassent souvent les 1000 ch...

Autre effet néfaste d'une plaisance débridée : la pollution de l'eau. Alors que Marseille et Nice viennent d'inaugurer chacune leur station d'épuration et que Toulon s'apprête à en faire autant, voici que la surfréquentation des plaisanciers vient détruire une partie de l'effort fourni en matière de dépollution. Dans les ports, la réglementation est pourtant *stricte. Il faut en principe un* groupe sanitaire avec WC, urinoir, lavabo et douche pur vingt-cinq anneaux, plus un bac à laver pour cinquante anneaux. Pour les déchets solides, on est encore plus précis : il faut un *conteneur* de 75 litres tous les 35 mètres. Mais, comme le reconnaît M. Max Garans, ingénieur sanitaire à la direction régionale, *« la grande majorité des ports ne se conforment pas à la réglementation »*. Les plaisanciers non plus. Bien *que ce soit strictement interdit*, ils actionnent leur chasse d'eau dans les ports — comme ils le font en mer ou, plus grave, au mouillage. Au cœur de la saison, il n'est pas rare de voir jusqu'à 700 bateaux ancrés autour de Porquerolles, ce qui équivaut à une population de 5 000 personnes ! Beaucoup ne respectent ni les conventions MARPOL — *pas de déchets solides en Méditerranée*, qui ne connaît pas les marées — ni le simple bon usage qui veut qu'on ne souille pas la mer près du littoral.

Là encore, le problème n'est pas simple. Si les bateaux de croisière sont généralement équipés d'un système de compactage des ordures ménagères, les voiliers et petits bateaux à *moteur en sont dépourvus*. Quant aux effluents liquides, d'autant plus polluants qu'ils sont plus sournois, ils ne peuvent être conservés à bord que si le bateau est équipé d'une cuve de rétention. Encore faut-il que les zones d'accostage disposent des équipements *ad hoc* pour la vidange, avec par exemple un raccordement en surpression qui permet le pompage direct. Mais cela suppose aussi des matériels standards, ce qui est rarement le cas avec des bateaux de toutes les nationalités. Et cela suppose en outre que le plaisancier traite chimiquement ses effluents, sous peine de voir sa cuve et ses canalisations obstruées. Beaucoup de conditions qui sont rarement réunies, hélas ! *« D'après mon expérience de plaisancier*, explique M. Jean Queguiner, ancien administrateur des affaires maritimes, *ce sont les installations à terre qui sont déterminantes. on le voit bien en Angleterre. »* On le voit aussi dans des ports de la Méditerranée récemment équipés comme Le Lavandou ou Bormes-les-Mimosas. Mais cela suppose des investissements et de l'innovation, à commencer par des WC à code secret qui restent propres et incitent les navigateurs à descendre à terre.

Effort des terriens pour bien accueillir les bateaux et leur équipage, effort des navigateurs pour respecter le littoral qui les accueille : la plaisance ne survivra — au moins sous cette charmante appellation — que si les *deux parties se mettent d'accord* pour ne plus tenir l'autre soit comme une vache à lait, soit *comme quantité négligeable*. Même les monstres surmotorisés, si l'on s'en donne la peine, peuvent filer silencieusement et réserver leurs pointes de vitesse pour le grand large.

ROGER CANS.

Société

…uvelle-Calédonie
…nime du Sénat

Hypothèse d'école

Mme Dorlhac s'occupe des rapatriés

JUSTICE

La demande de mise en liberté du policier examinée à Versailles

Le commissaire Jobic est contredit par un magistrat

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a examiné, jeudi matin 7 juillet, la demande de mise en liberté du commissaire Yves Jobic. Inculpé depuis le 28 novembre 1987 de proxénétisme aggravé et de corruption passive, le commissaire avait été placé sous mandat de dépôt le 22 juin par M. Jean-Michel Hayat, juge d'instruction au tribunal de Nanterre, après l'arrestation et l'incarcération de deux personnes proches de M. Jobic, inculpées de subornation de témoins. Le 28 juin, la même chambre d'accusation, présidée par M. Robert Sévenier, avait remis en liberté Jean-Claude Moustapha, inculpé d'infraction à la législation sur les stupéfiants, contre dépôt d'une caution de 100 000 francs.

Jean-Claude Moustapha est au cœur de l'affaire Jobic. C'est son arrestation et son inculpation, fin 1986, par le juge Hayat, qui devait conduire à l'inculpation du commissaire Jobic, dont il était l'informateur très protégé. Au centre des relations entre Moustapha et Jobic, une date : le 11 mai 1987. Ce jour-là, Moustapha est extrait de sa prison durant vingt-quatre heures, officiellement pour une audition dans les locaux de la première division de police judiciaire (DPJ), sous la responsabilité du commissaire.

Quelques mois plus tard, un témoin affirmera au juge Hayat que, en fait, cette extraction aurait été un service rendu à Moustapha, qui serait allé voir sa mère, moyennant le versement d'un pot-de-vin de 25 000 francs. Accusation grave au point de départ de l'affaire Jobic.

Confronté, durant douze heures, vendredi 1er juillet, à huit prostituées qui l'accusent d'extorsion de fonds, le commissaire Jobic devait livrer une autre version de cette journée du 11 mai 1987, en s'abritant derrière l'autorité d'un magistrat, M. René Humetz, juge d'instruction à Paris. Selon le commissaire, il y eut bien audition de Moustapha, et non pas « *service* » rendu, en d'autres termes visite à la mère de ce dernier. La preuve ? Tout s'est fait en accord avec le juge Humetz, intéressé par les confidences de Moustapha sur une autre affaire.

« *Je n'ai pas personnellement rédigé de procès- verbal d'audition de Moustapha* », déclara M. Jobic lors de la confrontation du 1er juillet. « *A ma connaissance, M. Cressac* [son adjoint, inspecteur divisionnaire] *a entendu Moustapha. Je crois qu'il a rédigé des procès-verbaux. J'ajoute que notre registre de garde à vue comporte des traces du passage de Moustapha dans nos locaux. A ma connaissance, les procès-verbaux d'audition n'ont pas été transmis à M. Humetz et, en accord avec ce magistrat, dans la mesure où il n'apparaissait pas opportun de faire apparaître en procédure quelqu'un qui fournissait des renseignements à la police et à la justice. M. Humetz a été tenu informé du déroulement de l'extraction et de ses résultats.* »

En se défendant ainsi, M. Jobic « charge » le juge Humetz. Un magistrat ne peut en effet, sinon en violant le code de procédure pénale, laisser faire des procès-verbaux d'audition qui ne sont pas versés au dossier d'instruction. Or, sur ce point, M. Jobic vient d'être catégoriquement démenti par le juge Humetz. Entendu par son collègue M. Hayat, lundi 4 juillet, M. Humetz a déclaré : « *Je ne peux qu'affirmer n'avoir pas donné un quelconque accord pour qu'une telle pièce soit conservée par la police et que ce procès-verbal – s'il existe – ne m'a pas été remis.* » Cela signifierait que le commissaire Jobic aurait menti en affirmant que tout s'était fait « *avec son accord* ».

E. P.

Au tribunal de Paris

Le vrai « préjudice » de M. Le Pen

Sur les 500 000 F de dommages et intérêts que M. Jean-Marie Le Pen demandait aux animateurs de l'émission « Questions à domicile », Mme Anne Sinclair et M. Jean-Marie Colombani, leur reprochant d'avoir volontairement tronqué la rediffusion de ses propos – où il qualifiait de « *détail* » l'existence des chambres à gaz, – le tribunal civil de Paris lui a accordé le franc symbolique, qui devra lui être versé par TF1.

Lors de l'émission du 17 décembre 1987, effectuée depuis le domicile de M. Le Pen à La Trinité-sur-Mer, un extrait de l'enregistrement du « Grand Jury RTL-*le Monde* », du 13 septembre 1987 avait été diffusé. Cependant, les mots « *Je ne dis pas...* » n'avaient pu être entendus car les protestations de M. Le Pen avaient empêché le passage sur l'antenne d'une partie de l'enregistrement. Les téléspectateurs avaient seulement pu entendre : « *...que les chambres à gaz n'ont jamais existé. je n'ai pas pu moi-même en voir, je n'ai pas étudié spécialement la question, mais je crois que c'est un point de détail dans l'histoire de la seconde guerre mondiale* ».

Pour M. Le Pen, il s'agissait d'une « *manipulation frauduleuse* », effectuée de manière « *volontaire et préméditée* », destinée à lui faire dire l'inverse de ce qu'il avait déclaré.

Dans son jugement rendu le 29 juin, le tribunal, présidé par M. Pierre Vengeon, déclare : « *Il est clair que M. Le Pen, qui souhaitait éviter cette audition, s'est livré à des développements (...) afin de ne pas avoir à revenir sur l'intervention qu'il avait faite le 13 septembre 1987 (...). Il est ainsi démontré que, par son attitude de refus ou, du moins, de retardement, M. Le Pen a contribué à ce que les techniciens puissent difficilement saisir l'instant propice.* »

Les juges estiment cependant que TF 1 a commis une « *faute technique* », qui ne se serait pas produite si le président du Front national « *n'avait cherché à conserver la parole avec une telle persévérance* » et relèvent : « *Il était parfaitement en mesure de rectifier la citation et d'en dénoncer le caractère incomplet immédiatement, en présence des responsables de l'émission et du public.* »

Aussi, le tribunal constate que le silence du président du Front national durant l'émission elle-même, « *dont il n'ignorait pas qu'elle constituait un événement faisant partie de l'actualité immédiate, est révélatrice de l'importance de son préjudice, qui sera intégralement réparé par la somme d'un franc* ».

MAURICE PEYROT.

Aux assises des Alpes-Maritimes

Huis clos sélectif pour la presse dans une affaire de viol

La cour d'assises des Alpes-Maritimes a condamné, mercredi 6 juillet, à quinze ans de réclusion criminelle un ancien clerc de notaire, Gérard Royer, quarante-deux ans, accusé de viol sur la personne d'une jeune femme qu'il avait rencontrée après un entretien par le truchement de « messageries roses ».

Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis clos à la demande de la victime, mais la cour a fait une exception en faveur d'un journaliste de *Nice-Matin*. Cette attitude a entraîné une vive mais vaine protestation des autres journalistes chargés de suivre ce procès pour d'autres quotidiens, des agences de presse et des radios. Ceux-ci ont saisi le Syndicat national des journalistes CGT, qui s'est élevé contre une « *décision inacceptable* » et a décidé d'intervenir auprès du garde des sceaux.

Une apologie de meurtre en appel

La cour de Paris ramène à trois mois la peine de Frédéric Oriach

Frédéric Oriach, trente-cinq ans, militant de l'ultra-gauche propalestinienne, a été condamné, mercredi 6 juillet, pour « *apologie du crime de meurtre* » à trois mois de prison par la 11e chambre de la cour d'appel de Paris, qui a ainsi réduit de moitié la peine de six mois de prison infligée le 16 décembre 1987 par la 17e chambre correctionnelle de Paris.

Le 12 septembre 1986, lors de l'émission « Découverte », diffusée sur Europe 1, Frédéric Oriach avait commenté la mort du général Andran, assassiné le 25 janvier 1985 dans un attentat revendiqué par Action directe, en déclarant notamment qu'il ne regrettait pas la mort d'un homme qu'il qualifiait de « *trafiquant d'armes* » et de « *criminel de guerre* ». Il avait confirmé cette position dans une interview accordée au *Nouvel Observateur*, daté du 3 au 9 octobre 1986.

Dans son arrêt, la cour, présidée par M. Jacques Seguin, relève : « *Il apparaît bien que le propos délibéré d'Oriach était de banaliser l'assassinat du général Adrien, soit en lui donnant une justification qui se voulait objective (...), soit en employant des expressions volontairement accusatrices, qui, au-delà de la justification, présente l'assassinat comme assimilable à un acte de justice. L'apologie est donc, en l'espèce, pleinement réalisée.* »

Cependant, les juges ont accordé les circonstances atténuantes, en notant qu'il y avait lieu de tenir compte du fait qu'Oriach « *ne s'est pas exprimé de sa propre initiative mais sur l'invitation des journalistes* ». En constatant le défaut d'« *intention coupable* », la cour a relaxé M. Claude Perdriel, directeur de publication du *Nouvel Observateur* et le journaliste Serge Raffy, qui avait recueilli l'interview.

M. P.

Dans la magistrature

Vives réactions des syndicats au rapport sur « L'état de la justice »

Les trois syndicats de magistrats, l'Union syndicale des magistrats (USM), l'Association professionnelle des magistrats (APM) et le Syndicat de la magistrature (SM), viennent de réagir, chacun de son côté, au contenu du rapport établi à la demande de M. Pierre Arpaillange sur « L'état de la justice en France » (*le Monde* du 6 juillet).

Pour l'USM (modérée), le rapport, « *rédigé dans le secret de l'inspection des services judiciaires par des technocrates coupés des réalités et sans la moindre concertation avec les syndicats* », ne constitue qu'une « *caricature de l'institution judiciaire* ». Le syndicat ajoute que le document « *ne saurait refléter la réalité de la vie des tribunaux où magistrats et fonctionnaires, à qui il convient de rendre un hommage appuyé, parviennent à faire face chaque année, avec de maigres moyens, à douze millions d'affaires* ».

L'USM fait en outre savoir qu'elle va engager une action judiciaire contre les auteurs de la divulgation du rapport, « *afin d'obtenir réparation du trouble causé à l'image de la profession dans l'opinion publique* ».

Aussi vigoureuse dans sa protestation, l'APM, située à droite, exprime, elle, son « *indignation* » d'avoir vu « *la plus haute autorité judiciaire s'associer aux accusations injustes et répétées* [du rapport] *dont est victime le corps judiciaire* », allusion aux propos tenus par M. Arpaillange, le 23 juin, sur « *la situation très grave de la justice* ». L'APM souligne « *l'abnégation des magistrats qui font face avec compétence et dans des conditions trop souvent difficiles à un contentieux dont l'importance et la complexité n'ont cessé de croître* ».

Moins véhément, le SM (gauche) n'en exprime pas moins ses réserves. Si le rapport présente à ses yeux « *l'avantage de bousculer les certitudes de l'institution judiciaire* », il comporte toutefois « *certains points contestables* ». Il voit dans le texte « *une dérive vers une conception purement productiviste* » et « *la tentation de l'augmentation des procédures rapides* ». Le SM estime que c'est en premier lieu une réforme du statut de la magistrature « *rendant le juge plus libre, plus indépendant, plus expérimenté* » qui « *permettra (...) de redresser le cours de la justice* ».

Un « avertissement » de la CNIL

Le syndicat des hôteliers de Nice-Côte-d'Azur tenait un fichier de clients illégal

Par une délibération prise le 5 juillet, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), que préside M. Jacques Fauvet, a adressé un avertissement au syndicat des hôteliers de Nice-Côte-d'Azur, auquel elle reproche la constitution d'un fichier des personnes n'ayant pas réglé leur note dans les hôtels affiliés à ce syndicat, qui viole diverses dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

L'enquête de la CNIL a révélé en effet que ce fichier mentionnait l'origine raciale de certaines personnes, livrait des informations sur des infractions ou des mesures de sûreté ou encore de nature à porter atteinte à l'intimité de la vie privée des intéressés.

La commission a constaté que ces informations qui, par exemple, font suivre des noms des mentions « *sémite* », « *race noire* », « *noir* », ou encore révèlent que telle personne est « *sous contrôle judiciaire* » ou « *recherchée par la police* », violaient les dispositions législatives et n'avaient pas fait l'objet de la déclaration préalable auprès de la CNIL, prévue par la loi de 1978. La commission a encore relevé que « *les mesures de sécurité destinées à réserver l'accès au fichier aux seuls hôteliers affiliés au syndicat étaient insuffisantes* », puisqu'il était possible, après quelques manipulations, d'y accéder par minitel sans être adhérent au syndicat. Elle indique en outre que le fichier incriminé donne des « *identifications souvent incertaines des personnes recensées pouvant conduire à des confusions par homonymie* ».

Notre correspondant à Nice, Michel Vivès, nous indique que M. Gilbert Stellardo, président du syndicat des hôteliers en cause, a fait savoir, en réponse à l'avertissement de la CNIL, que, pour commencer, le système qui publiait des informations sur les origines raciales et les situations judiciaires ne sera pas étendu à d'autres professions qui l'avaient sollicité. Il a annoncé aussi que des « clés de fermeture » seraient mises en place pour éviter tout risque. Enfin, sans contester les griefs qu'a relevés la CNIL, il s'est défendu d'avoir eu des mobiles racistes en laissant confectionner les fiches incriminées. Il a ajouté, en regrettant « *la publicité faite à cette affaire* », qu'il maintiendra l'existence du fichier en se conformant aux exigences de la CNIL.

RELIGIONS

La visite à Paris de l'un des maîtres du bouddhisme tibétain

Le lama à l'enfant

L'un des plus grands maîtres spirituels du bouddhisme tibétain, lama Thubten Zopa, a donné une conférence pour la première fois à Paris le mercredi 6 juillet. Il poursuit sa tournée en France dans la région de Toulouse, où il doit donner, du 8 au 15 juillet, des enseignements.

Dans sa robe couleur safran, le corps de lama Zopa dodeline lentement, de droite à gauche, comme un pendule. Pour sa première expérience de « *transmission directe* » à Paris, étaient venus cinq cents élèves, initiés, curieux qui, il y a vingt ans, faisaient plutôt le voyage inverse vers les contrées himalayennes, à la recherche d'une sagesse orientale léguée par Bouddha et polie par le temps.

« *L'égoïsme est votre dictateur* », attaque-t-il d'entrée. « *Il n'y a aucune raison de considérer votre créature meilleure que celle des autres* », ajoute lama Zopa qui, assurent ses proches, témoigne de la même patience pour les hommes que pour les insectes ou les fleurs... La richesse, la célébrité embrouillent l'esprit, qui est « *la seule claire lumière dans le monde* », l'unique agent du bonheur individuel et social : « *Vous n'avez pas d'ennemis. C'est votre esprit qui les crée.* »

Peu au fait des arcanes du bouddhisme, choquée par ce moralisme jugé désuet, une partie de l'assistance se lève. Les autres boivent les paroles du maître tibétain.

Né en 1946 au Népal, au pied de l'Everest, il a été reconnu très jeune comme lama réincarné et élevé dans les monastères népalais et tibétains, avant l'exil forcé de 1959. Réfugié en Inde, il a appris l'anglais au contact des Occidentaux, venus par charters entiers écouter ses enseignements. Avec son grand maître lama Yeshe, mort en 1984, il a été l'un des premiers lamas missionnaires du bouddhisme.

Lama Zopa est le maître spirituel de lama Osel, petit Espagnol de trois ans né près de Grenade dans la Sierra Nevada, homologué par le dalaï-lama lui-même comme le jeune « *tulku* » de lama Yeshe et déjà vénéré comme un saint. Ce processus de transmission de maître à disciple est au cœur de la méthode bouddhique.

En visite à Madrid en 1985, lama Zopa raconte qu'il a vu, dans un rêve prémonitoire, la réincarnation de son ancien maître sous les traits d'un bébé espagnol jouant à quatre pattes, qu'il a reconnu dès le lendemain dans l'enfant de Maria et Paco Hita, fondateurs d'un centre bouddhiste à Grenade. Après consultation des oracles et maintes investigations astrologiques et divinatoires, le bébé a été envoyé parmi dix autres enfants à New-Delhi, puis authentifié comme la réincarnation du grand lama Yeshe. Avec ses monastères, ses lamas missionnaires et ses bébés réincarnés, l'Occident est de plus en plus terre de conquête pour le bouddhisme.

H. T.

★ Pour tout renseignement, s'adresser à l'institut Vajra Yogini, château de Marzens, 81500 Lavaur. Tél. : 63-58-17-22.

TACOTAC — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 2/07/86)

Le numéro 646827 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 046827, 146827, 246827, 346827, 446827, 546827, 746827, 846827, 946827 gagnent 40 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
606827	640827	646027	646807	646820	10 000,00 F
616827	641827	646127	646817	646821	
626827	642827	646227	646837	646822	
636827	643827	646327	646847	646823	
656827	644827	646427	646857	646824	
666827	645827	646527	646867	646825	
676827	647827	646627	646877	646826	
686827	648827	646727	646887	646828	
696827	649827	646927	646897	646829	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	6827	4 000,00 F
	827	400,00 F
	27	200,00 F
	7	100,00 F

LOTO N° 27 — TIRAGE DU MERCREDI 6 JUILLET 1988

3 5 25 32 34 38 — 20 (numéro complémentaire)

POUR LES TIRAGES DES MERCREDI 13 ET SAMEDI 16 JUILLET 1988 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRÈS-MIDI

88 TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 6 JUILLET 1988 — 54e

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS 36.15 LOTO

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER (J.O. DU 23/12/87) TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES (F.)
0	0	100
	220	500
	230	500
	340	500
	430	500
	730	500
	39220	15 500
	69190	15 100
	79420	15 100
	262730	30 500
1	138201	5 000 000
2	762	400
	8932	2 500
3	183	400
	2233	2 500
	102663	30 000
	130543	100 000
4	4	100
	074	500
	60034	15 100
	51204	15 100
	005184	30 100
	166794	30 100
	265714	30 100
5	5855	2 500

TERMINAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES (F.)
5	3965	2 500
	44125	15 000
	77185	15 000
	258555	30 000
6	3796	2 500
	7806	2 500
	004586	30 000
	007206	30 000
	203916	30 000
	229036	100 000
	245676	100 000
7	877	400
	250467	30 000
8	38	200
	88	200
	398	400
	1828	2 500
	7558	2 500
	9458	2 500
	71458	15 000
	171478	100 000
	199668	100 200
9	09	200
	69	200
	4899	2 500
	12209	15 200
	76059	15 000

88 TRANCHE DE LA LOTERIE NATIONALE — TIRAGE DU MERCREDI 6 JUILLET 1988 — 53e

RENSEIGNEMENTS INFORMATIONS 36.15 LOTO

Sports

CYCLISME : Tour de France

Fignon en rodage

Le Portugais Acacio Da Silva a remporté, mercredi 6 juillet, la quatrième étape Le Mans-Evreux, qui a donné lieu à une course très rapide (plus de 46 kilomètres par heure de moyenne). Ce rythme élevé pose des problèmes supplémentaires aux coureurs qui évoluent sur le fil du rasoir. On pense aux hommes blessés à la suite de très nombreuses chutes. On pense aussi à Laurent Fignon dont la condition physique inspire des réserves, sinon des craintes.

EVREUX
de notre envoyé spécial

Depuis sa défaillance du premier jour – hypoglycémie, fringale ou fléchissement caractérisé, – Laurent Fignon ne fait plus la course en tête. Un tel comportement n'est pas dans sa nature. En cela, il intrigue et suggère un certain nombre de questions, dont celle-ci : le champion le plus titré du peloton est-il aujourd'hui en état de supporter les effets d'une épreuve difficile et de terminer le Tour de France en bonne position ?

L'intéressé ne fuit pas le débat. Il s'interroge, lui aussi, cherche à comprendre et ne possède pas les éléments nécessaires pour apporter dans l'immédiat des réponses satisfaisantes. Côté genou, les choses auraient plutôt tendance à s'arranger. C'est son passage à vide dans l'exercice contre la montre par équipe qui le préoccupe.
Si l'incident devait se reproduire, ce serait une catastrophe, mais comment savoir ?

« *Laurent est périodiquement confronté à des problèmes pathologiques complexes*, admet son directeur sportif Cyrille Guimard. *Ces baisses de régime sont imprévisibles et, pour l'instant, nous n'avons aucun remède à notre disposition.* » S'agit-il d'un fait nouveau ? Tout le laisse supposer. Fignon a remporté deux Tours de France en affirmant une supériorité insolente et, à l'époque de sa meilleure forme, qui correspond aux années 1983-1984, rien, semble-t-il, n'a jamais perturbé son équilibre.

« *Erreur*, révèle Guimard, *en 1983, il a connu une mésaventure comparable dans une étape contre la montre collective. Cela ne l'a pas empêché de ramener le maillot jaune à Paris.* »

Le coach du groupe Système U se veut rassurant... à défaut de convaincre. Personne ne se souvient plus de l'anecdote dont il se fait l'écho.

Bernard plébiscité

Les anciens champions présents dans la caravane ne croient plus aux chances de celui que l'on tenait il y a peu de temps pour l'un des deux ou trois favoris logiques. Une large majorité se dégage en faveur de Jean-François Bernard, cité en priorité par Raymond Poulidor, Bernard Hinault, Raphaël Géminiani, Luis Ocana, Bernard Thévenet et... Marcel Bidot, ancien directeur technique de l'équipe de France venu en pèlerinage à Nantes. Delgado, Herrera, Mottet, Kelly, Breukink et Zimmermann ont recueilli des suffrages, mais le nom de Fignon n'a pas été mentionné.

« *Nous ferons le point avant les premiers cols des Vosges*, dit encore Cyrille Guimard, *cela nous laisse un certain délai. Tout pronostic serait prématuré.* »

Pour ce qui le concerne, le docteur Porte, médecin officiel de l'épreuve, s'en tient au bilan de la visite précédant le départ. Fignon a été reconnu en bonne santé. Cependant, chacun sait qu'il ne suffit pas d'être en bonne santé pour gagner le Tour de France.

JACQUES AUGENDRE.

Les « gamelles » des troupiers

EVREUX
de notre envoyé spécial

Visages ensanglantés, chutes dans le peloton, les premières étapes du Tour ont apporté leur lot de souffrances. Sur des routes assez plates mais trop souvent étroites, les cent uatre-vingt-dix-huit coureurs ont dû faire preuve d'équilibre pour rester en selle. Première victime, le Suisse Pascal Richard, blessé mardi lors de la troisième étape, a dû être hospitalisé, victime d'un traumatisme crânien. Mercredi, le Colombien Henri Cardenas abandonnait peu après le départ du Mans, les séquelles de sa plaie à la hanche droite contractée la veille l'empêchant de poursuivre ses efforts.

Cette quatrième étape se révélait aussi difficile pour un autre Colombien, Fabio Parra, blessé au visage, ainsi que pour le compagnon de Laurent Fignon, Joël Pelier, isolé du peloton après une chute sur le bas côté. Casqués de cuir ou pas, les coureurs doivent être vigilants quand « *il y a de la frotte dans le peloton* ». Expression imagée de Pelier pour décrire les virages à angle droit pris par une masse compacte où le faux mouvement peut être fatal.

« *Les chutes font partie du Tour* », s'exclame Raphaël Geminiani, vétéran de la Grande Boucle et peu enclin à s'apitoyer. Lui, le meilleur grimpeur du Tour édition 1951, le vainqueur de nombreuses étapes des années 50, refuse de suivre les médias dans leur sentimentalisme. De son expérience de coureur, puis de directeur sportif, il tire une recette simple : « *Mieux vaut être devant, il y a moins de risque de tomber.* »

Certes, il reconnaît qu'un coureur doit toujours être vigilant. Il ne méconnaît pas les dangers que représentent les rafales soudaines de vent ou les « entonnoirs », cause de ralentissement dans la traversée des villages. Mais, selon lui, les vingt ou trente premiers du peloton aperçoivent toujours les nids de poule ou les îlots directionnels qui peuvent être source de danger. A soixante-trois ans, l'ancien champion, qui compte près de quarante Tours à son actif, comme chauffeur, commentateur de radio ou directeur spoetif, sourit lorsque l'on évoque les méfaits de l'hélicoptère sur le peloton, comme ce fut le cas le mardi 5 juillet. « *Il ne faut pas exagérer les interventions extérieures ou le bruit trop élevé qui empêcheraient d'entendre les patins de frein des coureurs de tête* », remarque celui qu'on avait surnommé le « Grand Fusil ». Avec sa verve intarissable et son demi-sourire, l'ancien directeur sportif d'Anquetil a tôt fait de réduire à néant le premières inquiétudes d'un néophyte.

« *Rassurez-vous, les grands ne tombent pas au début du Tour* », lance cet amoureux de l'épreuve, tout content de retrouver son ambiance après l'absence de l'an dernier. « *A l'époque, je commentais le Tour pour le circuit interne du métro.* » Et puis, l'habitué des ondes livre son verdict : « *On parle de chute, car ce sont les seuls événements de ces étapes d'observation en terrain neutre* ». Lui, l'habitué, il sait que dans les montagnes ces incidents sont plus nombreux, mais sont passés sous silence car l'actualité est ailleurs.

Alors, il faut écouter le maître et savoir être patient, car « *le Tour, c'est comme un bon film policier : l'action éclate longtemps après la mise en place des acteurs* ».

SERGE BOLLOCH.

CAMPUS

Une maison de la fiscalité à Paris

DEPUIS trois ans, l'université Paris-II délivre, en association avec HEC, un DESS de fiscalité internationale. Les cofondateurs de ce diplôme, MM. Jean-Pierre Le Gall et Emmanuel Pontavice, professeurs à Paris-II, et M. Henri Lesguillons, enseignant à Paris-X, franchissent une nouvelle étape en ouvrant à Paris une maison du fiscaliste. Ce Centre d'études de fiscalité des entreprises (CEFEP), créé sous l'autorité de Paris-II, veut devenir un lieu de rencontres entre les étudiants du DESS et des entreprises, ainsi qu'un pôle de recherche et de réflexion réunissant des entreprises, des universitaires, des administrations et des instances européennes. Son fonctionnement repose sur des cotisations versées par diverses sociétés adhérentes comme Rhône-Poulenc, Renault, la SNECMA ou Béghin-Say.

« *Il faut que les gens se sentent chez eux dans ce centre* », affirme son secrétaire général, M. Jean-Pierre Le Gall. « *Nous essayons d'établir un lien personnel et intellectuel entre les étudiants et les entreprises* », ajoute-t-il. Les étudiants du DESS, recrutés sur dossier à parité entre Paris-II et HEC, effectuent des stages dans les entreprises membres de l'association. Cette coopération se poursuivra dans les sujets des mémoires que doivent rédiger les étudiants. « *Nous allons discuter avec les entreprises pour définir chaque année des thèmes de recherche communs à nos étudiants. Une fois les mémoires remis nous ferons une synthèse qui servira à tous nos adhérents,* explique M. Le Gall. *Pour la rentrée prochaine, nous envisageons de mettre l'accent sur les conséquences de la libération des capitaux en Europe.* »

T. Bol.

– CEFEP, 79 *bis*, rue Madame, 75006 Paris. Tél. : 45-44-63-89. Pour le DESS, déposer un dossier d'inscription, avant le 15 septembre, auprès de M. Patrick Dibout, faculté de droit, 54, boulevard Desgranges, 92331 Sceaux Cedex. Tél. : 46-61-33-00 ou de M. Patrick Rassat, HED, 1, rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas. Tél. : 39-56-70-00.

● Animateurs scientifiques

L'IUT de Tours organise une année spéciale de formation d'animateurs scientifiques, pour les titulaires d'un DEUG (A ou B) ou d'un DUT secondaire. Avec la participation de spécialistes (Cité des sciences, Palais de la découverte, Muséums, associations...). Inscription jusqu'au 30 septembre.

(IUT de Tours. Animateurs scientifiques, 29, rue du Mont-Volant. 37023 Tours Cedex. Tél. : 47-54-32-32.)

● Ressources humaines

L'université de Paris-XII lance un diplôme de troisième cycle « *gestion de la ressource humaine et développement territorial* ».

(Université Paris-XII, Département de sciences sociales, avenue du Général-de-Gaulle, 94010 Créteil Cedex. Tél. : 48-98-91-44.)

● Informatique temps réel

L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes assure la gestion scientifique et administrative de l'appel d'offres « STRIN » lancé par le ministère de l'industrie pour la recherche de nouvelles solutions en informatique temps réel adaptées à la production industrielle.

(Les organismes intéressés doivent s'adresser, avant le 20 septembre, à : « Appel à candidatures Temps réel », LAN/ENSM 44072 Nantes Cedex 03. Tél. : 40-37-16-98.)

Le Carnet du Monde

Naissances

– Paris. Montréal.

Les familles
LAFORTUNE et SGAMBATO
sont heureuses d'annoncer la naissance de

Clara,

le 20 juin 1988, à la grande joie de ses parents, ses grands-mères, son grand-père et son frère David, ainsi que son oncle, ses tantes et ses cousins Arnaud et Antonin.

– Delja et Jean-Claude VALÉRO ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille

Lisa,

le 2 juillet 1988.

– Ornella
a le plaisir d'annoncer la naissance de sa sœur

Shani, Nina,

le 26 mai 1988, chez
Michel et Corinne NOMBER.

7, rue Paul-Dupuy,
75016 Paris.

Mariages

– Chantal AVICE de BELLEVUE,
et
Jean RICOUR

sont heureux d'annoncer leur mariage célébré, dans la plus stricte intimité, le 24 juin à Marseille.

Résidence Valmante F1,
13009 Marseille.

Décès

– Le président
Et les membres du conseil d'administration de l'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO), ont le regret de faire part du décès de leur président d'honneur

M. Félix BELLON,

survenu à Marseille, le 2 juillet 1988.

Ses obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

Un service religieux sera célébré le lundi 11 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, Paris-16e.

ARRCO,
44, boulevard de la Bastille,
75012 Paris.

– Mme Monique Coupry,
son épouse,
Et toute la famille,

ont le chagrin de faire part du décès de

M. Gabriel COUPRY,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
médaille de l'Aéronautique,
officier
dans l'ordre des Palmes académiques,

ancien directeur scientifique
à l'ONERA,
professeur à l'ESTP,

survenu le 4 juillet 1988, à Paris, dans sa soixante-septième année, des suites d'une longue maladie.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 6 juillet 1988, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, avenue Courteline,
75012 Paris.

– Pierre Dubrulle,
son époux,
Guillaume et Sophie,
ses enfants,
Les familles Cukier, Lafoux, Arinski, Dubrulle,
Parents et amis,
annoncent le décès de

Mme Monique DUBRULLE,
urbaniste,

survenu à Paris, le 5 juillet 1988.

La levée du corps aura lieu le lundi 11 juillet, à 7 h 45, au 23, rue de Chaligny, Paris-12e, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à l'association Marmich, auprès de Mme Joëlle Cavé, service du professeur Krulik, hôpital Saint-Antoine, 75012 Paris.

50, rue du Disque,
75645 Paris Cedex 13.

– Mme Marie Laramas,
son épouse,
M. et Mme Rey,
M. et Mme Jean-Claude Laramas,
ses enfants,
Jean-Louis, Christophe et Mathieu,
ses petits-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude LARAMAS,

qui a choisi de les quitter, le 28 juin 1988.

DDPAS,
245, rue Garibaldi,
69003 Lyon.

– Claudine Lévy,
née Trèves,
Marc, Françoise et Antoine Lévy,
Didier, Martine et Thomas Lévy,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean Pierre LÉVY,

le 2 juillet 1988.

L'inhumation a eu lieu à Gérardmer.

26, ront-point de l'Esplanade,
67000 Strasbourg.

– Le docteur Jean Alex Parlange,
ses enfants et petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne PARLANGE,
née Sallenave,

Le service religieux sera célébré le 11 juillet 1988, à 8 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons seront collectés, au profit d'œuvres humanitaires, à l'entrée de la chapelle.

69, avenue Raymond-Aron,
92160 Antony.

Remerciements

– Mme Leslie Haik,
et famille,
M. et Mme Jacques Haik
et famille,

très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

leur très cher et regretté

docteur Sylvain HAIK,
ancien interne des hôpitaux,
chirurgien,
gynécologue,
obstétricien,
(polyclinique Vauban)
(hôpital de Montfermeil),

prient de trouver ici l'expression de leurs très vifs remerciements.

Les prières de huitaine auront lieu le dimanche 10 juillet 1988, à 17 heures, en son domicile.

11, allée Denain,
93320 Les Pavillons-sous-Bois.

– Hugues Lucas de Leyssac,
Gabriel, Marie et Simon,
Les familles Trendel et Lucas de Leyssac,
très touchés des témoignages d'affection qu'ils ont reçus lors du décès de

Dominique LUCAS de LEYSSAC,
née Trendel,

prient de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

– Mme veuve Roger Sechaud,
M. Xavier Perreau-Saussine,
M. et Mme Jean-Pierre Caruso,
Dominique et Françoise Perreau-Saussine,
M. et Mme Jean Dupont,
M. et Mme Philippe Sechaud,
Et toute la famille,

remercient sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Mme Claude PERREAU-SAUSSINE,

ainsi que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Anniversaires

– Il y a un an que

Hubert JUIN

nous a quittés.

De la part de
Jacqueline
Et des amis.

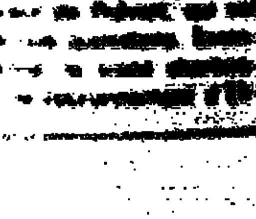
Soutenances de thèses

– Université Paris-II, le jeudi 7 juillet, à 9 h 30, salle des conseils, M. Kouliga Nikiema : « La protection des « expressions du folklore » par la propriété intellectuelle ».

– Université de Reims-Champagne-Ardenne, 23, rue Boulard 51097, Reims Cedex, le jeudi 7 juillet, à 10 heures, salle du conseil de l'université à l'UFR de droit et science politique, M. David Ikoghou-Mensah : « *Réflexions sur le caractère impératif des normes de jus cogens* en droit international général ».

– Université Lumière à Lyon-II, le jeudi 7 juillet, à 14 heures, salle des conseils, Patrick Saint-Sever : « Les faillites dans l'économie ».

– Université Paris-II, le vendredi 8 juillet, à 15 heures, salle des fêtes, M. Alassane Diedhiou : « Les obstacles aux progrès de la presse écrite dans le Sénégal contemporain (1974-1986) ».



Carnet du Monde

Le Monde
DES LIVRES

Les Daudet sont parmi nous

D'Alphonse à Léon, ou l'histoire d'une famille bien française...

AU départ : le Mas de *Saint-Loup à Bise-Haute*, au flanc du mont Lozère. Dès la fin du dix-huitième siècle, les ancêtres Daudet en descendent pour se faire taffetassier, teinturier, courtier en soie. En 1829, un riche mariage permet à Vincent Daudet de fonder à Nîmes sa « fabrique ». Les murs n'en seront tapissés que lorsque le « roi légitime » (en l'occurrence Henri V) montera *sur le trône* de France. Mais le roi ne revient pas, et Vincent Daudet se ruine. Pour comble de malheur, sa femme accouche tous les neufs mois d'un enfant mort-né. Sur les dix-sept qu'elle met au monde, seuls trois survivront : Ernest, Alphonse, Anna.

Longtemps après, Alphonse racontera aux Goncourt qu'il a rencontré dans l'omnibus une dame éplorée, toute vêtue de noir. Aux passagers sympathisants, elle confia comment elle avait perdu un enfant, puis deux, puis trois... Chacun en avait la larme à l'œil. Mais quand elle arriva au cinquième, qui périt sous la dent d'un crocodile, un irrépressible fou rire s'empara des voyageurs. Ainsi deux générations de Daudet tentèrent-elles de conjurer par le rire l'angoisse qui les hantait.

Tandis que Vincent achève de se ruiner à Lyon, Ernest monte à Paris, où Alphonse le rejoindra après avoir été pion (*le Petit Chose*) à Alès. Des Rastignac ? Pas vraiment. L'aîné n'aspire qu'à la sécurité, qu'il trouvera comme bureaucrate au Sénat, le cadet court les journaux et les cotillons dans l'espoir, ici d'y vendre sa copie, là d'y assouvir sa fringale amoureuse. L'un et l'autre brûlent de la même fureur d'écrire, n'importe quoi, des drames, des poèmes, des romans. *Si* la postérité a dédaigné l'œuvre torrentielle d'Ernest, elle a couronné Alphonse, dont quatre livres au moins (sur près de trois douzaines) figurent dans tous les dictionnaires. Quant au « gros Léon », fils d'Alphonse, qui pourrait se vanter d'avoir lu ses quelque cent six volumes ?

Entre Drumont et Zola

A la lumière de deux biographies récentes, la postérité semble avoir eu le nez fin. Ernest n'existe guère, Léon existe trop, Alphonse, à mi-chemin, nous impose sa force et ses faiblesses, sa générosité, son scepticisme qui le portait à l'indulgence.

Il a connu la misère de trop près pour devenir jamais un grand bourgeois ou un « réac » grand teint comme la plupart de ses amis. Si ses opinions l'inclinent à droite, *ses sentiments* le ramènent à gauche. En 1870, ce monarchiste par tradition salue la nouvelle république : « *Je ne sais pas ce que c'est, mais c'est égal. Vive ça, si ça doit sauver la France !* » Il croit voir dans la Commune « *l'âge d'or des pauvres gens* », puis se ravise, convaincu que « *les Blancs* » auront la peau de ces « *pauvres diables, pauvres nègres* ». Il prête de l'argent à Drumont pour publier *la France juive*, tout en s'inquiétant : « *Est-ce que tu n'exagères pas un peu ?* » Ses contradictions, incarnées par le même Drumont et par le fidèle Zola, escorteront son cercueil au cimetière. Et s'il n'a pas droit aux funérailles nationales réclamées par Clemenceau, c'est tout le peuple de Paris qui vient saluer au Père-Lachaise le plus modeste et le plus tendre des hommes de bonne volonté.


RENÉ DAZY

Alphonse et son fils Léon, en 1890.

Mais il avait été aussi le « *pistachier* », *celui qui sème ses* graines à tout vent et que les Goncourt traitaient de « *cochon maladif* », alors que Flaubert n'était qu'un « *faux cochon* », Tourguéniev un « *cochon sentimental* »... Frappé d'impuissance par le tabès, torturé par le médecin (piqûres de chloral, greffes de couilles de taureau), Alphonse ne peut plus faire un pas sans se cogner aux meubles. Conscient de son ridicule, il implore sa femme : « *Ne ris pas !* », comme s'il craignait quelque revanche sournoise de Julia, l'irréprochable épouse et collaboratrice qu'il a pris tant de plaisir à tromper. Non, si jalouse et dévote soit-elle, elle l'aime trop pour admettre qu'il soit puni par où il a péché.

A l'exception de quelques Tarasconnais susceptibles, nul ne résiste au charme doux-amer d'Alphonse et nul ne reprochera à Jean-Paul Clébert de lui avoir *taillé la part du lion dans* sa galerie de Daudet. Dommage pourtant que son style n'atteigne pas la cheville de son modèle et que son imagination l'emporte parfois sur la rigueur scientifique : Léon Daudet, par exemple, ne s'est pas enfui de la Santé avec Marty et Cachin, *mais avec* Delest, membre de l'Action française, et le communiste Sémard.

Chacun des fils d'Alphonse prolongera son père à sa manière : Léon en s'engageant parmi les camelots du roi et en jouant les Tartarin à l'Assemblée, Lucien en renonçant à toute ambition pour vivre en amateur, se lier avec Proust, Cocteau, Reynaldo Hahn, hanter les nuits à Londres et les salons de l'impératrice Eugénie.

GABRIELLE ROLIN.

(Lire la suite page 16.)

L'infernale délicatesse de Miss Warner

Une lubie de Monsieur Fortune : *encore un roman-piège de Sylvia T. Warner.*

EN 1976, Sylvia Townsend Warner s'agace, elle est à la recherche d'une bonne méchanceté, d'un bon faux bruit à lancer contre Margaret Thatcher. « *Quelque chose du genre : elle sert à ses invités de la purée en poudre.* » Cela fait presque quatre-vingts ans que ce mauvais esprit qui l'habite lui cause des tracas et la pousse à écrire. Renvoyée à cinq ans du jardin d'enfants, pour *précocité* et insolence, elle a beau se réfugier dans la musicologie, la Tudor Church Music, et l'étude de Schönberg, elle ne parvient pas à retenir sa langue et sa plume. Ainsi en 1967, déjà auteur de sept romans, cinq recueils de nouvelles, sans parler des poèmes, et du courrier, elle note : « *T'ai-je dit que j'ai été invitée à faire partie de la Royal Society of Litterature ? Sans doute travaillent-ils par ordre alphabétique, c'est pourquoi ils ont mis tant de temps à arriver jusqu'à moi. C'est la première reconnaissance publique que j'ai reçue depuis que j'ai été expulsée du jardin d'enfants à cause de mon influence corrosive.* »

Jacques Roubaud, qui a préfacé, aux Editions Picquier, les deux romans parus en français de Sylvia Townsend Warner, *Laura Willowes* et *Une lubie de Monsieur Fortune*, raconte bien d'autres petites histoires sur cette dame anglaise excentrique, petite fille spirituelle de Jane Austen, une Jane Austen qui n'aurait pas hésité à courir aux côtés des républicains espagnols, chouchoute, toute sa vie, du *New Yorker*, amateur de roses, de petits renards, et de vérités mauvaises à dire.

Miss Warner, avec son profil aigu, sa mèche brune, et ses airs sophistiqués, est une personne qui séduit avant même de commencer la lecture, mais il serait dommage de trop favoriser l'héroïne au détriment de ses étonnants romans. Disons que pour lire *Une lubie de M. Fortune*, toutes affaires cessantes, il fallait tout l'enthousiasme qu'avait suscité *Laura Willowes* (1), l'histoire d'une femme de quarante-cinq ans, lassée de jouer à la tante toujours dévouée, toujours contente, si effacée qu'on a oublié qu'elle pouvait avoir des réactions ou des pensées peut-être, et qui décide de s'en aller, de s'installer dans un petit village. Cela fâche énormément le frère et son épouse, surtout quand elle leur réclame l'argent qu'ils lui doivent, et qu'ils ont, bien sûr, dépensé. Quelle ingrate elle fait. Elle emmène à Great Mop son sens moral et son parapluie, et puis elle oublie de se servir de l'un comme de l'autre. Elle s'occupe de poussins qui ressemblent à des bouquets de primevères et de vieilles poules inconsolables, aux corps chauds et osseux, comme toutes les poules. Elle prend au sérieux sa liberté, et, tandis qu'elle persévère dans les remarques acides et poétiques, elle rencontre le diable, qui aime les femmes intelligentes.

Un harmonium et une machine à coudre

Le héros d'*Une lubie de monsieur Fortune* s'appelle Timothée Fortune, et il veut être missionnaire, aussi *part-il vivre dans* l'île de Fanua, en Polynésie, avec des cubes de soupe, ses boîtes de thé, un harmonium d'occasion et une machine à coudre pour faire des habits aux futurs évangélisés. Les robinsonnades sont rarement la *cup of tea* des amateurs ironiques d'*arsenic et vieilles dentelles*. Aussi faut-il les prévenir : l'histoire de monsieur Fortune n'est pas davantage une aventure exotique que Laura Willowes n'était une vieille fille soumise et serviable : c'est un roman-piège, un trompe-l'œil.

En apparence, c'est l'histoire triste d'une évangélisation ratée, puisqu'en trois ans et demi le malheureux Fortune n'a conquis qu'une seule âme païenne, celle de Lueli, un jeune garçon qui l'a adopté, le suit partout et l'imite. Lueli, en vérité, a surtout le goût *de la nouveauté, ce dont* Timothée fait la lente et douloureuse expérience. Sylvia Townsend Warner prend un plaisir infernal à détruire les illusions chrétiennes du malheureux prêtre et celles qu'il se fait sur lui-même aussi bien.

GENEVIÈVE BRISAC.

(Lire la suite page 20.)

(1) Lire l'article d'Hector Bianciotti paru dans *le Monde* du 8 mai 1987.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH, *de l'Académie française*

« Notre histoire », dans *le Débat*

Réflexion et relief

ON a tout dit sur le narcissisme des romanciers français. *Celui de nos intellectuels* n'est pas mal non plus. Tous les semestres environ, un essayiste postule à « faire événement » avec une réflexion sur les penseurs, ses frères ; de préférence rosse et navrée, la réflexion. *Cet été, c'est une revue* qui prend rang et date. *Le Débat* a des titres à pareil bilan. Il est né, en 1980, de la crise présumée de l'élite culturelle, de ses modèles, de ses mœurs et de ses productions. Chacun de ses numéros visait à servir pour l'histoire future de ce que *Malet et Isaac appelaient, en fin de chapitre,* la « marche des idées ». En nos temps d'autocélébration et d'anniversaires, la cinquantième livraison ne pouvait moins faire que de repérer, dans son sujet permanent, ce *pain bénit des historiens : un* tournant.

Qui dit tournant dit fin d'une période, donc un début. L'équipe de Pierre Nora a situé cette aurore en 1953. A *cause* du rythme trentenaire qui scanderait quantité de nos évolutions *et prises de conscience ? Ce n'est pas précisé. C'est* plutôt la mort de Staline qui sert de date-symbole, tant la disparition du « père des peuples » et le discrédit jeté sur le paradis soviétique ont marqué *les mentalités depuis trente-cinq* ans, plus que la « croissance » à quoi remonte l'entrée de notre pays dans l'après-guerre.

Le propos n'est pas de dresser la généalogie illustrée des maîtres et des écoles, mais d'amasser des « matériaux » bruts *sur la façon dont les cerveaux* ont travaillé, et dont ont évolué les esprits. Le tri historien sera pour plus tard. Pour l'heure, amassons. La seule conclusion que s'autorise la revue : « ça » a bougé, dans le Landerneau intellectuel, *plus qu'elle ne l'avait* cru !

PREMIÈRE *sorte de* matériaux réunie : de la chronologie en vrac, sur le modèle du raton-laveur de Prévert, qui est notre lot quotidien... et le *lot de nos quotidiens. Exem*ple, pour 1953, outre la mort de Staline, le traité charbon-acier, *les* procès Slansky et d'Oradour : le couronnement d'Elisabeth II en Eurovision, *Lectures pour tous, Godot,* de Beckett, *le Degré zéro de l'écriture,* de Barthes, *Hulot,* de Tati, et, de Brassens, *Gare au gorille.*

Certains millésimes, jugés trop pauvres on suppose, sont réduits à ce genre d'énumération *pour mémoire*. C'est le cas de 1974 à 1977. Les années plus huppées ont droit à une colonne *trois quarts de mise en perspective,* quelque chose comme le mot de l'aumônier. C'est le cas de 1956, où François Furet voit, pour la gauche, un des fameux moments-clefs qui sont l'aliment et la gloire des esprits de synthèse. *Jacques Julliard* fait de même pour 1962 où, en défendant les droits de l'homme en Algérie, les clercs auraient secoué les tutelles partisanes et cessé de trahir.

Mai 68 ayant déjà suscité une glose innombrable, *le Débat ne lui réserve pas un sort spécial : tout juste une table ronde en* compagnie des ex-acteurs dont les médias ont fait des experts incontournables. Plus éclairantes : les conclusions de Pierre Nora sur la propension de la nouvelle génération à interroger l'héritage et à retrouver, sous le vocabulaire révolutionnaire poussé à l'absurde, l'insistance de la bonne vieille utopie démocratique.

A mesure que la récapitulation se rapproche, ce sont nos passés personnels qui ressuscitent. C'est pourtant vrai *que nos jours furent pétris de ces mélanges, incongrus* sur le moment et dont le sens n'apparaît qu'avec le recul ! Mort d'Overney (1972) et de Fernand Raynaud (1973), succès du livre de Paxton sur Vichy et de *la Cage aux folles* (1973)... En 1980, meurent Barthes, Sartre et Hitchcock, mais le chanteur *Renaud naît à Bobino, et la Boum* éclaire le monde. Les seconds événements ne compensent pas les premiers. Ils ne sont pas davantage le signe d'une chute vertigineuse dans le futile. Ils se suivent, point.

(Lire la suite page 17.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

RÉCIT

Chantal Chawaf sur la trace des fées

Les contes de fées *« ne sont pas aisés à croire : mais, tant que, dans le monde, on verra des enfants, des mères et des mères-grand, on en gardera la mémoire »*. C'est ainsi que Mlle Lhéritier, nièce de Perrault, présentait les textes où elle donnait une forme littéraire à des *« fables gauloises »* qui jusqu'alors avaient été transmises oralement d'âge en âge. Au dix-huitième siècle, Perrault, Mme de Murat, Mme d'Aulnoy, francisent les *« fées patoises vieilles comme la Terre »* et les habillent en dames de la cour.

Pour rappeler le monde rural dont étaient issus les ogres, mais aussi les fées *« terriennes »*, aux cheveux ornés de bleuets, de jacinthes et de liseron, Chantal Chawaf retrouve la gourmandise verbale et la sensualité heureuse de *Blé de semences*. C'est toute une fermentation de sucs, de sèves, de moelles. On sent le goût de la bouillie d'orge, l'odeur des poires mûrissant dans le fruitier, on entend le crépitement des bûches sous le chaudron où mijote la pâtée. Les fées de Chantal Chawaf, sorcières et savantes, se promènent dans les bois et ramassent à foison *« des feuilles, des herbes, des mots, des verbes »*.

Evoquant avec une discrète érudition les légendes et les mythes par lesquels les fées *« se sont implantées dans les régions rêveuses du cœur il y a des milliers d'années »*, elle se fait elle-même conteuse et met en scène une mère et sa fille. De l'une à l'autre se perpétue l'immémoriale transmission. Pour son enfant avide d'émotions, la mère lit, raconte, invente les histoires qu'un jour sa fille achèvera ou modifiera selon *« l'imaginaire désabusé et ému d'une jeune fille sage et choyée de 1987 »* : sa propre fille Jinane, à qui Chantal Chawaf donne, à la fin du livre, la parole.

M. P.

★ **FÉES DE TOUJOURS, de Chantal Chawaf, Plon, 190 p., 80 F.**

– Les Editions des femmes publient, de leur côté, un roman de Chantal Chawaf, *L'intérieur des heures*.

DESSIN

Un art d'apprivoisement

Des plumes Atome 1423, par boîtes de douze, des gommes, bien que cela soit peu orthodoxe, un cutter tout terrain et une règle en métal. Des pinceaux en martre, et des crayons HB, une planche à dessin. Tels sont, à peu près, les instruments de l'art. Berenice Cleeve, que les lecteurs du *Monde* connaissent bien, allie les talents de la devineresse – *« Je prends possession d'un personnage jusqu'à m'identifier à lui, ma bouche esquisse le sourire que je dessine »* – et la modestie de l'artisan, amoureux de ses outils, et reconnaissant.



BERENICE CLEEVE

Berenice C.

Le Portrait à la plume, qu'elle publie chez Dessain et Tolra, est donc à la fois un livre de recettes pour amateurs dessinateurs et un livre empli de confidences, destinées à ceux qui sont une fois tombés sous le charme de ces portraits aux ombres fidèles et complices. Normalement, la pédagogie tue la poésie, et réciproquement : parce que, ici, peut-être, se confondent la passion et un savoir minutieux, les deux registres coexistent, et dessinent le portrait en creux de l'auteur elle-même, avec son regard plein de questions.

Son art est d'apprivoisement : d'abord, le plus souvent, la pupille droite, dit-elle, et puis c'est un pas à pas, vers le modèle, qu'il faut saisir ; à chaque moment, il peut s'échapper, un trait suffit pour que s'échappe la ressemblance. Berenice Cleeve parle de cela avec scrupules : les soucis que lui ont donnés des mains, une oreille, une boucle dont elle est particulièrement contente.

Il s'agit d'une galerie de visages humains, pas de gens célèbres. Aussi sont-ils désignés par leur prénom et une initiale. Des visages et leurs accessoires – lunettes, cigares, chapeaux – qui modifiant les traits, creusent, plissent, vallonnent les joues, les fronts, les yeux.

Quelques écrivains, un photographe professionnel, un vieux monsieur qui travaillait le bois, Ken le physicien, et Yves, qui est plutôt insouciant. Au milieu du livre, trois portraits : Veronica, la mère de l'auteur, un visage très pur, et puis une petite fille, lumineuse, et, entre elles deux, les traits aigus comme ceux d'un oiseau inquiet, c'est B., l'auteur. Les portraits de l'une et des autres se font des signes, s'éclairent mutuellement, de leurs mystères.

G. Br.

★ **LE PORTRAIT A LA PLUME, de Berenice Cleeve, Ed. Dessain et Tolra, 10, rue de la Pépinière, 75008 Paris, 80 p., 74 F.**

ROMAN

Les derniers moments d'une vie

« Je suis une maladie. Une maladie vivante. » Ainsi se définit le personnage central du *Fil à couper le souffle*, Jean-Thomas X..., jeune homme qui veut mourir mais ne parvient pas à passer à l'acte. Un jour, il s'adresse à SOS Détresse pour se confier à quelqu'un, mais un quiproquo le fait prendre pour un chômeur répondant à une offre d'emploi passée par l'organisme. Ce malentendu va faire germer dans l'esprit de Jean-Thomas X... un étrange projet.

Puisqu'il ne peut se résoudre à mourir, le héros du livre va se suicider par procuration. Il accepte le poste proposé par SOS Détresse, mais, au lieu de tenter de ramener à la vie les candidats au suicide qui s'adressent à lui, il va les conduire tout doucement vers la mort. Jean-Thomas X... rencontre ainsi un étudiant en histoire de l'art, une ancienne libraire, une jeune femme, et les convainc peu à peu de mourir. Il accompagne chacun jusqu'à l'ultime moment et note sur des carnets les derniers mots, les dernières pensées qu'il a pu saisir.

François Gorin a créé dans son premier roman une atmosphère crépusculaire qui ne laisse aucune place à l'ironie ou à l'humour, même noir, sinon à travers le personnage d'un détective qui manque d'ailleurs de consistance, figure égarée dans un univers étouffant dont le lecteur ne sort pas indemne.

YVES JAEGLE.

★ **LE FIL A COUPER LE SOUFFLE, de François Gorin, Balland, 200 p., 89 F.**

• DERNIÈRES LIVRAISONS

ART

• HENRI CUECO et PIERRE GAUDIBERT : *l'Arène de l'art. « De l'épisode socialiste dans les beaux-arts », « du marché de l'art », « des avant-gardes », « des musées », « de l'art médiatique »*... Une réflexion à deux voix sur l'état de l'art en France entre 1960 et 1980, envisagé dans ses aspects idéologique, politique, économique... (Galilée, 226 p., 82 F.)

BIOGRAPHIE

• GWENDOLYNE CHABRIER : *William Faulkner*. L'auteur, qui vient de soutenir une thèse sur Faulkner, analyse l'évolution parallèle de la conception des relations familiales dans l'œuvre et dans la vie de l'écrivain. Par l'écriture de ses romans, Faulkner serait ainsi parvenu à se faire une image plus positive de la famille. (Librairie Seguier, 360 p., 150 F.)

HISTOIRE

• PIERRE CHAUNU : *l'Apologie de l'histoire*. Six cents nouvelles pages serrées des articles, parus de 1985 à 1987, de Pierre Chaunu, rassemblés en un plaidoyer en faveur du *« sens »* et de la *« continuité »*. (Œil et Téqui, 618 p., 190 F.)

HUMOUR

• PHILIPPE GARNIER : *le Souffleur de vers*. Décédé en 1984, Philippe Garnier, auteur et acteur de café-théâtre, savait allier l'humour et l'émotion. L'invention verbale et l'observation de nos travers quotidiens. Une association de ses amis vient de publier ses textes en cinq petits et jolis volumes. *Le Souffleur de vers* est le premier. (Ed. Les mots qui penchent, 109, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris, distribution Distique, 40 F chaque volume.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

• NGUGI WA THIONGO : *la Rivière de vie*. Salué par *The Guardian* comme *« une histoire d'amour qui évite la pseudo-noblesse, tout en restant fièrement africaine »*, un nouveau roman traduit en français du grand écrivain kenyan auteur de *Et le blé jaillira* (Julliard, 1977). Un texte émouvant de simplicité, inspiré par les Kikouyous d'Afrique orientale, coincés entre leurs traditions et l'apport européen. (Présence africaine, Paris-Dakar, 258 p., 78 F.)

MÉMOIRES OU SOUVENIRS

• AUGUSTE SCHEURER-KESTNER : *Mémoires d'un sénateur dreyfusard*. Vice-président du Sénat au moment de l'affaire Dreyfus, Auguste Scheurer-Kestner fut, dans la classe politique, le premier défenseur du capitaine. On ne défend pas impunément la justice : les caricatures reproduites dans le livre témoignent de l'extrême violence de la campagne dont fut victime Scheurer-Kestner. Il mourut le 19 septembre 1899, le jour même où Emile Loubet signait la grâce de Dreyfus. Texte présenté par André Roumieux. Préface d'Alain Plantey. (Ed. Bueb et Ruemaux, diff. Stendhal, 316 p., 135 F.)

PSYCHANALYSE

• CATHERINE MILLOT : *Nobodaddy. L'hystérie dans le siècle*. Lacan est très présent dans cet ouvrage qui, entre père œdipien et père primitif, entre père séducteur et père impuissant, tente de dégager la figure moderne de l'hystérique. C'est sans doute sous l'invocation de ce Nobodaddy (néologisme très joycien inventé par William Blake pour désigner Dieu – *« nobody »* et *« daddy »*) qu'elle vient se placer. (Point Hors Ligne, 7, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris, 162 p., 93 F.)

• SILVANA OLINDO WEBER : *l'Acte suicide, un rite intime de passage*. L'acte du suicide témoigne souvent d'une exigence paradoxale : obtenir la reconnaissance et l'intégration sociale en tant qu'individu à part entière. En comparant notre système de valeurs – centré sur l'individu – et celui qui a cours en Afrique – où le taux de suicide est très faible, alors que le sujet individuel ne s'y conçoit pas hors du groupe – en s'appuyant sur une expérience clinique en service de réanimation, l'auteur cherche à rendre lisible un geste « inqualifiable » et propose une approche thérapeutique originale. Préface du professeur Claude Revault d'Allonnes (Hommes et groupes éditeurs, 258 p., 145 F.)

La mort de deux poètes

Deux poètes sont morts durant le mois de juin : Christian Gabriel Guez Ricord, le 6 juin à Marseille, et Marianne Van Hirtum, le 11 juin à Paris.

Christian Gabriel Guez-Ricord

Né à Marseille en janvier 1948, Christian Gabriel (qui a féminisé ce prénom pour signer plusieurs de ses livres) Guez Ricord a commencé à publier ses poèmes en 1967, en courtes plaquettes ou en revues, *la Délirante, Sud, le Nouveau Commerce*... En 1974 et 1975, grâce à Gaëton Picon, il est pensionnaire à la Villa Médicis à Rome.

Atteint de troubles psychiques, il fait des séjours répétés dans des hôpitaux psychiatriques. De son expérience de la maladie mentale, il tirera un livre, cosigné par son psychiatre, Jean-Pierre Coudray, *Du fou au bateleur* (Presses de la Renaissance, 1984).

Parmi les recueils publiés par Guez Ricord, citons : *la Monnaie des morts* (Fata Morgana, 1979), *le Dernier Anneau* (idem, 1981), *Chambres* (L'Alphée, 1982), *La nuit ordonne* (les Cahiers des brisants, 1982) et le premier volume de *Maison Dieu, l'Ave* (Granit, 1982) (1).

Inspirée, initiatique, née dirait-on d'une fièvre mystique, la poésie de Guez-Ricord se déploie dans des poèmes aux dimensions souvent démesurées. Préfaçant en 1976 l'un de ses recueils, Pierre Oster écrivait : *« Nous nous trouvions face à un abîme fait d'autre chose que de mots, à la matière même d'une humanité en souffrance, au mouvement même qui, sous les modulations presque héroïques d'une phrase originale, constitue un être et déploie son destin. »*

Marianne Van Hirtum

Née à Namur en 1935, Marianne Van Hirtum fait la connaissance, à Paris, de Pierre Seghers, qui publie ses *Poèmes pour les petits pauvres*. En 1956, elle rencontre André Breton et participe à ses côtés aux activités du groupe surréaliste. La même année, Jean Paulhan fait paraître dans sa collection « Métamorphoses », chez Gallimard, son livre de poèmes *les Insolites*. Parallèlement à la poésie, Marianne Van Hirtum pratique la sculpture, le dessin, la peinture.

L'insolite, l'humour et le merveilleux caractérisent une œuvre qui a su tirer du surréalisme son inspiration et sa liberté. Elle aimait s'entourer, dans sa propre maison, de serpents, lézards et autres petits animaux. Parmi ses livres on peut également citer *la Nuit mathématique* (Rougerie, 1976), *les Balançoires d'Euclide* (idem, 1977), *le Cheval arquebuse* (Sergent, 1978).

P. Ke.

(1) La revue *Noir sur blanc* publie dans son dernier numéro (no 6, été 1988) un texte en prose de Guez Ricord, *l'Ignorance de l'astreinte*, dont la figure centrale est précisément celle de la mort (*Noir sur blanc*, 27, rue Descartes, 75005 Paris, 70 F.)

• EN BREF

• Le premier prix européen de l'association des écrivains de langue française (ADELF) a récompensé JOSEPH BIALOT pour *Elisabeth, ou le vent du Sud* (Belfond) et JOSE JAVORSEK pour *la Mémoire dangereuse* (éditions Arlea).

• Le prix littéraire du Havane 1988 a été attribué à DAN FRANCK et JEAN VAUTRIN pour leur roman *la Dame de Berlin* (éditions Fayard et Balland).

• Après le colloque de Rabat (*le Monde* du 8 avril), le centenaire d'HENRI BOSCO sera célébré en France du 1er au 18 août, à Lourmarin, lors des Rencontres méditerranéennes Albert-Camus. Cours, débats, expositions, projections marqueront l'université d'été du Lubéron autour du nom de Bosco mais aussi de ceux de Camus, Char et Giono (renseignements : 84160 Lourmarin, université d'été. Tél. : 90-68-18-28).

• Le groupe Modernités de l'université de Nantes organise les 12, 13 et 14 octobre, un COLLOQUE qui réunira trente-deux intervenants de onze nations, sur le thème « Imaginaires et poétiques portuaires au vingtième siècle ». (Renseignements auprès de Régis Antoine, faculté des lettres, Sensive du Tertre, 44300 Nantes.)

• L'association « Poésie dans un jardin » organise un hommage à GEORGE PEREC, du 9 juillet au 4 août à Avignon. Un « cycle de lectures potentielles » se tiendra en particulier tous les jours de 17 heures à 18 heures.

• ROMANS POLICIERS

Chambres closes, monde glauque

Un criminologue, le professeur Van Dusen, fait le pari de s'évader, en une semaine, de la cellule d'un condamné à mort ; un prisonnier est abattu dans sa cabane, vierge de toute trace de passage ; un millionnaire excentrique est retrouvé mort d'inanition dans son lit, à quelques mètres d'une table regorgeant de victuailles. Tels sont trois problèmes, parmi une vingtaine d'autres, soumis à la sagacité du lecteur par Roland Lacourbe dans son anthologie *Vingt mystères de chambres closes*.

Après la publication des *Meilleures histoires de chambres closes* (1), cette récidive sur le thème du crime impossible ou du problème dans un espace clos, tient de la rareté dans la mesure où quatorze des vingt textes présentés sont des inédits. Parmi ceux-ci, et au « rayon des classiques », Roland Lacourbe propose le fameux *Problème de la cellule 13* de l'Américain Jacques Futrelle et *l'Ombre du malin*, première histoire de chambre close écrite par le maître du genre John Dickson Carr. Récits variés qui flirtent tant avec le mysticisme, tel *Elimination transcendantale*, qu'avec la logique la plus pure voire les narrations à base scientifique comme *l'Indice de la feuille de thé*, ces nouvelles forment un joli cocktail du genre où apparences et réalité entretiennent des relations troubles. Cette anthologie constitue, en fait, un hommage à l'ingéniosité, fondement du récit policier classique. La nouvelle *Du mouron pour les petits poissons* de Joseph Commings, pour ne citer qu'elle, présente tous les stigmates du chef-d'œuvre de mystification que le lecteur du genre attend du romancier. (*Vingt mystères de chambres closes*, anthologie proposée par Roland Lacourbe, Terrain vague – Losfeld, 486 p., 150 F.).

⁂

L'émotion, pour elle-même, dans ce qu'elle peut receler de chaleur salutaire et de vulgaire, n'a pas sa place dans les récits policiers dits classiques alors qu'elle constitue l'un des atouts majeurs d'un auteur de romans noirs comme Russel H. Greenan, qui débute son roman *Sombres crapules*, par cette phrase ; *« Lorsque Ludy Gilman s'écroula victime d'une thrombose coronaire un petit matin d'hiver dans le hall prétentieux du motel Montevideo, nationale 3A, à la sortie de Nashua, New-Hampshire, les deux femmes de service qui étaient avec lui pensèrent d'abord à une plaisanterie. »*

Il va de soi que la dérision, bon enfant, de ces premiers mots sert de prélude à la mise en place terrifiante et irréversible d'un chantage où sont impliqués un politicien et sa sœur, une brillante femme d'affaires, deux policiers et un contingent, haut en couleur, de petits entrepreneurs, plus ou moins doués, des bas-fonds.

A cent lieues des joies cérébrales du roman-problème, offertes par Roland Lacourbe, Russel H. Greenan ordonne un défilé de héros dont l'existence et la solitude constituent un mystère et ce, au-delà même du suspense général du roman. Le policier Kevin Reedy qui, par loyauté envers son ami le politicien Phil Delaunay, sombre dans l'irréparable, appartient à cette espèce-là. Greenan s'appuie sur ce type d'innocent (meurtrier en l'occurrence) pour transformer le macabre de ses récits en un noir bariolé. Le jeune Ig de *la Reine d'Amérique* fonctionnait selon ce même schéma (2).

Ajoutons que dans l'univers, passablement glauque, qu'il dépeint, l'auteur de *Sombres crapules* s'oblige à décomposer les évidences, retourner les normes au profit de certains des personnages qu'il met en scène et manipule pour leur arracher des sentences renversantes du type : *« C'est tellement pas dangereux que c'en est presque légal. »*

Alors que les protagonistes du *Problème de la cellule 13* de Jacques Futrelle se retrouvent, aux fins d'une conclusion, autour d'une table apprêtée pour un excellent dîner, ceux de Greenan assistent, accablés, s'ils ont survécu, au dénouement du drame qu'ils ont interprété. Les premiers s'offrent le luxe d'un problème, les seconds paient lourdement les échéances d'une traite qu'ils n'ont pas nécessairement émise.

Si tout les sépare, ils n'en sont pas moins unis par une même dynamique, celle de l'intelligence qui les pousse à chercher, à fouiller, à comprendre. Les préoccupations des romanciers, leur besoin de certitudes ou leur croyance en une logique sur un même thème : la reconstitution, selon une cohérence acceptable, d'un puzzle dont le dessin n'est pas toujours réaliste. (*Sombres crapules*, de Russel H. Greenan, traduit de l'américain par Nathalie Godard, Ed. Sombre crapule ! 190 p., 79 F.)

⁂

Les aventures de Steve Carella et des flics du 87e District d'Isola, ville imaginaire des Etats-Unis, possèdent la rigueur d'enquêtes policières effectuées sur le terrain. Cette approche leur assure, ainsi qu'à Ed McBain leur créateur, une solide réputation dont les premiers échos remontent à plus de trois décennies. Animées par un louable souci de retour aux sources, les Presses de la Cité rééditent en un seul ouvrage *Chroniques du 87e district*, neuf romans, parmi les onze publiés, entre 1957 et 1962, dans la collection « Un Mystère ».

Considéré comme l'un des meilleurs parmi les premiers de la série, *Soupe aux poulets* montre tout le soin apporté par McBain à la présentation de ses héros, les membres d'un commissariat, *« des êtres humains »* connaissant en tant que policiers *« le pouvoir destructeur d'une balle de 38. »* Dans ce roman, publié en 1959, qui combine magnifiquement deux récits distincts, l'inspecteur Carella songe à l'enfant que sa femme attend et cherche à éclaircir un crime impossible commis dans un local clos. Alors que ses hommes sont retenus en otage dans leurs propres locaux par une femme armée d'un revolver et d'un flacon de nitroglycérine, la vie du commissariat s'exécute au ralenti, entrecoupée de digressions sur le destin ou les problèmes privés de ses membres. Bymes, dont le fils s'est drogué, se garde de tout héroïsme en songeant à la femme et aux trois enfants de son collègue Meyer Meyer. Pendant ce temps, Alf Miscolo, blessé, s'épanche sur de doux souvenirs de jeunesse.

Axés sur la procédure criminelle, les romans du 87e district de McBain sont autant de chroniques typiques de la société américaine dans sa diversité. *« Leur ensemble constitue,* selon Jacques Baudou dans sa préface, *une manière de gigantesque fresque d'une mégapole américaine en proie à ses démons. Quelque chose comme une tragédie humaine. »* (*Chroniques du 87e district*, d'Ed McBain, Presses de la Cité, 826 p., 98 F.)

⁂

Opération Faust de Fridrich Neznansky joue sur deux registres : thriller politique et procédure criminelle. Entre l'explosion d'une bombe dans le métro de Moscou et l'assassinat d'une étudiante, l'auteur concocte, via Kaboul et sur fond de « perestroïka », les mailles d'un complot. En dépit du dépaysement, cette partie politique-fiction est assez peu convaincante alors que le jeune juge d'instruction, Sacha Touretski, séduit par sa vivacité, son humour et son aptitude à guider le lecteur dans le dédale de la procédure criminelle. (*Opération Faust*, de Fridrich Neznansky, traduit du russe par Antoine Volodine, Denoël, 340 p., 125 F.).

ALAIN ABELLARD.

(1) Minerve, 1985.
(2) « Série noire », 1972.

● NOUVELLES

Les contes oniriques de Gisèle Prassinos

Dans le terreau des rêves, une suite de variations sur l'angoisse.

ET si le soleil, un jour, ne se levait pas ? Si tout dépérissait, pourrissait, s'éteignait ? Si au contraire la mort n'existait plus, et que rien ne pouvait délivrer des multitudes de grabataires d'une pitoyable éternité ? C'est dans le terreau des rêves que Gisèle Prassinos, admirable conteuse, laisse s'épanouir les peurs les plus universelles, ou les plus paradoxales. Chacune de ses dix-huit nouvelles est une sorte de variation sur l'angoisse. Chacune montre l'accomplissement de ce qui était le plus secrètement redouté.

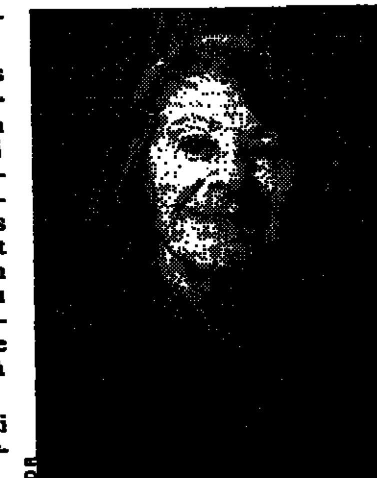
C'est un monde mouvant, incertain, où les êtres sont en proie à d'incessantes mues, où la durée est brouillée par les réminiscences et les prémonitions : une traversée du temps, à rebours, mène à la mort, et la coïncidence avec des images anciennes précède le foudroiement. Gisèle Prassinos sait suggérer le pouvoir quasi médiumnique d'un mot, d'un geste, d'une vieille photographie ou d'une poupée brisée. Depuis qu'elle écrit, son territoire est *« l'endroit où, dedans et dehors, en haut et en bas, hier et demain, la vie et la mort se connaissent, marient leurs dissemblances sans choquer »*.

Un sûr métier d'écrivain

Cette *« poche de nuit »*, source noire et jaillissante de sa création, c'est d'emblée, et avec un instinct très sûr, qu'elle a appris à l'explorer. Elle a elle-même raconté comment son frère, le peintre Mario Prassinos, avait encouragé ses premières tentatives d'écriture automatique *(voir notre encadré ci-contre)*. *« Le ton de Gisèle Prassinos est unique,* disait Breton. *Tous les poètes en sont jaloux. »*

Longtemps Gisèle Prassinos a voulu se défaire de cette image encombrante. Pourtant l'originalité de son œuvre, discrète mais importante (vingt-sept titres : romans, poésie, contes, car depuis *la Sauterelle arthritique*, en 1934, elle n'a jamais cessé d'écrire), tient à sa manière d'ordonner, d'organiser, avec un sûr métier d'écrivain, ce déferlement nocturne. Son dernier recueil est un florilège de fantasmes : peur de la cécité, du tarissement... Il suffit de si peu, d'un moment d'inadvertance, pour être irrémédiablement coupable.

Mais il y a aussi dans certaines nouvelles un aspect plus joyeusement fantasque. C'est parfois un jeu doucement absurde qui l'emporte comme si seul l'irrationnel consolait des peurs qu'il a provoquées. Ainsi Gisèle Prassinos qui, depuis *le Grand Repas* et *Brelin le frou*, a toujours eu un faible pour les personnages un peu demeurés, nous livre ici le monologue chaotique, cocasse et tendre de l'un d'eux, qui s'adresse à *« Madame Assurance sociale »*.



Et dans l'histoire délicieuse qui donne son titre au recueil, *le Verrou*, elle évoque ces deux vieilles demoiselles dont personne ne veut croire qu'un cheval s'est installé chez elles. Chacun les croit retombées dans une enfance dont elles ne sont peut-être jamais sorties. Une fois de plus, Gisèle Prassinos fait sienne cette citation de Katherine Mansfield qu'elle avait placée en épigraphe d'un de ses romans : *« Ce monde, vous savez, ce monde de grandes personnes, je n'en suis pas. »*

MONIQUE PETILLON.

★ **LE VERROU ET AUTRES NOUVELLES, de Gisèle Prassinos, Flammarion, 158 p., 79 F.**

L'enfant prodige du surréalisme

CES visages attentifs sont ceux des surréalismes : la couverture du livre reproduit la fameuse photographie de Man Ray datant de 1934. Debout, on reconnaît Paul Eluard, André Breton, Benjamin Péret. René Char est assis au centre. Tous fixent leurs regards sur la jeune sœur du peintre Mario Prassinos, alors âgée de quatorze ans, qui lit ses poèmes.

Breton avait entendu parler par celui-ci des textes automatiques que la jeune fille avait commencé à écrire un jour d'été, par désœuvrement, comme elle l'a elle-même raconté. Il avait voulu en la rencontrant vérifier qu'il ne s'agissait pas d'une supercherie. Sa découverte de Gisèle Prassinos fut accompagnée de déclarations enthousiastes. Les premiers textes de l'adolescente, nocturnes, cruels, oniriques, ont été réédités par Henri Parisot dans *Trouver sans chercher* (1).

Gisèle Prassinos avait eu une enfance à la fois choyée et douloureuse, marquée par l'exil et la mort prématurée de son père. En compagnie de son frère Mario, la jeune Gisèle avait acquis le goût du jeu verbal et de la fabrication d'objets surréalistes. Tout en retenant ses textes dans son *Anthologie de l'humour noir*, Breton prédisait, à tort, qu'elle cesserait bientôt d'écrire.

Après un silence de vingt ans, Gisèle Prassinos, devenue entre-temps traductrice de Kazantzakis, a écrit des romans intimistes et insolites, comme *la Voyageuse* et *la Confidente* (Plon) et une sorte d'autobiographie mythique, *le Grand repas* (Grasset). Ses poèmes, dans *les Mots endormis* (1) ou *la Vie la voix* (1) sont encore souvent issus du rêve et de la nuit.

L'étude précise et sensible de Madeleine Cottenet-Hage a le mérite de faire mieux connaître celle qui fut l'enfant prodige du surréalisme.

M. P.

★ **GISÈLE PRASSINOS OU LE DÉSIR DU LIEU INTIME, de Madeleine Cottenet-Hage, éd. Jean-Michel Place, 180 p., 130 F.**

(1) Flammarion.

● AU FIL DE LA POÉSIE

BENOIT CONORT

Poème unique distribué en fragments, en voix entrelacées qui s'appellent et se répondent, *Pour une île à venir*, premier livre de Benoît Conort, a la force et le souffle d'une genèse. Utilisant des rythmes et des registres poétiques divers, l'auteur maîtrise un lyrisme qui n'est pas lancinant retour sur soi, mais au contraire départ, voyage vers un lieu d'identité, *« île perdue dans le désir des terres »*.

Ne tends pas au jour son [miroir de jour
Ne cherche pas à la fleur une [autre fleur pareille
Au cœur un autre cœur [mouvant va
Passant oblique au plus près [de l'ombre
En avant où se défait le cœur.

Le sang, l'enfance ou le visage — *« visage comme une voie secrète »* — sont les étapes qui conduisent le beau et grave poème de B. Conort à sa fin, la mort, qu'il conjugue au futur, le futur du verbe être.

★ **POUR UNE ILE A VENIR, de Benoît Conort, Gallimard « Le chemin », 126 p., 84 F. Ce livre vient de recevoir le prix Fénéon 1988, qu'il partage avec *le Chamfort* de Claude Arnaud (Laffont).**

NICOLAS PESQUÈS

C'est aussi, mais d'une autre manière, un voyage que propose Nicolas Pesquès dans ce qui est également un premier livre, *la Face nord de Juliau*. *« Tombeau de Cézanne »* : le sous-titre indique la direction dans laquelle le regard et la sensibilité s'engagent. Appliquée à l'écriture, c'est en effet la *« méthode »* du peintre admirable de la Sainte-Victoire qu'adopte N. Pesquès.

Loin de Perec et de sa tentative d'épuisement d'un lieu, loin même de Ponge, acharné à faire dire à la langue l'objet que le monde lui présente, il s'approche, jour après jour, saison après saison, de cette colline : *« Je rêvais d'une parole qui ne soulèverait plus ces questions, d'une écriture qui les absorberait. Ce serait une écriture sans ressemblance : Juliau serait un nom, la colline un mot... Ils n'auraient lieu qu'ici, dans l'essor de l'écriture. »*

Dans ces notations datées, proses d'un journal poétique, qui sont comme le chantier d'un poème à venir, N. Pesquès applique la définition qu'Emmanuel Lévinas, cité en exergue, donne de la foncion première du verbe : *« ... amener les choses à l'éclat de leur paraître »*.

★ **LA FACE NORD DE JULIAU, de Nicolas Pesquès, Ryôan Ji, 10, cours Ballard, 13001 Marseille, 60 p., 80 F.**

JAMES SACRÉ

Dans la même maison, André Dimanche, éditeur qui donne à la poésie des livres dignes de l'accueillir, publie un recueil d'un auteur déjà consacré, James Sacré. Livre d'amitié et de souvenir, *Une fin d'après-midi à Marrakech*, s'il est ancré dans la réalité d'un lieu et des hommes qui l'habitent, n'est pas un récit touristique traduit en poèmes. L'intime et subjective émotion à laquelle l'auteur donne voix remonte à plus loin, dans le temps et l'espace, à des lieux de mémoire et d'enfance.

Il faut lire ce beau livre qui n'est pas retenu, sanglé dans sa solitude, dans une langue maniaquement figée en elle-même, mais qui se donne, accepte de se livrer, jusqu'à l'épuisement :

Parler s'en va dans la nuit, [entièrement
Comme un désir est dans le [cœur.

★ **UNE FIN D'APRÈS-MIDI A MARRAKECH, de James Sacré, Ryôan Ji, 204 p., 110 F. Ce livre vient d'obtenir le prix Apollinaire.**

DIMITRI T. ANALIS

La Terre d'errance que parcourt Dimitri T. Analis porte la trace d'une histoire personnelle, d'une mémoire vive.

Ma famille était d'argile les [yeux grands ouverts.
Elle régnait sur le cuivre, le [marteau, et les vignes.

Plus concrète que celle de Benoît Conort, l'île ici, rejointe au terme de l'exil, est un espace habitable :

Cette terre a limité ses noms
Qu'elle répète comme des [noms de baptême.
Et comme le seuil de ses [maisons.

Le poème de Dimitri T. Analis inscrit les moments d'une quête qui, à travers les déchirements, les orages, mène à une *« présence ininterrompue »*, puis, plus loin, à la lumière de l'unité retrouvée.

Je veillerai sous l'arbre sec
Pour que le sang ne sèche [plus.

Les très beaux poèmes qui achèvent le recueil disent, en même temps que l'acceptation, la volonté de ne pas fléchir, de laisser s'élever le chant :

Ma mémoire n'efface pas le [destin
Elle veut couler dans sa nuit
Pour ressurgir en étoile.

★ **TERRE D'ERRANCE, de Dimitri T. Analis, Mercure de France, 102 p., 120 F.**

ALAIN SUIED

Avec ses deux premiers recueils — *le Silence* et *C'est la langue* — parus au Mercure de France au début des années 70, Alain Suied inaugurait une poésie d'une ampleur et d'un souffle rares : longs poèmes rythmés par la pensée, reprise incessante et élargissement des thèmes, usage singulier de l'image qui s'intègre naturellement à la tonalité philosophique de l'écriture, questionnement fiévreux...

La Lumière de l'origine s'inscrit dans la continuité de ces deux livres. Regroupant des poèmes écrits sur une période de dix ans (1973-1983), le présent recueil embrasse la très vaste étendue qui s'ouvre à partir de la *« lumière vivante »* de l'origine, jusqu'à l'*« horizon d'un regard »*, jusqu'à l'autre.

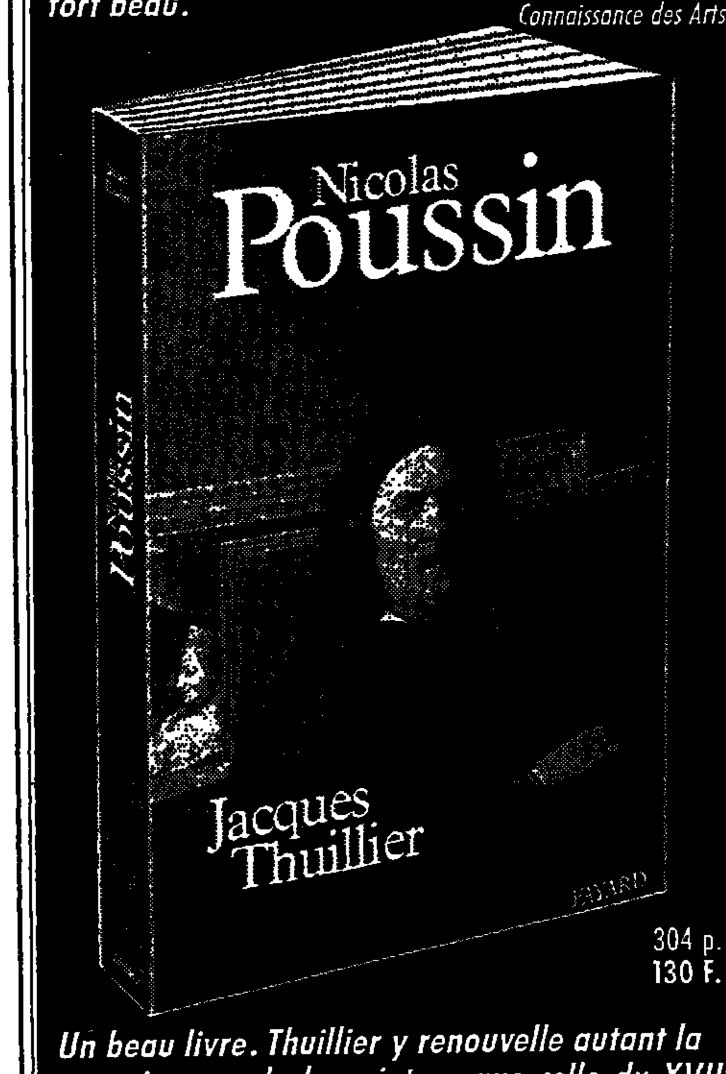
Monde, source et limite du [vivant
Tu es oreille
Perméable à tous les cris
Sensible à tous les sons
O monde, pur dehors ! (...)
[Monde, grain de poussière noir
Et bleu sur l'écharpe rouge de [l'air !

La poésie d'Alain Suied ne quitte que rarement la hauteur où elle se tient. Elle ne devrait pas, comme elle fait parfois, consentir à la spéculation et à une pensée que n'irrigue plus le souffle poétique.

★ **LA LUMIÈRE DE L'ORIGINE, d'Alain Suied, Granit, 100 p., 80 F.**

PATRICK KÉCHICHIAN.





● HISTOIRE LITTÉRAIRE

Monsieur France toujours

Gide le trouvait « sans inquiétude », les surréalistes firent de lui « un cadavre », mais Anatole France résiste bien à l'usure du temps. Parution, dans « la Pléiade » du deuxième tome de ses Œuvres.

ON lisait naguère, en conclusion d'une brève présentation de l'écrivain en livre de poche : *« Lauréat du prix Nobel de littérature en 1921, Antalole France est mort en 1924 auréolé d'une gloire universelle. »* Et c'était vrai : dans le registre de l'influence politique et du rayonnement intellectuel, il s'est placé au rang d'un Hugo et d'un Sartre. Le petit poète parnassien devenu romancier de son siècle s'était mué malgré lui en augure statufié, et ses demeures en lieux de pèlerinage. Autour de 1914, France le bien-nommé s'égale à la littérature.

Singulière, l'assomption de Monsieur France, tour à tour dreyfusard, progressiste, pacifiste : l'or de ses livres l'enrichit tandis que croît son horreur de la Grande Guerre, et le prosélyte des « temps meilleurs » couronne son œuvre avec *Les dieux ont soif* (1911), grand roman « du XIXe », son chef-d'œuvre. La parabole y célèbre l'idée du changement social – le roman se déroule en 1793, – mais en récuse l'application imposée. Mais lisons-nous France ? Car si parmi ses contemporains, Zola, Mallarmé, Verlaine ou Lautréamont demeurent comme autant d'écrivains modernes, Coppée, Porto-Riche, Arène ou Bourget connaissent l'oubli, toujours injuste. France vaut-il qu'on le reprenne, lui qu'on désigna d'emblée comme classique ?

Le deuxième tome (sur quatre) de ses œuvres dans « la Pléiade » donne, mieux encore que le premier paru, la mesure de l'écrivain d'invention. Avec sa production des années 1892-1897, deux volumes du cycle Coignard, une œuvre voulue romantique, un recueil de contes italiens et les deux premiers volets de l'ensemble *l'Histoire contemporaine*, c'est un échantillon solide des vertus romanesques franciennes qui se revèle : viendra plus tard le rappel de son substantiel apport de critique, de poète, d'historien.

Une soutane nommée Coignard

La Rôtisserie de la reine Pédauque et *les Opinions de Jérôme Coignard* brillent avant tout de l'éclat de leur personnage principal, cette soutane pittoresque baptisée Coignard, qui demeure aux côtés de Sylvestre Bonnard (1), de Lucien Bergeret et de Brotteaux des Ilettes, parmi les vrais caractères inventés par France. Le premier livre tient du roman d'éducation picaresque à la Diderot ou à la Fielding, le second relate les entretiens exemplaires du héros sur la société. Jérôme Coignard, docteur en théologie, ne possède pas seulement les Ecritures, il connaît Dieu par ses créatures et n'aime rien tant que la vie : c'est au reste dans leurs dilections terrestres que Coignard et France nous convainquent surtout. L'inconstante Catherine, l'exquise Jahel ravissent le regard, parfois retenu par les digressions liées au caractère journalistique des ouvrages, d'abord publiés en feuilleton dans *l'Echo de Paris*.

On verra poindre un France rationaliste, scandalisé par la vogue occultiste des Péladan, Guaita, Wyzewa et autres Papus, qui suit sans hasard la disparition rapprochée de Taine et de Renan. Plus profond, le France acquis au socialisme ne dédit cependant pas sans ambiguïté son premier monument au scepticisme : si, selon Coignard, les apôtres du changement venus aux affaires *« n'apportent de nouveau que leur inexpérience »*, le même héraut conclut le roman dans le lyrisme : *« Il faut, pour servir les hommes, rejeter toute raison, comme un bagage embarrassant, et s'élever sur les ailes de l'enthousiasme. Si l'on raisonne, on ne s'envolera jamais. »*

Le Lys rouge, roman bourgeois, ploie sous les pesanteurs de la convention. Ce devait être l'oratoire dédié à *« l'extraordinaire tourment pour l'un et pour l'autre »*, que fut, selon Marie-Claire Bancquart – qui a établi l'édition de « la Pléiade » –, la liaison entre France et Léontine de Caillavet. Mais ce « voyage en Italie » voulu vibrant de tous les arpèges de la passion tient trop de l'exercice de style avec figures obligées. L'érudition de l'auteur, plaisante ailleurs, crée le déséquilibre au point de donner au roman des allures de Baedeker : Taine et Bourget, parmi tant d'autres, furent autrement inspirés par l'Italie qu'Anatole France, décidément bien peu l'homme des embrasements du cœur. On peut se demander s'il ne s'est pas ennuyé, au fond, dans le salon de Mme de Caillavet, pourtant bruissant des mots de Montesquiou ou de Rebell, et assez vite, aussi, dans son lit. Et puis, comment s'éprendre d'une héroïne dont le romancier, quelque peu absent, écrit : *« Sa lassitude délicieuse et ses désirs renaissants formaient le feston qui rattachait les unes aux autres les heures d'aimer »* ?

Le meilleur France parle de son temps. En 1897, paraissent, chez Calmann-Lévy, les deux premiers volumes de l'ensemble qu'il appellera fort à propos l'*Histoire contemporaine*. Le France d'alors est jeune comme jamais, admiré des cadets Blum, Maurras, Schwob, Proust, qu'il préface, et ce sont des années fertiles : *les Nourritures terrestres, Cyrano de Bergerac, M. Teste, Ubu-Roi, les Déracinés* paraissent au même moment ou presque. *L'Orme du mail* et *le Mannequin d'osier* illustrent à merveille ce jugement d'Etiemble sur leur auteur : *« Comme la bêtise n'était pas toujours son fort, il a vu plus loin que la plupart de ses contemporains. »*


BÉRÉNICE CLEEVE

Dire le vrai, figurer l'avenir

Il y a du Balzac dans ces scènes de la vie d'une province tourangelle. Par le nombre des personnages, une bonne cinquantaine fortement croqués, fût-ce en deux lignes, par la multiplicité des intrigues croisées, par le penchant de l'auteur pour la parenthèse. Il y a surtout France et son double Bergeret, maître de conférences à la faculté des lettres, ses convictions graves et son style léger, son esprit attique et son laconisme indigné. De l'antique place Saint-Exupère au banc de pierre posé sur le mail, de la passante rue des Tintelleries à la maison de Philippe Tricouillard avec son écu aux armes parlantes, une étourdissante succession de situations drolatiques et de caractères renouvelle les canons de l'ironie romanesque, qui mène à Renard, à Queneau, à Simenon.

La France du temps, celle de la naissance du cinématographe, est un pays de notables, de militaires et d'ecclésiastiques, troublé par l'affaire Dreyfus, travaillé par les menées contre la République. France ne se contente pas d'en arpenter les travers, il aspire à dire le vrai, à figurer l'avenir. L'écrivain mesuré s'engage : en place pour un siècle nouveau, moins hypocrite, plus équitable. A Lucien Bergeret de l'augurer.

L'admirable figure ! Epoux trompé d'une mesquine compagne *« née Pouilly, du dictionnaire »*, contraint d'enseigner son cher latin dans une soupente, méprisé de ses collègues que la hardiesse de sa pensée scandalise, il évoque un Cripure préservé du désespoir par ses convictions. En grand metteur en scène, France le flanque de personnages de second plan étonnamment dessinés dans la vraisemblance : quelle jubilation aux apparitions du naïf et savant abbé Lantaigne et de son rival, l'insinuant abbé Guitrel, du général Cartier de Chalmot, baderne monarchiste frappé d'admiration pour Sadi Carnot, du préfet Worms-Clavelin, juif converti et fin politique, du sénateur Laprat-Teulet, concussionnaire toujours réélu, de l'excellent Terremondre, ami des arts, des femmes et de l'armée, du président Cassignol, pour qui l'intérêt de la justice est plus sacré que celui de l'accusé, de Mgr Charlot, archevêque diplomate et facétieux, et de tant d'autres.

Abolitionniste, républicain et agnostique, Bergeret finira dreyfusard et socialiste. Ce sont là de vrais enjeux, que France révèle moins par l'anecdote que par la conversation. En revanche, la subtile comédie de mœurs dévoile l'acéré talent comique de l'écrivain, avec par exemple un Bergeret perplexe à l'écoute des vers libres de son disciple ou devant sa propre infortune conjugale.

France, incarnation de la littérature Troisième-République ? Lanson, Thibaudet, Clouard et bien d'autres critiques qui l'exhaussèrent lui ont façonné malgré eux un profil posthume décourageant. Les surréalistes en firent *« un cadavre »* et Gide, d'ordinaire mieux inspiré, le trouvait bien à tort *« sans inquiétude »*, regrettant qu'*« on l'épuise du premier coup »*. Adjurons le lecteur sans œillère d'y aller voir. France ne mérite pas seulement la curiosité, il justifie l'enthousiasme.

OLIVIER BARROT.

★ ŒUVRES, d'Anatole France, tome 2, établi par Marie-Claire Bancquart, Gallimard, « la Pléiade », 1422 p., 360 F.

(1) *Le Crime de Sylvestre Bonnard* vient d'être réédité dans la collection « Presses Pocket ».

Les Daudet sont parmi nous

(Suite de la page 13.)

Quand on lui signale les outrecuidances de son aîné, ses quatorze duels ou ses trois litres quotidiens de vin rouge, il hausse les épaules : *« Ça lui passera »*. Il se trompe évidemment. Aiguillonné par l'ami Rochefort pour qui *« il convient qu'un polémiste soit un peu enragé »*, encouragé par Jules Lemaître pour qui *« nul ne peut en vouloir à un lyrique »*, pardonné à l'avance par Maurras, qui *« doute que Léon ait jamais rien compris profondément tant il est ivre de mots et d'images »*, l'enfant terrible crache dans la soupe républicaine et traîne dans la boue ses collègues députés.

« La patrie je lui dis merde... »

D'abord, il s'est fait les griffes sur les sommités médicales, ces *« Morticoles »* qui lui ont refusé l'internat après avoir persécuté son père. Depuis l'affaire Dreyfus, l'antisémitisme l'obsède. Il voit des juifs partout et fonce dans le tas, attaquant de préférence sous la ceinture. Faute de juifs, il s'en prend à leurs amis ou complices. Voici Zola *« le grand fécal »*, Herriot *« merde Lyon »* Clemenceau avec *« sa tête de mort sculptée dans un calcul biliaire »*, Arthur Meyer, directeur du Gaulois, qui osa provoquer Drumont en duel, ce qui lui valut d'être traité *« de vieux tapis qu'il importe de battre de temps en temps »*. Ernest Renan et *« sa face d'éléphant sans trompe »*, Gambetta *« large comme une table de douze couverts et rouge comme s'il avait avalé de travers son drapeau »*. Et Léon rit, d'un rire si énorme qu'il y entraîne parfois ses victimes, comme Aristide Briand émoustillé d'être désigné comme *« vieux maquereau »* ou *« souteneur »*.

Ce n'est qu'un clown, dira-t-on. Erreur, il lui arrive de se montrer prophétique. Dès 1894 *(les Morticoles)*, il annonce l'utilisation politique des hôpitaux psychiatriques, dès 1913 *(l'Avant-Guerre)*, il prévoit le rôle déterminant que joueront l'aviation et les blindés dans la guerre qui menace, dès 1930 *(les Nouveaux Châtiments)*, il prédit le pacte germano-soviétique et l'inévitable mais provisoire défaite de la France.

Mais c'est surtout dans le domaine littéraire que sa clairvoyance nous épate. Membre du premier jury Goncourt, il lui impose Proust et plaide sans succès, mais avec quel acharnement, les causes de Bernanos et de Céline. Lui signale-t-on que Louis-Ferdinand ne brille pas par le patriotisme ? Il se fâche tout rouge : *« La patrie, je lui dis merde quand il s'agit de littérature. »* Supervedette du *« stupide dix-neuvième siècle »*, dont le matérialisme et la myopie l'exaspèrent, il s'épanouit par les crimes et les scandales. Mais les faibles trinquent. On retrouvera le corps de son fils Philippe (suicidé ? assassiné ?) après une mystérieuse fugue qui paraît sortir d'un roman de Modiano.

Eric Vatré, biographe et partisan inconditionnel de Léon, a eu le tort et le mérite de s'effacer derrière son sujet. Celui-ci en profite pour semer la pagaille, mais qui s'en plaindrait lorsque la gouaille étincelante du modèle couvre les plates digressions de son thuriféraire ?

GABRIELLE ROLIN.

★ UNE FAMILLE BIEN FRANÇAISE : LES DAUDET, de Jean-Paul Clébert, Presses de la Renaissance, 440 p., 120 F.

★ LÉON DAUDET OU LE LIBRE RÉACTIONNAIRE, de Eric Vatré, éd. France-Empire, 345 p., 100 F.

« Homme-orchestre de la douleur »

C'EST *dans les marges d'un voyage au pays de la douleur qu'Alphonse Daudet a rédigé les notes qui furent publiées par sa veuve plus de trente ans après sa mort sous le titre* la Doulou, *terme provençal qui signifie la douleur. Voyage au long cours, avec ce qui fut l'un des maux du siècle : la syphilis ; voyage sans retour, mais avec de longs arrêts, des rémissions, qui font presque oublier qu'au bout de ce périple il n'y a qu'un seul port...*

Alphonse Daudet a dix-huit ans, en 1858, quand il rencontre, en même temps qu'une lectrice de la cour de l'impératrice Eugénie, la maladie qui, près de quarante ans durant, va le suivre et finir, en décembre 1897, par le terrasser. Cures à Néris dans l'Allier, à Aix-les-Bains ou à Lamalou dans l'Hérault, traitement par « suspension », consultations chez le « ponte » de la Salpêtrière, Charcot... tout l'arsenal thérapeutique disponible en cette seconde moitié du siècle sera appliqué à l'écrivain, devenu entre temps célèbre.

« Homme-orchestre de la douleur », comme il se qualifie lui-même, Daudet ne joue pas les Tartarin. Avec humilité, curiosité presque, il se regarde souffrir. Et si des cris de pitié, de compassion pour lui-même, lui échappent, la tonalité générale de ces notes n'est pas de révolte, de fuite.

« Ma douleur tient l'horizon, emplit tout. » Ce que décrit l'auteur des Lettres de mon moulin *dépasse les limites du corps souffrant. Ce corps que la douleur enserre, elle le déborde aussi, se projette au dehors, « tient l'horizon ». Entre l'écrivain à succès et le « pauvre vieux Don Quichotte blessé, à cul dans son armure, au pied d'un arbre », il y a tout le chemin d'une épreuve. Les accents, simples et sans affectation, avec lesquels Daudet la raconte permettent d'approcher cette expérience de la souffrance, qui se confond souvent avec l'expérience même de l'homme.*

P. Ke.

★ LA DOULOU, d'Alphonse Daudet, préface de Daniel Arsand, Ed. Michel de Maule, 64 p., 42 F.



● HISTOIRE

Le roi à confesse

Une étude de Georges Minois sur l'influence, auprès des monarques français, de leurs « directeurs de conscience ».

LA confession et le roi sont deux institutions essentielles de notre histoire. Par la première s'est lentement façonnée la conscience individuelle, caractéristique de l'Occident ; autour de la seconde s'est créé en France l'Etat, puis la nation.

Georges Minois, qui ne craint pas les grands sujets dans la très longue durée, comme il l'a naguère montré avec son *Histoire de la vieillesse de l'Antiquité à la Renaissance* (1), donne, cette fois, sous le titre paradigmatique *le Confesseur du roi* une étude qu'annonce mieux son sous-titre : *les Directeurs de conscience sous la monarchie française*. Car, jusqu'à ceux de Louis XVI à l'abbé Henri Edgeworth, qui l'accompagne vers l'échafaud, les aveux des souverains comme ceux des moindres pénitents ont été protégés par un secret de la confession dont on constate une nouvelle fois qu'il a été bien gardé.

D'où les débordements de l'imagination sur ce que pouvaient entendre les confesseurs de leur royal pénitent. D'où aussi les soupçons vite devenus certitudes sur le rôle de ces religieux généralement obscurs dans des affaires aussi graves que le procès des Templiers ou la destruction de Port-Royal. L'hostilité des protestants aux jésuites, relayée par celle des libertins et des lumières, a développé une légende noire des confesseurs du roi, passée sans vérification dans les travaux des historiens du XIXe siècle, et même du XXe siècle. Que n'a-t-on écrit sur le Père de La Chaize (le seul confesseur du roi célèbre, mais grâce à un cimetière parisien) et sur sa responsabilité dans la révocation de l'édit de Nantes !


HARLINGUE-VIOLLET

Louis XIV et le père de la Chaize. Caricature hollandaise sur les revers du roi.

La pénitence publique de Louis le Pieux

Il faut donc reprendre cette histoire à l'origine, au baptême de Clovis, quand la monarchie franque païenne vient s'inscrire dans l'Eglise d'Occident. Jusqu'au XIIe siècle, la fonction de confesseur n'est pas individualisée, mais Georges Minois range légitimement parmi les directeurs de conscience tous les grands prélats qui, de saint Remi à Yves de Chartres, en passant par Alcuin, Hincmar, Abbon de Fleury et quelques autres, ont inculqué aux souverains le caractère religieux de leur fonction et leur ont inlassablement rappelé les devoirs de justice, de prudence, de magnanimité et d'amour de la paix qu'elle comportait. De cela, les évêques étaient garants, et, par deux fois (822 et 833), l'empereur Louis le Pieux s'est soumis à la pénitence publique.

Au XIIe siècle, tandis que se précisent la théologie et le rituel du sacrement, apparaît le premier confesseur attitré, auprès de Louis VI ; c'est un certain Giduin, abbé de Saint-Victor de Paris, éclipsé par la grande figure de saint Bernard. La fonction atteint son apogée dans les siècles suivants, où, de 1228 à 1380, elle sera réservée aux dominicains. Ces nouveaux religieux sont, en effet, spécialistes de la prédication, de la confession et, pour le malheur de leur mémoire, de l'Inquisition. Ils sont le fer de lance du renouveau religieux et intellectuel, et un Geoffroy de Beaulieu, confesseur du roi Saint Louis pendant vingt-deux ans, illustre une fonction qui atteint alors son apogée. Le confesseur est à la tête de la chapelle royale qui est devenue un grand service de la cour. Mais la prééminence dominicaine suscite des jalousies.

Dans la période troublée des XVe et XVIe siècles, tandis que progresse l'idée d'Etat laïc, la fonction de confesseur est devenue un enjeu de pouvoirs entre factions qui cherchent à contrôler ainsi le roi. L'Eglise se divise et les guerres sont bientôt « de religion ». Mais, contrairement à la légende, les confesseurs du XVIe siècle seront plutôt conciliants à l'égard du protestantisme, et les jésuites, installés au tout début du XVIIe par l'ex-hérétique Henri IV, se relaieront désormais, auprès de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

Pourtant, cette ère jésuite ne doit pas faire illusion : elle est aussi celle du recul de la direction de conscience. Car sur quoi doit porter la confession du pénitent royal et la direction de son confesseur ? Jusqu'au XIVe siècle, on ne distinguait guère entre l'homme public et l'homme privé, entre une morale publique qui suivrait les principes du réalisme et une morale privée qui s'inspirerait de l'Evangile. Mais auprès de Louis XIII, un certain Richelieu, cardinal-ministre, demandait vertement au confesseur du roi, le Père Caussin, de n'être qu'un simple « donneur d'absolution » et de ne pas se mêler des affaires de l'Etat. C'est la séparation entre la politique et la piété du souverain qui prédomine désormais.

Grandeur du roi, grandeur de Dieu

Au père de La Chaize, la piété et la morale privée du roi. A Louis XIV, la politique, la révocation de l'édit de Nantes par exemple, à laquelle son confesseur n'a nulle part. « *Rendons à Louis XIV ce qui lui appartient* », insiste Georges Minois. Et souvenons-nous que nous sommes dans une monarchie absolue, de droit divin. « *Dans ce type de gouvernement, la grandeur du roi, donc de l'Etat, devient le but ultime, car elle est censée coïncider avec la grandeur de Dieu.* » La monarchie a confisqué la dimension sociale de la religion et a cessé d'être soumise aux exigences évangéliques.

Dès lors, les vrais directeurs de conscience sont les politiques qui savent ce qui est bon pour la puissance royale, une puissance que des interrogations de confesseurs sur les injustices fiscales ou les massacres des guerres risquerait d'entraver. Il convient donc de cantonner leur rôle à la sphère du privé, tandis que d'autres s'emploient à le dénigrer. Opérations réussies, contre lesquelles le livre de Georges Minois s'inscrit brillamment en faux.

MICHEL SOT.

★ **LE CONFESSEUR DU ROI, de Georges Minois, Fayard, 550 p., 150 F.**

(1) Fayard, 1987.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Réflexion et relief

(Suite de la page 13.)

D'ailleurs, le commentaire magistral perd de sa superbe avec les années. Au lieu de dire quoi penser de mai 1981, Michel Winock se contente de tenir son journal. Suivra-t-il ou non ses enfants sous la pluie de la Bastille en liesse ? Conclusion d'une humilité à faire réviser les préjugés sur les prétentions historiennes : *« Nous sommes en 1981 ! »*

Vers la fin de la période, la tentation de tirer leçons et philosophie reprend le dessus. Le « silence des intellectuels », tel qu'il fut déploré durant l'été 1983, serait la trace d'un « retour à Kant »... De même, trois phénomènes caractériseraient la trentaine d'années écoulées, pas un de plus : la « relégitimation » du religieux, la place rendue à la science dans la culture, et les changements de « paradigmes » en sciences sociales. L'avenir tranchera.

LA partie la plus neuve, la plus excitante, et sans doute la plus utile, du numéro est composée d'articles sur les mots qui ont dominé la période — *existence, aliénation, structure, désir, pouvoir, contre-culture, communication*, etc. — et de notules sur les faits de société ou les personnalités qui ont modelé l'époque sans y occuper la vedette : du pantalon féminin, du livre de poche et des sondages, à Althusser, Beaufret, ou Nadeau.

L'exercice doit être pris pour ce qu'il vaut : comme dans tous les dictionnaires de contemporains et les bilans précoces, la subjectivité y règne. Le choix des méconnus fleure bon la camaraderie, et les oublis frisent la provocation. Si on voulait être méchant, on dirait que voilà bien du journalisme, pour un travail qui s'en veut exempt et s'en sert à l'occasion comme d'un repoussoir.

A plusieurs reprises, divers signataires mettent en cause les *« détournements de mémoire médiatico-politiques »*, les *« clichés journalistiques »* et les *« interprétations sans matériau »* auxquelles se livrerait la presse... Ce procès rampant cache mal un embarras frontalier et une rivalité de marché, de pouvoir, auprès de l'attention publique. Ces chronologies mêlées où les variétés côtoient l'institutionnel, certains quotidiens n'en fournissent-ils pas l'exemple, et la matière première ? On croit déceler dans certains griefs des universitaires à l'égard des journalistes l'ingratitude du drogué d'actualité envers son pourvoyeur...

MIEUX vaudrait admettre que plus ils travaillent sur la même durée, plus éditorialistes et professeurs encourent des risques voisins. Si les premiers pèchent par hâte et simplification, les seconds n'échappent pas, comme pour se démarquer, à une complication dont la nécessité scientifique laisse songeur.

Avec la précision moqueuse qu'on lui connaît, Jacques Cellard dresse l'inventaire des tics de langage qui ont accompagné les années 1953-1987. Il fustige notamment le pédantisme technologique, qu'un populisme concomitant ne fait que souligner. Exemple de double chic parisien : les « nanas » (dans le coup) se « culpabilisent » (savant). Cellard aurait pu relever, dans le numéro lui-même, les perles d'un jargon d'ores et déjà daté : *des années qui « réfractent » des évolutions, un « renouement de continuité qui s'opère », une « relégitimation qui s'enracine », « une ressaisie historico-philosophique »* qui s'accomplit... sans parler du *« rôle séminal »* de certaines pensées et de la *« fécondité du futur »*, les métaphores d'engendrement semblant avoir la faveur de l'intervenant le plus prolixe et, il faut bien le dire, le plus contaminé par la cuistrerie psycho-socio-linguistique du moment.

Par ces effets de mode verbale, *le Débat* apparaît, et apparaîtra de plus en plus avec le temps, comme un « reflet », à la manière involontaire et subalterne des journaux, autant que comme l'outil de réflexion qu'il se veut, et qu'il constitue, à l'évidence. Aucun chercheur attelé à décrire et à expliquer l'histoire de *l'intelligentsia* des dernières décennies ne pourra se dispenser de ce premier débroussaillage, dût-il se munir d'un petit glossaire, à lui seul révélateur de l'« air du temps ».

Et les estivants devraient bien jouer cet été avec *le Débat* à « qui est Hyppolite, Jean » ou « Serre, Jean-Pierre » ?, puisque les magazines qui occupaient ce créneau pour intellos à la page et à la plage ont glissé — autre signe des temps et du marché — sensiblement plus bas...

★ **LE DÉBAT, *Notre histoire*, numéro 50 (mai-août 1988), Gallimard, 288 p., 98 F.**

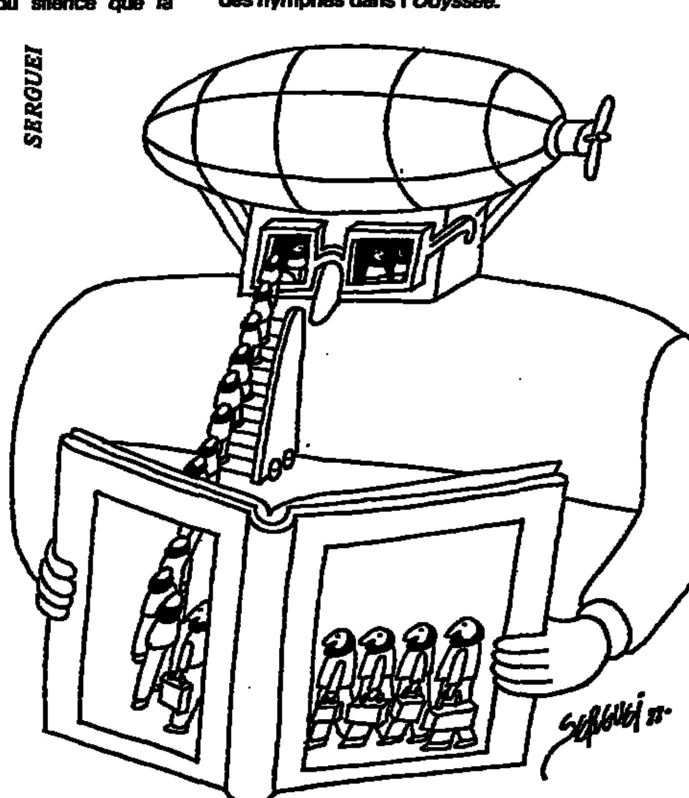
● LA PHILOSOPHIE, par Roger-Pol Droit

Fleurs savantes

LES migrations recommencent. On va se croiser, se quitter, se retrouver — en croyant ouvrir des parenthèses dans le temps. Ces transhumances sont agencées de telle sorte que la réalité des souffles, des sourires ou des soupirs y prend la consistance des mirages. Comme toujours, les livres sont un bon antidote. Voyagez loin sans faire un pas. Demeurez immobile au sein des transports en tous sens. Lestez vos valises. Voici quelques volumes. Attention : rien à voir avec des romans de plage... Raison de plus pour y consacrer l'été.

Si vous n'avez qu'une poche, ou un petit sac, mettez-y *Idée de la prose*. Giorgio Agamben est un philosophe rare, c'est-à-dire précieux, improbable, hors du commun. Il a réussi, et réuni, trente-trois fragments difficiles à qualifier : récits brefs, apologues ou fables. Termes faibles. Ces très courts traités de philosophie sont, au premier regard, limpides, dépourvus de jargon. Ils suggèrent, s'interdisant de longs développements. Mais leurs parcours déroutants, irrépétables, sont des expériences de pensée. Polis comme des galets, les textes d'Agamben nous filent entre les doigts, comme du sable. Et c'est nous qui sommes pris au dépourvu.

Ce qu'il explore, c'est le silence qui habite le langage, la nuit au sein du jour. Formules encore trop simples. Il s'agit plutôt du silence que la parole fait exister, de l'obscurité que la lumière même révèle. Cette énigme où s'articulent dicible et indicible, visible et invisible, logique et mystique, un extrait la désignera mieux : *« Seule la parole nous met en contact avec les choses muettes. La nature et les animaux sont toujours déjà prisonniers d'une langue, ils ne cessent de parler et de répondre à des signes, même en se taisant ; l'homme seul parvient à interrompre, dans la parole, la langue infinie de la nature et à se poser un instant face aux choses muettes. La rose informulée, l'idée de la rose n'existe que pour l'homme. »*



Les bouquets secs de Giorgio Agamben abritent des fleurs savantes, cueillies dans l'Antiquité ou dans le siècle. Platon voisine avec Kafka, Hölderlin avec le Zohar, Simplicius avec Paul Celan, et Pétrarque avec Nâgârjuna. Sans bric-à-brac ni tape-à-l'œil, l'idée du savoir se soustrait à la pesanteur. Le récit qui ouvre le livre est consacré à Damascius. Quand vous l'aurez lu, vous comprendrez pourquoi on ne peut rien en dire.

D'AILLEURS, mis à part son surnom, on ne sait presque rien de la vie de ce philosophe « de Damas ». Damascius fut, si l'on veut, le dernier des Grecs. En 529 après Jésus-Christ, il dirige l'école d'Athènes, quand un décret de Justinien interdit l'enseignement aux hérétiques, aux juifs et aux païens. Cet héritier de la longue lignée des penseurs néoplatoniciens s'exile alors en Perse, chez le roi Chosroès, avec quelques compagnons, dont Simplicius (1). Après 532, on sait encore mal ce qu'il est devenu, malgré de récentes découvertes.

Mais il nous reste l'essentiel de sa réflexion. Elle est difficile, et fut souvent jugée obscure, parfois inintelligible. Idéale lecture de vacances... Si on ne s'attaque pas à des textes abrupts quand on en a le temps, quand donc le fera-t-on ? Les amateurs de varappe et d'escalade en solitaire pourront découvrir le traité *Des premiers principes*, que Marie-Claire Galpérine, qui a consacré une vie de travail à Damascius, a intégralement traduit du grec pour la première fois (2). L'œuvre est vertigineuse. Car Damascius porte la pensée aux limites du pensable et du dicible. Il bute, avec une constance obstinée, sur les difficultés fondamentales du platonisme. Pour en donner idée sans entrer dans le dédale des questions techniques, disons qu'il s'avise du fait que notre plus haute pensée est l'idée du Tout — une idée qui par définition n'exclut rien, et donc englobe, indéfiniment, n'importe quel élément.

Cette exigence est apparemment très claire. Toute la démarche du philosophe consiste à débusquer les difficultés insurmontables qu'elle recèle. Car nous ne pouvons pas séparer le principe et la cause de ce Tout du Tout lui-même, sinon il y aurait quelque chose *hors de lui*, ce qui est impossible. Mais nous ne pouvons pas non plus inclure le principe dans la totalité elle-même, puisqu'en ce cas il n'en serait plus la cause. Du coup, la question de l'ordre (la naissance des mondes) et celle de la totalité se révèlent incompatibles. *« L'âme,* dit joliment Damascius, *se déchire en pensant... »*

On aurait tort de croire que ces spéculations, évidemment sans issue, sont des curiosités pour historiens. Dans l'effort de Damascius pour confronter la pensée et le discours à un dehors absolument indicible, à un silence radical, il y a un geste très proche de notre modernité. On pourrait, *mutatis mutandis*, le mettre en parallèle avec celui de Wittgenstein, voire avec celui des penseurs de la déconstruction.

LIRE Damascius, c'est aussi découvrir les derniers feux de cette « antiquité tardive », comme on dit, où s'est jouée pour l'Occident une partie très longue, très complexe, et absolument décisive : la rencontre des traditions juive et chrétienne et de la rationalité philosophique grecque. Trop souvent, dans l'image grossière que l'on a de l'histoire de la philosophie, ces siècles capitaux restent en blanc. Comme si, entre Epictète et saint Thomas, il ne s'était pas passé grand-chose. Comme si l'extraordinaire travail de lutte, d'emprunt, d'interprétation qui a mobilisé des générations d'intellectuels pouvait être négligé. Pour explorer cette tache aveugle de l'œil européen, il est peu de guides aussi sûrs que Jean Pépin. Son dernier livre, centré sur le problème de l'allégorie, le confirme.

Par allégorie, il faut entendre ce dispositif très général par lequel un récit, apparemment fabuleux ou mythique, recèle un autre sens, qu'il dissimule et dévoile tout ensemble. Deux séries de questions s'y rattachent. Il s'agit d'une part de comprendre quelle nécessité conduit un *auteur* à *s'exprimer* allégoriquement (séduire, stimuler la recherche, filtrer les auditeurs, etc.). D'autre part, il s'agit de savoir comment *interpréter* l'allégorie, par quelles voies en déchiffrer le sens symbolique pour en restituer le contenu philosophique ou religieux.

En suivant *la Tradition de l'allégorie de Philon d'Alexandrie à Dante*, Jean Pépin montre combien elle est au cœur du grand choc entre les deux racines de l'Occident. Pour les juifs hellénisés (Philon, Aristobule) comme pour les chrétiens nourris de culture grecque (Origène, Augustin), l'interprétation allégorique et ses richesses sont imposées par la pauvreté littérale des Ecritures. Pour les défenseurs de la seule tradition grecque, comme Celse ou Porphyre, il convient de montrer qu'Homère lui-même est plus philosophe que Moïse. Ainsi Porphyre consacre-t-il un petit traité au déchiffrement allégorique de l'épisode de l'antre des nymphes dans l'*Odyssée*.

Si le voyage devient ici passionnant, ce n'est pas seulement qu'on apprend à chaque page. La recherche conduit en fait à dépasser les oppositions tranchées entre les adversaires. Un modèle commun de l'allégorie et de son interprétation tend à se dégager des usages divergents qu'en font les auteurs. Jean Pépin en étudiera les aspects théoriques dans un prochain volume. Celui-ci réserve déjà bien des surprises. En effet, le *De antro nympharum* de Porphyre se révèle avoir engendré, directement ou non, toute une postérité chrétienne dont les échos sont encore sensibles chez Dante.

AU-DELA, le fil de l'allégorie ne se rompt pas. Mais il se tord, et voit son sens s'inverser. *« Pour Schopenhauer,* note Marie-José Pernin, *c'est la religion qui est allégorie par rapport à la philosophie. »* Son œuvre formule rationnellement à ses yeux une vérité que la religion ne faisait qu'entrevoir dans les brumes du mythe. Si vous préférez les petits livres incisifs aux forts volumes, glissez dans vos bagages de quoi méditer sur *le Sens du destin*. Sous ce titre, qui n'est pas de Schopenhauer, sont retraduits et publiés deux des essais les plus connus des *Parerga et Paralipomena*, l'ouvrage qui assura la gloire du philosophe. C'est vif de plume et de pensée, et bien plus que peuvent le laisser croire la clarté du style ou sa vacherie polémique. Si vous en doutiez, relisez donc la troisième des *Considérations intempestives* (3) de Nietzsche...

Hypothèse d'école : vous avez déjà mis dans vos valises toute la sélection du « Monde des livres » (4), plus les ouvrages d'aujourd'hui, plus vos livres de chevet — les quelques classiques sans quoi vous dépéririez, — plus les gadgets de l'actualité, pour parler de quelque chose à table, plus... Il ne vous reste que peu de solutions. Prendre le train ou le bateau avec une kyrielle de malles et de porteurs. Ou bien partir sans rien, sauf un cahier blanc. D'ailleurs, qui vous oblige à prendre des vacances ?

★ **IDÉE DE LA PROSE**, de Giorgio Agamben, Ed. Christian Bourgois, coll. « Détroits », 128 p., 75 F.

★ **DES PREMIERS PRINCIPES**, de Damascius, introduction, notes et traduction du grec de Marie-Claire Galpérine, Ed. Verdier, 814 p., 260 F.

★ **LA TRADITION DE L'ALLÉGORIE DE PHILON D'ALEXANDRIE A DANTE**, de Jean Pépin, Etudes augustiniennes, 382 p., 450 F.

★ **LE SENS DU DESTIN**, d'Arthur Schopenhauer (extraits de *Parerga et Paralipomena*), introduction, traduction et notes de Marie-José Pernin, Vrin, 126 p., 69 F.

(1) Sur cette période, voir notamment *Le problème du néoplatonisme alexandrin, Hiéroclès et Simplicius*, d'Ilsetraut Hadot (Etudes augustiniennes, 1978).

(2) Une édition bilingue grec-français en trois volumes (texte établi par L. Gl. Westerink et traduit par J. Combès) est en cours de publication aux éditions des Belles-Lettres.

(3) Collection bilingue des classiques allemands, traduction et préface de G. Bianquis, Ed. Aubier, 1976.

(4) Voir *le Monde* du 24 juin.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Une « troisième littérature allemande »

par Fritz J. RADDATZ

journaliste et écrivain ouest-allemand, auteur de Œil de veau (Flammarion).

Ils vivaient naguère en RDA, En franchissant le Mur, Gorgées de vie et d'expériences, dans un univers qui a fait sien

IL y a une « troisième littérature allemande ». C'est celle qu'écrivent des gens qui vivaient naguère en RDA et qui, aujourd'hui, vivent et travaillent (dans des situations administratives extrêmement diverses) en République fédérale. Günter Kunert a toujours un passeport de la RDA, mais il en a définitivement quitté le territoire ; Thomas Brasch est sujet britannique, parce qu'il est né à Londres de parents juifs émigrés ; Wolf Biermann a été privé de sa citoyenneté est-allemande, il est membre du Parti communiste néerlandais et il a deux domiciles, à Hambourg et à Paris ; Jürgen Fuchs a été relâché de prison ; Hans Joachim Schädlich est parti légalement tous deux vivent à Berlin-Ouest, près du mur. De telles situations définissent une littérature.

Ces auteurs (dont la liste est encore plus longue : Reiner Kunze, Helga Novak, Klaus Schlesinger, Einar Schleef, Stefan Schütz...) n'ont pas abandonné leur bagage historique au moment de franchir le Mur. Leurs expériences, mais aussi leur tristesse et leurs déceptions, sont spécifiquement différentes de celles d'une Allemande de l'Ouest comme Brigitte Kronauer ou d'un Autrichien comme Gerhard Roth. Leur échec n'a pas été d'ordre spéculatif, et leur littérature (de l'échec) se situe dans la réalité. Cette troisième littérature allemande est pour l'instant la seule à avoir une sorte d'évidence politique. Son étonnante vigueur et sa sûreté d'écriture résultent de l'analyse minutieuse d'une situation existentielle : elle est une réflexion, et non un simple reflet.

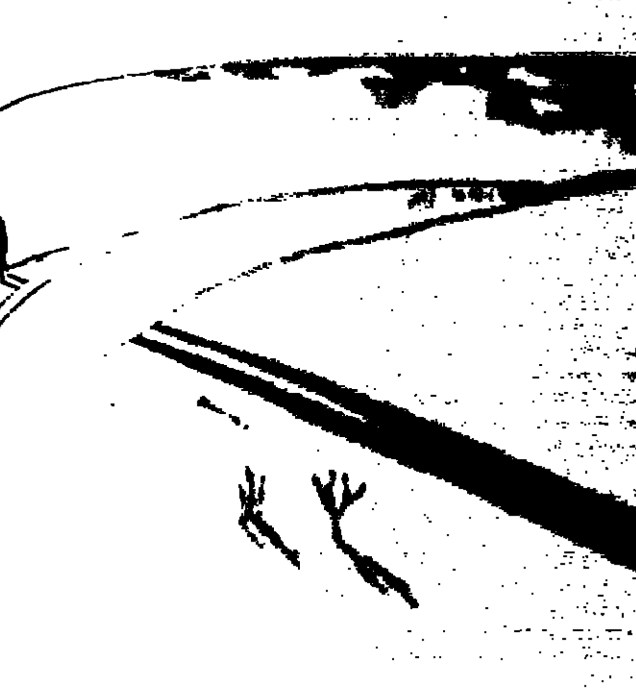
« Peter Handke s'est réfugié dans le rôle de l'intouchable. Surtout qu'il ne soit plus question du monde »

Pour beaucoup d'écrivains de l'Ouest, il s'agit à l'inverse de prendre le mystère comme point de fuite. Handke le dit clairement dans *l'Histoire du crayon* : *« Ma fuite — si c'en est une - est une fuite vers le mystère. »* (1) Récuser ainsi la pensée critique, c'est récuser du même coup la pensée historique ; au souvenir, le grand mot de Proust, Handke substitue expressément le recueillement introspectif. De la fameuse madeleine jusqu'à la soirée Guermantes, il s'agissait chez Proust d'écrire l'histoire ; Handke n'écrit plus que des histoires. Et si sa poétique est aussi compliquée, c'est qu'elle veut chanter l'extériorité de l'intériorité, *« l'image interne »*, comme il aime à dire. On pourrait faire toute une anthologie des phrases où il se décrit tournant autour de son moi : *« Je n'ai qu'un sujet : c'est de voir clair en moi, de plus en plus clair. »* Et au terme de trois jours d'entretiens avec Herbert Gamper, le credo esthétique de Handke aboutit à une théorie du vide. Dans *l'Après-midi d'un écrivain*, il affirme carrément : *« Vacuité, ma devise. Vacuité, ma maîtresse. »*

Peter Handke s'est réfugié dans le rôle de l'intouchable. Surtout, qu'il ne soit plus question du monde.

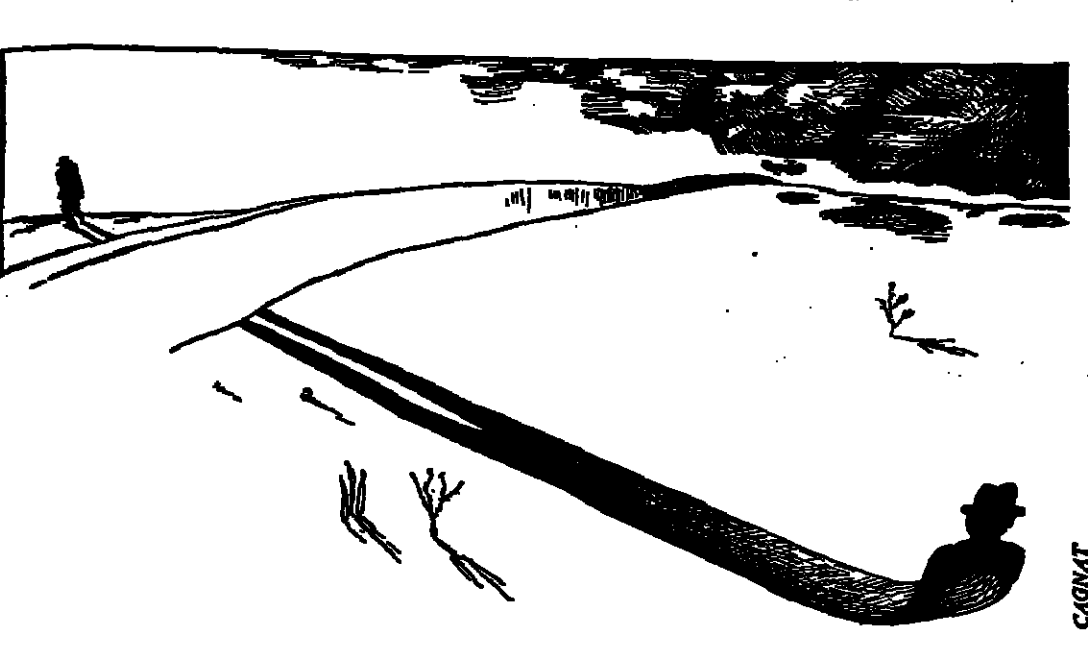
Est-ce que tout horizon d'espoir est désormais bouché ? Au printemps 1986, lors d'un débat où l'on exprimait le souhait qu'au théâtre et/ou sur scène il y eût quelque chose à comprendre et qu'on ne soit pas seulement confronté à de belles énigmes, Heiner Müller rétorquait sèchement : *« Tout cela ne m'intéresse pas. Le spectateur va au théâtre pour vivre quelque chose. »* Et le public d'applaudir à tout rompre, lui que, la veille même, on avait pu voir en transe au spectacle de la chorégraphie indéchiffrable du *butô* japonais. On aurait pu demander : *« Mais vivre quoi ? »* On n'aurait certainement obtenu aucune réponse.

Même Franz Xaver Kroetz — dont les pièces politiquement engagées non seulement lui ont assuré des records quant au nombre des représentations, mais le faisaient jusqu'à présent classer parmi les auteurs conscients de leur responsabilité sociale — a déclaré lors d'une interview : *« Je n'ai jamais écrit que sur moi. Je n'ai jamais été à l'écoute du peuple. Le peuple ne m'a jamais vraiment intéressé. »*



e « troisième littératur allemande »

par Fritz J. Raddat



CAGNAT

ils vivent et écrivent aujourd'hui en Allemagne de l'Ouest. ils n'ont pas abandonné leur bagage historique. leurs œuvres se distinguent radicalement le credo de Handke : « Vacuité, ma devise. Vacuité, ma maîtresse. »

Paraphrasons la réplique de Heiner Müller et posons la question : qu'est-ce que le lecteur vit en lisant le roman de Botho Strauss, *le Jeune Homme* (2) ? C'est l'alogicité qui caractérise toute l'œuvre de Strauss. Son *Jeune Homme* est un grand kaléidoscope dont chaque mouvement produit une nouvelle combinaison de couleurs et de formes étranges, c'est un labyrinthe de l'imagination...

« *Temps temps temps* » : c'est par cet énoncé sans ponctuation que débute le livre, et c'est la seule tentative pour résister au flot rapide. Il y a certainement là une allusion à la phrase énigmatique qui sert de leitmotiv à un chef-d'œuvre : « *En espace se mue ici le temps.* » C'est au premier acte du *Parsifal* de Wagner. *Le Jeune Homme* de Botho Strauss est une paraphrase, sous forme de conte, du *Parsifal*. Tout le travail de Strauss, et en particulier ces arabesques parsifaliennes, ce n'est rien que du septicisme traduit en discours, c'est donc une variation sur le grand thème wagnérien de la trahison. Le personnage de Parsifal caractérise ses actes en employant un merveilleux verbe qui n'existe pas et qui, pourtant, dit le flux, l'évanescence et le perpétuel défi du créateur puisant son eau dans le flot de l'universelle précarité : forgeant un verbe sur le « temps », il dit « *je tempore* ». Ce mot à la beauté étrange est-il le contraire de « *je suis* » ? Est-ce un mot de deuil, ou un mot d'ironie ?

L'absence de bonheur personnel sous les espèces du malheur collectif ? Le malaise individuel comme mal universel ? L'espoir perdu de l'individu comme fin du principe espérance ?

Les auteurs de la troisième littérature allemande nous invitent à

« Des auteurs, écrivant au même moment, dans la même langue, produisent des choses tout autres »

penser en suivant des voies tout à fait autres. Ils nous invitent aussi à voir selon d'autres images. La comparaison de livres nés à l'Est et à l'Ouest révèle des structures complètement différentes. Des auteurs, écrivant au même moment dans la même langue, produisent des choses tout autres. C'est l'imagination créatrice de la mémoire non simultanée : du monde, elle fait jaillir des étincelles, ou bien, dans une pluie d'étincelles, elle fait s'effondrer le monde.

Un auteur comme Stefan Schütz, récemment passé de RDA en République fédérale, offre, avec son immense roman *Medusa*, un exemple plus que séduisant. C'est un livre comme une montagne : parois à pic, précipices, nuages. Exaltation et vertige alternent brusquement. Dramaturge étrange et extrêmement doué, Stefan Schütz donne là un premier roman qui est l'un des livres les plus remarquables de ces dernières années. Un prodige d'imagination, un gigantesque rêve de mots, d'images, de scènes. Le langage y est embarqué sur la Grande Roue et cite sans broncher Gœthe et Staline, fusionne incantation et propagande, obscénité et poésie courtoise. Un livre d'un inachèvement impressionnant ; terminé, mais non fini ; une statue sans membres - argumentant à mots couverts contre *l'Esthétique de la résistance* de Peter Weiss.

Mais il y a quelque chose qui place cet auteur aux antipodes de ses collègues de République fédérale : la langue de Stefan Schütz ne possède pas d'espace intérieur. Son *cérémonieux tourbillon* a de la force poétique tant qu'il aborde la réalité sociale. Mais, bizarrement, dès que le projet de Schütz s'éloigne trop de la réalité tangible, *sa langue capote*.

Un roman d'Allemagne de l'Ouest comme *l'Archer à cheval* de Brigitte Kronauer résonne comme un très lointain écho de Schütz ; comme un écho inversé, à supposer que cela existe. C'est une prose qui est très loin de la réalité, douloureusement en quête de présences humaines, et capable de peupler les espaces intérieurs ; mais elle n'accouche d'aucune action. Chacune de ses phrases est une petite fête rituelle, chacun de ses chapitres une évocation magique. C'est du vaudou en République fédérale. Quel esprit ce culte veut-il évoquer ? Celui du deuil. Ce roman prend les mesures du recul. De l'irrattrapable éloignement de tout prochain.

Il n'y a pas simplement antithèse entre intériorité et extériorité. *Il faudrait plutôt examiner si* le monde intérieur demeure ouvert sur ses bords, si par conséquent il « respire ».

Une telle possibilité est illustrée par un magnifique exemple, celui du monologue en deux volumes intitulé *Gertrude*, de Einar Schleef, qui a quitté la RDA pour la République fédérale en 1977. Le livre, en sous-titre, ne se réclame d'aucun genre. C'est, en forme de litanie, le monologue d'une mère : « *Mon enfance a coïncidé avec le règne du Kaiser, mon activité sportive avec Weimar, mon mariage avec Hitler et ma vieillesse avec la RDA. Je ne sais plus où donner de la tête. L'empire millénaire de Dieu, ce ne sera plus pour moi.* » Et c'est, comme ces lignes suffisent à le montrer, gorgé d'histoire, d'expérience, de vie.

Avec les romans de Uwe Johnson, autre réfugié de RDA, qui avait d'ailleurs choisi, lui aussi, un narrateur féminin, il s'agit ici de la plus audacieuse réalisation qu'ait peut-être produit le roman contemporain : d'une gigantesque incantation psalmodiée de la réalité. Dans cette immense lettre d'une mère à son fils, on trouve toutes les scories et tous les détritus qui peuvent ensevelir sous eux une existence, laquelle ici pourtant s'en dépêtre et en émerge. Les images y sont aussi précises que des concrétions minérales, le style sait y entrelacer avec une impeccable maîtrise le compte rendu et le récit épique, l'accusation et la lamentation. Parfois, c'est une toute petite *phrase qui, le souffle coupé, dit à* la fois qu'on étouffe, et pourquoi. Le livre s'étend sur dix années, il commence le 1er décembre 1970 et s'achève le 25 août 1980. Il devient le journal de toute une époque ; sur le thème général « A présent, c'est plus comme autrefois », nos années se tordent comme un ver sous un regard microscopiquement acéré.

« *Il n'est pas d'Eglise, de livre ou de fonctionnaire qui puisse nous dire pourquoi nous vivons. Je suis un autre en moi, c'est celui-là q'il faut que j'interroge.* » Si l'on accepte de se laisser guider par Einar Schleef, on se retrouve au cœur même de la destruction de ce qui fut la Mittel europa. On n'accuse ni n'acquitte personne, personne n'est pleuré ni tourné en dérision. Comme un terrible engrenage, cette prose broie et lamine conjointement souvenir et impuissance, ruse et candeur. Les êtres y sont le produit de l'histoire *qui est leur produit* : telle est la dialectique apparemment infinie dont la voûte surplombe tout l'ouvrage.

A quoi tient le triomphe de cette écriture qui, sur mille pages, n'est jamais tapageuse, mais précise dans chaque image, crédible dans chaque émotion, convaincante dans chaque pensée, sans une seule phrase qui sonne faux ? Il tient, si je tente de répondre, à ce que nous avons affaire là à quelqu'un qui ne s'est pas fermé. Il a laissé *entrer par tous ses pores* aussi bien l'horreur que la cocasserie, la roublardise que la violence et la détresse. L'astuce et la duperie. Cet auteur a connu tout cela dans sa chair.

Même si c'est un mot délicat à manier, il y a là quelque chose d'humble. Schleef n'a pas peur de raconter, pour rendre compte de ce *qui fut*, et pourquoi. C'est un projet diamétralement opposé à celui d'un Handke.

Pour tenter de répondre encore autrement : la subjectivité de ces auteurs de la troisième littérature allemande n'est pas moins marquée que celle d'autres écrivains. Mais ils la font intervenir comme *partie intégrante* des événements contemporains, au *lieu de se* situer à côté de ces derniers. Ils ne raisonnent pas, mais ils considèrent leur raison comme une possibilité de formuler les choses.

Wolf Biermann, lui aussi, est rentré dans sa coquille. Seulement il réfléchit sur cette évolution, et il le fait *dans* ce qu'il écrit, pas à côté. Il n'est guère de poète qui parle de soi aussi crûment. Mais ce descendant de Heine se prend tellement au sérieux qu'il peut se permettre de ne pas se prendre au sérieux.

Et il ne faut pas croire que cela échappe à Biermann ; il a dit dans une interview : « *Quand on écrit des chansons et des poèmes, on est malheureusement forcé de parler de soi pour parler du monde.* » Cette petite phrase suffit à donner la clé. En se chantant, il veut chanter le monde. C'est une autre poétique, une autre morale, une autre politique. « *Le temps, à l'Est, est un temps autre* », dit son poème intitulé *Rencontre à Paris*. Aurait-il encore en lui une horloge qui indique l'heure de l'Est ?

Tous ces écrivains de la troisième littérature allemande n'ont nul besoin d'emprunter des détours. Il y a même des cas limites, comme Guntram Vesper : il n'a connu la RDA que dans son enfance, mais il nourrit son œuvre des *récits faits par ses parents et* grands-parents, et ces récits sont tous gorgés d'histoire.

Il peut donc exister aussi une conscience morale appelée par la mémoire. L'histoire peut être un aiguillon, et l'auteur qui sent cet aiguillon n'est pas enclin, dans son travail, à emprunter des détours. On constate tous les jours que ce sont surtout les auteurs dont l'histoire est liée à la RDA qui sentent cet aiguillon, qui le sentent pousser. Leur littérature est une quête de traces. Elle n'a rien du libelle ou du pamphlet, mais elle se rappelle, elle nous rappelle. Juif né en Pologne, Jurek Becker a grandi

« Ayant quitté la réalité socialiste pour l'irréalité ouest-allemande, ils ont, du moins, conservé un élan utopique. »

en RDA, mais il vit « *en voyageant entre deux mondes* », plus précisément en habitant les deux Berlins : l'écriture qu'il a développée est d'une calme précision. Le pathétique y est refroidi jusqu'au laconisme, et son roman *les Enfants Bronstein* parvient souvent à saisir, sous une phrase en forme de loupe, toutes les destructions d'une époque.

Jurek Becker a réussi un tour de force dont il indique lui-même le sens :

« *Ils peuvent se comporter comme ils veulent, tu ne peux pas sentir les Allemands.*

– Ce n'est pas un tour de force. »

Voilà ce que dit à son fils un père juif, survivant des camps, aux yeux duquel tout n'est que mensonge dans la réalité est-allemande, tandis que son fils doit découvrir, par la lecture, sa propre histoire.

C'est le roman des catastrophes, il passe la corde au cou de son lecteur. Même vision de l'histoire dans *Tallhover*, le roman de Hans Joachim Schädlich, lui aussi venu de RDA. Là, le coupable est désigné clairement : Tallhover était le nom d'un bourreau au Moyen Age.

Tallhover est policier. Cela paraît trop simple, et c'est pourtant subtil. Car Tallhover n'est pas un policier quelconque, mais la police en personne. La continuité de l'histoire allemande vue comme continuité de la police secrète.

Point n'est besoin de recourir sans cesse au grand mot d'*Histoire pour désigner*, chez ces auteurs de la troisième littérature allemande, d'autres comportements, d'autres proximités et d'autres distances. Ils se sont éloignés, mais non coupés. *Ils* se considèrent toujours comme reliés à un certain contexte. Comment comprendre, sinon, que Hans Mayer, autrefois professeur à Leipzig et invité par l'Académie de Berlin-Est, ait été accueilli à *Leipzig même* par Stephan Hermlin, et que la revue *Sinn und Form* ait publié ensemble le discours de celui-ci et la conférence de l'invité en visite dans le pays autrefois quitté ? Les oppositions n'effacent pas ce qu'on a en commun.

De même, le discours de remerciement prononcé par Jürgen Fuchs (parti de RDA en 1977) lorsqu'on lui décernait un prix littéraire, a l'allure d'une lettre ouverte à la RDA. Or on écrit en général des lettres à des *personnes* – qu'une brouille n'empêche pas d'être proches.

Notre thèse, selon laquelle les écrivains ayant quitté la réalité socialiste pour l'irréalité ouest-allemande ont du moins conservé un élan utopique, qu'ils ont tourné les talons sans rompre les ponts, c'est celle que Herta Müller a résumée en une formule. Dans le premier texte qu'elle a publié après avoir quitté la Roumanie pour se fixer en République fédérale, on trouve cette phrase qui exprime en quatre mots le deuil et la déception, mais avec un petit clin d'œil d'espoir : « *Arrivée comme pas là.* »

(Traduit de l'allemand par Bernard Lortholary).

(1) Gallimard.
(2) Gallimard.

(*) Après *Œil de veau*, un second roman de Fritz J. Raddatz, *le Buveur de nuages*, doit paraître en septembre chez Flammarion.

● D'AUTRES MONDES - *La chronique de Nicole Zand*

Quelques oubliés à ne pas manquer

***Derniers conseils.** Puisque les vacances sont là, profitons-en pour ne pas oublier, parmi les publications de l'année, des livres d'un peu partout qui auraient mérité une chronique et dont nous n'avons pas parlé. Sachez qu'il ne faut surtout pas les abandonner au pilon sans qu'ils aient laissé leur semence. Pêle-mêle, de Petersbourg, de Barcelone, du Minnesota, de Dublin, de Prague ou de l'envers (l'enfer) de l'horizon, voici quelques inconnus — ou malconnus — à ne pas manquer.*

NUL ne savait que l'artiste Iouri Annenkov (né au Kamtchatka, où ses parents avaient été exilés, mort à Paris en 1974), témoin privilégié de la révolution russe, portraitiste de Lénine, de Trotski, de Lounatcharski, mais aussi de tous les poètes et écrivains qui comptaient, avait écrit un roman. Et quel roman ! Grâce à Michel Heller, qui donne bien des clés dans une remarquable préface, cette « chronique de Petersbourg » entre 1900 et 1925, publiée en 1934 à Berlin sous pseudonyme (B. Temiriazev), trouve enfin ses lecteurs. Lecteurs tardifs mais éblouis par une narration si précise, si libre, enflée de poésie, de nostalgie, d'humour et de désespoir. Après André Biely, voilà le grand livre sur Petersbourg. Petersbourg qui agonise, qui se dégrade *« attendant son Piranèse »* tandis que les rêveurs déambulent encore sur les traces de Pouchkine, Gogol ou Blok.

Le Livre des riens, c'est le titre donné par l'auteur à ce récit très autobiographique qui conte la fin d'un monde, la fin d'une espérance : une accumulation de vétilles (en apparence) dans les interstices de l'Histoire à propos d'une foule de personnages connus ou inconnus ; ils ne savent même pas qu'ils vivent un des plus grands bouleversements de tous les temps, qui *« semblent se produire dans la pièce voisine, mais on en a perdu la clé et seul reste accessible le trou de la serrure »*, explique Michel Heller.

★ **LA RÉVOLUTION DERRIÈRE LA PORTE, de Iouri Annenkov, traduit du russe par Anne Coedefy-Fancard, préface de Michel Heller. Lieu commun, 322 p., 100 F.**

DEPUIS la publication en 1960 de son premier roman, *les Filles de la campagne*, que complètent dans l'édition française *Seule* (1962) et *la Félicité conjugale* (1964), Edna O'Brien, l'Irlandaise aux yeux verts, n'a cessé d'écrire sur la psychologie des femmes prises aux pièges de la vie et des hommes, écrasées entre la passivité et la passion. Mais l'humour sarcastique de l'auteur ne tombe jamais dans le lamento ou le féminisme bêlant. Le rire est toujours plus efficace que les larmes.

La trilogie des deux amies-ennemies, Kate et Baba, nous fait suivre depuis l'enfance de la campagne qui voudraient échapper à un milieu pesant (hypercatholique, père alcoolique, mère noyée). Des premières révoltes au couvent jusqu'au premier amant, puis à la « félicité conjugale » et aux trahisons (*« Nous, pauvres bougres solitaires qui avons besoin de quelques ébats pour ne pas nous sentir des squelettes qui marchent et qui parlent »*). De Dublin à Londres, une quête d'idéal, de certitude et de félicité. En un mot, d'amour.

En 1986, la romancière a ajouté un épilogue qui ne laisse aucune chance à Kate, vaincue sans avoir retrouvé l'âge de l'innocence, l'enfance, *« région lointaine où rien ne meurt, pas même soi »*. Sordide, dérisoire, mais d'un humour insolent.

Du même auteur, puisque vous y aurez pris goût, lisez aussi de superbes nouvelles dans la même veine : une trentaine de récits parus chez Fayard en 1986 et qui viennent de paraître en édition de poche : *Un cœur fanatique* et *Une rose dans le cœur* (2 tomes, Livre de poche « Biblio »).

★ **LES FILLES DE LA CAMPAGNE, trilogie d'Edna O'Brien, traduit de l'anglais par Léo Dilé. Fayard, 488 p., 130 F.**



Illustration de Iouri Annenkov pour *les Douze* d'Alexandre Blok (1918).

UN roman catalan d'un auteur qui fut à la mode de son vivant, Josep-Maria de Sagarra (1894-1961) et qui entrouvre portes et fenêtres pour se glisser dans les familles de la capitale de la Catalogne. Barcelone des Années folles, Barcelone du temps du général-marquis Primo de Rivera, le dictateur dont l'abdication annonce déjà la république. Ville cosmopolite, capitale artistique, économique, journalistique, où s'effondrent des fortunes, où s'affiche la dissolution des mœurs, où une société de bourgeois et d'aristocrates, de banquiers et de maquereaux tente de conserver ses privilèges. Où l'Exposition universelle de Monjuich marque un moment glorieux et inoubliable. (*« Les ramblas et les cabarets étaient pleins à craquer. L'escadre américaine lâchait au petit matin des bonshommes géants, habillés comme des enfants, remplis d'eau-de-vie et de malaga, qui s'affalaient sur les bancs et portaient les femmes sur leur dos... »*) La bonne société s'encanaille. La ville s'amuse.

A lire avant les Jeux olympiques en Catalogne.

★ **VIES PRIVÉES, de Josep-Maria de Sagarra, traduit du catalan par Nicole Pujol. Belfond, 366 p., 120 F.**

LA ville de Lake-Wobegon, dans le Minnesota, n'avait pas eu jusque-là les honneurs de la littérature. Sa devise : *« Nous sommes ce que nous sommes. »* L'histoire et la vie sociale de cette ville fondée par des missionnaires unitariens, des pionniers yankees, puis peuplée par des luthériens norvégiens et des catholiques allemands, *« mais oubliée sur la carte en raison de l'incurie des géomètres »*, nous sont contées par Garrison Keillor, le premier romancier du Minnesota depuis Sinclair Lewis. Homme de radio, raconteur d'histoires, amuseur, l'auteur dresse la chronique gentiment vengeresse de sa ville natale : les pieds dans le maïs, les veillées où les vieilles femmes poussent la chansonnette, les dimanches à prier à l'église ou au bistrot, le reste de la semaine englué dans le puritanisme, la vie entière sans originalité par peur de ce que diraient les voisins... Une Amérique hors du temps, dont les Français ne savent rien, à des années-lumière des *live shows* de Broadway et de la statue de la Liberté. Un drôle de livre écrit-parlé (qui a été vendu à plus d'un million d'exemplaires en six mois) sur l'exotisme quotidien de la Prairie.

★ **CETTE PETITE VILLE OUBLIÉE PAR LE TEMPS, de Garrison Keillor, traduit de l'américain par Anne Laflaquière. Ramsay, 408 p., 110 F.**

« J'AI remarqué que plus on vieillit, plus on a tendance à rire tout seul. Cela me paraît constituer un progrès sur la voie d'un comique plus ordonné et d'une certaine manière autosuffisant », note Antonio Tabucchi à la fin du *Fil de l'horizon*, son dernier livre (1986), histoire mystérieuse de rupture et d'embarquement, vers un horizon insaisissable par définition pour Spino (Spinoza ?), dans un port d'Italie aux ruelles étroites. Entre une morgue, un cimetière et un port désert, Tabucchi installe sa difficulté d'être, inventant une histoire en essayant de croire que c'est un souvenir, s'avançant sans logique dans la logique d'une écriture fugace de funambule qui va trébucher sur le fil de l'horizon.

Dès *le Jeu de l'envers*, son premier livre (1981), l'écrivain italien nous plongeait déjà, en onze courtes nouvelles, dans son univers d'angoisse secrète et d'irréalité. D'ignorance des événements qui régissent notre vie. L'« intranquillité » du poète qu'il était justement en train de traduire en italien.

Cherchant l'envers des choses, l'envers des rêves, l'envers de l'horizon, il veut voir l'envers du tableau. Un point vers lequel il avance. *« Et à cet instant même, je me retrouvai dans un autre rêve »*, conclut-il.

Une manière de raconter qui n'appartient à personne d'autre. Envoûtante.

★ **LE FIL DE L'HORIZON et LE JEU DE L'ENVERS, d'Antonio Tabucchi, traduit de l'italien par Lise Chapuis et avec la collaboration de l'auteur. Christian Bourgois, 96 p., 50 F et 224 p., 70 F.**

UN auteur complètement inconnu en français — né à Prague en 1896, naturalisé américain en 1946, mort à Rome en 1970 — qui fut l'ami de Kafka, Werfel, Max Brod, influencé par Adalbert Stifter et dont l'œuvre jamais traduite semble immense. Ce *Triptyque*, entre Bohême et Californie, réinvente l'enfance et la jeunesse d'un *alter ego* de l'auteur. Un style lyrique plein de fantaisie et de liberté qui rappelle davantage Bruno Schulz que Franz Kafka. Kafka, le héros du dernier livre d'Urdizil, un texte de pure imagination qui conte l'existence d'un Kafka vieilli ayant changé d'identité (il s'appelle Mr Key) et qui est jardinier à Long Island !

Dans le *Triptyque de Prague*, l'imagination et la réalité se mêlent pour recréer la ville multilangues, multiraces, qui est le centre de l'Europe, le centre de son monde. *« Loin de Prague, cela signifie : hors du monde*, écrit Urdizil. *Et ne fût-ce que Pilsen, ce serait aussi loin que Casablanca... »* Découvrez Urdizil et demandez un visa pour Prague... (Ou bien allez voir les premiers films de Forman au cinéma Accatone.)

★ **LE TRIPTYQUE DE PRAGUE, de Johannes Urdizil, traduit de l'allemand par Jacques Legrand. Desjonquères, 228 p., 110 F (diff. PUF).**

L'infernale délicatesse de miss Warner

(Suite de la page 13.)

Et le roman à la Bernardin de Saint-Pierre prend des allures de bombe terroriste posée avec délicatesse, avec un tact infini et un sens des détails appréciable au coin de notre civilisation.

On se demande au début quel rapport établir entre deux romans si éloignés dans leurs paysages. la trame. Et, dit Sylvia Townsend Warner, *« j'avais l'intense conviction que la forme et l'équilibre du récit devait avoir précision et exactitude, sinon le tout se briserait en mille morceaux, et jamais plus je ne pourrais en ramasser les débris. »*

Un autre trait distinctif lie, d'une manière très émouvante, les livres de Warner, c'est son attachement à des personnages aux apparences passives. Laura Willowes, Fortune ou Lueli, défient, chacun à leur manière, les certitudes des gens de raison et de pouvoir. Ils s'échappent quand on les croyait soumis, s'insurgent après des années d'obéissance, n'en font qu'à leur tête quand on les croyait sans désirs. Ils ont en commun cette manière raffinée d'être individualistes, sans avoir vraiment souhaité semer la pagaille que leur attitude répand. Et on se souvient alors des ennuis que miss Warner avait déjà à l'école maternelle...



« Et on se souvient des ennuis que miss Warner avait déjà à l'école maternelle... »

Alors, il y a, bien sûr, l'humour « anglais » de l'auteur, et puis sa manière très spéciale de condenser les sensations de ses personnages à travers une image, ou une expérience tirée de la nature. Les papillons de nuit, les roussettes, les puces d'eau, les oiseaux, tiennent une place considérable dans l'histoire tragique de Timothée Fortune, de Lueli et de leurs dieux respectifs.

Il y a la manière dont ces livres sont nés aussi, qu'explique la préface : une méthode, dit Roubaud, une sorte de croisement d'images. Ainsi *Une lubie de M. Fortune* est issue d'un rêve très précis, l'image d'un missionnaire au bord d'une plage se tordant les mains, et d'un souvenir, la lecture du récit d'un tremblement de terre, où il était dit que le sol tremblait alors comme le couvercle d'une bouilloire en train de bouillir. Le fil et

GENEVIÈVE BRISAC

★ **UNE LUBIE DE MONSIEUR FORTUNE, de Sylvia Townsend Warner, traduit de l'anglais par Denise Getzler, préface de Jacques Roubaud, Editions Picquier, diff. Harmonia Mundi, 172 p., 85 F**

Le lapin qui fait courir l'Amérique

s manquer

nale délicatesse

s Warner



CINÉMA

« Qui veut la peau de Roger Rabbit ? », de Bob Zemeckis

Le lapin qui fait courir l'Amérique

Une nouvelle prouesse de l'animation, due à la collaboration de Steven Spielberg, Bob Zemeckis et les Studios Walt Disney : Roger Rabbit est un lapin de dessin animé qui mène, en 1947, une enquête dans Los Angeles, au milieu des « humains » bien réels du cinéma ; dans le rôle de l'humain : Bob Hoskins. La sortie en France est prévue pour le 19 octobre 1988.

Financé par Disney, coproduit par Steven Spielberg, mis en scène par Bob Zemeckis, et en effets spéciaux par l'Industrial Light and Magic de George Lucas, *Qui veut la peau de Roger Rabbit ?* est un gigantesque pari cinématographique : il pèse près de 45 millions de dollars (270 millions de francs). Le pari est bien en passe d'être gagné : depuis sa sortie américaine, fin juin, *Roger Rabbit* est dans le peloton de tête des recettes au box office – et sa cote n'arrête pas de grimper.

En tête d'affiche, Bob Hoskins et... Mickey Mouse, Roger Lapin, Betty Boop et quelques autres. Le pari démarre sur une pirouette : nous sommes en 1947, Los Angeles n'a pas le ciel purée de pois qu'on lui connaît, mais le plus bel azur du monde – et le meilleur réseau de transports publics de toute la planète. Pas d'autoroutes, mais des autobus qui vous mènent aussi bien *de Hollywood à Malibu que de* Beverley Hills à... *Toontown* ? Oui. « *Toon* », comme dans *cartoon*, ou dessin animé. Les vedettes de l'époque ont pour nom Gary Cooper, Elmer Fudd, Joan Crawford, Clarabelle La Vache, Laurel et Hardy, Coyote et Titi, Abbott et Costello, Daffy et Donald Duck.

Le principe de base est donc risqué en diable : faire voisiner les *creatoons* avec votre épicier et, dans les allées des studios, faire se croiser *superstoons* et superstars de chair et d'os. Les « *toons* » sont des stars et se comportent en tant que telles. Daffy et Donald font du piano à quatre mains et Betty Boop vend des cigarettes dans un *speakeasy* parce qu'elle n'a pas réussi sa conversion du noir et blanc à la couleur.

Comme leurs collègues humains, ils reçoivent leur chèque en fin de semaine (même si Dumbo travaille pour des cacahuètes), font les délices des colonnes à potins et les manchettes des journaux à scandales, trompent leur mari avec les patrons de studio, et se révèlent, « *dans la vie* », à l'opposé de leur image publique.

Le roman de Gary Wolf – *Qui a censuré Roger Rabbit ?* – date du début des années 80, et se passe à cette époque. Disney en acquiert les droits, un scénario en est tiré, Zemeckis et Spielberg – chacun de *son côté – s'y intéressent mais il* faudra attendre l'avènement du dynamique tandem Michael Eisener-Jeffrey Katzenberg. Entre-temps, les personnages de bande dessinée sont devenus créatures de dessin animé, l'action a été transposée en 1947 (pour renforcer le côté *rétro*) *et étoffée par des intrigues* secondaires, dont une sombre histoire de corruption politique et immobilière qui n'est pas sans rappeler le *Chinatown* de Roman Polanski.

Eddie Vaillant (Bob Hoskins) est un privé bien alcoolo, entre le Bogart des mauvais jours et un Peter Falk en brouillon de Columbo. Il déteste les « *toons* », qu'il tient pour responsables de la mort de son frère. Déchu, minable, il donne dans le flagrant délit d'adultère pour divorces. Il est engagé par un patron de studio pour surveiller Roger Lapin, soupçonné de meurtre... Et, puisqu'il faut une femme fatale, ce sera Jessica, l'épouse présumée infidèle de Roger Lapin. Une silhouette qui pourrait être signée Vargas, avec la voix d'Amy Irving quand elle chante et celle de Kathleen Turner quand elle parle.

La référence au film noir et au cartoon est constante. Bob Hoskins accroche son chapeau à un faucon maltais, les gangsters sont des furets – des rats – à la gâchette facile et aux costumes sortis des ateliers George Raft. Pour entrer dans le *speakeasy*, le mot de passe est « *C'est Walt* (Disney) *qui m'envoie.* »

Mais les auteurs revendiquent aussi une bonne dose de critique sociale. Toontown n'est-elle pas une sorte de ghetto ? Les Toons ne sont-ils pas considérés comme des citoyens de deuxième classe ? Ne sont-ils pas interdits d'accès au très huppé *Ink and Paint Night Club*, sauf pour y être serveurs ou artistes de music-hall – et n'était-ce pas là le statut des Noirs au Cotton Club ?

Quoi qu'il en soit, *Roger Rabbit* est une prouesse technique exemplaire. Dans un même plan, humains et « *creatoons* » sont enchaînés les uns aux autres, se dévisagent, s'engueulent, s'embrassent, se prennent au collet, *s'envoient valser sur* les meubles – et font du cinéma. Sur les cinquante-sept minutes où les « *toons* » sont présents, toutes les scènes mélangent acteurs et « *actoons* ».

Il y avait déjà eu plusieurs tentatives similaires : dans *Anchors Away puis dans Invitation à la danse*, Gene Kelly dansait avec Jerry la souris. Dans *Mary Poppins*, produit par Disney, Julie Andrews et Dick Van Dyke se faisaient servir le thé par des pingouins. Mais il ne s'agissait que d'une séquence, le temps d'une chanson. Restait à savoir si on pouvait faire un film entier sur ce ton-là.

Les moyens réunis dans ce dessein sont considérables : Disney, le Spielberg de *E.T.*, le laboratoire d'ILM, le Zemeckis de *Retour au futur* et de *A la poursuite du diamant vert*. Et surtout l'homme-clé, le directeur de l'animation, un vieux de la vieille demeuré sérieusement iconoclaste. Agé aujourd'hui de cinquante-cinq ans, Richard Williams fut responsable de l'animation de « la Panthère rose ». Il exige que la caméra bouge, monte, descende et tourbillonne ; que les créatures de dessin animé soient en trois dimensions, plongés dans le monde réel, capables de manipuler des objets véritables et d'évoluer en fonction de la lumière et des perspectives.

La technique dès lors s'impose : il faut peindre l'animation à *la main*, sur la pellicule, image par image. Un bout d'essai est tourné – cent mille dollars plus tard (pour une minute). Il est transformé. Spielberg est un homme à qui on ne peut rien refuser. Il obtient des fonds de chez Disney – et *négocie les* vedettes des autres studios. Warner accorde Bugs Bunny – à condition qu'il ait autant de présence à l'image que Mickey, Daffy et Donald.

Pour mettre en place l'équipe d'animation, on rameute à travers le monde des animateurs de la nouvelle génération et ceux de la vieille école Disney qu'on tire de leur retraite. On en recrutera trois cent vingt-six, qui opèreront image par image, sur plus de quatre-vingt-deux mille planches. A la suite de quoi tout est envoyé en Californie du Nord, aux laboratoires *Industrial Light* and Magic où, là encore, image par image, on rajoute les ombres, les reflets de lumière dans les cheveux. Le budget, initialement prévu pour 28 millions de dollars, passera à 45 millions de dollars.



Bob Hoskins, Roger Rabbit et Bob Zemeckis, interprètes et metteur en scène de *Qui veut la peau de Roger Rabbit ?*

Un cockney pur son

Mais sans un « vrai » rapport entre les acteurs humains et les héros dessinés, le film ne serait qu'une démonstration d'acrobatie technique. *D'où le problème crucial* du choix des comédiens. Obligation : les « *creatoons* » étant rajoutées après coup, l'acteur doit jouer dans le vide, sans personne pour lui donner la réplique. Surprise : la plupart des vedettes sollicitées n'y arrivent pas, ou n'ont aucune envie de partager l'affiche avec un lapin.

Bob Hoskins, prix d'interprétation à Cannes pour *Mona Lisa*, est un cockney pur son. Mais le *Cotton Club* de Coppola a prouvé que son accent américain est impeccable. Avantages : physiquement, il a une allure de « *creatoon* » et, à l'audi*tion, même tout seul, il donne* l'impression d'avoir quelqu'un en face de lui. Hoskins prétend avoir tout appris de sa fille Rose qui, à trois ans, passe son temps à jouer avec des amis invisibles. Il se retrouve donc pratiquement le seul humain dans cet univers délirant. Son seul point d'ancrage sera Charles Fleischer (la voix de Roger Lapin), qui lui donne la réplique derrière la caméra, déguisé en lapin. Après cinq mois de tournage, Hoskins rend à sa fille la monnaie de sa pièce, il a des hallucinations : il voit des « *toons* » partout.

HENRI BÉHAR.

DANSE

William Forsythe au Festival de Montpellier

Sabbat de Lolitas

D'œuvre en œuvre et de succès en succès, William Forsythe s'affirme comme le chorégraphe le plus novateur et le plus passionnant de ce temps.

Que rêver de plus excitant, aujourd'hui, qu'un festival Forsythe ? Montpellier nous l'offre : un mini-festival – sept ballets en deux soirées – à l'intérieur d'un grand « Montpellier-Danse » qui célèbre Terpsichore, comme on dit, jusqu'au 12 juillet. On ne reviendra pas sur quelques éblouissements forsythiens dont on a déjà fait état ici même (*le Monde* des 26 mars, 20 mai et 28 juin) : *In The Middle, Somewhat Elevated*, créé à l'Opéra de Paris, *Love Songs*, présenté par le Ballet de Lyon, et *Artifact*, dont n'était donnée à Montpellier que la troisième partie – d'ailleurs passablement remaniée : on n'est jamais sûr, avec Forsythe, de revoir deux fois exactement le même ballet.

Ce démon – trente-huit ans, un air de famille avec Woody Allen – décourage pour le moment toute tentative de synthèse. S'apprête-t-on, par exemple, à décrire son utilisation paroxystique du vocabulaire classique ? Voici l'ahurissant *Bongo Bongo Nageela*, qui n'a strictement plus rien à voir avec Petipa ni Balanchine. Ni avec rien de connu dans le monde du ballet.

Imaginez trente-deux collégiennes en folie – parmi lesquelles bon nombre de travestis. Toutes (ou tous) semblables : jupe plissée marine, chemisier blanc noué d'un ruban bleu, chaussettes blanches bien tirées, frange *et cheveux* mi-longs. Sur une musique percutante de Tom Willems (complice favori de Forsythe : un très bon choix), ces Lolitas mènent grand sabbat, montrent leur culotte, forment des rondes échevelées. Il y a là du rock et du twist, de la secte en délire, de la danse tribale africaine. A un moment, un personnage à petit chapeau pointu qui était étendu au milieu se lève et joue de la flûte : toutes les gamines le suivent, bras en couronne, clin d'œil à la fameuse légende du charmeur de rats. Devant *Bongo Bongo* le doute n'est plus permis : ce Forsythe a un grain.

Sans cesse il bouscule nos habitudes, nous surprend, nous tient en haleine. En pleine action, il ferme des rideaux, en douceur ou brutalement. A coups de silences, il découpe Bach en rondelles ; à coups de « noirs », il hache notre vision. Aux superbes éclairages du plateau (qu'il règle lui-même, comme il conçoit la plupart du temps *décors* et costumes) il ajoute parfois celui de la salle, à des intensités diverses. Grand avaleur d'espace, il alterne savamment l'occupation tous azimuts et la focalisation en un point.

Il aime le matériau phonétique, le sens ou le non-sens qu'apporte le texte : 80 % de ses ballets utilisent la parole. Dans *Same Old Story*, une blonde accoudée à une table raconte, entremêlés, *le Petit Chaperon Rouge*, *la Belle au bois dormant* et *Cendrillon*. Un homme l'interrompt fréquemment pour lui demander de préciser tel ou tel détail ; il l'énerve tellement qu'elle finira par éclater en sanglots.

Une apothéose des contrastes

Pas de texte dans *Steptext*, mais de véhéments discours silencieux de bras en sémaphores. Créé quelques mois après *Artifact*, ce ballet en reprend l'admirable pas-de-deux central, avec ses étirements infinis, ses ronds-de-jambe à 360 degrés et ses grands jetés en tournant autour du partenaire, au ras du sol. Tendue comme les cordes du violon de la *Chaconne en ré mineur* de Bach, Pascale Michelet y fait sensation.

France Dance, merveille des merveilles, fut créé salle Favart par le Ballet de l'Opéra en 1983, pour cinq représentations seulement. C'est un poème sur l'espace et le temps. Une apothéose des contrastes, des oppositions. En contrepoint aux corps quasi parfaits des danseurs, Forsythe fait évoluer une naine – en robe du soir. En contrepoint à une musique éthérée de Bach, ce qu'il y a de plus trivial : un aboiement de chien. « *Il y a des choses qui s'en vont, il y a des choses qui reviennent*, dit la naine. *Il y a des choses dont on aimerait qu'elles s'en aillent et d'autres dont on aimerait qu'elles reviennent. Il y a des choses dont on aimerait qu'elles ne s'en aillent pas, d'autres dont on aimerait qu'elles ne reviennent pas.* » Passent des maquettes de monuments célèbres – la tour Eiffel, l'Empire State Building, les Pyramides... Elle les transporte, les désigne : « *Celui-là est plus visité, mais celui-ci est plus culturel* », et ainsi de suite jusqu'au vertige avec les adjectifs « *symétrique* », « *historique* », « *grand* », « *contemporain* », « *classique* », etc.

Pendant ce temps, imperturbable, la danse déploie des entrelacs subtils, des lignes d'une pureté déchirante. Eternité des monuments, beauté fugace de la danse. Mais quelqu'un retourne les maquettes, et les monuments ne sont plus que silhouettes noirâtres. Cultures disparues, oubliées, comme si seule la danse était éternelle.

Nous voici désormais tels Baudelaire gémissant : « *Où entendre ce soir de la musique de Wagner ?* » Où voir du Forsythe ? Il faut, d'une part, sommer l'Opéra de reprendre *In The Middle* et *France Dance*. Suivre, d'autre part, les activités du Ballet de Francfort. Après ses vacances, il sera en tournée à Berlin, puis à Rotterdam en septembre. En octobre, il ouvrira sa nouvelle saison à Francfort, et une création de Forsythe y est prévue le 27 novembre. Francfort n'est jamais qu'à une heure et quinze minutes de vol de Paris ; l'aller-retour coûte 2 425 F, 1 025 F en tarif « vacances ».

SYLVIE DE NUSSAC.

★ Prochaines manifestations de Montpellier-Danse : Stephen Petronio Company, les 7 et 8 ; *Coups d'Etat*, création mondiale de Maguy Marin, les 8 et 9 ; programme « historique vidéo-danse », le 10 ; Compagnie Bouvier-Obadia, les 11 et 12 ; Kathakali, les 11 et 12.

PHOTOGRAPHIES : *les XIXes rencontres d'Arles*

Images de marque



Publicité de Jean Larivière pour « Egoïste » n° 10, 1987

Pour les bordeaux de la famille Rothschild, des *marques* de champagne ou les sacs de Vuitton dont il assure les campagnes, cela fait quinze ans que Jean Larivière exerce sans impatience ni tapage le *métier de photographe de publicité*. Sûrement romantique, assez idéal, plus imaginaire que moderne, son monde est peuplé de personnages hiératiques, solitaires et mélancoliques. Ses silhouettes élancées au maintien éthéré, liées par une ironie que leur auteur souhaiterait moins distante, sont le prétexte à d'élégants jeux formels sur la matière, la lumière et l'espace. Jean Larivière n'est guère préoccupé par l'air du temps. Il revendique sans vanité excessive l'existence de cet univers chic, séduisant, vain et un peu suranné, où la beauté mise en scène est surtout magnifiée par la *parfaite maîtrise du noir et blanc*.

PATRICK ROEGIERS.

★ Jean Larivière, quatre-vingt-trois tirages présentés à l'Espace Van-Gogh, avec l'aide de Louis Vuitton, « Creative Business ». La journée du jeudi 7 lui est consacrée. Le soir, projection de *Jean Larivière en Inde*, réalisé par Christian Hirou, avant *French Correction*, de Jean-Paul Goude lors de « Au-delà de la pub ».

● *RECTIFICATIF*. – Dans l'article consacré à la mort de Victor-Henry Debidour (*le Monde* du 21 juin), M. P. Berthier a été désigné par erreur comme son collaborateur pour des ouvrages *de critique d'art* à la place du véritable co-auteur, M. Bernard Plessy.

Culture

MUSIQUES

Michel Portal au Festival de Divonne

Le souffle même de la vie

Dans un climat humide et lénifiant, le Festival de musique de chambre de Divonne-les-Bains offre des œuvres pensives à un public trié à l'excès par le nombre de places fort restreint du petit théâtre Napoléon III.

Le week-end dernier était consacré à Michel Portal, personnalité d'une grande richesse qui allie une pénétration quasi métaphysique du répertoire classique à une passion de la recherche et de l'expression musicales, tous aspects qui lui ont valu en 1983 le Grand Prix national de la musique.

Interprète et créateur, c'est tout un pour lui. Il a horreur de ce qui sent la routine : les doigts qui marchent seuls, tandis que la pensée vagabonde prosaïquement. De là ces *Quintettes* de Mozart et de Brahms, où sa clarinette était enivrée comme si elle les découvrait pour la première fois.

Rien d'extravagant, bien entendu, mais, au milieu du jeune Quatuor Artis de Vienne, encore inexpérimenté, sa sonorité de velours feu, rauque jusqu'au cri par moments, resplendissait ; à chaque fois ses rentrées amplifiaient, rectifiaient, magnifiaient les phrasés un peu sommaires de ses collègues. Car le souffle de sa clarinette est le souffle même de la vie.

Dans l'œuvre de Mozart, un équilibre souverain s'établissait entre le divertissement gonflé de sève, presque de sensualité, proche de *Cosi fan tutte*, et les nuages noirs qui s'accumulent, les longues gammes qui remontent mélancoliquement du cœur dans le larghetto ou la sublime variation lente du final qui semble ouvrir sur un autre monde annoncé par *la Flûte enchantée*.

Portal poussait plus loin encore l'osmose avec le compositeur dans le *Quintette* de Brahms, tout son corps agité par la pulsation mentale qui lui faisait trouver de nouveaux accents, des sonorités inattendues : le lyrisme fluctuant de l'*andantino e presto* étoilé de mille fleurs, et l'*adagio* réinventé note à note, en apparence hésitant, mais enchaînant tant de rêves, d'irisations, de vols planés, de battements d'ailes, plongeant ses racines au fond de l'être.

L'autre Portal, le même homme en vérité, c'est le compositeur qui a besoin de parler pour lui-même ou de dire son émotion au contact des images, comme il le fit dans les musiques de trois films qui ont obtenu des Césars *(le Retour de Martin Guerre, les Cavaliers de l'orage* et *Champ d'honneur)*. Il n'était représenté à Divonne que par *Yeelen*, l'admirable film malien de Souleymane Cissé, où la musique assemble de rares bruits et sons de la nature, quelques clochettes, un chant barbare, respectant la pureté du désert et le dépouillement cinématographique de l'antique légende, avec un impressionnant vent de sable électronique pour l'éblouissement de la vision finale.

Rivalité dans la fantaisie

Autre avatar de Portal compositeur, le plus connu, c'est l'improvisateur, celui du New Phonic Art et du Michel Portal Unit, partenaire des plus grands jazzmen qui, avec sa panoplie de saxophones (car il réserve la clarinette pour la musique classique) ,retrouvait à Divonne son vieux compère, Martial Solal.

Dans la première partie surtout, il paraissait un peu à l'étroit à travers le quadrillage très serré de ce pianiste diabolique, qui semblait prendre un malin plaisir à couvrir le saxo baryton sous ses broderies ultra rapides. Les saxos soprano et ténor offraient des joutes de sonorités plus égales et les deux amis rivalisèrent alors de fantaisie et de brio, de plus en plus libre à mesure que leurs esprits et leurs doigts s'échauffaient, jusqu'à une sorte de lyrisme solaire presque « New Orleans ».

Mais Portal avait atteint son point culminant dans une improvisation solitaire, partie d'un chant fantomatique dans le grave, montant en une progression très intérieure sur des traits et arpèges jusqu'à des sons bloqués de free-jazz, des chantonnements étranglés d'une étrange beauté, subitement dissous. Après quoi, il se livra sur son bandonéon à un extraordinaire numéro comique, arrachant à cette grosse chenille des cris déchirants, des sanglots et des râles sur les pierreries impassibles dispensées par le piano de Solal.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Les London Virtuosi, ensemble issu du London Symphony Orchestra, donneront les 8 et 9 juillet, au Festival de Divonne, l'intégrale des *Concertos brandebourgeois* de J.-S. Bach.

ARTS

« Vraiment faux » à la Fondation Cartier

Faux problèmes

Une exposition sur le faux ? L'idée était inattendue, mais elle a très mal tourné. Résultat : un vrai chaos.

Le faussaire en peinture n'a pas mauvaise réputation. On lui pardonne de bon cœur ses indélicatesses, son habileté les rachète ou sa détresse de peintre raté et miséreux les excuse. On lui pardonne d'autant mieux que ses succès humilient artistes, conservateurs et amateurs, toutes espèces que le plus grand nombre aime assez à voir ravalées. Quant au faussaire en art contemporain, on a coutume d'honorer en lui le roué qui démontre l'absurdité des réputations et des engouements.

Qui serait assez naïf, professe la sagesse des nations, pour croire au génie de Picasso quand un beau jeune homme peut l'imiter et duper un collectionneur ? Concevoir une exposition sur ce thème désagréablement séduisant, c'était donc plaire presque à tout coup, assurance qu'une fondation privée qui n'entend pas cultiver le déficit ne peut prendre à la légère.

La Fondation Cartier a donc entrepris de réunir des Dufy de chez Fernand Legros, des Van Dongen d'arrière-salle, des Corot truqués, comme en confectionna Léger dans sa jeunesse, et un Vermeer de Van Meggeren, tableaux médiocres dont on s'étonne qu'ils aient pu tromper quiconque, tout en sachant que nul ne saurait se prétendre à l'abri de si cruelles méprises. Jusque-là, rien d'étonnant, rien d'émouvant et rien de passionnant non plus : tout juste une galerie de pâles pastiches. Mais, Cartier oblige, on a jugé nécessaire et pédagogique d'ajouter de longues énumérations de faux en tout genre, contrefaçons de billets, du crocodile Lacoste, du foulard Hermès et, naturellement, des montres Cartier.

Il paraît que ces dernières copies se vendent sur le trottoir boulevard Haussmann. Comme c'est intéressant ! Un capharnaüm de faux chocolats, de faux cuirs, de faux phares d'automobile et d'innombrables autres imitations s'accumule dans des containers de verre et dans des salles dont le tandem Garouste-Bonetti a enduit les murs de brun terreux et jonché le sol d'humus de jardinier. Le musée tourne au bazar sud-coréen.

Puis il tourne au pseudo-Sicob. Sous une pyramide de nylon – faux Pei – et entre d'inutiles rigoles bleu ciel – faux aquarium, – ont été réunies quelques machines informatico-vidéo-bricoleuses, au prétexte qu'elles simulent, elles aussi. Est-ce encore de fausseté qu'il s'agit, ou plutôt de recréation technique ? N'importe, semble-t-il. Cette section a un air – faux air évidemment – des Immatériaux, à cette différence près que l'exposition qu'organisa jadis Jean-François Lyotard au Centre Pompidou était infiniment plus spectaculaire et plus cohérente.

Dans un troisième lieu, badigeonné de peinture dorée – faux or évidemment, – la légitimité « philosophique » de l'exposition est enfin révélée au spectateur. Il se voit affirmer que l'époque contemporaine serait absolument et définitivement celle du simulacre, du double, du reflet et du pastiche. Jean Baudrillard a démontré avec grand talent une thèse que ces assertions peu nuancées évoquent vaguement, et l'on souffre de voir sa pensée défigurée, d'une manière qui fait douter qu'elle ait été comprise.

Quelques œuvres respectables de Spoerri égarées là, quelques parodies de la Joconde et les toiles d'un jeune conceptuel américain, qui copie Picasso de la manière la plus scolaire et intitule chacune de ses imitations *This is not a Picasso* afin de bien se faire comprendre, constituent l'essentiel de cette apologie « postmoderne » de la feinte et du démarquage avoués, apologie en elle-même suspecte. Faux et mauvais usage de faux en somme.

PHILIPPE DAGEN.

★ Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture, Jouy-en-Josas, jusqu'au 18 septembre.

Communication

La bataille autour des « noyaux durs »

M. Maxwell pourrait entrer dans le capital d'Havas

M. Robert Maxwell se lance-t-il à l'assaut d'Havas ? Selon des informations concordantes, le magnat de la presse britannique aurait ramassé sur le marché,ces dernières semaines, près de 5 % du capital du grand groupe de communication français, seuil à partir duquel il devrait faire une déclaration officielle à la Commission des opérations de Bourse.

Le titre a fait l'objet d'échanges très importants la semaine dernière et atteint son cours le plus haut à 685 F. La charge Massonot-Fontenay, qui s'occupe de l'action Havas, note une demande soutenue en provenance de l'étranger mais considère que la cote reste très *« raisonnable »*, compte tenu des bons résultats du groupe de communication.

Avec 5 % du capital, M. Maxwell ne serait guère en position de menacer le *« noyau dur »* d'Havas. En effet, Paribas, la Lyonnaise des eaux, la Société de participations mobilières (Jean-Marc Vernes), Geneval (Société générale), la Caisse nationale du Crédit agricole et la Société générale de Belgique ont reçu d'Edouard Balladur le contrôle du groupe au moment de sa privatisation en mai 1987. Ils détiennent aujourd'hui, avec l'UAP qui les a rejoints, officiellement 35 % du capital.

Mais M. Maxwell a déjà commencé à contourner l'obstacle. Il s'est associé il y a deux semaines avec la Société générale de Belgique pour développer des actions communes dans le secteur de la communication. Cette alliance repose en fait sur un accord tenu pour le moment secret : le patron du groupe Mirror recevrait les 5 % détenus dans Havas par le premier holding belge, en échange, il rachèterait à la compagnie financière de Suez 10 % du capital de la Société générale de Belgique.

Grâce à cette remarquable manœuvre tournante, Robert Maxwell pourrait donc contrôler environ 10 %d'Havas. C'est encore insuffisant face aux 30 % qui resteraient alors entre les mains du « noyau dur ». Sauf si le gouvernement donne un coup de pouce au magnat britannique. En effet, l'Etat a gardé un droit de regard sur plus de 13 % du capital du groupe de communication par l'intermédiaire de la Caisse de dépôts (4,6 %), des AGF (4,3 %) et de l'UAP (4,7 %), qui a échappé à la privatisation. Sans oublier « l'action spécifique » *(Golden Share)* qui soumet à son accord toute prise de participation supérieure à 10 %.

Or le gouvernement a Havas dans sa ligne de mire. Les socialistes ont toujours dénoncé les conditions de la privatisation de 1987 et la constitution d'un « groupe d'actionnaires stable » autour de sympathisants du RPR. Le conseil d'administration n'est-il pas composé d'amis personnels de MM. Jacques Chirac et Edouard Balladur ? A peine installé rue de Rivoli, Pierre Bérégovoy a réaffirmé son intention de *« casser les noyaux durs »*. Et en premier lieu celui d'Havas qui, outre sa position dominante sur le marché publicitaire, est fortement présent dans le secteur sensible des médias (Canal Plus, Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, Groupe de la Cité).

Est-ce suffisant pour que le gouvernement soutienne les ambitions de l'homme d'affaires britannique ? Pour le moment, les conseillers de l'Elysée observent avec une évidente bienveillance les manœuvres de M. Maxwell, et ce dernier ne tarit pas d'éloges, à chacune de ses apparitions télévisées, sur la personne du président de la République. Une fascination réciproque qui n'est pas sans rappeler l'arrivée, en 1985 de M. Silvio Berlusconi dans le paysage audiovisuel français.

Les membres du noyau dur vont-ils rester les bras croisés devant cette offensive politico-financière ? Selon certaines sources, la Lyonnaise des eaux, présidée par M. Jérôme Monod, ancien secrétaire général du RPR, aurait, elle aussi, ramassé des actions sur le marché et porté sa participation à près de 10 %. Mais le conseil d'administration d'Havas, qui doit être prévenu de toute acquisition de ses membres portant sur plus de 0,5 % des actions, n'a reçu aucune déclaration officielle. Encore largement secrète, la bataille pour le contrôle d'Havas ne fait que commencer.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le magnat britannique et la Société générale de Belgique

Les rumeurs qui couraient, ces dernières semaines, sur l'entrée éventuelle de M. Robert Maxwell dans le capital de la Société générale de Belgique (SGB), pourraient se trouver fondées. Après avoir annoncé, le 22 juin dernier, un accord avec la SGB sur le marché de la communication, qui permettrait de réunir les intérêts des deux partenaires dans Havas (5 % pour chacun), il n'est pas exclu de voir le magnat britannique de la presse et de l'édition s'engager plus avant en prenant une participation de 10 % dans le capital de la Société générale de Belgique elle-même.

M. Maxwell, à cet effet, rachèterait une partie des actions SGB que M. Carlo De Benedetti a cédées récemment à la SODECOM, société de portefeuille contrôlée par la Compagnie financière de Suez, les Assurances générales belges et différents investisseurs belges.

L'arrivée de M. Maxwell dans le tour de table du grand groupe belge aurait été facilitée par ses contacts avec M. Hervé de Carmoy, nouveau directeur exécutif de la SGB et ancien directeur de la division internationale de la banque britannique Midland. Elle permettrait d'« européaniser » davantage ce tour de table et de mieux répartir la charge en capital que représente toute l'opération pour le groupe Suez et ses alliés.

F. R.

Un entretien avec Jean-Marie Borzeix, directeur de France-Culture

« Offrir une radio culturelle au public francophone européen »

Le satellite..., c'est aussi la radio. Alors que l'on ignore encore le nom des quatre chaînes de télévision appelées à « monter » sur le satellite TDF1, Radio-France est assurée de disposer de deux canaux-son. Un pour France-Culture, un pour France-Musique, pensait-on. Or voilà que, depuis plusieurs semaines, les responsables de Radio-France – M. Roland Faure, le PDG, Michel Meyer, directeur de l'information, et Jérôme Bellay, son adjoint, font publiquement part de leur souhait d'en faire prioritairement bénéficier France-Info... ou sa version européenne. Le débat à Radio France n'est cependant pas officiellement ouvert, et la tutelle tranchera. En attendant, le personnel de France-Culture et son directeur, M. Jean-Marie Borzeix achèvent de mettre au point leur projet.

« La direction et le personnel de France-Culture semblent accorder beaucoup d'importance à l'octroi d'un canal-son sur le satellite TDF1.

– Le satellite constitue en effet pour nous un enjeu essentiel, j'allais dire vital. Il correspond à notre souci de promouvoir partout la culture française et ses créateurs. Il répond aussi à une attente ardente des pays étrangers. En 1985, en effet, France-Culture s'est retirée des ondes moyennes, en espérant avoir rapidement accès au satellite. Du jour au lendemain, la station a donc été privée de toute diffusion à l'étranger. Le nombre d'appels et de lettres de protestation émanant de nombreux pays d'Europe et d'Afrique du Nord nous a alors donné une idée de l'ampleur de ce public hors frontières. A quatre ans de l'échéance européenne, l'occasion me semble idéale d'offir à nos voisins une station culturelle conçue pour un public francophone et francophile.

– Quel genre de programme envisagez-vous ?

– Le projet est très simple et axé, dans un premier temps, sur le principe de la rediffusion. Le programme de base serait essentiellement composé d'émissions choisies de France-Culture, auxquelles nous ajouterions des émissions d'autres stations de Radio-France – notamment France-Inter, – quelques produits réalisés par les ateliers radiophoniques de province et aussi, en liaison avec diverses institutions culturelles françaises situées à l'étranger, quelques cours de langue. C'est une activité dans laquelle la France a beaucoup de retard et que nos voisins anglais et allemands développent très habilement.

– Vous excluez l'information ?

– Pas du tout ! Mais reconnaissez que la quasi-totalité des pays situés dans le rayon d'émission de TDF1 ont déjà accès à un programme français d'information. Que ce soit Radio-France Internationale, France-Inter, Europe 1, RTL ou même Radio-Monte-Carlo. Avec la musique de qualité, c'est sans doute le produit le plus disponible qui soit. Ce qui manque partout, en revanche, et notamment en Afrique du Nord, c'est un programme culturel en langue française, complémentaire de RFI et dans lequel il n'est pas exclu d'insérer des bulletins d'information.

– Vous semblez négliger le problème de la langue. Vos auditeurs sont-ils tous supposés comprendre parfaitement le français ?

– Il ne faut pas mettre son drapeau dans la poche ! Si l'on croit à la francophonie, au combat pour défendre et promouvoir la langue française, il faut la faire entendre ! C'est une bataille prioritaire... et peu coûteuse. En Allemagne, en Méditerranée, dans les pays latins, le français conserve une place éminente, et je n'imagine pas une seconde, en tout cas au départ, diffuser dans une autre langue. En revanche, je tiens beaucoup à ce que cette antenne, reflet de la France, soit aussi un écho des événements culturels se déroulant à l'étranger. Le quart, voire le tiers des programmes de France-Culture sont actuellement consacrés aux cultures étrangères. Et, dès l'instant où nous serons sur le satellite, je lancerai un magazine quotidien d'actualité européenne.

– L'accès au satellite pourrait-il avoir des conséquences sur votre audience en France ?

– Bien sûr. Le parti pris de rediffusion légèrement décalée dans le temps offrirait une nouvelle entrée dans nos programmes. Sans compter la valorisation du travail de création radiophonique, grâce à la qualité exceptionnelle du son transmis par satellite.

– La multiplication des radios FM vous a joué, semble-t-il, un bien mauvais tour...

– Hélas ! Depuis quelques années, le problème numéro un de France-Culture est devenu la diffusion. Notre antenne est continuellement brouillée. La CNCL a sans doute remis un peu d'ordre sur la bande FM de la capitale ; ce n'est pas le cas en province. Aujourd'hui, nous voici inaudibles à Grasse, à Grenoble, dans le centre de Lille et dans plusieurs dizaines de villes. Près de huit cent mille habitants de l'est parisien ne peuvent pas nous recevoir. C'est désolant, scandaleux, qu'une chaîne publique qui joue sur la qualité et sur la différence, qui jouit d'un prestige dans le monde entier et qui est financée par la redevance ne puisse être entendue correctement. Et je crains encore une dégradation pour l'été...

– Vous voici bien pessimiste...

– Réaliste. Car la situation ne cesse de se détériorer. Or tout l'avenir de France-Culture dépend de ces deux points : amélioration de la qualité de réception et diffusion par TDF1.

– Et si un nouvel arbitrage vous privait du satellite ?

– C'est inconcevable. Imaginez la déception de tous ceux à qui nous offrons une tribune : écrivains, peintres, comédiens, médecins, chercheurs, auteurs, académiciens... L'élimination de France-Culture constituerait une hypothèque très grave sur son avenir et marquerait, d'une certaine manière, son déclin. Mais je ne suis pas trop inquiet. Cela fait trois ans que nous travaillons et réfléchissons à ce programme culturel, pour lequel, d'ailleurs, une dotation budgétaire nous est attribuée. Nous sommes prêts à démarrer en 1989, l'année anniversaire où tous les pays du monde devraient être à même de recevoir une radio en français. »

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN.

Les résultats de l'enquête 1988 du CESP contestés

La fronde de la presse magazine

Petits déjeuners impromptus, réunions extraordinaires, entretiens téléphoniques multiples : depuis quelques jours, les membres du Centre d'études des supports publicitaires (CESP), qu'ils soient éditeurs, publicitaires ou annonceurs, vivent en état d'ébullition permanente. Au centre de cette agitation : la publication, prévue pour le 13 juillet prochain, des résultats d'audience de la presse et du cinéma.

Les résultats concernant la presse quotidienne et le cinéma ne posent pas de problème et devraient être livrés à la date fixée. En revanche, ceux de la presse magazine risquent de devoir attendre une date ultérieure, sans doute la rentrée scolaire.

Ce report poserait de graves problèmes aux agences de publicité et aux annonceurs, qui élaborent leur stratégie médias durant l'été. Mais le CESP est en butte à la grogne des représentants de la presse magazine. Cette année, la méthodologie de l'enquête d'audience de la presse magazine a été modifiée. Le nombre croissant de revues passées au crible (cent dix-huit actuellement) imposait une évolution.

Les questions posées aux lecteurs sondés occupaient environ cinquante minutes de questionnaire. Epuisés, certains interviewés finissaient par répondre n'importe quoi. Le comité scientifique du CESP a donc élaboré une nouvelle méthode d'enquête, qui réduit ce temps à trente-cinq minutes. Cela, avec l'accord de l'ensemble des collèges du CESP.

La nouvelle méthode propose aux sondés d'identifier les logos non plus titre par titre, mais dans un regroupement par familles (presse féminine, presse télévision, etc.). Elle permet ainsi d'accroître le nombre de journaux et de mieux représenter la diversité de la presse magazine française. Mais là où le bât blesse, c'est que l'enquête 1988 révèle des baisses d'audience considérables pour certains titres. *Elle, Télé 7 Jours* ou *Marie-Claire*, par exemple, enregistrent des chutes de lectorat importantes.

Du coup, les membres du collège presse magazine, dans leur majorité, refusent que les résultats de l'enquête soient publiés en l'état. Parmi les vingt représentants de l'Association pour la promotion de la presse magazine, dix-sept ont aussi manifesté leur refus, deux ont voté blanc, tandis qu'un seul acceptait la publication pour le 13 juillet. C'est le groupe de M. Axel Ganz, Prisma-Presse, pour lequel *« il s'agit d'une question de principe ». « Nous sommes pour la publication et la transparence. »*

Tel n'est pas l'analyse de cet autre représentant de la presse magazine : *« Les comparaisons entre la dernière enquête et celle-ci donnent des écarts de 20 à 40 points. » « La compétitivité est faussée par une série d'approximations techniques. La taille, la couleur ou l'emplacement des logos de titres ne sont pas neutres*, note-t-il. *Nous acceptons de nous soumettre à un contrôle annuel de température mais à condition que le thermomètre soit bon. Ce n'est pas le cas. »*

Mise au point de tests complémentaires

Le refus de la presse magazine de voir publier des résultats qui lui sont, pour partir, défavorables pourrait la mener à abandonner l'institution. Pourtant, au CESP, on estime qu'*« il faut raison garder ». « Une nouvelle méthode d'enquête implique toujours des résultats différents, mais la variation d'audience de cette année touche une dizaine de titres au plus, comme les années précédentes. »*

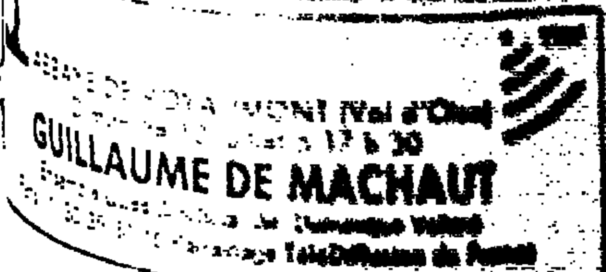
Des tests complémentaires pourraient être mis au point afin de rasséréner les éditeurs de magazines. La veille du 13 juillet, un conseil d'administration du CESP prendra une décision concernant leur publication ou leur ajournement.

YVES-MARIE LABÉ.

théâtre



cinéma





Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE TRANSAMOUR. Au Bec fin (42-96-29-35) (23 h 30).

LE CARREFOUR DES TROIS BROUILLARDS. Le Lucernaire, Th. Rouge (45-44-57-34), 18 h 30.

L'ÉCHANGE, 20 h 30 ; Dieu qu'il est tardieu, 18 h 30. Roseau Théâtre (42-71-30-20).

GILLES BUTIN. Point-Virgule (42-78-67-03), 18 h 30.

Les autres salles

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 21 h.

CAFE DE LA GARE (42-78-52-51). 20 h 15 : Smain.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Et vote... la galère !... : 21 h.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Le Jeu de l'amour et du hasard suivi par le Legs : 20 h 30. ◇ *CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE* SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 21 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). ◇ La Basse Epoque : 20 h 30.

HOTEL DE LA MONNAIE (SALLE DUPRE) (40-46-56-66). ◇ L'Epreuve : 20 h 30. ◇ A quoi rêvent les jeunes filles ? : 22 h 15.

HUCHETTE (43-26-38-99). ◇ La Cantatrice chauve : 19 h 30. ◇ La Leçon : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Ce que voit Fox (Fall) : 21 h.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). Il y a des salauds qui pillent le cœur des femmes (sous réserve) : 20 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 21 h.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Frisette : 18 h 30.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 21 h 15.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 21 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 21 h.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 14 h, 15 h et 18 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 20 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30. L'Echange : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45.

SQUARE CLIGNANCOURT (42-62-21-21). ◇ Folies au jardin en 1890 : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. ◇ L'Etranger : 20 h 30. Salle II. ◇ Les Bonnes : 20 h 30.

TINTAMARRE (48-87-33-82). ◇ Barthélémy : 18 h 30. ◇ Mr Banal : 20 h 15. ◇ Sucré-Salé : 21 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Bagatelle : 19 h. Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30.

Ballets

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-21-00-86). Ballet de Francfort, 20 h 30, « Artifact », chor. William Forsythe. Dans le cadre du Festival de Paris.

Opéras

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Faust. 19 h 30. Opéra en cinq actes de Charles Gounod, livret de J. Barbier et M. Carré. Mise en scène J. Lavelli, dir. musicale A. Lombard, avec A. Cupido, J.-P. Courtis, D. Soviero, B. Schexnayder.

Les concerts

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (42-51-69-11). Orchestre de Paris-Sorbonne, 21 h, jeu. Dir. Jacques Grimbert. Œuvres de Haydn, Mozart, Grand amphithéâtre.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musiques électroacoustiques, 18 h 30. Œuvres de P. Henry (jeu.). Œuvres de Ussachevski, Cage, Arel, Babbit (sam.). Œuvres de Henry, Boulez, Schaeffer, Milhaud, Xenakis (lun.). Dans le cadre de Musique années 50, Studio 5, 5e étage. Entrée libre.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28), Philharmonie de chambre, 18 h 30, 21 h. Dir. Roland Douatte. Œuvres de Mozart, Pachelbel, Albinoni, Vivaldi. Orchestre Ad Artem de Paris.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, les Trompettes de Versailles, 21 h. Œuvres de Mouret, Haendel, Lully.

MUSÉE D'ORSAY (40-49-48-14), Hélène Jossoud, Olivier Roberti, 18 h 30. Mezzo soprano, piano. Œuvres de Berlioz, Mahler, Massenet, Strauss. Entrée libre. Annick Chartreux, Benoît Duteurtre. Tous les dim., 16 h, Piano, E. Conquer (vl), E. Watelle (cello). Entrée libre.

PARC MONTSOURIS, Harmonie des gardiens de la paix, 17 h.

SQUARE VIOLET, Pavillon chromatique. Jusqu'au 15 août. 15 h. Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner.

cinéma

La Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

L'Atlantide (1921), de Jacques Feyder, 16 h ; My Way Home (1978, v.o.), de Bill Douglas, 19 h.

SALLE GARANCE CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-78-37-29)

Le Cinéma français des années cinquante : Nous sommes tous des assassins (1952), d'André Cayatte, 14 h 30 ; Édouard et Caroline (1950), de Jacques Becker, 17 h 30 ; la Mort en ce jardin (1956), de Luis Bunuel, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

Les artistes étrangers aiment toujours Paris : le Mal de vivre : Bande annonce : le Grain de sable (1982) de Pomme Meffre, Paris vu par... vingt ans après (1984) de Philippe Venault, Frédéric Mitterrand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, la Vie à l'envers (1964) d'Alain Jessua, 14 h 30 ; Quartier chaud : Tatouages (1986) de Stéphane Frances, Hervé François, Laurent Guillaumat, Ma Dernière Nuit à la Goutte d'Or (1984) de Daniel Duval, Habibi (1983) de F. Prenant, 16 h 30 ; Dimanche à Montmartre : les Mauvaises Fréquentations (1966) de Jean Eustache. Que fait-on ce dimanche ? (1978) de Lotfi Essid, 18 h 30 ; Cinéma muet : Paris 14-18 (1985), 20 h 30.

Les exclusivités

ACTION JACKSON (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

AMSTERDAMNED (*) (Hol., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

Jeudi 7 juillet

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

GÉNÉRATION (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Pathé Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MON PÈRE C'EST MOI (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE GATE (Can., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

URGENCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES FILMS NOUVEAUX

DOUBLE DÉTENTE. Film américain de Walter Hill, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

EMMANUELLE 6. (**) Film français de Bruno Zincone : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA GRENOUILLE ET LA BALEINE. Film canadien de Jean-Claude Lord : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79).

MR LUCKY. Film américain de H.C. Potter, v.o. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NUIT DE FOLIE. Film américain de Chris Columbus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PANICS. (*) Film américain d'Andrew Fleming, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

TYPHOON CLUB. Film japonais de Shinji Somai, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ALIEN (*) (Brit., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

ALIENS LE RETOUR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76).

AMORE (It., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATOMIC CYBORG (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BAMBI (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA DERNIÈRE FEMME (Fr., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DIRTY DANCING (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Images, 18e (45-22-47-94).

GÉNÉRATION (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MES AMOURS DE 68 (Tch., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA NUIT DE LA MORT (**) (Fr., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PEE WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

RENEGADE (It.-A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SILVERADO (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SUBWAY (Fr.) : Club, 9e ().

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

U.S. WARRIORS (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

YENTL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 7 juillet

TF 1

▶ 20.35 Série : Médecins des hommes. El Salvador. **22.10 Cinéma : Mais qu'est-ce que j'ai fait au Bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans les cafés avec les hommes ?** □ Film français de Jan Saint-Hamont (1980). Avec Robert Castel, Antoinette Moya, Michel Boujenah. *La femme d'un garagiste craint que son fils, marié, ne soit stérile.* **23.40 Variétés : Les coulisses de Wiz qui peut. 0.25 Journal et la Bourse. 0.40 Magazine : Minuit sport. 1.45 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.10 Documentaire : Les ateliers du rêve. 3.00 Magazine : Reportages.** Papa Wemba, le pape de la sape ; Tahiti : sous les cocotiers, la crise. **3.30 Alain Decaux face à l'histoire.** Roosevelt a-t-il voulu Pearl-Harbor ? **4.30 Dessin animé. 4.35 Magazine : Reportages. 5.00 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 5.25 Dessin animé. 5.35 Documentaire : Histoires naturelles.**

A 2

20.35 Cinéma : Brannigan. ■ Film américain de Douglas Hickox (1975). Avec John Wayne, Richard Attenborough. *Un lieutenant de police de Chicago est envoyé à Londres pour rechercher un gangster.* **22.28 Chimps.** Spot de la Prévention routière. **22.30 Magazine : Edition spéciale.** D'Alain Wieder. Thème : L'emprise des sectes. **23.30 Informations ; 24 heures sur la 2. 23.50 Le journal du Tour. 0.10 Histoires courtes.** La rue ouverte.

FR 3

20.30 Téléfilm : L'énigme des sables. De Philippe Vallois, avec Marie-Christine Barrault, Jean-Patrick Capdevielle, Bernard Lefort. *Fanette, membre d'un club de cinéastes amateurs, est assassinée entre deux prises de vues...* **22.05 Journal. 22.30 Magazine : Océaniques.** Le voyage chinois de Zao Wouki. **23.30 Musiques, musique.** Jazz avec Toots Thielmans.

CANAL +

20.31 Cinéma : L'albatros. ■ Film français de Jean-Pierre Mocky (1971). Avec Jean-Pierre Mocky, Marion Game, André Le Gall. **22.00 Flash d'informations. 22.05 Football.** Finale du Tournoi de Paris. **23.50 Cinéma : Les nuits de la violence.** □ Film américain de John Bud Cardos (1979). Avec William Devane, Cathy Lee Crosby. **1.25 Cinéma : Résidence surveillée.** ■ Film français de Frédéric Compain (1986).

LA 5



20.30 Cinéma : La part du feu. ■ Film français d'Etienne Périer (1977). Avec Michel Piccoli, Claudia Cardinale, Jacques Perrin. *Magouilles politico-immobilières et relations étranges d'un promoteur et de son jeune adjoint.* **22.30 Série : La loi de Los Angeles. 23.30 Série : Hitchcock présente. 0.00 Journal de minuit. 0.05 Star Trek. 0.55 Mission impossible. 1.45 La grande vallée. 2.35 Journal de la nuit. 2.40 Arsène Lupin. 3.35 Les secrets de la mer Rouge. 4.00 Vive la vie ! 4.25 Top nuggets.**

M 6

20.30 Téléfilm : Sortie de secours. *Un détective sur les traces d'un gros bonnet de la Mafia.* **22.05 Série : L'homme de fer. 22.55 Série : Cagney et Lacey. 23.45 Six minutes d'informations. 23.55 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Nouvelles de Pologne. Le Frère Albert, extrait de La danseuse de corde, d'Ewa Pokas. **21.30 Profils perdus.** Victoria Ocampo. **22.40 Nuits magnétiques.** J'écoute Istanbul les yeux fermés. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 mai 1988 à Strasbourg) : Les Israélites dans le désert, de Bach, par le Concerto Koln et la Chapelle royale de Paris, dir. Philippe Herreweghe ; sol. : Françoise Pollet, sopr. ; Barbara Schlick, sop. ; Howard Crook, ténor ; Peter Lika, basse. **23.07 Club de la musique contemporaine.** Cage, J.S. Bach, Monnet, Masson, Zimmermann, Lachenmann. **0.30 Minuit passé.**

Vendredi 8 juillet

TF 1

▶ 13.40 Feuilleton : Côte ouest. 14.30 Série : Julien Fontanes, magistrat. 16.00 Série : Des agents très spéciaux. 16.50 Club Dorothée vacances. Sablotins ; La chasse au trésor ; Jem ; Le jeu de l'ABC ; GI Joe ; Clip tang ; Dragon ball. **18.10 Série : Chips. 19.00 Météo. 19.05 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.30 Météo et Tapis vert. 20.40 Jeux : Intervilles.** Emission de Guy Lux et Claude Savarit. Créteil - Troyes. **22.30 Magazine : Ushuaia.** Le magazine de l'extrême : Première voiture tournante ; Bassano-Boue-Ssano ; Les ailes d'Isa ; Le cow-boy volant ; Marche verte. **23.30 Téléfilm : Une vie comme je veux** (rediff.). Avec Miou-Miou, Pierre Arditi (1re partie). **0.50 Journal et la Bourse. 1.10 Magazine : Minuit sport. 2.15 à 6.25 Rediffusions. 2.15 Feuilleton : Les Moineau et les Pinson. 2.40 Documentaire : Les ateliers du rêve. 3.30 Magazine : Reportages.** Golfe : Les Français qui draguent. **3.55 Documentaire :** L'équipe Cousteau en Amazonie. **4.45 Magazine :** Reportages. **5.15 Feuilleton :** Les Moineau et les Pinson. **5.40 Documentaire :** Histoires naturelles.

A 2

13.40 Feuilleton : Jeunes docteurs. 14.28 Chimps. 14.30 Magazine : Sports été. Basket : Tournoi préolympique à Rotterdam ; Cyclisme : 6e étape du Tour de France (Liévin-Wasquehal contre la montre) ; Magazine : A chacun son Tour. **18.15 Série : Sam suffit. 18.43 Chimps. 18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. 19.10 Actualités régionales. 19.35 Le journal du Tour. 20.00 Journal et météo. 20.35 Feuilleton : La Camorra** (4e épisode). **21.33 Chimps. 21.35 Apostrophes d'été.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Thème : Dépaysement garanti. Invités : Dominique Fernandez et Ferrante Ferranti (Le radeau de la Gorgone), Jean-Marie Gibbal (Les génies du fleuve, voyage sur le Niger), Claire Granier (Groenland, passion extrême), Jean-Philippe Lauer (Saqqarah, une vie), Bertrand Visage (Angelica). **22.55 Journal. 23.10 Cinéma : La désobéissance.** ■ Film franco-italien d'Aldo Lado (1980). Avec Stefania Sandrelli, Carlo Diemunch. *Après la guerre, à Venise, un adolescent qui a participé à la Résistance s'éprend d'une infirmière compromise avec le fascisme et découvre l'amour physique. La description de l'Italie de 1946 est approximative.* **0.45 Le Journal du Tour** (rediff.).

FR 3

13.30 Série : Cap danger. Le monstre marin. **14.00 Magazine : 40° à l'ombre de la 3** (suite). Sommaire : Eté chic, été choc ; Look ; Top sixties ; Mamie, Papy ; Carte postale ; De âne à... zèbre ; Les livres, les films et les tubes de l'été ; La 3, ça rafraîchit la tête ; Le tombeur ; La gueule du coin ; Déclic et déclac : Jeu de la séduction ; Invités : Desireless, Julie Piétri, Début de soirée, Zap Shaker. **17.00 Flash d'informations. 17.03 Série : Les invisibles.** Un prof à éclipses. **17.08 Dessin animé. 17.15 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 17.35 Magazine : Flash mag été. 18.00 Série : Sur la piste du crime.** Le maître espion. **19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région. 19.53 Dessin animé. 20.05 Jeux : La classe. 20.30 Série : Terre des gangs.** De Richard Sarafian (1er épisode). *L'histoire du crime organisé aux Etats-Unis.* **21.30 Magazine : Thalassa.** La pêche au tracteur. **22.15 Journal. 22.40 Documentaire : Le triathlon historique.** 3. Partage des eaux. **23.30 Musiques, musique.** Jazz avec Toots Thielmans.

CANAL PLUS

13.30 Série : Soap. 14.00 Cinéma : Attention bandits. ■ Film français de Claude Lelouch (1987). Avec Jean Yanne, Marie-Sophie L., Patrick Bruel. **15.50 Cinéma : Poule et frites.** □ Film français de Luis Rego (1987). Avec Luis Rego, Michel Galabru. **17.40 Série : Batman. 18.05 Cabou cadin.** Bécébégé ; Virgul. **18.30 Cabou cadin.** Rambo. **18.50 Série : Trip trap. 19.00 Top 50. 19.25 Flash d'informations. 19.30 Série : Stalag 13. 19.58 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz. 20.30 Flash d'informations. 20.31 Série : Un flic dans la Mafia. ▶ 21.15 Cinéma : La peau douce.** ■■ Film français de François Truffaut (1964). Avec Jean Desailly, Nelly Benedetti, Françoise Dorléac. *Un quadragénaire marié devient l'amant d'une hôtesse de l'air. Leur aventure tourne à la passion. Un très beau film sur les malentendus de l'amour et la fragilité de l'homme.* **23.10 Flash d'informations. 23.15 Boxe.** Championnat du monde des super-welters (WBC) : Gianfranco Rosi (Ita.) - Don Curry (E.-U). **0.50 Cinéma : Le déclic.** ■ Film français de Jean-Louis Richard (1984). Avec Jean-Pierre Kalfon, Florence Guérin. **2.10 Cinéma : Ran.** ■■■ Film franco-japonais d'Akira Kurosawa (1984). Avec Tatsuya Nakadai, Akira Terao (v.o.). **4.50 Téléfilm : Aventure sur la rivière blanche. 6.00 Magazine : Tubes et transistors.**

LA 5

13.50 Série : La loi de Los Angeles. 14.45 Série : La grande vallée. 15.40 Série : Mission impossible. Alerte. **16.35 Série : Star trek.** Le chevalier de Dalos. **17.30 Série : Shérif, fais-moi peur. 18.30 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **18.55 Journal images. 19.03 Série : L'homme qui valait 3 milliards. 20.00 Journal. 20.30 Téléfilm : Cracked up.** De Karen Arthur. *Une histoire d'overdose.* **22.25 Série : La loi de Los Angeles. 23.25 Série : Hitchcock présente.** Maman est-ce que je peux me baigner ? **0.00 Journal de minuit. 0.05 Star trek. 0.55 Mission impossible. 1.45 La grande vallée. 2.35 Journal de la nuit. 2.40 Arsène Lupin. 3.35 Les secrets de la mer Rouge. 4.00 Vive la vie. 4.25 Top nuggets.**

M 6

13.30 Série : Laredo. 14.20 Feuilleton : Les aventures du baron de Trenk. 15.05 Magazine : Faites-moi 6. Avec les rubriques : La roue de la musique et Première écoute. **16.15 Jeu : Clip combat. 16.55 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Daktari. 18.00 Journal. 18.10 Météo. 18.15 Série : Les routes du paradis.** L'enfant. **19.00 Série :** *L'incroyable Hulk.* Un bébé. **19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show.** Le mixeur. **20.30 Série : Le saint.** Ultra-secret. **21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** Problèmes de poids. **22.15 Magazine : Ciné 6.** Les films de la semaine. **22.30 Cinéma : Mélodie en sous-sol.** ■ Film français d'Henri Verneuil (1962). Avec Jean Gabin, Alain Delon. **0.30 Six minutes d'informations. 0.40 Magazine : Charmes. 1.10 Concert. 1.40 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio-archives. Thomas de Quincey. **21.30 Musique : Black and blue.** Un nouveau dictionnaire : Jazz the essential companion. **22.40 Nuits magnétiques.** J'écoute Istanbul les yeux fermés. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les amoureux dans le désordre.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 10 juin 1988 à Baden-Baden) : Petite suite de Debussy ; Concerto pour violoncelle et orchestre nº 1 en la mineur, op. 33, de Saint-Saens ; Symphonie nº 4 en la mineur, op. 63, de Sibelius, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. Paavo Berglund, sol. : Mischa Maisky, violoncelle. **22.20 Premières loges.** Extraits de Manon, de Massenet ; de Faust, de Gounod ; de Louise, de Charpentier ; de Werther, de Massenet. **3.07 Club de la musique ancienne.** Ton Koopman à bâtons rompus. Œuvres de Telemann, Haendel, C.P.E. Bach, Haydn. **0.30 Archives.** Otto Klemperer à Amsterdam : La nuit transfigurée, de Schoenberg, et Symphonie en trois mouvements, de Stravinski.

Audience TV du 6 juillet 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	37.5	Santa Barbara 16.3	Act. région. 6.8	Act. région. 4.7	Top 30 4.2	Homme 3 mil. 3.7	Hulk 1.6
19 h 45	43.2	Roue fort. 20.0	Journal du Tour 7.4	Act. région. 4.7	Stalag 13 4.2	Homme 3 mil. 4.2	Hulk 2.6
20 h 16	56.3	Journal 21.6	Journal 17.4	La Classe 4.7	Starquizz 2.1	Journal 6.3	Cosby show 5.3
20 h 55	55.3	Sacrées vacances 19.5	Jeux sans front. 11.1	Prison. des Japon. 9.5	Ciné salle 3.2	Survivor 5.8	Duel en hélicoptère 6.3
22 h 8	46.8	Sacrées vacances 18.9	La loi, c'est la loi 5.8	Prison. des Japon. 5.3	Route pour la Gloire 3.2	Survivor 10.5	L'homme de fer 3.2
22 h 44	25.8	Texas police 6.8	La loi, c'est la loi 3.2	Auteurs studios 1.1	Route pour la gloire 2.1	Loi Los Angeles 6.3	L'homme de fer 2.1

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 147 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 7 juillet à 0 heure et le dimanche 10 juillet à 24 heures.

Après un passage très nuageux et faiblement pluvieux vendredi et samedi matin sur la majeure partie de la France, c'est un beau week-end qui s'annonce avec des températures de saison. La hausse des températures favorisera une tendance orageuse dimanche soir près de l'Atlantique et dans le Sud-Ouest.

Vendredi : passage nuageux sur la France.

Le matin, le soleil prédominera sur la plus grande partie du territoire. Quelques exceptions toutefois : les régions s'étendant du Nord-Picardie à la Bretagne et à l'Aquitaine, où des nuages de plus en plus nombreux envahiront le ciel, occasionnant parfois quelques ondées.

Dans l'après-midi, ces nuages, accompagnés de pluies faibles, gagneront la plupart des régions. Seuls la Provence-Côte d'Azur et la Corse devraient être épargnées en soirée. Les éclaircies reprendront tout de même le dessus du Poitou-Charentes à la Bretagne et au Nord en cours de journée. Elles seront plus timides dans le Nord où des averses ne sont pas à exclure.

Le vent, généralement faible, sera orienté au sud-ouest sur la moitié nord du pays et au nord-ouest sur la moitié sud.

Les températures minimales varieront entre 10 et 15 degrés du nord au sud, pour atteindre 15 à 20 degrés près de la Méditerranée.

Les températures maximales seront comprises entre 18 et 20 degrés du Nord à la Bretagne et au Poitou-Charentes, 22 et 24 degrés de l'Ile-de-France au Massif Central et à l'Aquitaine, 24 et 30 degrés du Nord-Est à Rhône-Alpes et aux régions méditerranéennes.

Samedi : retour à la chaleur par le Sud-Ouest.

Du Nord et Nord-Est au nord des Alpes et du Massif Central, le ciel sera encore chargé le matin et des ondées pourront toujours se produire, surtout sur les régions montagneuses. En cours de journée les ondées disparaîtront et les nuages deviendront de moins en moins ombreux.

Sur le reste de la France, ce sera du beau temps.

Les températures minimales seront comprises entre 10 degrés dans le Nord et 15 degrés dans le Sud-Ouest (16 à 17 degrés près de la Méditerranée).

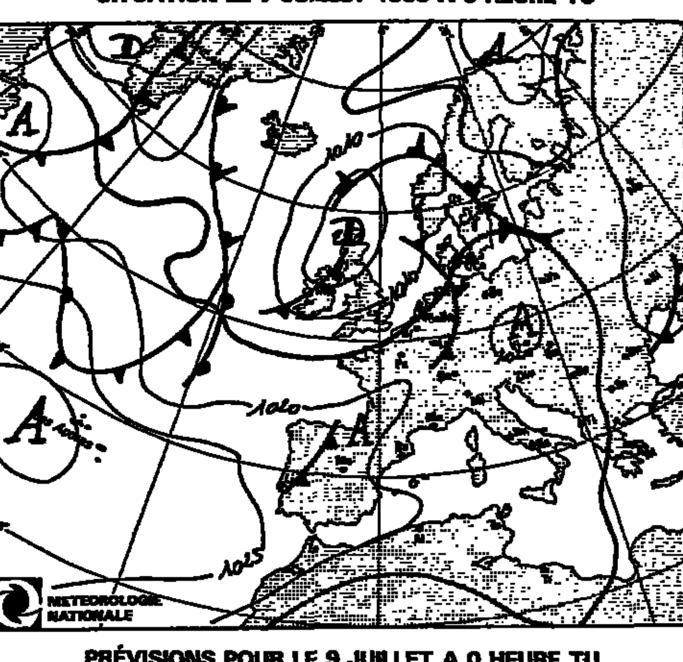
Les maximales de 20 à 23 degrés du Nord au Nord-Est s'élèveront jusqu'à 27 à 29 degrés du Sud-Ouest au Sud-Est.

Dimanche : chaud, devenant orageux dans le Sud-Ouest.

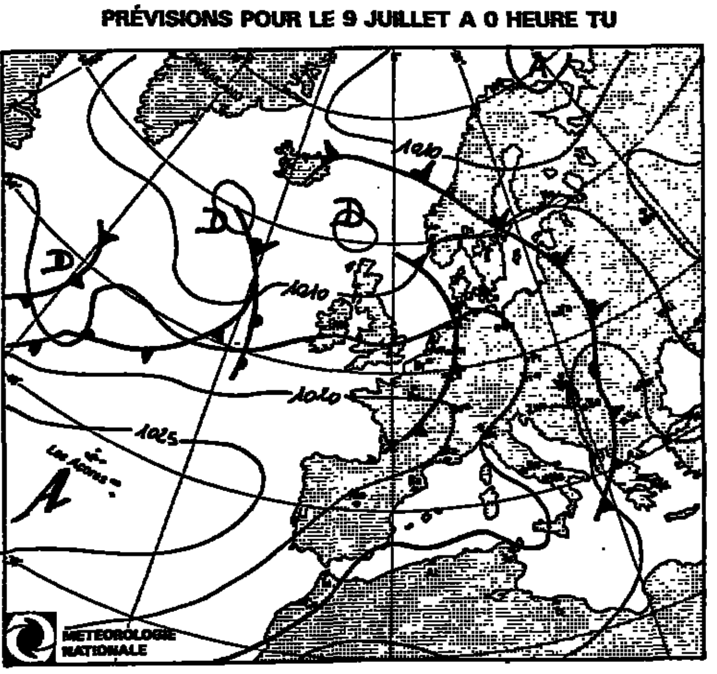
La journée débutera sous le soleil en toutes régions. L'après-midi, une tendance orageuse s'amorcera du sud de la Bretagne à l'Aquitaine. Sur ces régions des orages éclateront le soir, le beau temps chaud se maintenant ailleurs.

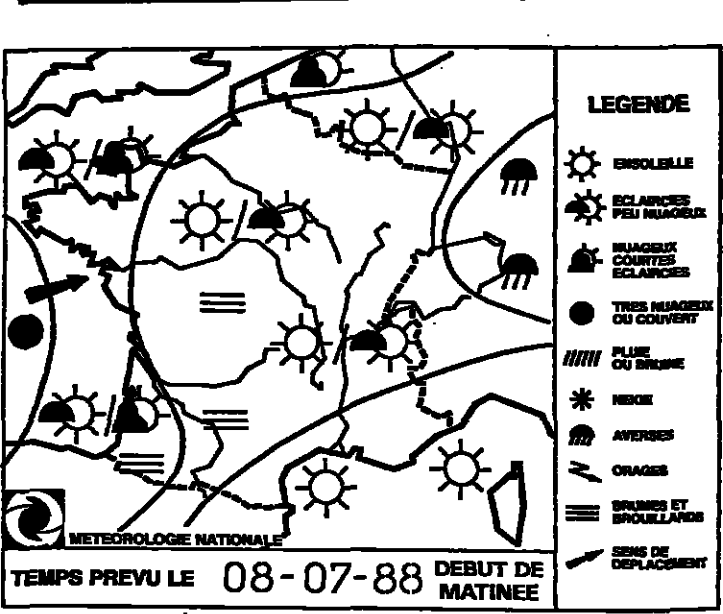
Les températures s'élèveront l'après-midi au-dessus de 25 degrés en toutes régions. Elles pourront même atteindre et dépasser 30 degrés au sud de la Loire.

SITUATION LE 7 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 9 JUILLET A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 06-7-1988 à 6 heures TU et le 07-7-1988 à 6 heures TU — le 07-7-1988

FRANCE											
AJACCIO	29	16	D	TOURS	21	13	N	LOS ANGELES	25	17	D
BIARRITZ	25	15	N	TOULOUSE	26	15	N	LUXEMBOURG	21	11	N
BORDEAUX	24	14	N	POINTE-A-PITRE	31	23	A	MADRID	26	11	D
BOURGES	23	11	A	**ÉTRANGER**				MARRAKECH	33	16	D
BREST	17	12	A	ALGER	28	20	D	MEXICO	22	12	B
CAEN	20	11	N	AMSTERDAM	22	13	D	MILAN	30	17	D
CHERBOURG	18	12	A	ATHÈNES	39	30	D	MONTRÉAL	30	16	N
CLERMONT-FERR.	25	13	O	BANGKOK	32	26	N	MOSCOU	27	18	A
DIJON	25	13	N	BARCELONE	27	16	D	NAIROBI	22	12	C
GRENOBLE St-M-H	30	16	D	BELGRADE	41	20	D	NEW-YORK	31	21	C
LILLE	22	18	B	BERLIN	24	15	A	OSLO	21	13	N
LIMOGES	21	13	D	BRUXELLES	22	12	D	PALMA-DE-MAL.	30	17	N
LYON	28	16	N	LE CAIRE	39	24	D	PÉKIN	28	21	P
MARSEILLE-MAR.	27	16	D	COPENHAGUE	22	13	O	RIO-DE-JANEIRO	30	20	D
NANCY	24	12	N	DAKAR	30	26	D	ROME	23	22	B
NANTES	19	12	N	DELHI	33	24	P	SINGAPOUR	30	24	C
NICE	26	19	D	DJERBA	36	21	D	STOCKHOLM	23	14	D
PARIS-MONTS.	22	12	N	GENÈVE	27	12	D	SYDNEY	20	12	D
PAU	25	14	N	HONGKONG	32	28	D	TOKYO	28	21	A
PERPIGNAN	27	15	D	ISTANBUL	33	24	D	TUNIS	32	21	D
RENNES	20	13	A	JÉRUSALEM	32	20	D	VARSOVIE	27	14	N
ST-ETIENNE	27	13	P	LISBONNE	22	14	D	VENISE	32	21	D
STRASBOURG	26	15	O	LONDRES	20	12	N	VIENNE	29	16	D

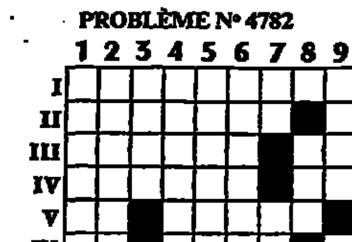
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

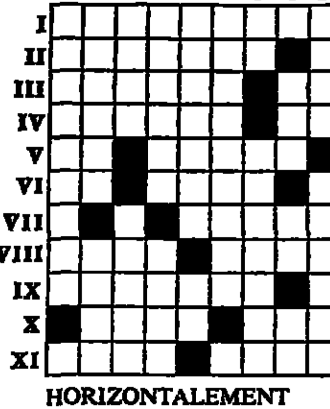
★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4782





HORIZONTALEMENT

I. Un homme qui n'aime évidemment pas le trouble. – II. Apporter une protection. – III. Se font souvent traîner dans la boue. Article. – IV. Une famille dont quelques membres furent sérieux comme des papes. Qui ne peut donc plus passer inaperçu. – V. Possessif. A force de tirer dessus, c'est nous qui pouvons être atteints. – VI. Crée des liens. Abrite des Sagiens. – VII. Aime les jeux d'artifice. – VIII. Fut ravie d'être ravie. Permet de voir loin. – IX. Avec elles, la voie n'est forcément pas libre. – X. Fait ramasser des bûches. Parfois visible sur des boules. – XI. Formée sur des ponts. L'Amour y est grand.

VERTICALEMENT

1. Endroit idéal pour battre la semelle. – 2. Ce n'est pas lui qui est responsable quand il y a quelqu'un qu'on ne peut pas sentir. Des changements d'état lui furent bénéfiques. – 3. De quoi parler de la pluie et du beau temps. Qui ne sauraient croquer sous la dent. – 4. Ceux-là n'entrent pas dans les ordres. Passe à Pacy. – 5. Porte du noir. A les bras sur la table. – 6. Se garde bien de trop manger. – 7. Symbole. Arrivées dans un fauteuil. – 8. Furent nombreux pour François-Marie Arouet. Conjonction. Fait un rapport. – 9. Est visible sous certaines ailes. On ne peut pas fermer les yeux sur elle.

Solution du problème nº 4781

Horizontalement

I. Faussaire. – II. Assourdis. – III. Miel. Têtu. – IV. Ile. Pie – V. Le. Pif. – VI. Salière. – VII. Approche. – VIII. Niort. – IX. Isée. Enée. – X. Ecart. – XI. Ennui. Emu.

Verticalement

1. Familiarité. – 2. Asile. – 3. Usée. Spleen. – 4. Sol. Par. Ecu. – 5. Su. Pilou. Al. – 6. Artificier. – 7. Idée. Ehonté. – 8. Rit. Frère. – 9. Esus. Ténu.

GUY BROUTY.

EN BREF

● **Familles d'accueil.** – L'association AFS Vivre sans frontière recherche des familles désireuses d'accueillir bénévolement de jeunes lycéens, de seize à dix-huit ans, venant des quatre coins du monde pour passer le mois d'août ou une année scolaire en France.

★ *Renseignements* : AFS Vivre sans frontière, 93, rue des Vignoles, 75020 Paris. Tél. (1) 43-48-82-28.

● **Fête des grands voiliers à Douarnenez.** – L'association Le chasse-marée, de Douarnenez, organise, du 12 au 15 août, dans le port de pêche finistérien, une grande fête maritime dénommée « Fête internationale de la voile traditionnelle ».

★ *Renseignements* : Le chasse-marée, abri du marin, BP 159, 29171 Douarnenez Cedex. Tél. : 98-92-66-33.



Economie

SOMMAIRE

En détenant environ 5 % des titres de LVMH

M. Bernard Arnault jette le trouble dans le couple Vuitton-Hennessy

« Il existe des conversations entre Alain Chevalier et Bernard Arnault. ELles impliquent certains contacts avec Guinness. Si tout va bien, on pourrait aboutir à un accord dans les jours prochains. » Ces propos, de bonne source, tenus le 6 juillet, tendent à confirmer que de grandes manœuvres se préparent en coulisse à la tête du numéro un français du luxe LVMH (Louis Vuitton Moët Hennessy), la holding née il y a un an (le 3 juin 1987) du mariage entre le célèbre bagagiste Vuitton et le prince du champagne, du cognac et des parfums Moët Hennessy. Le PDG de LVMH, M. Chevalier, aurait pris langue avec le patron de la Financière Agache (qui se recentre sur le luxe avec Céline, Dior Couture et Lacroix) pour former un noyau dur d'actionnaires au sein de la holding, en y associant, le cas échéant, le britannique Guinness.

Ce scénario semble traduire l'existence d'un désaccord – dont on ignore l'intensité – entre M. Henri Racamier, PDG de Vuitton et vice-président de LVMH, et M. Chevalier. Le premier aurait une préférence pour le rachat de marques de prestige, comme l'atteste son dessein, contrecarré par M. Chevalier, de racheter Lanvin. Le second, fidèle à une logique de *« manager »*, privilégie les accords commerciaux au détriment des acquisitions.

Dans ce contexte, chaque camp cherche désormais à accroître sa marge de manœuvre. Face à M. Racamier et à la famille Vuitton, qui détiennent 21 % des actions de LVMH, M. Chevalier – qui ne possède pas de titre de la holding – se sent quelque peu isolé. Les familles qui le soutiennent (Hennessy, Moët, Vogue) détiennent 17 % du capital. Si elles ont toujours montré jusque-là leur fidélité et leur unité, certains de leurs membres pourraient être tentés de vendre, en particulier dans le contexte du rétablissement d'un impôt sur la fortune. L'affaire Martell a, dit-on, fortement ébranlé les familles des deux « clans », qui possèdent au total 55 % des droits de vote, avec environ 38 % du capital de LVMH.

Comment M. Chevalier peut-il s'assurer une minorité de blocage ? La Bourse devrait rendre son verdict au plus tard le vendredi 8 juillet. Depuis janvier, le cours de l'action a presque doublé, de 1 530 F (le 4 janvier) à 2 960 (le 6 juillet), et 20 % du capital a changé de mains. Pour aller où ? Si des investisseurs japonais et anglo-saxons ont beaucoup acheté, on murmure au Palais Brongniart qu'un petit groupe d'« amis » seraient chargés de titres LVMH. Cette rumeur, qui s'ajoute à celle – démentie – d'OPA partielle sur le groupe de luxe projetée par M. Arnault (au *prix maximum de* 3 000 F par action), braque le projecteur sur le patron de la Financière Agache.

Visite à Cognac

M. Arnault, qui ne cache pas ses ambitions de devenir un jour le leader français du luxe, détiendrait déjà 5 % de LVMH. *« Et ce n'est pas la fin de ses ambitions »*, estime-t-on dans les milieux bancaires. Mais aux côtés de qui se *range-t-il ? Certains laissaient entendre* ces jours-ci que M. Arnault avait été aperçu récemment à Cognac, où il serait allé *« visiter »* les familles soutenant M. Chevalier *pour les faire passer dans le camp* de M. Racamier... Mais, depuis lors, M. Arnault semble avoir changé de casaque *en ouvrant les discussions* avec le patron de Moët Hennessy.

La banque Lazard a sans doute été à l'origine de ce retournement, souhaitant que *« ses amis ne se bagarrent pas entre eux »*. Conseiller *à la fois* de M. Chevalier et de M. Arnault, Lazard voudrait favoriser un rapprochement des deux hommes, qui se traduirait par l'entrée négociée du PDG de la Financière Agache dans la garde de M. Chevalier. *« Théoriquement, M. Racamier devrait être associé à ces conversations, mais on en est loin »*, affirme-t-on dans l'entourage du patron de Moët. Rien ne filtre sur la stratégie adoptée par M. Racamier, hormis l'hypothèse d'un renfort apporté par Grand Metropolitan, dont on sait depuis l'affaire Martell qu'il s'intéresse sérieusement au cognac.

Avec plus de 13,2 milliards de chiffre d'affaires en 1987, 1,34 milliard de bénéfices et une capitalisation boursière qui représente environ 33 milliards de francs, la mariée LVMH est trop belle pour qu'un courtisan ne lui passe une nouvelle fois la bague au doigt.

ERIC FOTTORINO.

Un volume record de transactions depuis janvier

Janvier : 435 000 titres
Février : 380 000 titres
Mars : 221 000 titres
Avril : 178 000 titres
Mai : 494 000 titres
Juin : 1,2 million de titres
1er juillet : 126 000 titres
4 juillet : 280 000 titres

Emploi : une crise française

Même si l'économie allemande ne crée aucun emploi, le taux de chômage devrait être dès 1990 inférieur à 5 % de la population active, écrit l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) dans sa lettre du 29 juin. Ce résultat, qui apparaît surprenant (le taux de chômage outre-Rhin oscille actuellement aux environs de 9 %), s'explique par le fait qu'entre 1987 et 1990 la population active allemande diminuera de plus d'un million de personnes.

Le même phénomène de baisse du taux de chômage peut se produire en Grande-Bretagne si les créations d'emploi continuent au même rythme que ces dernières années. En Italie, toujours selon les mêmes hypothèses, le taux de chômage diminuerait sensiblement mais resterait supérieur à 8 % (12 % environ actuellement). Seule la France, selon l'étude de l'OFCE, verrait son taux de chômage augmenter, passant d'un peu plus de 10 % (10,6 %) à un peu plus de 11 % (11,6 %).

Les projections de l'OFCE à l'horizon lointain sont encore plus pessimistes pour la France. Sur la base des évolutions enregistrées entre 1984 et 1987 – qui ne sont donc pas les plus mauvaises pour notre pays – le taux de chômage ne cesserait d'augmenter : il atteindrait 11,6 % de la population active en 1990, 13,5 % en 1995, 15,9 % en l'an 2000. Il diminuerait au contraire dans les autres pays.

« Il apparaît donc » écrit l'OFCE en conclusion de son étude, que c'est en France que le problème de l'emploi est le plus grave. La crise de l'emploi, alors qu'elle fut européenne jusqu'à aujourd'hui, risque de devenir française dans l'avenir. »

Pour 1989

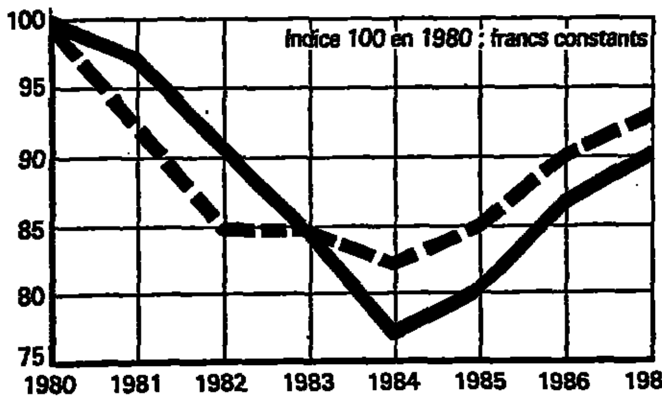
Les professionnels demandent à l'Etat 16 milliards de francs de crédits pour les travaux publics

Habituellement, les professionnels adressent des récriminations au gouvernement lorsque quelque *chose ne va pas dans leur secteur* : usines qui ferment, contrats et marchés en peau de chagrin, importations envahissantes. Mais dans l'industrie des travaux publics, c'est un cas de figure totalement opposé. Jamais depuis cinq ans, en effet, la conjoncture n'a apporté tant de motifs d'optimisme, et, pourtant, M. Jean-Louis Giral, président pour quelques mois encore de la puissante Fédération nationale des travaux publics (FNTP), se déclare *« inquiet pour les mois qui viennent »*.

La dernière note statistique de la Fédération indique pourtant que, fin avril et d'une année sur l'autre, l'activité des entreprises du secteur a progressé de 6,8 %. Près de mille postes de travail ont été créés depuis janvier 1988.

« C'est vrai, les choses vont très bien mais, au moment où le gouvernement prépare le budget de 1989, j'ai des raisons de m'inquiéter », précise M. Giral. Selon lui, si l'Etat ne prévoit pas l'an prochain une enveloppe de crédits suffisants, les aspects positifs de la reprise observée depuis deux ans seront supprimés, purement et simplement. La conjoncture dans cette profession est directement fonction du volume des crédits d'Etat affectés chaque année à la construction des autoroutes et des routes, des ports, des canaux, des tunnels. *Si ces crédits diminuent* dans la loi de finances, l'activité régresse à un rythme plus rapide encore. Si, au contraire, ils progressent, les entreprises voient leur *niveau d'activités* augmenter plus que proportionnellement. Sur la période 1983-1988, M. Giral remarque par exemple que, en *1984*, quand en cours d'exercice budgétaire l'Etat a supprimé 860 millions de francs de crédits de paiement et 2 milliards d'autorisations de programmes, les effets sur les entreprises ont été considérables puisqu'*elles ont enregistré* une baisse historique de leurs activités de 8,7 %. Depuis cinq ans, d'une manière ou d'une autre, une enveloppe additionnelle aux crédits d'Etat a été dégagée, s'ajoutant à la loi de finances proprement dite en faveur des travaux publics. Ce fut d'abord le Fonds spécial des grands travaux (FSGT), puis, en 1987 et 1988, les ressources des privatisations affectées aux sociétés d'autoroutes.

De 1983 à 1988, ces ressources extra-budgétaires ont représenté, en moyenne, 22 % des crédits accordés à ce secteur par l'Etat.



Activité des entreprises de travaux publics
Crédits d'État pour le secteur des travaux publics
Source : Fédération nationale des travaux publics

Projets en panne

Jouant parfaitement son rôle de lobby professionnel, la FNTP a établi trois scénarios :

1) Si en 1989 aucune ressource extra-budgétaire ne vient s'ajouter et si le gouvernement se contente de reconduire les crédits de 1988, soit 11,6 milliards de francs, il faut s'attendre, à l'horizon 1990, à quinze mille suppressions d'emplois environ.

2) Avec 3,5 milliards de francs de crédits supplémentaires on ne pourra pas éviter quelque cinq mille pertes d'emplois et l'aggravation des disparités régionales.

3) Le seul scénario acceptable pour la Fédération est le dégagement de 4,5 milliards de francs de crédits additionnels. Alors la croissance continuera au rythme de 4 à 5 % par an.

Plusieurs des projets annoncés par le précédent gouvernement sont encore en panne : autoroute A-14 dans l'ouest de l'Ile-de-France, tunnels sous les Pyrénées, contournement de Lyon par l'est. D'autres besoins en revanche se font sentir, comme les constructions scolaires, les stations d'épuration des eaux dans les grandes villes ou les usines de traitement des ordures.

Comment obtenir ces moyens financiers supplémentaires ? On peut songer à la fois au relèvement des péages autoroutiers, notamment en Ile-de-France, à un emprunt national, ou bien à des fonds spéciaux régionaux. Réponse du gouvernement et des collectivités locales dans quelques semaines, lorsque l'on connaîtra les grandes orientations du budget de 1989 et le contenu des contrats Etat-régions pour la période 1989-1993.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

« La Banque mondiale réhabilite le rôle des États dans le tiers monde

Privatiser n'est plus la panacée pour réduire la pauvreté

Deux chocs pétroliers et les ravages de l'inflation ont amené les pays industriels à faire de la rigueur une vertu cardinale. Six années de crise de la dette amènent aujourd'hui les experts de la Banque mondiale à s'interroger, dans le *« rapport sur le développement »* publié le 7 juillet, sur un sujet d'apparence austère mais dont les implications multiples, et souvent mal cernées, dans le tiers monde justifient un effort d'analyse et de recherche. Il s'agit des réformes à apporter aux finances publiques pour assurer une meilleure gestion, une croissance plus saine et, par là même, lutter contre la pauvreté.

Le rapport de la BIRD part d'un constat simple : par les déficits insoutenables qu'elles ont générés, les politiques financières imprudentes de nombre de pays en voie de développement ont déclenché, sinon aggravé, les crises d'endettement dans lesquels ils se débattent toujours. Certes, ces politiques ne peuvent être tenues pour seules responsables d'une situation qui s'est traduite, entre 1980 et 1987, par une chute des revenus par *habitant de 2,9 %* en Afrique ou de 9 % dans dix-sept pays surendettés. Les effets de ces sept ans de marasme, plus graves dans le Sud que la crise des années trente dans les pays industrialisés, ont également été provoqués par la faible croissance *de ces pays industrialisés*, les turbulences sur le dollar, la flambée des taux d'intérêt ou la chute des cours des matières premières, sans parler d'un protectionnisme tenace, même s'il est devenu plus subtil. Ces facteurs, que les gouvernements du tiers monde ne peuvent maîtriser, auront mis en lumière un phénomène, dont la conséquence est comparable à *« l'industrialisation et à l'urbanisation »* au cours des cinquante dernières années : la très vive expansion du secteur public et son corollaire, la difficulté à le gérer en période économique troublée.

Maintenir certaines préventions

Pour mesurer le rôle que jouent les finances publiques, il suffit de savoir que les dépenses des administrations centrales dans les pays en développement, de l'ordre de 5 % du PNB avant la seconde guerre mondiale, représentent aujourd'hui près de 25 % en moyenne, pratiquement autant que les 30 % des pays industrialisés. Faut-il le déplorer ou s'en réjouir ? Avec un pragmatisme sensible tout au long du rapport, les auteurs se refusent à trancher. Renvoyant dos à dos les partisans *résolus de l'« intérêt privé »* et les tenants de la théorie de l'*« intérêt public »*, ils applaudissent au rôle de catalyseur de l'Etat pour mieux dénoncer ses erreurs et ses abus.

La tentation est grande, lorsque les déficits budgétaires se creusent, de multiplier les impôts au risque d'aboutir à une jungle aussi préoccupante que la fraude, au risque surtout d'étouffer toute initiative. L'exemple des pays les plus pauvres d'Afrique, où l'Etat tire en moyenne 38 % de ses recettes de taxes diverses sur les importations et les exportations, est un cas limite. Il illustre la vul*nérabilité de ces nations et* les difficultés qu'il leur faudra surmonter pour assainir une situation souvent désastreuse.

Réalistes, les experts de la Banque mondiale préconisent une approche *« prudente »*, fondée sur un élargissement de l'assiette fiscale et la simplification du système de l'impôt. Ils rendent au passage un hommage appuyé à la taxe à la valeur ajoutée, introduite dès 1967 au Brésil, puis en Corée du Sud, et, désormais, dans certains pays africains. Mais qu'il s'agisse d'augmenter les recettes ou de rogner les dépenses, leur soucis majeur reste la lutte contre la pauvreté.

L'exemple mexicain

Sévères sur les gaspillages entraînés par la multiplication des subventions, les auteurs du rapport préconisent le maintien de certaines d'entre elles, à condition de mieux les ajuster pour venir en aide aux véritables déshérités. Le système des bons alimentaires mexicains, sans être parfait, est cité à l'appui de cette thèse. Même verdict pour la fonction publique, souvent pléthorique, des pays en développement. Mieux vaut bien payer des fonctionnaires *que de se transformer en « employeur de dernier ressort »*. Sans parler des *« emplois fantômes »* contre lesquels la chasse devrait être ouverte, au nom du redressement des finances publiques et de la simple équité, le diagnostic est tout aussi équilibré pour les entreprises nationalisées. Certaines, bien gérées, constituent un atout appréciable. L'importance prise par ce type de société a toutefois abouti à des dérapages. Au cours des dix dernières années, il est arrivé au Brésil, à l'Egypte, au Venezuela ou à la Turquie de devenir déficitaires du seul fait du secteur nationalisé. Sans ce secteur, leurs budgets *auraient été excédentaires*. Les experts de la BIRD, tout en plaidant pour plus de transparence, une meilleure efficacité, voire l'abandon de certains canards boiteux, se refusent pourtant à conclure que la privatisation est une panacée.

Les auteurs du rapport reprennent point par point les errements de certains pays, comme l'euphorie née de la flambée des cours pétroliers au Nigeria suivie d'une extrême rigueur, pour mieux les opposer aux bons résultats de pays plus rigoureux en matière budgétaire comme la Thaïlande. Mais si les gouvernement du tiers monde, eux-mêmes, sont *conscients de la nécessité* d'une rigueur soigneusement dosée, nul n'a encore trouvé de réponse à leur dilemme : comment transformer des structures déficientes, reprendre en main les finances publiques et sauvegarder en même temps une croissance qui demeure insuffisante.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Économie

Le rapport 1988 de la Cour des comptes (Suite.)

Ministère de l'intérieur : les balbutiements coûteux de l'informatique

Qu'ils aient ou non l'âme tranquille, les Français n'ont pas lieu d'être inquiets : « Big Brother » ne règne pas place Beauvau. Le sévère réquisitoire de la Cour des comptes contre « *l'informatique au ministère de l'intérieur* » a en effet quelque chose de rassurant : en ce lieu stratégique de l'Etat où se mettent en œuvre contrôles, identifications, fichages des individus, le désordre, l'amateurisme et le bricolage ont encore leur place.

Il n'est pas certain que M. Pierre Joxe commenterait sur ce ton badin les remontrances de la Haute juridiction. Car, par-delà ce qui n'aura finalement été pour lui qu'un intermède – le passage, entre mars 1986 et mai 1988, de MM. Pasqua et Pandraud, qui lui ont succédé et dont il prend la suite, – c'est d'abord sa propre gestion qui est mise en cause.

Lors de son arrivée au ministère de l'intérieur, en juillet 1984, M. Joxe fit en effet de l'informatique l'une de ses priorités, fleuron de la modernisation que devait concrétiser la loi de programmation 1986-1990, adoptée en juillet 1985. Le retard à rattraper était considérable : le ministère de l'intérieur ne s'était doté qu'en 1982 d'une Direction des transmissions et de l'informatique (DTI). Six grands projets informatiques avaient alors été définis : la modernisation et l'extension des grands fichiers de police, le développement du système de traitement de l'information criminelle (STIC), l'extension et la « *sécurisation* » du système informatique de la DST, l'automatisation du traitement des empreintes digitales, la mise à disposition des services de police de moyens micro-informatiques et bureautiques, le développement d'« *applications de gestion des moyens de police* ». C'est ce volontarisme informatique qui est aujourd'hui l'objet des critiques de la Cour, critiques qui ne portent pas tant sur l'objectif que sur sa réalisation.

« Absence d'une politique d'ensemble »

« *Faute d'avoir défini en temps utile une politique globale, c'est-à-dire d'avoir fixé et hiérarchisé les objectifs, adapté les structures et rassemblé les moyens, le ministère de l'intérieur ne s'est que tardivement et partiellement doté des outils informatiques que requiert son fonctionnement*, écrit la Cour. *La DTI n'a su encore maîtriser ni les aspects techniques, pour lesquels elle dépend de l'assistance extérieure, ni la gestion administrative et comptable, ni la coordination du développement informatique du ministère, ni l'insertion des systèmes dans les services utilisateurs.* » Son enquête, précise-t-elle, « *a mis en lumière l'absence d'une politique d'ensemble, l'insuffisance des moyens, les défauts des systèmes en place et une mauvaise gestion des crédits* ».

De « *vastes secteurs* » du ministère sont « *quasi dépourvus* » d'informatique, notamment les secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP). Dans les services centraux et régionaux de police judiciaire, des fichiers « *de volume considérable* » continuent d'être tenus à la main. Pour la gestion des personnels des préfectures, c'est encore le règne du papier et du stylo : « *Lors d'un changement de grade ou d'échelon, il est nécessaire de remplir un formulaire à la main pour la prise en compte dans les systèmes de paye* ». S'agissant de la gestion des équipements de la police, des retards d'« *un à deux ans* » entre l'événement comptable et son recensement informatique ne sont pas rares dans certains SGAP.

Les préfectures se sont équipées en ordre dispersé : « *A la fin de 1985, 73 d'entre elles utilisaient 445 logiciels différents correspondant à 82 applications seulement, ce qui traduit d'importants doubles emplois.* » Alors que l'informatisation du fichier national des permis de conduire a commencé en 1972, la moitié du fichier reste encore manuelle !...

Derrière ce noir tableau, une « *absence de politique informatique* ». Selon la Cour, « *établi en 1984, le schéma directeur informatique ne décrit que très brièvement les systèmes dont le développement est proposé et ne fixe aucun échéancier ni ordre de priorités* ». Quant au plan de modernisation, « *si les crédits affectés à l'informatisation ont dépassé les montants prévus, les prévisions avaient grandement sous-estimé les moyens financiers nécessaires* ». Enfin, les priorités ont varié, des « *urgences* » étant subitement abandonnées, « *tels la livraison de micro-ordinateurs dans les commissariats ou le système de traitement de l'information criminelle* ».

Le résultat est une certaine gabegie : « *En dépit des moyens financiers importants mis en jeu (325 millions de francs en 1987), il n'existe aucun système de connaissance des coûts.* » Pas de comptabilité analytique, « *même approximative* » ; aucun inventaire des matériels et logiciels informatiques acquis ; un recours excessif à la sous-traitance, le ministère s'exposant ainsi à la perte de la maîtrise technique de ses applications, qui risquent donc de devenir « *rapidement périmées* ». « *Il n'est pas normal que des applications qui concernent des fonctions essentielles de l'Etat aient été réalisées par des sociétés extérieures à l'administration* », affirme la Cour, qui souligne l'insuffisance « *quantitative et surtout qualitative* » des personnels de la DTI au ministère de l'intérieur.

La Cour conclut en rappelant les mésaventures de la carte d'identité informatisée, dont le premier projet, de 1978 à 1981, avait déjà été l'objet de ses critiques. Elle prend date à propos du nouveau projet, mis en route en 1987, en trois lignes sévères : « *L'administration n'a procédé à aucune étude approfondie des coûts d'investissement et de fonctionnement, préalablement au lancement de l'opération.* »

E. P.

La réponse du ministère : « L'insuffisance des personnels »

Transmise hors délai, la réponse du ministère de l'intérieur n'a pas été publiée dans le rapport de la Cour. Beau joueur, le ministère s'y livre en fait à une défense et illustration de la recommandation finale de la haute juridiction, tout en souhaitant « *nuancer* » certaines critiques. La Cour des comptes plaidait pour que l'informatisation du ministère soit « *renforcée et ses missions mieux définies et reconnues : il lui faudrait, notamment, accroître ses moyens humains, maintenir son monopole sur les systèmes et les réseaux les plus importants, élaborer des programmes pluriannuels et maîtriser une politique d'achats organisée* ».

M. Joxe ne peut qu'être tenté de saisir la balle au bond pour justifier ainsi, durant les actuels arbitrages budgétaires, une priorité – en recrutements et en moyens – à l'informatique dans le budget 1989. Un seul chiffre suffit à dire l'enjeu : le rapport non public de la Cour précisait que les informaticiens du ministère de l'intérieur n'étaient guère plus de trois cents contre... sept mille deux cents au ministère des finances. « *Le ratio nombre d'informaticiens effectifs du ministère est d'environ 0,25 %, un des plus faibles de l'administration française* », souligne ainsi le ministère dans sa réponse. Aussi voit-il dans « *l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel de la DTI, la cause principale des dysfonctionnements constatés* ».

A cette explication, le ministère ajoute l'argument de la jeunesse de la DTI et un reproche à l'équipe gouvernementale précédente. « *Héritière de systèmes informatiques incompatibles, la DTI n'a que partiellement joué le rôle unificateur qui lui était dévolu* », précise le ministère de l'intérieur, reconnaissant que l'absence de comptabilité analytique « *constitue une lacune grave* » et que « *la prise en compte des besoins des utilisateurs est encore imparfaite* ». Mais il ajoute que la tâche de la DTI a été compliquée par la politique suivie « *au cours de la période 1986-1988* », soulignant notamment l'abandon de certains projets (micro-informatique dans les commissariats, qui n'a été reprise qu'à la mi-1987) et l'adjonction de projets nouveaux de grande ampleur « *sans que les moyens nécessaires à leur mise en œuvre aient été prévus* », (informatisation de la délivrance et du contrôle des visas, des services de lutte contre les stupéfiants, de la carte nationale d'identité).

Les subventions aux collectivités locales : trop complexes et mal réparties

Avec la décentralisation, l'intervention financière de l'Etat au profit des collectivités locales aurait dû s'atténuer. Le rapport montre qu'elle reste en fait massive. La Cour examine dans un long chapitre les modalités des concours financiers de tous ordres de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle s'interroge à la fois sur leur importance, et sur la complexité extrême des critères d'attribution (à cause des changements fréquents de législation) et sur l'insuffisance des contrôles exercés par l'Etat pour attribuer ces subventions.

En 1988, l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités devrait atteindre 170 milliards de francs, alors que le total des budgets de ces collectivités (qui a beaucoup augmenté au cours des années récentes) a dépassé 500 milliards en 1987.

Pour rechercher une « péréquation » entre collectivités riches et pauvres, les experts des ministères des finances et de l'intérieur ont été conduits à fractionner les dotations. Une partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes prend, par exemple, en compte un « cocktail de critères » : nombre de logements sociaux, longueur de la voirie, nombre des élèves de l'enseignement obligatoire !

La Cour signale, à propos de la répartition géographique de la DGF, de très grandes inégalités, selon les départements et les villes. Pour la dotation globale d'équipement (DGE), l'écart – 1 à 10 – est encore plus fort, calculé en francs par habitant. Un exemple : en 1985, 11,2 % des communes de la Moselle, mais 0,3 % seulement des communes de la Savoie, n'ont pas reçu de DGE ; 64 % des communes avaient une dotation inférieure à 10 000 F en Moselle contre 35 % en Savoie ; 11 % des communes de Savoie contre 4,6 % en Moselle ont perçu une subvention supérieure à 100 000 F.

En conclusion, la Cour suggère que l'on mette un terme à l'utilisation préférentielle de critères fiscaux pour déterminer le montant des différentes dotations que l'Etat verse aux collectivités, car « *les bases des impôts locaux sont anciennes et reflètent une géographie économique dépassée* ». De plus, les magistrats relèvent des « *incohérences* » entre la politique ainsi menée et les objectifs de l'aménagement du territoire.

C'est toute la délicate question de la réforme de la fiscalité locale, toujours annoncée et jamais réalisée, qui est posée.

F. Gr.

Les fausses routes de l'acier

« *Le redressement des prix de vente qui se dessine actuellement ne saurait être suffisant pour assurer le retour à une exploitation durablement bénéficiaire. De nouvelles restructurations seront nécessaires.* » Non contente de critiquer le plan de redressement engagé ces dernières années chez Unimétal, la filiale d'Usinor-Sacilor spécialisée dans les produits longs ordinaires, la Cour des comptes jette le doute sur les mesures arrêtées récemment par le groupe...

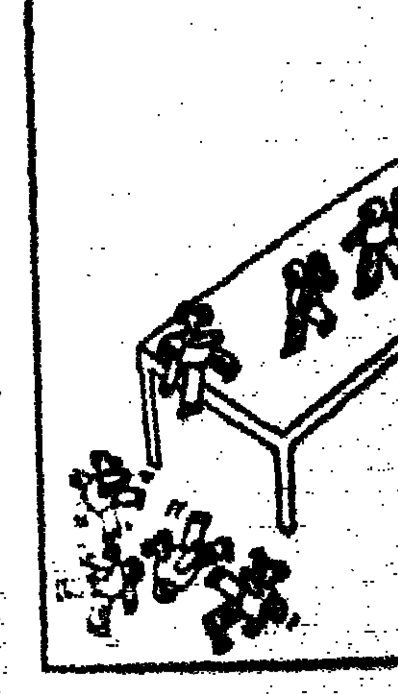
Pour les sages de la rue Cambon, l'évolution prévisible du fil-machine « *fait apparaître une surcapacité rémanente dans la configuration industrielle observée en 1987* ». « *Même si la conjoncture paraît actuellement plus favorable, des arbitrages essentiels sont encore à prendre pour garantir la pérennité du secteur français des produits longs.* »

Ces propos conduisent à s'interroger sur la décision prise, il y a quelques jours par le groupe, de conserver ses cinq sites de production dans les fils d'acier et de ne pas fermer l'usine qui semblait la plus menacée, en Normandie (*le Monde* daté 19-20 juin). Qui fait fausse route ? La Cour des comptes ou le groupe Usinor-Sacilor ? On peut se poser la question. L'an passé, les sages de la rue Cambon estimaient que les perspectives de redressement du secteur des produits plats « *étaient compromises par une compétitivité insuffisante* ».

En 1987, les produits plats ont dégagé un bénéfice courant de 1,2 milliard de francs !

F. V.

le gouvernement désigne un c



Le revenu mini

Le schéma retenu

Économie

Trois semaines de grève à Saint-Nazaire

Le gouvernement désigne un conciliateur dans le conflit des Chantiers de l'Atlantique

Pour tenter de dénouer le conflit des Chantiers navals de l'Atlantique à Saint-Nazaire le gouvernement a nommé un conciliateur. Il s'agit de M. Guy Lécole, conseiller d'entreprise qui devait prendre, dès le 7 juillet, des contacts à Saint-Nazaire.

SAINT-NAZAIRE
De notre envoyée spéciale

Les mouettes de Saint-Nazaire survolent désormais un chantier désert. Cent dix hectares d'ateliers, de grues et de tôles figés dans le silence et l'immobilité depuis maintenant vingt-quatre jours. Les ouvriers sont pourtant là, devant les grilles blanches de la porte 4 du chantier, sur le terre-plein de Penhoët, mais ils n'entrent pas. Comme tous les matins depuis le début du mouvement, le 14 juin, il attendent à 8 heures les compte rendus des trois organisations syndicales qui coordonnent la grève : la CGT, la CFDT et FO.

Les troupes de manifestants se sont un peu éclaircies. *« Ceux qui ont une femme, des enfants et qui avaient loué pour le mois de congé sont partis vendredi dernier, le 2 juillet. Après tout, on ne peut pas leur en vouloir ».* D'autres sont pourtant restés malgré les promesses faites à la famille et les réservations enregistrées par le comité d'entreprise, car *« ils n'auraient pas eu l'esprit assez libre pour des vacances ».* Comment pourraient-ils suivre le conflit de loin, à la télévision ? Ils reviennent donc tous les matins devant les grilles du chantier, accompagnés, depuis la fermeture des écoles, de leurs femmes et de leurs enfants.

8 h 30. Les délégués ont parlé. Il est temps de procéder à l'« état des lieux ». Une élégante formule, que certains métallos traduisent, en souriant, d'une manière plus abrupte : *« C'est l'heure de la chasse aux non-grévistes. »* Les délégués syndicaux l'ont répété à plusieurs reprises dans leurs micros : aucune production ne doit sortir des Chantiers de l'Atlantique pendant le mouvement. Une colonne d'une centaine d'ouvriers franchit les grilles et se dirige lentement vers les ateliers, sans un regard pour les bus bleus garés sur le bas-côté qui les emmènent tous les matins des vestiaires à leur poste de travail, situé à plusieurs centaines de mètres. La semaine dernière, les véhicules ont souffert des accès de colère des métallos : pneus crevés, peintures abîmées, portes défoncées.

Un coup d'œil à l'intérieur de l'atelier de formation, quelques phrases d'intimidation. Il n'y a pas âme qui vive dans les parages. *« De toute façon,* disent-ils, *ils nous entendent arriver, et ils disparaissent ; nous en avons vu à peine quelques-uns et, croyez-moi, ils ont tout de suite dégagé. »* Les aires de pré-montage, les cales, la carcasse d'un des deux car-ferries en construction à Saint-Nazaire : le site est soigneusement inspecté par la troupe qui sillonne ce chantier désert, balayé par de grandes rafales de vent. Les enfants, qui cavalent derrière leurs parents de grévistes, prennent leur première leçon de syndicalisme. *« C'est quoi, un jaune ? »*, demandent-ils ; *« C'est quelqu'un de lâche, qui n'ose pas s'opposer au patron »*, leur répond-on.

Derrière les baraques, barbouillées de graffitis hostiles aux licenciements, s'élève la coque d'acier du *Fair-Majesty*, destiné à la compagnie nord-américaine Sitmar Line. Il y a à peine un mois, mille cinq cents ouvriers travaillaient à bord de ce paquebot, commandé en décembre 1987, au moment même où les Chantiers de l'Atlantique livraient le *Sovereign-of-the-Seas*.

« La Bastille » de la direction

Le groupe de grévistes, chargés de l'« état des lieux », s'attarde longuement devant la coque du *Fair-Majesty*, qui mesure près de 200 mètres de long. Au loin, les ouvriers distinguent les bâtiments blancs de la direction, désormais surnommés « la Bastille ». La semaine dernière, au plus fort du conflit, trois cents à quatre cents non-grévistes s'y étaient réfugiés. Ils en étaient délogés à la suite d'un accord entre l'intersyndicale et la direction et ont dû quitter les bâtiments au milieu d'une « haie d'honneur » qui ne leur a épargné aucune insulte. Depuis, les cadres de l'entreprise travaillent à la périphérie de la ville, dans des salles de réunion louées à leur intention par les Chantiers. Il ne reste plus, dans cet immeuble blanc dominé par un petit clocher carré, qu'une poignée de dirigeants sur le qui-vive.

Il y a pourtant de la fatigue dans l'air. Les salaires de juin, qui n'ont pas encore été payés, seront amputés des quinze jours de grève du mois, et beaucoup craignent de ne pouvoir tenir plus longtemps. Claude, qui a dix-sept ans de chantier derrière lui, ne doit-il pas subvenir seul aux besoins de sa femme et de ses quatre enfants ? Le maire socialiste de Saint-Nazaire, M. Joël Batteux, a accepté de mettre des places des centres aérés gratuites à la disposition des familles et les loyers HLM des grévistes seront — dit-on — *« examinés de près ».* Mais les salaires manqueront cruellement à la fin de juillet. Les collectes organisées par les syndicats au péage du pont de Saint-Nazaire ont permis de réunir une cagnotte d'une petite dizaine de millions d'anciens francs, qui sera répartie entre ceux *« qui en ont le plus besoin »* mais elle ne suffira pas.

« Des procédures disciplinaires »

Devant les grilles du chantier, certains commencent maintenant à parler de reprise du travail. D'autres souhaitent que la poursuite de la grève se décide à l'issue d'un vote à bulletin secret. *« Cela fait trop longtemps,* clame l'un d'entre eux ; *je n'ai aucun reproche à me faire : j'ai tenu trois semaines, mais là, je n'en peux plus. »*

De nouvelles menaces sont venues s'ajouter à ces difficultés : la direction vient d'envoyer dix-neuf lettres annonçant l'ouverture de *« procédures disciplinaires ».* Elle promettent à leurs destinataires, accusés d'avoir participé à des *« dégradations »*, une *« mise à pied à titre conservatoire »*, dès la reprise du travail.

Que deviendra le site de Saint-Nazaire dans les années à venir ? Quelles seront les conséquences du grand marché européen de 1993, qui ne laissera peut-être subsister, disent les grévistes, qu'un seul chantier pour toute la CEE ? Seule l'inquiétude des ouvriers explique le départ en flèche de ce conflit, décidé à la suite d'un simple meeting d'information sur l'ordre du jour du comité d'établissement chargé d'examiner le plan social de la direction comportant les cent trente-cinq congés-conversion ? Un débrayage d'une heure à la suite duquel les ouvriers n'ont pas rejoint leur poste de travail.

Pendant l'âge d'or des Chantiers de l'Atlantique, l'entreprise a compté jusqu'à sept mille ouvriers. Depuis, les effectifs ont été ramenés à quatre mille huit cents salariés, sans un licenciement. Les suppressions d'emplois ont touché les travailleurs en fin de carrière, sous la forme de pré-retraites à 63 ans, puis 60, 56 ans et 8 mois, 55 et maintenant 53 ans. Aujourd'hui, il s'agit de tout autre chose : 135 congés-conversion, qui aboutiront au bout de deux ans à une rupture du contrat de travail. Des *« licenciements différés »*, concluent les syndicats, qui soulignent que la liste des cent trente-cinq comporte nombre de militants syndicaux. *« Beaucoup de battants,* dit-on, *tous ceux qui acceptaient mal de courber l'échine. »*

La direction s'en défend à peine. M. Jean-Noël d'Acremont, le directeur des Chantiers, n'affirme-t-il pas que la liste a été établie sur des critères *« d'efficacité, d'effort et d'absentéisme »* ? *« Des notions,* ajoute-t-il, *forcément un peu subjectives. »* On a également parlé à la direction de *« poids morts »*, ce que les ouvriers ont immédiatement traduit par *« bons à rien ».* D'ailleurs, le chiffre des cent trente-cinq n'était pas motivé par des impératifs de nature strictement économique ; il a été décidé au cas par cas, après, affirme M. d'Acremont, *« un examen approfondi ».* La liste compte trois délégués FO, cinq délégués CGT et bon nombre d'anciens délégués et de militants syndicaux.

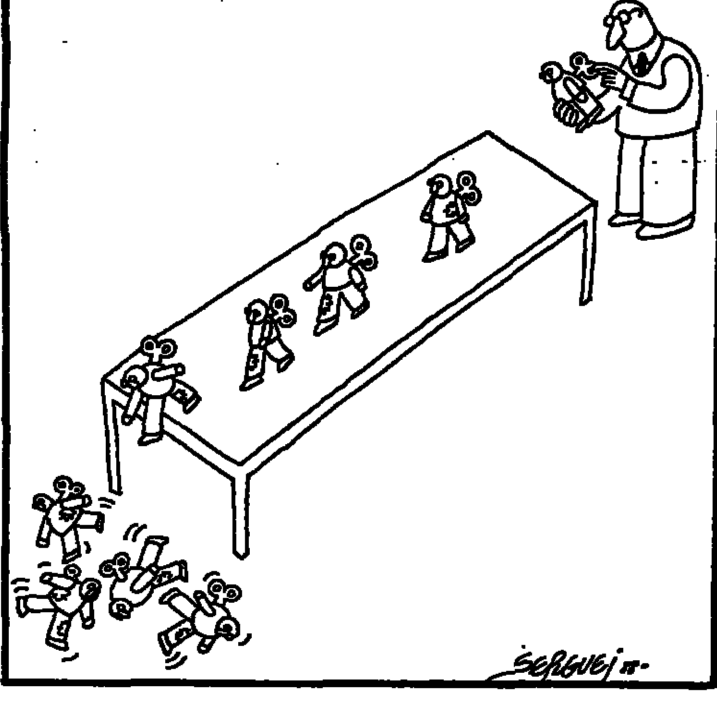
« Il s'agit de faire comprendre aux ouvriers que l'assistanat généralisé ne peut se poursuivre, plaide M. d'Acremont ; *nous voulons prouver deux choses : d'abord qu'il ne suffit pas d'être inscrit aux Chantiers pour toucher son salaire, et ensuite que ce ne sont pas les effectifs qui déterminent les commandes mais les commandes qui déterminent les effectifs. »* Un langage que les syndicats ne sont pas prêts à entendre.

ANNE CHEMIN.

Le revenu minimum sera alloué par des commissions locales

(Suite de la première page.)

« Ce serait une erreur que de croire tous les nouveaux pauvres capables de se rendre utiles, même à des postes modestes, font observer les rares connaisseurs du problème. *Il faut d'abord s'occuper de leurs handicaps les plus flagrants. Certains sont sans domicile fixe, n'ont plus de papiers d'identité, ont besoin d'un bilan de santé, doivent se soigner ou subir une cure de désintoxication. Le premier acte d'insertion, cela peut être d'apprendre à se laver, mais aussi à se lever ou à être à l'heure. Quelquefois, il s'agira de les suivre pour éviter que l'attribution d'un revenu régulier ne provoque des perturbations, y compris psychologiques. »*



Contrôler pour évaluer les besoins

A partir de là, plusieurs thèses s'affrontent, parmi lesquelles M. Michel Rocard a tranché, le 20 juin. Le premier ministre a retenu une formule mixte, fortement inspirée par les penchants centralisateurs du ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe. Il est cependant prévu que, après une période probatoire de trois ans, celle-ci puisse évoluer vers davantage de décentralisation, et se rapprocher ainsi des souhaits formulés par M. Michel Delebarre (*le Monde* du 22 juin) quand celui-ci était encore ministre des affaires sociales.

Avec ce programme transitoire, le gouvernement recherche d'abord l'efficacité, remettant à plus tard les questions de fond. Pour être rapidement opérationnel, a-t-on estimé, le service public est le mieux placé, et ce sont les préfets qui seront chargés de la mise en œuvre. Sur les critères définis pour l'aide à la population visée, *« ceux qui n'ont rien et ne sont plus rien »*, ils pourront attribuer une allocation de revenu minimum d'insertion ou *« différentiel »*, s'il apparaît que ceux-ci ont déjà droit à d'autres prestations. Toutefois, ils pourront être assistés dans leur tâche par les collectivités locales et les associations caritatives avec lesquelles ils pourront signer des conventions prévoyant, notamment, le volet *« insertion ».* Il est prévu que seront instituées des commissions locales et un conseil départemental, habilités à organiser la liaison entre le versement du revenu et le programme d'insertion.

Plusieurs raisons militent en faveur de ce schéma prudent. Il existe un risque politique majeur à innover dans un domaine mal connu. Une mesure mal calibrée peut déclencher des réflexes d'intolérance à l'égard *« de gens payés à ne rien faire »*, par exemple. Mais, il faut surtout prendre des précautions au moment de se lancer. On ignore tout ou presque du public concerné, de son étendue réelle et des moyens nécessaires. En contrôlant, on se donne la possibilité de mesurer l'engagement optimal, puis de corriger.

Le point faible

C'est dans ce contexte que la décentralisation totale a été repoussée. Si des sommes avaient été arbitrairement confiées aux départements, il y avait un risque de dérapages financiers et même un danger de dérives sociales. Le précédent de l'aide sociale est invoqué à ce sujet qui aurait amené les départements à surenchérir dans l'évaluation de leurs besoins et, dans plusieurs cas, à ne pas s'acquitter entièrement de leur tâche, provoquant en retour l'aggravation de la nouvelle pauvreté. En outre, souligne-t-on, on ne peut pas écarter l'utilisation, pour des objectifs de clientélisme, de la manne distribuée par l'Etat.

Pour l'insertion elle-même, demeure un obstacle que la solution retenue ne supprime pas vraiment. Nombre de collectivités gèrent actuellement leurs propres systèmes d'aide et y consacrent globalement quelque 3 milliards de francs. Sachant le revenu minimum garanti par l'Etat, celles-ci vont-elles maintenir leur effort ou s'en dispenser pour réaliser des économies ? Le succès dépend de la capacité des pouvoirs publics à inciter les élus au transfert de ces sommes sur des programmes d'insertion. Tel qu'il se profile, le projet de loi pourrait cependant être modifié par la voie d'amendement pourquoi pas centristes, particulièrement attentifs à ce dossier.

C'est justement sur le point faible de la proposition du premier ministre que l'hypothèse défendue par le ministère des affaires sociales apportait le plus de réponses. Sous couvert de décentralisation, elle visait à accentuer l'effet de l'insertion et tentait de créer une dynamique, un peu à la manière de ce qui avait si bien réussi pour le lancement des TUC (travaux d'utilité collective).

Pour ce faire, l'idée était de s'appuyer sur les collectivités locales et plus encore sur tous ceux qui, sur le terrain, s'occupent des personnes les plus démunies, les travailleurs sociaux et les associations caritatives. *« Ce sont eux qui connaissent le public et peuvent le toucher, partout où il se présente... quand il le fait,* indique-t-on. *Une fois le contact établi, il ne faut plus lâcher et imaginer tout un processus personnalisé ».*

Dans cette conception, le fait de pouvoir déclencher le mécanisme d'attribution du revenu minimum est un gage de crédibilité et permet, de plus, d'obtenir une sorte de contrat d'insertion de la part de la personne aidée. Il y a réciprocité dans une démarche, plus valorisante, et le parcours de réinsertion se réalise plus facilement. Adaptée aux conditions locales et aux individus, l'action entreprise complète le soutien financier. Rendus responsables, les acteurs locaux sont entraînés à aller plus loin et, comme pour les TUC, devraient se transformer en auxiliaires d'une opération nationale. Ils se sentiraient comptables de ces résultats auprès de leurs concitoyens. Totalement impliqués dans le dispositif, ils en amélioreraient le contenu.

Faire partager l'objectif

Au-delà, cette façon de procéder permettrait de faire partager l'objectif de l'insertion, pas toujours bien perçu par une opinion publique dont la tendance naturelle serait d'exiger une restitution du revenu minimum par l'exercice d'une activité profitable au bien-être collectif. Or M. Pierre Méhaignerie, par exemple, attache beaucoup d'importance à cette contrepartie, au point d'en faire le critère qui déterminera son vote à l'Assemblée nationale.

« Si le débat sur la décentralisation est délicat, celui sur l'insertion ou l'activité, décisif pour l'avenir du revenu minimum, peut se révéler autrement redoutable », reconnaît-on à Matignon. De fait, il faut éviter l'assistance définitive, dont la formule d'un paiement contrôlé par les Caisses d'allocations familiales, préconisée par l'entourage de Mme Georgina Dufoix, alors ministre déléguée auprès du ministre des affaires sociales, pouvait sceller le sort. Mais il faut également repousser tout ce qui supposerait un minimum de capacité et de motivation pour suivre des stages de formation ou reprendre un ersatz d'emploi. *« Bien souvent, les bénéficiaires d'un revenu minimum n'en sont pas encore là, même s'ils doivent y arriver à terme,* objecte-t-on au ministère des affaires sociales. *Placer la barre aussi haut reviendrait à éliminer des ayants droit potentiels ».* Certains prétendent même que, sur des bases aussi restrictives, il n'y aurait plus que de 50 000 à 100 000 allocataires.

Le sens profond du dispositif se joue là. Le revenu minimum d'insertion doit être la voiture balai qui ramasse tous les exclus actuels, dans un premier temps. Après avoir paré au plus pressé, l'allocation doit permettre un travail de longue haleine qui, progressivement, permettra à ces marginalisés de réintégrer la société, socialement et professionnellement. Tel est le pari.

ALAIN LEBAUBE.

Le schéma retenu

Préparé par des ministres (Mme Dufoix, M. Delebarre) qui ne sont plus en exercice ou qui n'occupent plus les mêmes fonctions, le dispositif du revenu minimum d'insertion sera contrôlé et mis en œuvre par une délégation interministérielle spécialisée. Dès avant le vote de la loi, cette structure originale pourrait avoir une existence officieuse. Chargé désormais du dossier, M. Claude Evin, ministre de la protection sociale, a déclaré qu'il sera *« difficile de mettre en œuvre le revenu minimum d'insertion avant le début de l'année prochaine ».*

Le système repose sur une allocation, versée *« de droit »* aux plus démunis, de plus de vingt-cinq ans, en contrepartie d'un effort d'insertion qui fera l'objet d'un engagement formel auprès des travailleurs sociaux ou des associations caritatives. La somme pourra être un *« différentiel »*, tenant compte d'autres prestations.

Le préfet aura la responsabilité du système et choisira lui-même l'unique organisme payeur dans chaque département. Une commission locale d'insertion, associant élus et représentants d'associations, l'assistera dans chaque arrondissement au moins. Les caisses d'allocations familiales seront chargées, pour avis, de l'instruction administrative des dossiers. Un conseil départemental s'occupera du volet d'insertion. Il devra définir, dans les six mois, un schéma départemental d'insertion et passera une convention de six années avec l'Etat. Cela permettra d'utiliser les fonds départementaux d'aide sociale pour mener les actions d'insertion.

Marchés financiers

La reprise de Rover

Bruxelles critique les conditions faites à British Aérospace

Comme on pouvait le redouter, la Commission européenne a tiqué sur les conditions faites par le gouvernement britannique à British Aerospace pour la reprise du constructeur automobile Rover (*le Monde* du 31 mars).

A l'issue d'une réunion, le mardi 5 juillet à Bruxelles, avec le commissaire européen chargé de la concurrence, M. Peter Sutherland, le ministre britannique du commerce et de l'industrie, Lord Young, s'apprêterait à proposer à British Aerospace de réduire de 200 à 300 millions de livres (de 2 à 3 milliards de francs) les sommes injectées pour réduire l'endettement de l'entreprise.

Cette proposition, si elle se confirme, pourrait être de nature à faire reculer British Aerospace : le 11 mai, son président avait menacé de revenir sur son projet si la Commission européenne exigeait une modification des conditions d'acquisition. Mercredi, la cotation des titres du groupe automobile britannique a été suspendue à la Bourse de Londres. Selon le groupe, cette mesure a été prise en raison d'une forte hausse du titre et n'a rien à voir avec les discussions en cours à Bruxelles. Ces discussions doivent être suivies de très près en France : Renault, qui souffre également d'un endettement considérable, serait le premier concerné par un durcissement des autorités communautaires.

British Steel a fait un bénéfice record en 1987-1988

La sidérurgie britannique, exsangue il y a quelques années encore, fait aujourd'hui des étincelles : British Steel a annoncé le mercredi 6 juillet le meilleur résultat de son histoire (410 millions de livres, soit 4,2 milliards de francs) pour son exercice annuel clos le 2 avril, ce qui le met définitivement sur la rampe de lancement de la privatisation. Le redressement de la conjoncture dans l'acier mondial n'y est pas étranger : les ventes de British Steel ont augmenté de 18 % en Grande-Bretagne et ses exportations de 17 %. Mais British Steel a aussi réduit de 60 % ses effectifs depuis 1980, ce qui lui a permis d'améliorer sa compétitivité.

Les sidérurgistes ouest-allemands, qui ont longtemps fait figure de « bons élèves » en Europe mais sont aujourd'hui confrontés à leur tour à des problèmes de restructuration, ont fort mal accueilli ces résultats : ils ont annoncé le jour même le dépôt d'une plainte devant la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg contre la Communauté européenne accusée de ne pas avoir empêché le versement de subventions *« exagérément hautes »* à British Steel. A la fin du mois de mars dernier, les maîtres de forges ouest-allemands avaient demandé à la Commission européenne de se pencher sur des subventions versées à British Steel. Sans succès : le 26 mai, la Commission avait refusé de condamner le groupe britannique.

BSN s'implante sur le marché des sauces britanniques

BSN, premier groupe agro-alimentaire français, a annoncé, le 6 juillet, l'acquisition auprès du groupe britannique Hanson Trust des sociétés HP Foods en Grande-Bretagne et Lea and Perrins aux Etats-Unis, pour un montant de 53 millions de livres, et la prise en charge de l'endettement de ces sociétés, soit 146 millions de livres. HP Foods fabrique outre-Manche les trois plus grandes marques de sauces. Lea and Perrins est, aux Etats-Unis, l'une des marques de sauces les plus connues, en particulier avec la Worcester Sauce et la marque Daddies sur le marché du ketchup.

BSN développe ainsi son implantation dans les sauces et complète sa présence en Europe. Après ses acquisitions récentes en Italie et en Espagne, le groupe dirigé par M. Antoine Riboud sera pour la première fois opérateur en Grande-Bretagne.

● **La SMM, filiale de Renault, ne sera pas vendue à des Allemands.** — Les autorités ouest-allemandes, s'appuyant sur les dispositions de la loi anti-trust, ont refusé de donner leur accord à la cession par Renault de la Société mosellane de mécanique (SMM — 641 millions de francs de chiffre d'affaires pour six cents personnes) à la société Piston de Colmar, filiale commune des deux sociétés allemandes Mahle et Kolbenschmitt. Le conseil d'administration de la SMM a donc décidé de *« poursuivre le développement de l'entreprise au sein du groupe Renault »* sans pour autant fermer *« la porte à d'autres négociations ou à des accords de coopération technique »*.

● **Michelin lance un emprunt de 1,5 milliard de francs.** — Le groupe Michelin lance sur le marché de l'euromonnaie un emprunt de 1,5 milliard de francs, remboursable le 2 janvier 1998. Le taux d'intérêt servi est de 6 %. Cette émission sera cotée à Paris et à Luxembourg. Son produit pourrait servir à développer la firme Okamoto, récemment rachetée au Japon mais peut-être aussi, d'après les analystes financiers, à financer une possible acquisition aux Etats-Unis.

NEW-YORK, 6 juillet ↓

Rechute

Les séances se suivent, mais ne se ressemblent pas. Le pessimisme a succédé, mercredi, à l'euphorie de la veille. Après avoir évolué très irrégulièrement durant la majeure partie de la journée, le marché américain a brutalement rechuté. Un quart d'heure avant la clôture, l'indice des industrielles accusait une baisse supérieure à 45 points. Une reprise finale limitait finalement la casse, et le Dow Jones s'établissait à 2 130,16, soit à 28,45 points au-dessous de son niveau précédent, reperdant ainsi, et au-delà, tout le bénéfice de son avance précédente. Le bilan général n'a pas été brillant. Sur 1 945 valeurs traitées, 968 se sont repliées, 499 ont monté et 478 n'ont pas varié.

Les professionnels se plaignaient de l'humeur trop changeante du marché. Si les ventes bénéficiaires favorisées par la hausse de mardi ont légèrement pesé sur les cours, les craintes d'une hausse des taux d'intérêt ont fait un retour en force, allant jusqu'à déclencher des programmes de ventes informatiques. De fait, les ordinateurs ont retenu comme paramètre la remontée des rendements sur le marché obligataire, les bons du Trésor à trente ans passant de 8,90 % à 8,98 %. L'activité est toutefois restée modérée, et 189,63 millions de titres ont changé de mains, contre 171,79 millions la veille.

VALEURS	Cours du 5 juillet	Cours du 6 juillet
Alcoa	53	52
A.T.T.	27	26 3/4
Boeing	59 1/8	59 1/8
Chase Manhattan Bank	30 1/2	30
Du Pont de Nemours	92 1/2	90
Eastman Kodak	46 1/4	45 1/2
Exxon	45 7/8	44 7/8
Ford	54	53 1/8
General Electric	44 1/2	43 1/4
General Motors	79 7/8	79
Goodyear	63 3/4	63 3/4
I.B.M.	128 7/8	127
I.T.T.	52 5/8	52 1/4
Mobil Oil	44 1/2	43 3/4
Pfizer	52 3/8	52 1/4
Schlumberger	35 1/4	34 1/2
Texaco	47 1/4	47 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	96 3/4	94
Union Carbide	23 1/8	23 1/8
U.S.X.	32 5/8	32 1/4
Westinghouse	57 3/8	56
Xerox Corp.	55 1/4	54 3/4

PARIS, 6 juillet ↑

Encourageant

Encouragée par l'excellente santé de la place new-yorkaise, qui n'a finalement pas réagi aux tensions dans le Golfe après la destruction d'un Airbus iranien, la Bourse de Paris a continué sa progression régulière. L'indicateur instantané, qui avait débuté sur une avance positive de 0,5 %, gagnait jusqu'à 1,08 % en séance. Le volume des transactions restait élevé, comme la veille où il avait dépassé les 2,5 milliards de francs. Au rez-de-chaussée, près des groupes de cotations des valeurs-supports, les gérants de portefeuilles s'interrogeaient mutuellement sur l'évolution du cours de LVMH. Et d'évoquer des niveaux aux alentours de 3 000 F à partir duquel serait déclenchée une éventuelle OPA. Le titre, même s'il ne faisait pas partie des principales hausses de la journée, restait très travaillé. Pas moins de 125 000 actions étaient inchangées en début d'après-midi. S'oriente-t-on vers une bataille pour la prise de la minorité de blocage (33,4 %) du groupe entre les deux familles Vuitton d'un côté et Hennessy de l'autre ? Un troisième intervenant n'en profiterait-il pas pour s'introduire dans l'affaire ? Aucune version officielle ne circulait, tout était encore au stade de l'hypothèse et le nom de M. Bernard Arnault, président de la Financière Agache, revenait avec insistance. Les principales hausses étaient emmenées par une ancienne opéable, Darty, dont les salariés ont pris le contrôle. Venaient ensuite des valeurs bancaires (Compagnie bancaire, Midland et UCB), ainsi que des firmes industrielles (Valeo, Matra). En baisse, on notait Eurocom, Intertechnique et CSEE.

Sur le front des OPA, la Société des Bourses françaises (SBF) a décidé de prolonger jusqu'au 13 juillet l'offre de rachat par Thorn Emi du groupe français Holophane. A cette date sera rendu l'arrêt de la cour d'appel de Paris à la suite de la plainte déposée par le Britannique Emess, dont la contre-proposition de rachat a été repoussée.

Enfin, le MATIF demeurait stable, le contrat de septembre se maintenant à 104,35.

LONDRES, 6 juillet ↑

Légère hausse

Poursuite de la hausse mercredi au Stock Exchange. L'indice FT clôturait la séance en progression de 9 points, à 1 494,3 (+ 0,6 %), dans une ambiance modérément active. 500 millions de titres étaient échangés dans un marché bien orienté à la suite de la performance de Wall Street la veille. D'autre part, les investisseurs étaient stimulés par des rumeurs d'OPA. Ainsi, les titres de la chaîne de magasins d'ameublement Harris Queensway étaient recherchés après l'annonce d'une offre amicale de la compagnie Lowndes. L'action British Airways se dépréciait après les nouvelles selon lesquelles le gouvernement britannique réduirait son injection de fonds dans le cadre de la vente du groupe automobile Rover au constructeur aéronautique. Les cours de Rover, en revanche, s'envolaient, à tel point que la cotation a dû être suspendue dans l'attente d'un communiqué de la direction.

Parmi les hausses notables figuraient Jaguar, Pearson et les valeurs pharmaceutiques (Beecham), alimentaires (Northern Foods) et du secteur de l'édition (Delarue).

Les fonds d'Etat s'appréciaient grâce à la fermeté de la livre ainsi que les mines d'or.

TOKYO, 7 juillet ↓

Repli

Après trois séances de hausse, le Kabuto-Cho a, jeudi, fait volte-face. Cependant, à mesure que la journée s'avançait, la résistance s'est organisée. L'indice Nikkei, qui perdait 95,58 points en fin de matinée, réduisait l'écart à 38,47 points en clôture, pour s'établir à 27 728,13.

La remontée du yen sur les marchés des changes a un peu rassuré les investisseurs, mais *« les incertitudes restent grandes »*, reconnaissent les professionnels. D'après le spécialiste de Kleinwort Benson International, les opérateurs reportent leur intérêt sur les compartiments qui n'ont rien à craindre des variations de change.

Reste que les ventes bénéficiaires ont touché la plus grande partie des secteurs de la cote. Seuls les produits pharmaceutiques, les maisons de titres et les automobiles ont monté.

L'activité, frénétique la veille, s'est un peu ralentie, avec 2 milliards de titres échangés, contre 2,816 milliards (record battu).

VALEURS	Cours du 6 juillet	Cours du 7 juillet
Akai	695	687
Bridgestone	1 300	1 360
Canon	1 300	1 270
Fuji Bank	3 160	3 300
Honda Motors	1 750	1 750
Matsushita Electric	2 680	2 600
Mitsubishi Heavy	950	940
Sony Corp.	5 310	5 340
Toyota Motors	2 390	2 410

FAITS ET RÉSULTATS

● **EMC : la crise de la potasse pèse sur les résultats.** — Le groupe d'Etat Entreprise minière et chimique (EMC) a enregistré, pour 1987, un déficit net de 56,2 millions de francs (contre une perte également de 2,7 millions l'année précédente) pour un chiffre d'affaires de 14,44 milliards de francs (+ 1,6 %). Cette percée dans le rouge est le résultat de la crise de potasse, une des plus graves de tous les temps. L'impact financier sur les comptes de l'EMC a toutefois été limité par les progrès de productivité enregistrés chez MDPA (Mines de potasse d'Alsace) et par les performances des autres secteurs d'activité du groupe. La chimie, en particulier, a amélioré ses résultats (313 millions de francs de bénéfice net, contre 245,8 millions). Sanders (alimentation animale) s'est redressé (21 millions de francs de profits), malgré une conjoncture difficile. Pour 1988, le président Rodolf Grief prévoit un retour aux bénéfices.

● **Fusion de Touropa, Airtour et Cruisair.** — Le tour-opérateur Touropa (filiale commune du groupe allemand TUI et d'Havas) fusionne avec le groupe Eliopoulos (cinquième voyagiste français avec les marques Airtour et Cruisair). Le capital du nouveau groupe est partagé par M. Eliopoulos (30 %), Havas (30 %), TUI (30 %) et Selectour (10 %). Il réalisera un chiffre d'affaires de 1,4 milliard de francs en 1988 et aura trois cent vingt-deux mille clients. Cette fusion est une nouvelle preuve des restructurations et regroupements en cours dans ce secteur dans la perspective du grand marché européen de 1993.

● **Stagnation de l'activité de SEL.** — La société électronique ouest-allemande Standard Elektrik Lorenz AG (SEL, groupe sous contrôle français Alcatel) a annoncé un chiffre d'affaires consolidé (à structure comparable) inchangé au premier semestre 1988 par rapport à la même période de 1987, à 1,5 milliard de deutschemarks (4,95 milliards de francs). Les entrées de commandes ont augmenté de 5,4 % pendant la même période, à 1,5 milliard de deutschemarks (4,95 milliards de francs), a ajouté le président de SEL, M. Helmut Lohr, au cours de l'assemblée générale des actionnaires à Fellbach, près de Stuttgart. Pour l'ensemble de l'année, le président de SEL prévoit un chiffre d'affaires en très légère hausse, à structure comparable, à 4 milliards de deutschemarks (13,2 milliards de francs), et des entrées de commandes de 4,2 milliards de deutschemarks (13,8 milliards de francs).

● **Report de l'entrée de LVMH sur le MONEF.** — L'admission des actions de la société LVMH Moët-Hennessy-Louis Vuitton comme valeur support sur le marché des options négociables de Paris (MONEP) est reportée à l'automne, a annoncé la Société des Bourses françaises (SBF). Cette entrée sur le MONEP était initialement prévue dans la première quinzaine de juillet. *« En liaison avec la société LVMH et compte tenu de l'évolution récente des conditions du marché des titres de la société, la SBF a toutefois différé la prise d'effet de cette décision à l'automne 1988. »*

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	295 80	284	IM2	148	154
Arnault & Associés	571	594	Int. Metal Service	330	343 20
Asystel	270	285	La Commande Electro.	389 20	384
B.A.C.	430	430	Le gd livre du mois	276	284 80
B. Demachy & Assoc.	358	367	Loca Investissement	250	250
B.I.C.M.	570	580	Locamic	....	187 10
B.I.P.	....	481	Marin Immobilier	....	....
Boiron	410	412	Metallurg. Minière	146	146
Bollard Technologies	910	900	Métrologie Internat.	394 50	384 80
Boiloré	1050	1050	Métroservice	136	121 80
Câbles de Lyon	1470	1460	M.M.B.M.	576	538
Calberson	780	800	Molex	232	233
Canal Plus	550	572	Navale-Delmas	720	720
Cardif	1050	1020	Olivetti-Logabax	....	206
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	276	Om. Gest.Fin.	319	318
C.A.T.C.	134 20	134 30	Presbourg (C. In. & Fin.)	99	98 90
C.D.M.E.	918	931	Présence Assurance	500	498
C. Equip. Elect.	308 50	308 50	Publicat. Filipacchi	....	441
C.E.G.I.D.	648	649	Razel	950	866
C.E.G.E.P.	....	178 90	St-Gobain Emballage	....	1290
C.E.P.-Communication	1450	1465	St-Honoré Matignon	175	175
C.G.I. Informatique	726	739	S.C.G.P.M.	....	302
Ciments d'Origny	530	540	Segin	352	354 50
C.N.I.M.	....	325	Sema-Metra	580	582
Concept	241	261	S.E.P.	1400	1400
Conforama	810	842	S.E.P.R.	....	1420
Creeks	451	469	S.M.T.Goupil	280	280
Dafsa	191 40	207 10	Sodinforg	880	870
Dauphin	4700	4700	Supra	282 30	302 30
Devanlay	1050	1010	TF 1	247 50	251
Deville	620	628	Unilog	158	158 10
Duménil-Leblé	960	970	Union Financ. de Fr.	388	389
Editions Belfond	125 80	135	Valeurs de France	336 50	336 50
Elysées Investiss.	24 85	24 90			
Finacor	465	465			
Gainsoli	490	510			
Guy Degrenne	817	815			
I.C.C.	244	243 80			
IDIA	226	227			
I.G.F.	140	142 30			

Marché des options négociables le 6 juillet 1988

Nombre de contrats : 14 268.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier
Accor	440	44	–	14,50	–
CGE	280	49	63	–	–
Elf-Aquitaine	320	22	34	–	15
Lafarge-Coppée	1 300	142	185	29	54
Michelin	200	32,40	42,80	8,20	–
Midi	1 200	245	–	34	–
Paribas	360	44	–	9	13
Peugeot	1 100	240	280	12	35
Saint-Gobain	480	53,50	79	9	–
Thomson-CSF	180	39	44	4,15	–

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 6 juillet 1988
Nombre de contrats : 29 369

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89
Dernier	104,35	103,20	102,25
Précédent	104,35	103,15	102,15

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	2,49	2,27	0,22	1,14

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,12 F ↓

Le repli du dollar s'est poursuivi, jeudi 7 juillet, sur toutes les places financières internationales, mais généralement avec des échanges peu étoffés. La devise américaine a ainsi coté 6,1250 F (contre 6,1345 F la veille). La crainte d'une intervention des banques centrales, de la Bundesbank en particulier, reste vive.

FRANCFORT	6 juillet	7 juillet
Dollar (en DM)	1,8270	1,8185

TOKYO	6 juillet	7 juillet
Dollar (en yens)	133,53	132,40

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 juillet) ..... 7 3/16-7 1/4 %
New-York (6 juillet) ..... 7 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	5 juillet	6 juillet
Valeurs françaises	127,1	
Valeurs étrangères	116	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	5 juillet	6 juillet
Indice général	363	367,3

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	5 juillet	6 juillet
Industrielles	2 158,61	2 130,16

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	5 juillet	6 juillet
Industrielles	1 485,30	1 474,30
Mines d'or	213,50	214,70
Fonds d'Etat	88,17	88,08

TOKYO

	6 juillet	7 juillet
Nikkei Dow Jones	27 766,60	27 728,13
Indice général	2 176,55	2 180,86

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,1240	6,1270	– 45	– 25	– 80	– 45	– 228	– 130
$ can.	5,0779	5,0846	– 105	– 71	– 196	– 151	– 594	– 480
Yen (100)	4,6278	4,6336	+ 106	+ 132	+ 207	+ 248	+ 595	+ 688
DM	3,3663	3,3693	+ 74	+ 94	+ 155	+ 184	+ 447	+ 517
Florin	2,9888	2,9917	+ 70	+ 84	+ 138	+ 162	+ 373	+ 433
FB (100)	16,0798	16,0962	+ 72	+ 167	+ 170	+ 327	+ 609	+ 1020
FS	4,0529	4,0576	+ 118	+ 140	+ 244	+ 279	+ 723	+ 807
L (1 000)	4,5380	4,5436	– 159	– 119	– 301	– 243	– 827	– 718
£	10,5027	10,5139	– 261	– 214	– 510	– 426	–1 415	–1 201

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 1/2	7 3/4	7 11/16	7 13/16	7 3/4	7 7/8	8 1/16	8 3/16
DM	4	4 1/4	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8	4 5/8	4 3/4
Florin	3 7/8	4 1/8	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8	4 11/16	4 13/16
F.B. (100)	6	6 1/2	6 5/16	6 5/8	6 3/8	6 11/16	6 1/2	6 13/16
F.S.	3 1/4	3 1/2	3 7/16	3 9/16	3 1/2	3 5/8	3 3/4	3 7/8
L (1 000)	9 1/2	10 1/2	10 1/8	10 5/8	10 1/4	10 3/4	10 5/8	11
£	9 1/2	9 3/4	9 3/4	9 7/8	9 15/16	10 1/16	10 1/8	10 1/4
F. franç.	7	7 1/2	7 1/4	7 3/8	7 7/16	7 9/16	7 3/4	7 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

BOURSE DU 6 JUIL

Comptant

Cote des changes

PARIS

Second marché (sélection)

[illegible]

LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 6 juillet 1988

[illegible]

MATIF

[illegible]

INDICES

[illegible]

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

[illegible]

EUROMONNAIES

[illegible]

Marchés financiers

BOURSE DU 6 JUILLET

Cours relevés à 17 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3845	C.N.E. 3 % ★	3830	3830	3820	– 0 26
1075	B.N.P. T.P.	1075	1075	1075	....
1025	C.C.F. T.P.	1050	1050	1050	....
1064	Créd. Lyon. T.P.	1061	1061	1061	....
1314	Renault T.P.	1368	1370	1374	+ 0 44
1625	Rhône-Poul. T.P.	1765	1750	1732	– 1 87
1277	St-Gobain T.P.	1284	1285	1285	+ 0 08
1251	Thomson T.P.	1250	1250	1250	....
445	Accor	460 50	469	463 50	+ 0 65
560	Air Liquide	570	585	578	+ 1 40
2100	Alcatel ★	2140	2166	2140	....
1270	Als. Superm.	1350	1400	1400	+ 3 70
280	A.L.S.P.I.	320	325	325	+ 1 56
310	Alsthom ★	328 50	325	325	– 1 07
2160	Arjom. Prioux ★	2265	2300	2315	+ 2 21
505	Aussedat-Rey ★	510	510	512 c	+ 1 41
885	Aux. Entrepr. ★	905	900	899	– 0 66
780	Av. Dassault ★	750	750	770	+ 2 67
320	BAFIP ★	341	345	352	+ 3 23
280	Bail-Equipem. ★	310	310	305	– 1 61
870	Bail Investiss.	879	880	885	+ 0 68
288	B.N.P. C.I. ★	273 70	278	275	+ 0 47
435	Cie Bancaire ★	483	489 90	514	+ 6 42
390	Bazar H.-V.	405	402	406	+ 0 25
440	Béghin-Say ★	476	480 10	473	– 0 63
820	Berger (M.)	860	870	885	+ 2 91
680	Bic ★	695	699	699	+ 0 58
1370	B.I.S.	1477	1480	1500	+ 1 56
2320	Bongrain S.A. ★	2420	2411	2420	....
885	Bouygues ★	915	914	906	– 0 98
75	B.P. France ★	73 50	73 50	73 50	....
4670	B.S.N. ★	4896	4910	4947	+ 1 04
2120	Cap Gem. S. ★	2219	2229	2241	+ 0 99
396	Carnaud ★	439	429	431	– 1 82
2430	Carrefour ★	2540	2541	2610	+ 2 76
153	Casino	154 60	152 20	154 10	– 0 32
113	Casino A.D.P.	113 30	117	114 80	+ 1 32
980	C.C.M.C.	980	980	980	....
730	Cetelem	777	771	775	– 0 26
485	Cerus ★	474	477	470	– 0 84
1440	C.F.A.O. ★	1408	1408	1403	– 0 21
280	C.G.E.	318	321	323 50	+ 1 73
1110	C.G.I.P. ★	1189	1198	1196	+ 0 50
1080	Chargeurs S.A. ★	1155	1151	1193	+ 3 29
985	Ciments franç. ★	1026	1029	1034	+ 0 78
445	Club Méditerr. ★	489	490 20	490	+ 0 20
153	Codetel ★	152 10	153	152	– 0 07
300	Cofimeg	296	293	290	– 1 89
2100	Colas ★	569	570	574	+ 0 88
255	Compt. Entrepr.	265 70	270	263	– 1 02
680	Compt. Mod. ★	696	700	700	+ 0 57
880	Créd. Foncier ★	918	925	918	....
415	Crédit F. Imm. ★	422 50	422 50	424	+ 0 36
120	C.C.F.	120 50	120	121 50	+ 0 83
517	Cr. Lyon. (CI) ★	517	517	518	+ 0 19
950	Crédit Nat. ★	960	960	961	+ 0 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
530	CSEE (ex-Sigal) ★	545	540	525	– 3 67
275	Crouzet ★	314	311	312 10	– 0 61
2330	Damart S.A. ★	2365	2325	2390	+ 1 06
....	Darty	....	....	....	....
....	Darty (DP)	280	297 90	296	+ 5 71
1610	De Dietrich	1640	1639	1635	– 0 30
192	Dév. R.d.C. (Li)	191	192	192	+ 0 52
450	D.M.C.	485	494	485	....
330	Drouot Assur. ★	371	375 10	373	+ 0 54
1710	Docks France ★	1799	1800	1795	– 0 22
630	Dumez ★	707	720	713	+ 0 85
1210	Eaux (Gén.)	1301	1309	1306	+ 0 38
1340	Ecco ★	1450	1455	1460	+ 0 69
830	Electrofinanc. ★	875	865	871	– 0 46
465	El. S. Dassault	468	470	463 10	– 1 05
325	Elf-Aquitaine	339	343	342	+ 0 88
282	– (certific.) ★	287	287	292	+ 1 74
691	Epeda-B-Faure ★	711	710	719	+ 1 13
2500	Essilor	2816	2825	2866	+ 1 78
1650	Essilor Int. (DP)	1748	1745	1761	+ 0 74
320	Esso S.A.F. ★	310 50	311	322 90	+ 3 99
1500	Eurafrance	1660	1646	1650	– 0 60
1100	Eurocom ★	1250	1255	1238	– 0 96
2340	Euromarché	2320	2306	2355	+ 1 51
560	Europe n° 1 ★	553	565	579	+ 4 70
33	Eurotunnel ★	33 60	33 60	34 50	+ 2 68
910	Exor ★	1042	1045	1052	+ 0 96
845	Facom	840	840	840	....
965	Fichet-Bauche	930	940	950	+ 2 15
192	Finextel ★	194	194	193 20	– 0 41
122	Fives-Lille ★	132	132	135	+ 2 27
1170	Fromageries Bel	1240	1235	1251	+ 0 89
850	Gal. Lafayette ★	858	888	884	+ 0 58
300	Gascogne	305	305	305	....
1390	Gaz et Eaux	1640	1660	1710	+ 4 27
520	Géophysique ★	518	530	525	+ 1 35
550	Gerland	564	562	564	....
520	GTM-Entrepose	610	620	627	+ 2 79
575	Guyenne-Gas. ★	679	689	690	+ 1 62
2250	Hachette ★	2526	2535	2535	+ 0 36
620	Havas ★	685	690	679	– 0 88
525	Hénin (La)	531	535	544	+ 2 45
1070	Hutchinson ★	1126	1135	1150	+ 2 13
211	Imétal ★	219	221	222 50	+ 1 60
315	Imm. Plaine-M.	320	322 10	318	– 0 63
1120	Ingénico ★	1080	1085	1089	+ 0 83
3300	Inst. Mérieux	3620	3625	3624	+ 0 11
550	Interbail ★	510	515	516	+ 1 18
1060	Intertechnique	1190	1152	1162	– 2 35
865	J. Lefebvre	950	950	950	....
1440	Lab. Bellon	1460	1461	1425	– 2 40
1290	Lafarge-Coppée	1370	1375	1403	+ 2 41
1290	Lebon ★	1250	1251	1289	+ 3 12
2750	Legrand ★	2915	2927	2953	+ 1 30
2200	Legrand (DP) ★	2250	2260	2300	+ 2 22

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
825	Leroy-Somer ★	794	794	790	– 0 50
1830	Lesieur	1820	1815	1851	+ 1 70
660	Locabail Immob.	673	673	673	....
395	Locafrance ★	405	410	416	+ 2 72
805	Locindus	840	856	840	....
285	Luchaire	309 90	310	310	+ 0 03
2500	L.V.M.H. ★	2915	2925	2946	+ 1 06
1320	Lyonn. Eaux ★	1406	1415	1425	+ 1 35
63	Mais. Phénix	71 90	72 10	74 50	+ 3 62
240	Majorette (Ly)	235	230	230	– 2 13
340	Mar. Wendel ★	393	407	399	+ 1 53
181	Matra ★	185	186 20	189 60	+ 2 49
2280	Merlin-Gerin ★	2650	2649	2639	– 0 45
215	Michelin	220 30	224	224 10	+ 1 72
1370	Midi (Cie)	1390	1395	1390	....
183	Midland Bk SA ★	182	185	185	+ 1 65
515	Min. Salsig. (Mo)	514	520	520	+ 1 17
83	M.M. Penarroya	69	68 50	66	– 4 35
79	Moulinex	111 60	115	116 60	+ 4 29
1040	Navig. Mixte ★	1155	1185	1149	– 0 52
110	Nord-Est ★	116 90	116 10	116 20	– 0 60
410	Nordon (Ny)	390	381	381	– 2 31
440	Nouvelles Gal.	437	436	425	– 2 75
785	Occid. (Gén.) ★	780	779	776	– 0 51
1160	Omn. F. Paris	1228	1240	1250	+ 1 96
350 50	Olida-Caby ★	343	338	343	....
3250	Oréal (L')	3435	3448	3488	+ 1 54
375	Paribas	384 50	386	388 50	+ 1 04
360	Paris-Réesc. ★	397 80	398	396 50	– 0 33
1120	Pechelbronn ★	1131	1158	1142	+ 0 97
320	Penhoet	366	354	366	....
940	Pernod-Ricard ★	985	994	1000	+ 1 52
1150	Peugeot S.A.	1313	1329	1333	+ 1 52
510	Poliet ★	534	534	528	– 1 12
....	P.M. Labinal ★	710	720	711	+ 0 14
2800	Presses Cité ★	2895	2894	2920	+ 0 86
1140	Prétabail Sic.	1150	1168	1160	+ 0 87
605	Primagaz	661	658	660	– 0 15
500	Printemps ★	522	522	510 c	– 0 20
1560	Promodès	1695	1695	1742	+ 2 77
705	Radiotechn. ★	801	809	810	+ 1 12
68 10	Raff. D. Total ★	78	76	77 70	– 0 38
2330	Redoute (La) ★	2550	2511	2470	– 3 14
355	Rober financière	376	374	373	– 0 80
960	Roussel-Uclaf ★	1225	1250	1230	+ 0 41
650	R.-Uclaf-CNI ★	838	840	829	– 1 07
3380	R. Impériale (Ly)	4083	3970	4010	– 1 79
172	Sade	174	172	172	– 1 15
1550	Sagem ★	1517	1500	1485	– 2 11
490	Saint-Gobain	516	520	536	+ 3 88
1010	St-Louis ★	1109	1160	1130 c	+ 3 45
1500	Salomon	1565	1575	1575	+ 0 64
610	Salvepar	688	692	692	+ 0 58
725	Sanofi ★	746	760	758	+ 1 61
730	S.A.T. ★	681	675	699	+ 2 64

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
184	Saul.-Chât. (5) ★	225	232	235	+ 4 44
1200	Saupiquet (Na)	1260	1282	1282	+ 1 75
320	Schneider ★	410	420 10	427	+ 4 15
55	S.C.O.A.	56 95	57 10	56 85	– 0 18
552	S.C.R.E.G. ★	585	580	595	+ 1 71
775	Seb ★	883	883	867	– 1 81
410	Sefimeg ★	425	430	425	....
1740	S.F.I.M.	1641	1640	1640	– 0 06
35	S.G.E.	39 85	39 85	40 10	+ 0 63
715	Silic	720	728	734	+ 1 94
505	Simco-U.P.H. ★	501	500	504	+ 0 60
305	Simnor (Li)	309 50	310	310	+ 0 16
800	Skis Rossignol	898	899	930	+ 3 56
870	Sligos ★	898	897	910	+ 1 34
330	Société Générale	363	364	360	– 0 83
161	Sodecco	165	165	165	....
168	Sodero (Na)	177	180	180	+ 1 69
2460	Sodexho ★	2705	2720	2703	– 0 07
98	Sogenal (Ny)	104 40	104 50	104 50	+ 0 10
270	Sogerap	283 50	284	284	+ 0 18
2190	Somm-Allib. ★	2195	2198	2190	– 0 23
890	Source Perrier ★	899	900	898	– 0 11
735	Sovac ★	802	808	832	+ 3 74
415	Spie-Batignol. ★	443	445	438	– 1 13
510	Strafor ★	538	530	537	– 0 19
255	Suez	267	264	266 50 c	+ 2 06
395	Synthélabo ★	405	410	418	+ 3 21
900	Talcs Luzenac ★	816	835	839	+ 2 82
4910	Tél. Elect.	4250	4250	4550	+ 7 06
205	Thomson-C.S.F.	212 50	217	218	+ 2 59
350	Total (CFP) ★	342	342	344 60	+ 0 76
74	– (certific.)	72 90	75	73	+ 0 14
1070	T.R.T. ★	1085	1098	1120	+ 3 23
370	U.F.B.-Locab. ★	395	394	405 50	+ 2 66
925	U.I.C. ★	804	810	819	+ 1 87
500	U.I.F. ★	520	520	525	+ 0 96
820	U.I.S.	827	830	830	+ 0 36
180	U.C.B. ★	189	189	201	+ 6 35
605	Unibail	626	621	628	+ 0 32
500	Valéo ★	485 90	490	512	+ 5 37
118 20	Vallourec ★	144	148	145	+ 0 69
320	Via Banque	331 50	340	345	+ 4 07
798	Elf-Gabon ★	830	845	819	– 1 33
137 90	Amax Inc.	142 80	141 60	143 50	+ 0 49
156 30	Amer. Express	167 70	170 10	169 50	+ 1 07
157 30	Amer. Teleph.	163 80	165 90	165 90	+ 1 28
97 55	Anglo Amer. C.	98	98	98	....
480	Amgold	466 50	470	470	+ 0 75
872	BASF (Akt)	875	876	876	+ 0 11
989	Bayer	1000	1000	1015	+ 1 50
102 80	Buffelsfont.	101 50	103	103 50	+ 1 97
162 50	Chase Manh.	187	186 40	186 40	– 0 32
....	Echo Bay Mines	127 90	128	128 20	+ 0 23
68 90	De Beers	71	70	70	– 1 41
1438	Deutsche Bank	1558	1602	1610	+ 3 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
819	Dresdner Bank	892	915	916	+ 2 69
64	Driefontein Csd	66 90	66 90	66 90	....
519	Du Pont-Nem.	568	573	574	+ 1 06
267	Eastman Kodak	258	281	281	+ 8 91
33 50	East Rand	35	35 50	35 80	+ 2 29
226 60	Electrolux	231 20	233 50	233 50	+ 0 99
237 50	Ericsson	230 30	233 50	233 50	+ 1 39
275	Exxon Corp.	270 90	279	278	+ 2 62
306 20	Ford Motors	320	328 20	328 20	+ 2 56
54 70	Freegold	55	55 70	55 70	+ 1 27
97 80	Gencor	93	93 20	93	....
267	Gén. Electr.	271	277	276	+ 1 85
740	Gén. Belgique	745	760	760	+ 2 01
465	Gen. Motors	485	489	489	+ 0 82
118 50	Goldfields	111 80	115 50	115 50	+ 3 31
54 90	Gd Metropolitain	53 30	54	53 90	+ 1 13
42	Harmony	41 95	42 80	42 50	+ 1 31
64 40	Hitachi	67 90	72 60	72 50	+ 6 77
905	Hoechst Akt.	923	935	934	+ 1 19
106 50	Imp. Chemical	113 90	114 80	114 80	+ 0 79
698	IBM	780	795	794	+ 1 79
306	ITT	315	320	320 50	+ 1 75
215 50	Ito-Yokado	194 20	193	191	– 1 65
....	Mac Donald's	286	286 50	286 50	+ 0 17
116	Matsushita	115 10	119 10	119 10	+ 3 48
327	Merck	341 10	348 40	348 40	+ 2 14
368	Minnesota M.	405 50	404 40	404 40	– 0 27
270	Mobil Corp.	263 50	270 30	270 30	+ 2 58
213	Morgan J.P.	242 50	248	248	+ 2 27
35200	Nestlé	34900	35380	35380	+ 1 38
....	Nixdorf	1597	1654	1655	+ 3 63
190	Norsk Hydro	197	196	195 50	– 0 76
126	Olivetti	129 60	130	131 10	+ 1 16
2046	Petrofina	2058	2040	2048	– 0 49
483 50	Philip Morris	519	526	520	+ 0 19
89 20	Philips	102 80	106	107	+ 4 09
82 50	Placer Dome	84 40	84 60	85	+ 0 71
340	Quilmès	395	380	380	– 3 80
498	Randfontein	471	479	479	+ 1 70
681	Royal Dutch	672	689	689	+ 2 53
46 65	Rio Tinto Zinc	44 50	46	46	+ 3 37
....	Saat. & Saatchi	39 60	40	40 70	+ 2 78
54 95	St Helena Co	55 70	55 10	55 10	– 1 08
213 80	Schlumberger	208	215	215 90	+ 3 80
111 30	Shell transp.	106 50	108 50	107 50	+ 0 94
1316	Siemens A.G.	1440	1450	1450	+ 0 69
236	Sony	236 70	243	243	+ 3 10
....	Telefonica	51 10	51 50	51 40	+ 0 59
200	T.D.K.	198	198 80	199	+ 1 53
42 65	Toshiba Corp.	43 60	45 05	46	+ 3 45
320	Unilever	329	336	336	+ 2 13
227 50	Unit. Techn.	235	238 50	237 50	+ 1 06
500	Vaal Reefs	501	509	511	+ 2
330 50	Volvo	327	329 50	329 50	+ 0 76
205	West Deep	187 80	192 80	194	+ 3 30
319 50	Xerox Corp.	333	339 50	339 50	+ 1 96
....	Yama Nouchi	176 50	177 50	179 80	+ 1 87
1 75	Zambia Corp.	2 24	2 27	2 29	+ 2 23

Comptant (sélection)

Obligations – VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 05	1 085
9,80 % 78/93	103 30	9 866
10,80 % 79/94	106 60	9 059
13,25 % 80/90	106 80	1 234
13,80 % 81/89	103 20	6 581
16,20 % 82/90	111 80	7 790
16 % juin 82	114 43	1 227
14,60 % fév. 83	115 10	5 485
13,40 % déc. 83	120 30	7 286
12,20 % oct. 84	113 30	9 100
11 % fév. 85	113 85	4 117
10,26 % mars 86	107 10	3 289
ORT 12,75 % 83	1918	..
OAT 10 % 2000	106 69	1 123
OAT 9,90 % 1997	108 45	5 599
OAT 9,80 % 1996	106 30	4 257
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	103 01	0 152
CNB Paribas	103 01	0 152
CNB Suez	102 95	0 152
CNI janv. 82	103 01	0 152
PTT 11,20 % 85	110 60	8 197
CFF 10,30 % 86	104 30	4 280
CNE 11,50 % 85	109 25	0 984
CNT 9 % 86	100 80	2 019
CRH 10,90 % déc. 85	110	5 093
C.N.C.A. T.P.	1160	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2370	236
Métrologie I. 6 % 6/7	79 80	..

Actions – VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	2203	2291
A.G.F. (St Cent.)	....	624
Applic. Hydraul.	....	650
Arbel	361	370
Astorg	217 60	220
Avenir Publicité	745	760
Bain C. Monaco	257 40	273 40 d
Banque Hypoth. Eur.	298	291
Béghin-Say (C.I.)	378	378
B.G.I.	802	836 d
Blanzy-Ouest	599	599
B.N.P. Intercontin.	215	213 20
Bénédictine	6010	....
Bon-Marché	900	....
B.T.P.	....	113 10
Cafi	552	552
Cambodge	770	780
C.A.M.E.	125	120
Campenon Bern.	233	485 d
Carbone-Lorraine	559	582
Case-Poclain	25	25
C.E.G.Frig.	533	535
Centen. Blanzy	1475	1445
Cerabati? Cacomat (Ny)	234	234

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cerabati	112	121 10
Chambourcy (M.)	979	....
Champex (Ny)	147	145
C.I.C. (Franc. cie)	165	164
C.I. Maritime	710	700
Citram (B)	1311	....
Clause	636	636
Cofradel (Ly)	1300	1300
Cogifi	338	339 90
Comiphos	342	346 10
Cie Industrielle	....	2750
Comp. Lyon-Alem.	488 50	500
Concorde (La)	789	789
C.M.P.	15 55	16 20
Créd. Gén. Ind.	568	548
Cr. Universel (Cie)	544	540
Créditel	133	136
Darblay S.A.	510	530
Degremont	151	150
Delalande S.A.	1410	1400
Delmas-Vieilj. (Fin.)	1950	2025
Didot-Bottin	....	815
Eaux Bass. Vichy	1030	....
Eaux Vittel	2550	2450
E.C.I.A.	1008	1049
Economats Centre	324 50	325
Electro-Banque	288	285
Elf-Antargaz	710	710
E.L.M. Leblanc	710	700
Enafi-Bretagne	266	257
Entrepôts Paris	457 60	495
Epargne (B)	2895	3152 d
Europ. Accumul.	54	56 20 d
Europe Soudure indust.	137	132
Eternit	2100	2150
Finalens	186	188 50
FIPP	450	....
Fnac	730	730
Foncière (Cie)	463	472
Fonc. Lyonnaise	445	....
Foncina	....	391
Forinter	1082	1082
Fougerolle	....	340
France I.A.R.D.	300	300
France (La)	6340	....
From. Paul Renard	....	815
GAN	....	785
Gaumont	450	465
Gévelot	783	800
Gr. Fin. Constr.	360	360
Gds Moul. Paris	....	376
Groupe Victoire	640	650
G. Transp. Ind.	470	470
Immindo S.A.	409	397 20
Immoinvest	278	290
Immobail	354	364
Immobanque	853	853
Immob. Marseille	6650	6650
Immofice	412	413
Invest. (Sté Cent.)	810	820
Jaeger	180	162 10
Lafitte-Bail	402 50	402 50
Lambert Frères	....	278 50
Lille-Bonnières	874	870
Loca-Expansion	265	270
Locafinancière	....	328
Locatel	755	765
Louis Vuitton	3836	3988

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1458	1515
Lucia	1200	1190
Lyonnaise Immob. (Cie)	318	318
Machines Bull	....	103 60
Magasins Uniprix	135	135
Magnant S.A.	127	126
Maritimes Part.	325	330
Métal Déployé	408	391 70
Mors	91	94 70
Navig. (Nat. de)	....	93 10
OPB Paribas	245	250
Optorg	326	332
Oréal (L') C.I.	2200	2230
Origny-Desvroise	1015	1020
Palais Nouveauté	....	438
Paluel Marmont	563	563
Parfinance	185	184
Paribas-CIP	390	....
Paris France	172 10	176 90
Paris-Orléans	....	222
Parsechos	....	301
Pessm. Risq. Div.	1070	1070
Pathé-Cinéma	739	770
Pechiney (cert. inv.)	270	275
Piles Wonder	1230	1200
Piper-Heidsieck	1425	1425
P.L.M.	....	136
Porcher	425	420
Promodis	1220	1200
Providence S.A.	....	....
Publicis	3000	....
Rhône-Poul. (c. inv.)	402	408
Ricqlès-Zan	....	280
Rochefortaise S.A.	542	520
Rochette-Cenpa	56 20	57
Rosario (Fin.)	680	660
Roudière	185	185
Rougier et Fils	120	120
Sacer	517	515
SAFAA	308	296
Safic-Alcan	880	....
SAFT	1669	1705
Saga	250	241
St-Gobain C.I.	480	485
Salins du Midi	500	506
Santa-Fé	106	106
Satam	92	92
Savoisienne (M)	203	195
SCAC	530	520
Senelle Maubeuge	....	370
S.E.P. (M)	158	161
Sick	....	273 60
Siconel	298	290
Simirn	250	240
Siph (Plant. Hévéas)	360	370
Sté Générale-CIP	298	298
Sofal financière	1895	....
Sofical	1000	989
Soffo	583	807
Soficomi	....	671
S.O.F.I.P. (M)	109	109
Sofragi	934	800
Soudure Autog.	570	593
Sovabail	570	570
Suez (Fin. de)-CIP	185	192 80 c
Stemi	761	760
Taittinger	2800	2912

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	195	195
Tour Eiffel	370	380
Ufiner S.M.D.	505	506
U.A.P.	300	308
U.T.A.	1720	1700
Vicat	....	1618
Viniprix	....	1185
Virax	100	100
Waterman S.A.	650	662
Brass. du Maroc	134	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	700	760 d
Akzo	370	....
Alcan Alum.	195	186
Algemeine Bank	126	133
American Brands	280	288
Am. Petrofina	435	....
Arbed	315	....
Asturienne Mines	130	....
Banco de Santander	341 50	345
Bco Pop Español	475	472 90
Banque Ottomane	2140	2165
B. Régl. Internat.	40200	42600 d
Br. Lambert	515	520
Canadian-Pacific	110 60	119 10
Chrysler corporation	147	148
CIR	23 50	24
Commerzbank	777	790
Dart. and Kraft	311	....
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	560	562
Gén. Belgique	745	760
Gevaert	1090	....
Glaxo	103 40	102
Goodyear	381	387 90
Grace and Co	160	161 50
GTE corporation	214	248
Honeywell Inc.	421	....
I.C. Industries	194	204
Johannesburg	785	....
Kubota	32 50	....
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	44	....
Mineral-Ressourc.	84	84 90
Noranda	120	123
Olivetti	24 20	....
Pakhoed Holding	250	260
Pfizer Inc.	310 60	316
Procter Gamble	495	475
Ricoh Cy Ltd	56	58
Rolinco	263 50	265
Robeco	277 50	275
Rodamco	455	450
Saipem	9 50	9 60
Shell fr. (port.)	105	....
S.K.F. Aktiebolag	303	....
Steel Cy of Can.	109	....
Squibb	392	387 40
Tenneco	290	292
Thorn EMI	67	68
Toray Indust. inc	40 80	....
Vieille Montagne	1133	1133
Wagons-Lits	840	860
West Rand	10	10 10

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	245	....
Calciphos	160	159
Cochery	159 50	....
Cogenhor	139	139
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	342	....
Dubois Inv. (Centr.)	830	830
Gachot	80	80
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	7 76	13 50 o
Nicolas	1148	....
Réalisa	350	....
Rorento N.V.	172	173
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	387	....
Sté Lecteurs du Monde	575	575
Ulinex	380	....
Union Brasseries	120	....

SICAV (sélection) 6/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	842 73	822 18
Actilion	208 87	203 28
Actions France	436 83	421 04
Actions sélectionnées	540 76	521 21
Actificandi	575 53	554 73
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1032 81	1007 62
A.G.F. 5000	537 56	524 45
A.G.F. ECU	1055 80	1045 35
A.G.F. Interfonds	420 32	410 07
A.G.F. Invest	107 87	105 24
A.G.F. OBLIG.	1057 55	1052 29
A.G.F. Sécurité	10407 54	10407 54
Agfimo	570 70	556 78
Altefi	208 99	202 30
A.L.T.O.	181 12	174 57
Ameri-Gan	5356 50	5113 60
America-Valor	662 70	646 54♦
Amplitude	531 98	516 39♦
Arbitrages court terme	5451 58	5446 13
Associc	1180 13	1180 13♦
Atout Futur	291 83	282 23
Avenic	1468 42	1425 65♦
Axa Europe	123 25	117 66
Axa Investissements	114 63	109 43
Brad Associations	2604 76	2596 96
Brad International	83 63	81 99
Capital Plus	1700 76	1700 76
Cerden-Pierre	27 36	26 18
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Complementaire	108 76	105 59♦
Convertimmo	351 79	338 26
Corral court terme	1281 82	1281 82
Corral instit. trim.	1051 80	1031 68
Credinter	485 39	471 25♦
Drouot-France	662 76	632 71
Drouot-Investiss.	983 76	939 15
Drouot-Sécurité	249 45	238 14
Drouot-Sélection	147 51	140 82
Ecuric	1164 80	1147 59♦
Ecureuil Monétaire	30174 51	30174 51
Ecureuil Prévoyance	345 27	335 21♦
Energia	231 65	221 15
Epacic	2734 55	2734 55♦
Epargcourt Sicav	4161 51	4151 13♦
Epargne Associations	24617 90	24581 03
Epargne-Capital	8087 74	8007 66
Epargne-Indust.	74 10	70 74
Epargne J	53412 66	53412 66
Epargne Long-Terme	174 03	169 37
Epargne Monde	1108 83	1077 21
Epargne Première	12780 12	12665 13♦
Epargne-Oblig.	192 78	187 62
Epargne-Orient	1102 30	1072 80
Epargne-Unie	1196 18	1152 94
Epargne-Valeur	417 09	405 93
Eparoblig	1285 25	1282 68
Epsilon	1097 19	1086 33
Eurinvest Croissance	1157 05	1104 58♦
Eurinvest Rendement	1128 08	1076 93♦
Eurocic	9098 84	8965 36♦
Eurodyn	1040 66	1006 44
Euro-Gan	5071 85	4841 86
Euro-Maif	25 79	25 41
Ficorl Placement	59789 07	59789 07♦
Ficorl Valorisation	13636 02	13270 81♦
Fonsicav (div. par 10)	10833 42	10833 42♦
Fonciral	245 77	238 03
France-Gan	6250 34	5965 91
France-Garantie	273 45	272 90♦
France-Investiss.	386 17	369 66
France-Obligations	445 10	440 59♦
Francic	383 69	372 61♦
Francic Pierre	97 38	94 54♦
Francic Régions	980 21	961 37♦
Fructi-Associations	28 31	28 31

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Epargne	27 18	26 50
Fructicapi	31 86	31 39
Fructicourt	111923 48	111923 48
Fructidor	246 63	242 69
Fructifrance	746 70	728 49
Fructimmo	25 93	25 30
Fructivar	4225 70	4215 16
Fructi ECU	583 33	555
Fructi-Première	11983 55	11707 93
Futuroblig	1133 87	1086 59
Gestilion	57863 82	57719 52
Gestion Sécuricourt	11250 55	11138 16
Gestion Associations	148 04	144 78
Gestion Mobilière	636 46	607 60
Horizon	1089 26	1038 12♦
Interoblig.	12583 09	12079 89
Interselect France	432 70	420 10
Invest. net	14897 88	14857 98
Invest. Obligataire	18327 79	18291 21
Japacic	182 28	176 97c
Jeune épargne	232 72	229 28
Laffitte-Amérique	244 15	233 08
Laffitte-Europe	247 02	235 82
Laffitte-Expansion	271 44	259 13
Laffitte-France	303 49	289 73
Laffitte-Immobilier	233 02	222 45
Laffitte-Japon	378 94	361 76
Laffitte-Oblig.	147 13	140 46
Laffitte-Rend.	205 55	196 23
Laffitte-Tokyo	355 52	339 40
Latitude	5043 33	5035 78♦
Lion-Associations	11521 09	11521 09
Lion court terme	116416 04	116416 04
Lion-Institutionnels	23348 43	23290 20
Lionplus	744 89	737 51
Lion Trésor	2061 74	2041 33
Livret Bourse Investis.	432 88	420 27♦
Livret portefeuille	628 74	610 43♦
Méditerranée	160 81	153 52
Minimax	26363 93	26363 93♦
Mondiale Investissem.	413 98	395 21
Monecic	5498 71	5498 71♦
Moneden	54348 64	54348 64
Mone J.	54980 93	54980 93
Morgan court terme	14126 60	14126 60
Moselle Unie Sill.	146 58	139 91
Natio.-Assoc.	6717 84	6704 23
Natio.-Epargne	13741 03	13604 98
Natio.-Court terme	212344	212344
Natio.-Inter.	1191 87	1159 97
Natio.-Obligations	548 55	533 87
Natio.-Patrimoine	1373 78	1337 01
Natio.-Placements	65343 38	65343 38
Natio.-Revenus	1066 40	1055 84
Natio.-Sécurité	11445 83	11445 83
Natio.-Valeurs	679 74	661 55
Nippon-Gan	5532 41	5281 54
Nord-Sud Développ.	1182 97	1180 61♦
Norwest IF	13157 21	12869 23
Obli Association	123 46	122 24
Oblicic Régions	1126 34	1108 71♦
Obligations Convert.	412 41	393 71
Oblig. toutes catég.	156 02	151 11♦
Oblilion	1097 60	1086 73
Opéramonde	197 15	192 34♦
Oraction	1236 29	1195 64
Oraltor	5858 82	5648 02
Paribas Croissance	579 37	555 76
Paribas Epargne	15801 48	15769 92
Paribas France	92 04	89 38
Paribas Obligataire	1007 71	992 82
Paribas Opportunités	110	108 80
Paribas Patrimoine	515 18	494 18
Paribas Revenu	96 60	95 64

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pansame-Valor	1085 54	1084 46
Patrimoine Retraite	1710	1676 47
Parvalor	578 97	562 11
Phénix Placements	248 18	246 95
Pierre Investiss.	664 55	634 42
Placement A	903 94	903 94
Placement court terme	71579 54	71579 54
Placement J	54690 24	54690 24
Placement Premier	53626 66	53626 66
Plénitude	109 36	106 43♦
Première Obligations	10615 73	10594 54♦
Prévoyance Ecureuil	108 90	105 99♦
Pro/Association	22247 56	22247 56
Quartz	115 84	112 79
Quatre-quarts Retraite	1 08	1 03
Rentacic	165 60	163 15♦
Revenus Trimestriels	5608 42	5550 91♦
Revenus Vert	1181 88	1180 50
St-Honoré Assoc.	14213 52	14142 81
St-Honoré Bio-aliment.	745 26	711 47♦
St-Honoré Pacifique	531 82	507 70♦
St-Honoré P.M.E.	458 63	437 83♦
St-Honoré Réel	12001 15	11953 34
St-Honoré Rendement	11597 23	11539 53♦
St-Honoré Services	494 37	475 36♦
St-Honoré Technol.	737 84	704 38♦
St-Honoré Valor	12011 72	12011 72
Sécuricic	11612 56	11600 96♦
Sécuri Taux	10597 04	10597 04
Sélection Croissance	499 78	485 20♦
Slcanden (Carden BP)	733 05	722 22
Sicav-Associations	1406 84	1404 53
S.F.I. fr. et étr.	616 84	598 87♦
Sicav 5000	343 02	333 84
S.I. Est	1313 98	1254 38
S.I.G.	785 86	749 98
Silvalence	552 63	537 84
Silvam	404 36	393 54
Silvarente	207	204 95
Silvinter	416 59	405 44
S.N.I.	1142 34	1108 07♦
Sogepargne	368 68	355 35
Sogevar	1018 15	971 98
Soginter	1300 12	1241 16
Soleil Investissement	477 65	455 99
Stratégie Actions	1060 20	1019 42
Stratégie Rendement	1124 14	1088 76
Technocic	1149 09	1115 62♦
Techno-Gan	5873 01	5606 69
Trilion	5330 32	5277 54
U.A.P. Investiss.	403 87	389 27
Uni-Associations	113 20	113 20
Unifrance	464 56	447 77
Unifoncier	1161 67	1119 68
Uni-Garantie	1344 26	1317 88
Uni-Régions	2682 52	2585 62
Uniroute	2270 94	2196 27
Univar	184 47	184 47
Univers-Actions	1059 08	1024 28
Univers-Obligations	1624 47	1571 05
Valorem	502 94	490 67
Valorg	1578 34	1576 76
Valrexi	40431 48	40411 27
Vauban	23180	23166 82

Cote des changes

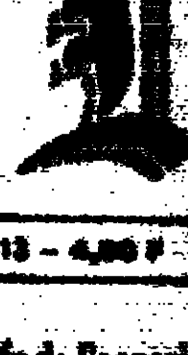
MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 6/7	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 139	6 134	5 900	6 400
ECU	6 985	6 996	....	....
Allemagne (100 DM)	336 680	336 770	326 500	348 500
Belgique (100 F)	16 080	16 084	15 400	16 400
Pays-Bas (100 fl.)	298 710	298 880	289	309
Danemark (100 krd)	88 740	88 750	86	93
Norvège (100 k)	92 180	92 410	89 500	96 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 431	10 514	10 150	10 850
Grèce (100 drachmes)	4 202	4 206	3 900	4 700
Italie (1 000 lires)	4 538	4 540	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 500	405 260	392 500	416 500
Suède (100 krs)	97 570	97 840	94 500	100 500
Autriche (100 sch)	47 840	47 850	46 400	49 400
Espagne (100 pes.)	5 060	5 081	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 117	4 118	3 800	4 650
Canada ($ can 1)	5 059	5 089	4 850	5 250
Japon (100 yens)	4 585	4 592	4 440	4 680

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 6/7
Or fin (kilo en barre)	86250	86000
Or fin (en lingot)	86050	85950
Pièce française (20 fr)	503	504
Pièce française (10 fr)	361	.....
Pièce suisse (20 fr)	536	533
Pièce latine (20 fr)	497	497
Souverain	624	627
Pièce de 20 dollars	2980	2930
Pièce de 10 dollars	1600	1580
Pièce de 5 dollars	990	.....
Pièce de 50 pesos	3220	3220
Pièce de 10 florins	521	519
Or Londres	437 40	.....
Or Zurich	437 50	438 50
Or Hongkong	437 55	438 25
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ♦ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde



Pour faire baisser le coût de l'argent à court terme

M. Bérégovoy ouvre plus grandes les portes du marché des billets de trésorerie

La baisse des taux d'intérêt en France aura lieu le plus rapidement possible a déclaré, le jeudi 7 juillet, M. Pierre Bérégovoy au cours d'une réunion d'information avec la presse. « *Cela ne signifie pas qu'elle aura lieu immédiatement mais ne veut pas dire non plus qu'elle s'effectuera trop tardivement* », a ajouté le ministre.

Une marge de baisse des taux existe en France a poursuivi M. Bérégovoy : « *Même si d'autres pays, pour des raisons conjoncturelles ont décidé d'accroître leur taux.* »

C'est aussi pour faire baisser le coût de l'argent dont ont besoin les moyennes entreprises que M. Bérégovoy a décidé d'ouvrir un peu plus grandes les portes du marché des billets de trésorerie.

Créé fin 1985, ce marché permet aux firmes qui ont momentanément des liquidités de les prêter directement à des sociétés qui ont des besoins d'argent à court terme (quelques jours ou quelques semaines). L'instrument de ce marché est le billet de trésorerie, l'équivalent du « commercial paper » très répandu aux Etats-Unis : un billet à ordre ouvrant un droit de créance et portant intérêt. Les billets de trésorerie permettent aux entreprises de se financer à court terme dans des conditions sensiblement plus avantageuses que si elles passaient par le crédit bancaire. Mais ce marché a été jusqu'à présent, par ses règles de fonctionnement, réservé *de facto* aux grande entreprises, une centaine environ. Le montant minimum des billets-trésorerie qu'une entreprise peut émettre était en effet fixé à 5 millions de francs. C'est ce chiffre que M. Bérégovoy vient de modifier, le ramenant à 1 million de francs.

La décision du ministre de l'économie et des finances va avoir des conséquences importantes. Elle pourrait accroître considérablement le nombre des entreprises capables de se financer à court terme par le biais des billets de trésorerie.

En fait, beaucoup de PME pourraient ainsi économiser un à deux points d'intérêt par rapport aux conditions bancaires.

Une façon indirecte de faire baisser les taux en France. Reste à assurer des garanties suffisantes pour les prêteurs sur un marché en pleine croissance.

Catastrophe en mer du Nord

1 mort et 155 disparus après l'incendie d'une plate-forme pétrolière

LONDRES
de notre correspondant

Une gigantesque opération aéronavale de sauvetage, coordonnée par la Royal Navy, se poursuivait jeudi 7 juillet en fin de matinée au large de l'Ecosse pour tenter de retrouver cent cinquante-cinq employés de la plate-forme pétrolière « Piper-Alpha » portés disparus. Il y avait deux cent trente-deux personnes sur cette plate-forme appartenant à la compagnie Occidental Petroleum lorsqu'une explosion, suivie d'un incendie, s'est produite dans la nuit de mercredi à jeudi.

Selon les premiers témoignages, la plate-forme a été cassée en deux par la force de l'explosion. De nombreux employés ont dû sauter dans la mer d'une hauteur de plusieurs dizaines de mètres pour échapper aux flammes. Soixante-dix-sept d'entre eux ont pu être évacués et hospitalisés à Aberdeen, à la Royal Infirmary. La plupart souffraient de brûlures. L'un d'entre eux est décédé.

Au fil des heures, les communiqués officiels sont devenus plus pessimistes concernant le sort de ces cent cinquante-cinq disparus. La mer est calme et la visibilité excellente. Les navires de six pays de l'OTAN et des dizaines d'hélicoptères participent à ces recherches. L'ensemble est supervisé par un avion de reconnaissance, le *Nemrod*, de la Royal Navy, équipé d'un système de détection très sophistiqué.

L'explosion a eu lieu mercredi soir à 21 h 30 (heure française). Quelques minutes après, les premiers hélicoptères étaient à proximité immédiate de la plate-forme, située en mer du Nord, à deux cents kilomètres au nord-est d'Aberdeen. Les flammes atteignaient cent mètres de haut et étaient visibles à une soixantaine de kilomètres.

Les recherches s'orientaient surtout sur les alentours immédiats de « Piper-Alpha ». Les spécialistes estiment cependant que les chances de survie dans les eaux froides de la mer du Nord sont très faibles après quelques minutes (quelques heures lorsqu'on a pu revêtir la combinaison de survie).

Les circonstances de l'explosion elle-même restent inexpliquées. Il s'agit probablement de la catastrophe la plus importante jamais enregistrée dans l'exploitation pétrolière *offshore*. « *Le travail en mer du Nord est dangereux. La technologie utilisée est très complexe et des accidents peuvent se produire* », a déclaré M. Malcolm Rifkind, le secrétaire d'Etat pour l'Ecosse.

M. Rifkind a rendu hommage aux sauveteurs et estimé que les secours avaient été extraordinairement rapides et efficaces. Les blessés ont été évacués par hélicoptère ou par bateau et sont presque tous traités à la Royal Infirmary d'Aberdeen.

Les premiers reportages diffusés ce jeudi par la BBC montrent l'ampleur de la catastrophe. Nombreux sont les employés qui sont arrivés à Aberdeen portés sur des brancards, le corps entouré de feuilles d'aluminium. Il y avait parmi eux un nombre important de grands brûlés qui ont besoin de soins considérables.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Les précédents

L'accident de « Piper-Alpha » est l'un des plus graves qui se soient produits sur une plate-forme pétrolière.

– **16 avril 1976** : la plate-forme « Ocean Express » fait naufrage dans le golfe du Mexique lors d'une violente tempête : 13 morts.

– **25 novembre 1979** : effondrement de la plate-forme de forage « Bohai-2 » au large de Tianjin (nord-est de la Chine) lors de son remorquage : 72 morts.

– **27 mars 1980** : la plate-forme « Alexander Kielland » du champ pétrolifère d'Ekofisk en mer du Nord chavire provoquant la mort de 123 personnes. L'accident dû à la rupture d'un des cinq piliers flotteurs avait provoqué son retournement.

– **15 février 1982** : naufrage de l'« Odéco Ocean Ranger » au large de Terre-Neuve au cours d'une très forte tempête. Aucun survivant : 84 morts.

– **21 mai 1985** : un derrick flottant de forage chavire dans un bayou (bras mort du Mississipi) en Louisiane pendant son halage : 11 morts.

Parmi les accidents spectaculaires mais n'ayant pas entraîné de pertes humaines, on peut citer celui d'avril 1977 où une éruption fait retomber sur la plate-forme « Bravo » du gisement d'Ekofisk une énorme averse de pétrole. Les 122 employés sont évacués en catastrophe mais l'intervention pendant une semaine du célèbre « pompier volant » Red Adair avait permis de colmater la fuite de gaz et de pétrole.

Le conflit à l'imprimerie Jean Didier

Le Livre-CGT amplifie son mouvement

A la veille du jugement du vendredi 8 juillet que doit rendre le tribunal d'Evry sur la demande d'expulsion par la direction de l'imprimerie Jean Didier (Massy-Palaiseau) de vingt-deux salariés occupant les locaux de l'entreprise, le ton est monté d'un cran. A la suite de l'échec des dernières tentatives de conciliation, le Livre-CGT a décidé d'« *engager la lutte sous la forme d'actions spectaculaires sans pour autant renoncer à la reprise de négociations véritables* ».

L'occupation du ministère des finances, le 6 juillet en fin de matinée, a marqué le premier pas de la stratégie du syndicat dans ce conflit, afin d'alerter l'opinion publique sur « *le caractère abusif des licenciements récemment prononcés à Massy* ».

Reçus dans la soirée par M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, les représentants du Livre-CGT se sont vu reprocher l'occupation d'une partie du ministère dans la matinée. Déclarant ne pas « *se désintéresser* » du dossier et de ses implications, M. Bérégovoy a toutefois souligné que ce conflit relève en premier lieu des compétences du ministre du travail, M. Jean-Pierre Soisson. Le ministre de l'économie et des finances a insisté sur le caractère national de l'enjeu du conflit, c'est-à-dire l'avenir de l'imprimerie lourde en France.

M. Roger Lancry, secrétaire du Comité intersyndical du Livre parisien CGT, a indiqué que tous les responsables du Livre se réuniraient le lundi 11 juillet, afin de se prononcer sur les suites à donner au conflit de Massy-Palaiseau.

Le numéro du « Monde » daté 7 juillet 1988 a été tiré à 520 072 exemplaires

Mort de la comédienne Chantal Darget

Petit soldat

La comédienne Chantal Darget est morte mercredi 6 juillet, victime d'un cancer généralisé. Elle était âgée de cinquante-quatre ans. L'inhumation aura lieu vendredi 8 juillet à 11 heures au cimetière du Père-Lachaise (entrée principale).

Dans la famille du spectacle, il y a les stars, et puis il y a la troupe, la cohorte de ceux avec qui le destin a été moins bon zigue, par qui il ne s'est pas laissé forcer.

Ce n'était pas faute de tenter le sort, chez Chantal Darget. Elle y a mis l'intrépidité des enfants de la balle, la bravoure des roulottes. Il y avait de la gitane chez cette Parigote à la voix de plein air, au regard dévoré par l'envie farouche que montent, encore un effort m'sieurs *dames, les bravos*.

Soudée au metteur en scène Antoine Bourseiller, sur les planches et dans la vie, elle a été l'âme du phalanstère baroque qui les a conduits, dans les années 60-70, au Studio des Champs-Elysées, au Poche, à Marseille. Elle a été notamment la vamp lunatique du *Métro fantôme*, de Le Roi Jones, la maquerelle du *Balcon*, et même *Phèdre* – cette paria. Tigresse rauque et poissarde, elle laissait voir aussitôt que sa violence n'était qu'une caresse, qu'un jeu ; trop éprise de liberté et de fraternité pour en vouloir longtemps au bourgeois le plus taré !

Devant un maladie aux cruautés inouïes, comme en scène, la « petite Chantal » se battait en lionceau qui ne sait pas mordre, en soldat pacifique ; mais en soldat, front relevé, buté, avec l'inconscience crâne des enfants. Genet ne s'y était pas trompé, qui avait fait d'elle son voyou d'honneur, sa sœurette. Mieux : son frangin.

B. P.-D.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 7 juillet
Consolidation

Le mouvement de hausse enregistré depuis le début de la semaine a marqué un léger temps d'arrêt jeudi dès les premiers échanges après le repli de Wall Street la veille. L'indicateur instantané, après avoir ouvert sur un repli de – 0,27 % réduisait ses pertes en revenant à – 0,10 %. A la hausse figuraient TRT (+ 7,1 %), Legrand ADP (+ 5,2 %), Bail Equipement (+ 2,8 %) et Matra (+ 2,8 %). En baisse on notait Damart (– 2,5 %), Promodès (– 2,4 %) et Olida Caby (– 2 %).

EN BREF

● **Des prêtres intégristes réclament leur excommunication.** – Vingt-quatre membres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X – prêtres et supérieurs des séminaires et des districts créés par Mgr Lefebvre – ont écrit le mercredi 6 juillet au Vatican pour réclamer à leur tour leur excommunication. « *L'excommunication d'une Eglise où souffle l'esprit adultère est un honneur pour nous* », écrivent les auteurs de ce message remis à la nonciature à Berne et destiné au cardinal Gantin, préfet de la congrégation des évêques, qui avait notifié leur récente excommunication aux six évêques de la Fraternité de Mgr Lefebvre.

● **« Le Sport » dépose son bilan.** – Le quotidien *le Sport* a fait une déclaration de cessation de paiement auprès du tribunal de commerce de Paris, le mardi 5 juillet, après avoir suspendu sa parution le 29 juin (*le Monde* du 30 juin). Le tribunal doit examiner, jeudi 7 juillet, le dépôt de bilan du titre, dont le passif déclaré s'élève à 65,69 millions de francs. Il devrait nommer un administrateur judiciaire pour *le Sport* afin que des candidats à la reprise du journal puissent se déclarer. Au *Sport*, on indique que les groupes Hachette et Maxwell « *étudient le dossier* ». Le quotidien toulousain *Courrier Sud* s'est déjà porté candidat à la reprise. En revanche, le groupe de M. Robert Hersant a déclaré ne pas être intéressé par le jeune quotidien sportif lancé en septembre dernier.

● **Les fédérations de fonctionnaires reçues par M. Durafour.** – M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, recevra au début de la semaine prochaine les fédérations de fonctionnaires. Six d'entre elles (FEN, CFDT, FGAF, CFTC, CGC et FO) venaient, à la suite d'une réunion commune, de lui demander une rencontre « *immédiate* » pour fixer un calendrier de négociations salariales, et le versement d'un acompte.

● **La CGT siégera à l'UNEDIC.** – Fin du feuilleton entretenu depuis le 30 septembre 1987 : le CGT a signé, le 6 juillet, la nouvelle convention de gestion de l'UNEDIC, le régime d'assurance-chômage, sans avoir pour autant paraphé l'accord approuvé par les quatre autres syndicats, le CNPF et la CGPME.

● **CAMBODGE : le prince Sihanouk craint une partition de fait.** – Chef de la résistance cambodgienne, Norodom Sihanouk a dénoncé, le mercredi 6 juillet, l'intention qu'il prête aux Vietnamiens de vouloir partager le pays *de facto* après leur retrait partiel dans l'est du Cambodge, sur la rive gauche du Mékong. Il a accusé, d'autre part, les Khmers rouges, ses alliés dans la coalition tripartite de la résistance, de l'avoir menacé personnellement

A B C D E F G